

Belg. 3^t

Beer
D

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE

de l'histoire et des Antiquités de la Flandre.

Tome XII, 2^e Série, N^o 1.

IMPRIMÉ CHEZ VANDECASTEELE-WERBROUCK, A BRUGES.

1862—1863.

153. 9.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION,

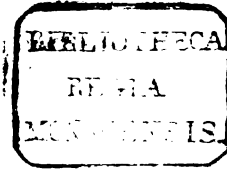
POUR L'ÉTUDE

de l'histoire et des Antiquités de la Flandre.

Tome XII, 2^e Serie.

IMPRIMÉ CHEZ VANDECASTEELE-WERBROUCK, A BRUGES.

1862—1863.



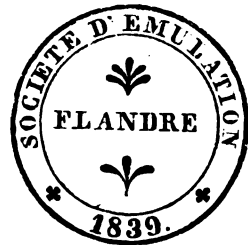
№ 74.

Le Président,

J. O. Andrie

Le Secrétaire,

Chet de Schieter de Sappine



LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS

DE LA

Société d'Emulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités
de la Flandre.

MESSIEURS :

1. L'abbé J.-O. ANDRIES, chanoine de la cathédrale de Bruges, décoré de la croix de fer, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, membre de plusieurs sociétés savantes. *Président.*
2. P. DE STOOP, membre de plusieurs sociétés savantes, l'un des membres-fondateurs de la société. *Trésorier.*
3. EDMOND VEYS, docteur en droit, chef de division au gouvernement provincial, l'un des membres-fondateurs de la société.
4. Le chevalier DE SCHIETERE DE LOPHEM, licencié en droit, médaillé de St^e Hélène, à Bruges. *Secrétaire.*
5. H. VAN DE VELDE, procureur du Roi, à Anvers.
6. L'abbé F. VAN DE PUTTE, doyen à Poperinghe, chanoine de la métropole de Bordeaux, correspondant de la commission royale des monuments, membre de la société des beaux-arts de Gand, etc., l'un des membres-fondateurs de la société. *Vice-Président.*
7. Le chanoine J. J. DE SMET, décoré de la croix de fer, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie et de la commission royale d'histoire, à Gand.
8. Monseigneur L. J. DELEBECQUE, évêque de Gand, assistant au trône pontifical, prélat domestique de S. S., comte Romain, officier de l'ordre de Léopold.
9. Le chanoine A. WEMAER, directeur du séminaire, à Bruges.
10. PIERRE BOUTENS, docteur en droit, à Bruges.
11. EDOUARD VAN DAMME-BERNIER, membre de la société des beaux-arts et de plusieurs sociétés savantes, à Gand.

LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS.

12. J. BETHUNE-D'YDEWALLE, membre correspondant de la commission royale des monuments, de la société des beaux-arts etc., à Gand
13. SYLVAIN VAN DE WEYER, ministre plénipotentiaire du Roi des Belges, à Londres.
14. RUDD, architecte de la ville de Bruges.
15. ERNEST LEFÈVRE-VAN DEN BERGHE, numismate, à Gand.
16. ANSELME VAN CALOEN-DE CROESER, Baron de Basseghem, à Bruges.
17. DÉsirÉ VAN DE CASTEELE, archéologue, à Bruges.
18. PH. BLONMAERT, avocat, secrétaire de la société des bibliophiles flamands, à Gand.
19. I. L. A. DIEGERICK, archiviste de la ville d'Ypres, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de plusieurs sociétés savantes, à Ypres.
20. Le chanoine BETHUNE, professeur d'archéologie sacrée au sémi-à Bruges.
21. Le Baron DE GERLACHE, premier président de la cour de cassation, Grand Officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale, à Bruxelles.
22. Mgr. F. X. DE RAM, recteur magnifique de l'université catholique, à Louvain, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, chanoine honoraire des métropoles de Malines et de Paris, Officier de l'ordre de Léopold etc., membre de l'académie et de la commission royale d'histoire etc.
23. GUSTAVE CARTON, docteur en médecine, à Oostcamp.
24. L'abbé FÉLIX DU JARDIN.
25. Le Baron ALBÉRIC DE MONTBLANC, à Ingelmunster.
26. Le Baron KERVYN DE LETTENHOVE, membre de la Chambre des représentants, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de Bruxelles etc., à St-Michel lès-Bruges.
27. L'abbé VERDEGHEM, archiviste de l'évêché de Bruges.
- 28.
29. VERBEKE, curé à Menlebeke, ancien membre du Congrès national, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres.
30. Monseigneur J. B. MALOU, évêque de Bruges, assistant au trône pontifical, prélat domestique de S. S., membre de l'académie de la religion catholique à Rome, etc.
31. ÉDOUARD NEELEWANS, littérateur, banquier, à Eecloo.
32. VAN HUELE-VERHULST, propriétaire, à Bruges.
- 33.
34. CHALON, président de la société des bibliophiles de Mons, membre correspondant de l'académie royale de Bruxelles.
- 35.

LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS.

36. **SERRURE**, professeur à l'université de Gand, membre correspondant de l'Académie royale de Bruxelles.
37. **F. VERGAUWEN**, sénateur, président de la société des bibliophiles flamands etc., à Gand.
38. Le Baron **JULES HAZEMAN DE COUTHOVE**, sénateur, chevalier de l'ordre d'Ernest de Saxe, à Ypres.
39. **IGNACE DE COUSSEMAKER**, archéologue, à Bailleul.
- 40.
- 41.
42. **Mgr. MOREL**, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, camérier secret de S. S. etc., à Ypres.
43. Le chanoine **DAVID**, président de la pédagogie du Pape Adrien IV, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de Bruxelles, à Louvain.
- 44.
- 45.
46. L'abbé **CLARYSSE**, architecte-archéologue, à Lendelede.
47. **NOLET-DE BRAUWERE VAN STEELAND**, docteur ès lettres, chevalier des ordres de Léopold, du Lion neerlandais, de la Couronne de Chêne, du Christ de Portugal, de l'Étoile polaire de Danebrug et de Henri-le-Lion, à Bruxelles.
48. Le Vicomte **DE CONWAY**, intendant de la liste civile de S. M. le Roi des Belges, à Bruxelles.
49. **ALPH. VAN DEN PEEREBOOM**, Ministre de l'Intérieur, président de la société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.
- 50.
-

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS :

1. P. BUYCK, architecte-provincial de la Flandre-Occidentale.
2. WALLAYS, peintre d'histoire, directeur de l'académie des beaux-arts, à Bruges.
3. WITTOUCK, chirurgien, à Hulste.
4. SNELLAERT, docteur en médecine, membre de l'académie royale de Bruxelles, à Gand.
5. L. A. WARNKOENIG, professeur à l'université de Fribourg et conseiller aulique du grand-duo de Bade.
6. Le Marquis DE GODEFROY DE MÊNILGLAISE, à Paris.
7. MESSIAEN, juge au tribunal d'Ypres.
8. COPPIETERS, docteur en médecine, à Ypres.
9. P. VERTÉ, docteur en médecine et en chirurgie, à Bruges.
10. C. T. HERMANS, recteur des classes latines et archiviste de la ville de Bois-le-Duc, bibliothécaire de la société des beaux-arts du Brabant septentrional, etc.
11. LOUIS DE BAECKER, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de la commission historique du département du Nord, de la société des arts et sciences de Douai, des antiquaires de la Morinie, de la société d'émulation de Cambrai, etc.
12. ED. DE COUSSEMAKER, chevalier de l'ordre impérial de la légion d'honneur et de l'ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand, membre non-résidant du comité de la langue, de l'histoire et des arts; associé de l'académie royale de Belgique, etc. etc. à Lille.
13. KERVYN DE VOLKAERSBEKE, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie d'archéologie de Belgique, de la société des beaux-arts de Gand, etc.

MEMBRES HONORAIRES.

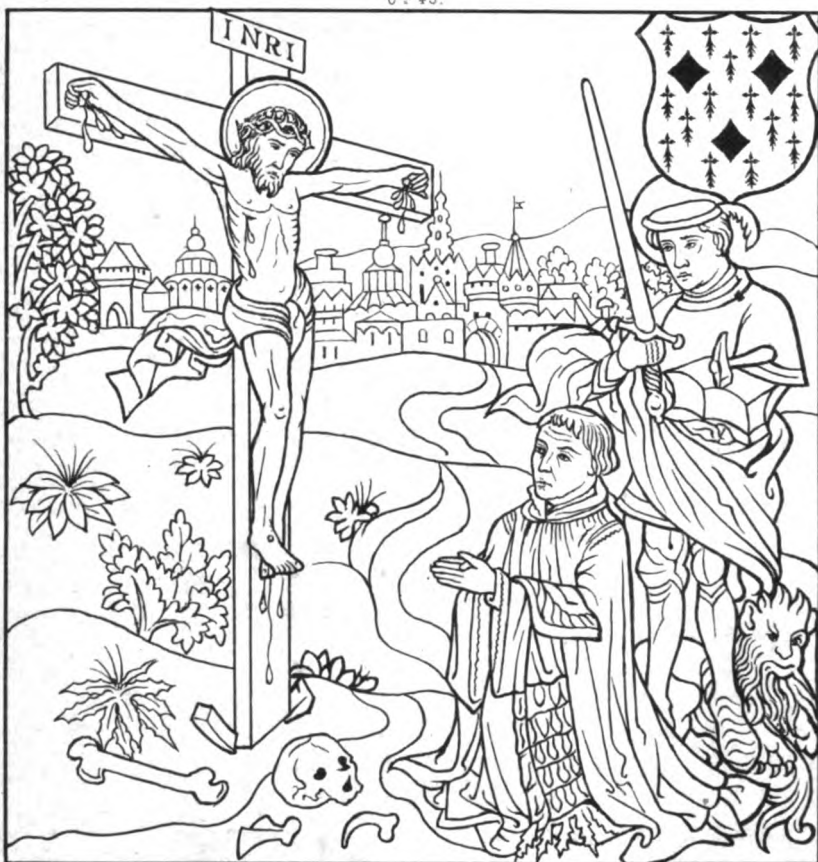
14. **HENRI DE LA PLANE**, secrétaire perpétuel adjoint de la société des antiquaires de la Morinie, à St-Omer.
 15. **J. GARNIER**, secrétaire perpétuel de la société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
 16. **HENRI RAEPSAET**, juge-de-paix du canton de Lokeren, membre-correspondant du comité flamand, de la société royale des beaux-arts et de littérature, à Gand, de l'académie d'archéologie de Belgique et collaborateur du *Messageur des sciences historiques* de Belgique.
 17. **CONRARD VAN CAUWENBERGHE**, à Audenaerde.
 18. **EDMOND RONSE**, littérateur et éditeur des *Annales de Heindrycx*, à Furnes.
 19. **E. VAN STRALEN**, littérateur, à Anvers.
 20. **LOUIS RYELANDT**, Docteur en droit, à Bruges.
 21. **LÉOPOLD VAN HOLLEBEKE**, homme-de-lettres, à Bruges.
 22. **J. A. VAN STEENKISTE**, licencié en théologie, professeur au séminaire de Bruges.
 23. **CHARLES VERSCHELDE**, architecte et homme-de-lettres, à Bruges.
-

PIERRE SÉPULCRALE D'ADRIEN VAN POLLINCHOVE.

Chapelan de la Société de S. Luc.

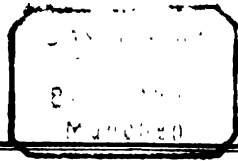
enterré dans le mur sud de la Chapelle supérieure de St. Basile à Bruges.

07 43.



Sepultus est hic infra Dominus
Adrianus vā pollinchove presbiter
Capellanus sancti basili et de
gremio chori huius ecclesie qui
Obijt xxi die februarii año .xv. lviij
Ora te pro eo

Witth. J. Petri. Bruges.



OBITUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ DE ST-LUC.

Nous avons entre les mains plusieurs documents historiques qui méritent de voir le jour, et de devenir le sujet d'une étude spéciale. Il y a des années que nous nous proposons de faire ce travail, mais le temps marche, les besoins augmentent et l'activité diminue. Nous nous décidons enfin à les publier tels qu'ils sont.

La première pièce est l'OBITUAIRE de la société du *Poorters-logie*, celle de St Luc. Il ne contient le plus souvent que les noms des membres défunts, sans aucune indication de date; mais l'année de la mort de l'un ou de l'autre

XII. 4

de ces sociétaires a été trouvée annotée ailleurs et l'on arrive quelquefois, au moyen de ces rares indications, à fixer approximativement l'époque de la mort de plusieurs artistes. Des recherches ultérieures, d'heureuses découvertes préciseront d'autres dates.

J'avais communiqué la liste de tous les membres inscrits comme peintres dans cet obituaire à Mr De la Borde, qui jugea à propos de les grouper par années. J'ai dû lui laisser la responsabilité de ce classement un peu arbitraire, et des erreurs qui s'en sont suivies.

Le second document est le *livre des procès-verbaux d'admission* des membres et des élèves.

Ces procès-verbaux sont importants et je signalerai à sa suite les conclusions qu'il est permis d'en tirer pour plusieurs points de l'histoire des peintres de l'école brugeoise.

Int jaer ons Heeren duust vierhondert vichtich upten neghentiensten dach van april, zo was den eersten steen gheleyt van onser capelle. Ende daertoe waren ghecoren vi gouverneurs omme te vulbringhene, te wetene.

Heyndric Van Claerhoudt,
Jan Vander Donck,
Steven Yserrel,
Philips Van Smaelvoorde,
Jan Van Benthem,
Ende Anthuenis Ringhel.

Saelmaecker.
Schilder.
Glaesemaker.
Cleerscriver.
Schilder.
Glaesemaker.

Ende alle de ghildebroeders die sichtent dier tyt ghestorven zyn die staen hier naer ghenoeemt. Elc leze een Pater noster ende een Ave Maria, over de zielen.

1 Willem Van Bleespoele,	Zadelmaeker.
2 Jan Vanden Driesche,	Scilder.
3 Jan Vander Piet,	Boomhauwer.
4 Jan Van Tilburch,	Zadelmaeker.
5 Jakemyn De Latre.	Zadelmaeker.
6 Jacop Staec,	Cleederschr.
7 Anthonis Van Tongheren,	Scilder.
8 Jan Vander Donck,	Scilder.
9 Reynout Van over Tvelt,	Scilder.
10 Willem Van Tongheren,	Scilder.
11 Steven Ysereel,	Glasemaeker.
12 Willem Van Hiten,	Zadelmaeker.
13 Gillis Vander Fonteyne,	Glasemaeker.
14 Arnout Van Nockenbrouck,	Scilder.
15 Matheeus Van Hiltten,	Zadelmaeker.
16 Willem Stapel.	Glasemaeker.
17 Thomaes De Brune,	Glasemaeker.
18 Philips Van Smaelvoorde,	Cleederschr.
19 Sanders Fraet,	Scilder.
20 Jan Van Bliterzwyc,	Zadelmaeker.
21 Sanders Reelof,	Cleederschr.
22 Christoffels Beys,	Zadelmaeker.
23 Jan Van Steenberch,	Cleederschr.
24 Jan Sinier,	Glasemaeker.
25 Dycus Weyts,	Scilder.
26 Andries Siere,	Scilder.
27 Rufelare De Baerdemaker,	Cleederschr.
28 Rasen Vander Lesse,	Goreelmaek.
29 Coenraet De Valkenare,	
30 Jan Vander Leye,	Scilder.
31 Passcharis Van Lodyc,	Cleederschr.
32 Jan Loerinier,	Glasemaeker.
33 Willem De Wulf,	Zadelmaeker.

54	Morissis De Wintre,	Scilder.
35	Heindric Van Claerhout,	Zadelmaeker.
36	Symon Maes,	Cleederschryver.
37	Michiël Langhe Jans,	Speghelmaeker.
38	Lodewyc Langhe Jans,	Glasmaeker.
39	Anthuenis Ringele,	Glasmaeker.
40	Jan Dyzerin,	Scilder.
41	Jan De Muenic, Clerc,	Scilder.
42	Meester Marten Van Galdre,	Zadelmaeker.
43	Cornelis Willaert,	Scilder.
44	Jan Volckaert,	Cleederschryver.
45	Jan Caerle,	Cleederschryver.
46	Willem Gheerts,	Cleederschryver.
47	Meester Pieter Nachtegale,	Scilder.
48	Pauwels Philips,	Cleederschryver.
49	Jan Minne,	Scilder.
50	Philips Vanden Winckele,	Scilder.
51	Jacop Broc,	Scilder.
52	Matheus Van Stakenborch,	Scilder.
53	Meester Jan Van Hutennem,	Glasmaeker.
54	Stasin De Smet,	Cleederschryver.
55	Aelbrecht Van Lent,	Glasmaeker.
56	Jacob Vanden Bussche,	Cleederschryver.
57	Gheeraert Formenteyt,	Ghareelmaker.
58	Pauwels Dyzerin,	Scilder.
59	Anthuenis De Langhe,	Speghelmaeker.
60	Mynheer Guillaume van Montbleru,	Rudder.
61	Jan Vander Gouwe,	Cleederschryver.
62	Willem Lombaert,	Glaze.
63	Jan Vanden Briele,	Boodem hawwere.
64	Jooris Vander Done,	Scilder.
65	Bertelmeeus De Pacu,	Zadelmaeker.
66	Gillis Vander Muelene,	Scilder.

67 Pieter Mennin ,	Poortere.
68 Symoen Lombaert ,	Glasemaeker.
69 Jooris De Hanè ,	Scilder.
70 Symoen Heverbaert ,	Scilder.
71 Heere Karle Van Hoye ,	Priester.
72 Pieter Vanden Bogaerde ,	Glasemaeker.
73 Heer Ghysbrecht ,	Capellaen, Priest.
74 Cornelis Bollaert (*),	Scilder.
75 Gillis Van Houfbrouc ,	Cleederschryver.
76 Bertelmeeus Dringhebrec ,	Scilder.
77 Matheeus Odolf ,	Speghelmaeker.
78 Hannekin Van Lendt ,	Glasemaeker.
79 Pieter Dreyselare ,	Cleederschryver.
80 Anthonis Van Wynzhene ,	Cleederschryver.
81 M ^r Pieter Cristus ,	Scilder.
82 Gheeraert Van Benthem ,	Zadelmaeker.
83 Myn heere Jan Monfarant ,	Rudder.
84 Denys Hovyn ,	Cleederschryver.
85 Ghysbrecht Quynt ,	Cleederschryver.
86 Loy Van Bassevelde ,	Zadelmaeker.
87 Pieter Van Hilten ,	Zadelmaeker.
88 Gillis Kempe ,	Speghelmaeker.
89 Pieter Bramaerc ,	Scilder.
90 Wouter Beraet ,	Scilder.
91 Aernout De Mol ,	Scilder.
92 Jan Malekyn ,	Scilder.
93 Lieven Dey ,	Cleederschryver.
94 Heer Jan Hinghelrave ,	Priester.
95 Clays Van Heghemont ,	Scilder.

(*) Die heeft theset Sint-Gillis gefondeert den 9 Julius, daer den deken en eedt moet jaerlychx gaen en ontfangen 2 shellinghen. Siet op den ouden roo bouck, folio 98 omgekeert. (*Note du ms.*)

96 Roegier Vander Leye,	Scilder.
97 Jan Van Hoorne,	Scilder.
98 Willem Vande Leeme,	Zadelmaeker.
99 Cornelis Van Smalevoorde,	Cleederschryver.
100 Jan Cauderon,	Zadelmaeker.
101 Jooris Valcaert,	Cleederschryver.
102 Cornelis Van Sciecken,	Scilder.
103 Jan Tavernier,	Scilder.
104 Fransois Vanden Pitte, F ^r Fransois,	Speghelmaeker.
105 Lieven Bouden Jooris,	Cleederschryver.
106 Augustin Buerze,	Speghelmaeker.
107 Heer Pieter Semdi,	ons Capellaen.
108 Pieter Vande Zane,	Cleederschryver.
109 Jacob Haeuwe,	Scilder.
110 Jacob Van Ghisegheem,	Scilder.
111 Louis Casteleyn,	Glasmaeker.
112 Jacop De Wilde,	Scilder.
113 Jacop Steeghere,	Zadelmaeker.
114 Cornelis Vanden Driessche,	Scilder.
115 Hughe Nobe,	Spieghelmaeker.
116 Willem Matthys,	Scilder.
117 Jan de Handsettere,	de Prentre.
118 Pieter Francke,	Cleederschryver.
119 Heindric Van Waterloos,	Scilder.
120 Michiel Vilt,	Zadelmaeker.
121 Jan Lombaert,	Glasmaeker.
122 Heer Artor Doncker, Priester	ende Scilder.
123 Kerstiaen Bramaerc,	Scilder.
124 Triestram Maes,	Cleederschryver.
125 Meester Niclais Vlaminck,	ons Capelaen.
126 Jan Van Hilten,	Zadelmaeker.
127 Jan Hughezuene,	Scilder.
128 Michiel Bernaerts,	Scilder.

129 Anthonis Kaerle (*),	Cleederschryver.
130 Jacob Van Galdere, Dekin,	Zadelmaeker.
131 Ghillebyn Walins,	Scilder.
132 Pieter Goosin,	Cleederschryver.
133 Rufelare De Bardemaker,	Cleederschryver.
134 Anthuenis Wante,	Cleederschryver.
135 Loy Hermans,	Cleederschryver.
136 Anthonis Lauwereins,	Cleederschryver.
137 Jacop De Wintre,	Cleederschryver.
138 Pieter Consteyn, der Princen,	Scildere.
139 Willem de Varwere,	Scilder.
140 Pieter Broc,	Scilder.
141 Jan De Cupere,	Glasmaeker.
142 Dieric Van Tyen,	Glasmaeker.
143 Adriaen Ottezuene,	Cleederschryver.
144 Mathys Vanden Berghe,	Scilder.
145 Arnout Hol,	Scilder.
146 Ghysbrecht De Crane,	Scilder.
147 Jacop Freet,	Boodem hauwere.
148 Joos Debboud,	Cleederschryver.
149 Adriaen Withooghe,	Speghelmaeker.
150 Jan Van Winghene,	Cleederschryver.
151 Anthuenis Cloodt,	Cleederschryver.
152 Jooris Van Zeven,	Cleederschryver.
153 Jooris Spoorman,	Glasmaeker.
154 Pieter Meuwels,	Scilder.
155 Lodewyc Biese,	Glasmaeker.
156 Dheer Jan Cloodt,	Cleederschryver.
157 Jooris Waelkin,	Scilder.
158 Lodewyc Laben,	Cleederschryver.

(*)1487 was deken Anthonis Kaerle die bleef doodt buten Brugghe in den slach tegen die van Gendt. (*Note de l'obit.*)

159 Willekin Vanden Dycke,	Glasmaecker.
160 Dheer Jan Van Galdere,	Zadelmaecker.
161 Anthuenis Ottezuene,	Cleederschryver.
162 Willem Baerdts,	Scilder.
163 Bertelmeeus Dringheberel,	Cleederschryver.
164 Heindric Winscinc,	Scilder.
165 Jan Coene,	Scilder.
166 Jan Messiaen,	Scilder.
167 Cornelis Herreboudt,	Scilder.
168 Jan De Brune,	Cleederschryver.
169 Michiel van Cricki.	Zadelmaecker.
170 Dieric van Hecke,	Scilder.
171 Amplonie Van Hulst, Jacop Sproncx wyf,	Cleederschryver.
172 Jan F° Jans, Clerc,	Spegelmaecker.
173 Colaert Lescahier,	Scilder.
174 Loy Vanden Bussche,	Gorelmaecker.
175 Jan Beusaert,	Spegelmaecker.
176 Andries Langhe Jans,	Spegelmaecker.
177 Jooris De Messere,	Scilder.
178 Michiel Walins,	Cleederschryver.
179 Aelbrecht Sol.	Priester.
180 Heer Roelant Keynyaert,	Scilder.
181 Meester Jan Van Menninghen,	Glasmaecker.
182 Willem Van Cricky,	Spegelmaecker.
183 Roegier Van Troyen,	Scilder.
184 Jan Van Benthem,	Glasmaecker.
185 Jacop Van Walleghem,	Scilder.
186 Pieter Vanden Nyeuwerborch,	Scilder.
187 Bertelmeeus Van Melaue,	Scilder.
188 Gheeraert De Meestere,	Cleederschryver.
189 Anthuenis Lauwerens,	Zadelmaecker.
190 Adriaen Van Clarout,	Spegelmaecker.
191 Gillis De Brune,	

192	Anthonis Jacobs zone,	Goreelmaecker.
193	Anthonis Ysereel,	Glasemaecker.
194	Cypriaen Rape,	Scilder.
195	Pieter Van Dicke, Clerck,	Glasemaecker.
196	Lauwereins Hoppe,	Scilder.
197	Pieter De Vitte,	Zadelmaecker.
198	Pieter Ruutteel.	Goreelmaecker.
199	Jan Vande Stalle,	Cleederschryver.
200	Clais Ottezeune,	Scilder.
201	Pieter De Cokere,	Cleederschryver.
202	Bastiaen Christus.	Scilder.
203	Cornelys Rycx,	Scilder.
204	Coenraet Mestuwaert,	Cleederschryver.
205	Rogier De Rue,	Scilder.
206	Passchier Vander Meersch,	Scilder.
207	Jacop Van Steenberghe,	Cleederschryver.
208	Matheeus Van Scoonhove,	Glasemaecker.
209	Cornelys Annaert,	Scilder.
210	Jan Van Belle,	Cleederschryver.
211	Joos Wiits,	Cleederschryver.
212	Jan Caes,	Scilder.
213	Jan Morillie,	Scilder.
214	Michiel De Cuennienc,	Scilder.
215	Jan Van de Bogaerde,	Glasemaecker.
216	Gheeraeyt Jansune,	Spegelmaecker.
217	Jan Drabbe,	Scilder.
218	Jan Thubbe,	Glasemaecker.
219	Jan Cospel,	Goreelmaecker.
220	Pieter Casenbroot,	Scilder.
221	Heer Blasius,	Priester.
222	Adriaen Mazyn,	Cleederschryver.
223	Bertelmeeus Caerlle,	Cleederschryver.
224	Pieter Gousselare,	Cleederschryver.

- 225 Jan de Capeldere, Scilder.
 226 Dieric De Corte, Scilder.
 227 Pieter Gossem, Cleederschryver.
 228 Jan Kaelc, Cleederschryver.
 229 Jacob Van Huelle, Cleederschryver.
 230 Jesper Vande Wynckele, Glasmaecker.
 231 Pauwels Baron, Cleederschryver.
 232 P. De Mooer, Scilder.
 233 Jiven Vinghen, Glasmaecker.
 234 Gilles Vursse, Glasmaecker.
 235 Jan Van Cleem, Cleederschryver.
 236 Collart Biangeusle, Scilder.
 237 Stasse Bernards, Scilder.
 238 Franchoy's Vande Pette, Scilder.
 239 Andries Van Mazyc, Scilder.
 240 Willem Van Ghaeldre, Saldmaecker.
 241 Jan Willems Van Eeck, Scilder.
 242 Cornilles Leeis, Glasmaecker.
 243 Balten Drydon, Scilder.
 244 Antonis de Baerdemaker, Spiegelmaecker.
 245 Jan de Hery, Scilder.
 246 Loy de Poorter, Dienaere, Saldmaecker.
 247 Lowys De Langhe, Cleederschryver.
 248 Dydier Ryviere, Scilder.
 249 Albrecht Sol, Cleederschryver.
 250 Gillis Schoutals, Scilder.
 251 Maerc Vander Ryviere, Clerc, Scilder.
 252 Jasper Van Belle, Cleederschryver.
 253 Ipolytte Hoemay, Sadelmaecker.
 254 Pertcevael Odolf, Spiegelmaecker.
 255 Pieter Disserin, Spiegelmaecker.
 256 Pieter Vande Zane, Cleederschryver.
 257 Gillis Lauwerens, Cleederschryver.

258 Roberecht Bolet,	Gorelmaeker.
259 Jan Aertsone,	Glasmaeker.
260 Cornelys Van Westvoorne,	Glasmaeker.
261 Jacop Louf,	Cleederschryver.
262 Adriaen Braem,	Scilder.
263 Ghyselbrecht De Peortere,	Saldmaeker.
264 Felips Braem,	Scilder.
265 Francoeys De Peau,	Cleederschryver.
266 Jacop Spronc,	Cleederschryver.
267 Roelant Suwaert,	Scilder.
268 Donaes Casenbroet,	Scilder.
269 Pieter Reteel,	Gorilmaeker.
270 Seberdin Jonoey,	Glasmaeker.
271 Joris Odolf,	Spiegelmaeker.
272 Cornelys Aernoudts,	Glasmaeker.
273 Vincent Vanden Bogaert,	Glasmaeker.
274 Joes Smid,	Scilder.
275 Jan Borgrave,	Scilder.
276 Jan Van Hilte,	Prentere.
277 Baltin Vermuelen,	Glasmaeker.
278 Meester Antonis Halhout,	Capelaen.
279 Dieric Wit Thoost,	Zadelmaeker.
280 Jan Van Lunnen,	Cleederschryver.
281 Jacop Goosyns,	Zadelmaeker.
282 Gheeraert Verstrate,	Zadelmaeker.
283 Fransois De Paeu d' Jonghe,	Cleederschryver.
284 Jan Fabiaen,	Scilder.
285 Matheus Van Gyssegem,	Scilder.
286 Maere Boudeyns,	Scilder.
287 Hegghebaert Gheeraerst,	Scilder.
288 Pieter Duwanylier,	Zadelmaeker.
289 Donaes Fabiaen,	Scilder.
290 Vinsent Roels,	Scilder.

291 Pieter Heynemans,	Cleederschryver.
292 Lodewyc Boels,	Scilder.
293 Jan Hodolf	Speghelmaeker.
294 Philips Verbeeke,	Cleederschryver.
295 Pauwels Zoetaert,	Scilder.
296 Adriaen Verbrugghe,	Cleederschryver.
297 Cornelis Verdone,	Scilder.
298 Jan Van Mussegem,	Glasmaeker.
299 Kerstiaen Van Stakenborch,	Scilder.
300 Meester Gheraert Davit, 1574,	Scilder.
301 Jan Goosyns,	Glasmaeker.
302 Adriaen de Zwave,	Zadelmaeker.
303 Jooris Demeyer,	Scilder.
304 Broeder Lenaert Vande Reviere,	Glasmaeker.
305 Raphael De Busere, Schildere	ende Verlichtere.
306 Claeys Van Bucle,	Gorelmaeker.
307 Willem Hodolf,	Speghelmaeker.
308 Pieter Casenbroot,	Scilder.
309 Amandt Janszone,	Cleederschryver.
310 Aernout Zoetaert,	Scilder.
311 Anthuenis Lauwereins Jonghe,	Cleederschryver.
312 Aernout Paeschendach,	Cleederschryver.
313 Jooris Fratrissaert,	Cleederschryver.
314 Colaert Pusseel,	Scilder.
315 Pieter De Baselare,	Cleederschryver.
316 Pieter Reylof,	Scilder.
317 Buckel Heremans,	Glasmaeker.
318 M ^r Jan Provoest, Scilder	ende Ruddere.
319 Dheer Cornelis Bernaert, Seild.	ende Foeylsagher.
320 Jacop Van Zooms,	Scilder.
321 Roberecht Datys,	Goreelmaeker.
322 Lambrecht Lambrecht,	Scilder.
323 M ^r Aelbrecht Cornelis,	Scilder.

324 Jan De Baselaer,	Cleederschryver.
325 Alaert Claeis,	Scilder.
326 Dheer Adriaen Vynne,	Priester.
327 Joos De Smit,	Scilder.
328 Gheeraert Pusseel,	Scilder.
329 Fransois Vanden Broucke,	Glasmaecker.
330 Cornelis Verwedde,	Speghelmaecker.
331 Gheleyn Van Galder,	Zadelmaecker.
332 Fransois Dausy,	Goreelmaecker.
333 Jan De Clerc gheseyt van Jabbeke,	Scilder.
334 Jan Van Wynsberghe,	Scilder.
335 Andries Claeis,	Scilder.
336 Fransois De Winter,	Scilder.
337 Anthuenis Meese,	Speghelmaecker.
338 Jacop Goosins,	Cleederschryver.
339 Jan Nuest,	Scilder.
340 Jan Firmin,	Scilder.
341 Adriaen Becaert,	Cleederschryver.
342 Jan Wouters,	Cleederschryver.
343 Wouter Vanden Polle,	Glasmaecker.
344 Marc Dybrouc,	Glasmaecker.
345 Jan De Paeu,	Cleederschryver.
346 Matheeus de Zwave,	Zadelmaecker.
347 Cornelis Meese,	Speghelmaecker.
348 Jacop Lauwereins,	Cleederschryver.
349 Pieter Mahieu,	Zadelmaecker.
350 Jacop Baeyaert,	Cleederschryver.
351 Lauwereins Bardt,	Cleederschryver.
352 Kerstiaen Zeranx,	Scilder.
353 Thomaes Adriaens,	Glasmaecker.
354 Zaerle Leys,	Cleederschryver.
355 Pieter Van Dycke,	Glasmaecker.
356 Jan Blandeyn, clerc ende Scilder.	

357 Pieter Blinde Doude,	Gorreelmaeker.
358 Pieter De Witte, clerck vande smeden,	Zadelmaeker.
359 Cornelis De Cueninc,	Scilder.
360 Fransoys Gossen,	Cleerschrifer.
361 Hughe Provost,	Scilder.
362 Steven Van Mynsbrugghe,	Scilder.
363 Simoen Heremans,	Glaesemaeker.
364 Pauwels Zoetaert,	Scilder.
363 Jan Fremy de jonghe,	Scilder.
366 Jacop Hoeyman,	Zadelmaeker.
367 Ghelaude Hytasse,	Scilder.
368 Jan Van Butsele,	Gorreelmaeker.
369 Gheeraert Foeykyn,	Ghelasemaeker.
370 Pieter Pieters,	Scilder.
371 Adriaen Fabiaen,	Scilder.
372 Pieter De Clivere,	Scilder.
373 Gillis Becaert,	Cleerschrifer.
374 Lucas De Vischere,	Glaesemaeker.
375 Adriaen Bosschaert,	Scilder.
376 Maximiliaen Frans,	Scilder.
377 Jan Vander Reviere,	Cleerschrifer.
378 Gheraert Luems,	Glaesemaeker.
379 Jan Derby,	Scilder.
380 Vincent Van Herterycke,	Scilder.
381 Danneel De Pau,	Cleerschrifer.
382 Pieter Hespync,	Cleerschrifer.
383 Jan Vergauwe,	Scilder.
384 Ruffyn Fortyn,	Zadelmaeker.
385 Ambrues Bensoen,	Scilder.
386 Jacop De Deckere,	Stochouder.
387 Pieter Vande Boeierie,	Scilder.
388 M ^r Adriaen Hysenbrandt,	Scheildere.
389 Fremyn Hapoort,	Gorreelmaeker.

390 Jan Bruneel,	Gorrelmaeker.
391 Claeys Lenaert,	Scilder.
392 Joos Zoetaert,	Scilder.
393 Pauwels Blende,	Gorrelmaeker.
394 Willem Walinc,	Scilder.
395 Joos Zwyns,	Scilder.
396 Jasper Pyeters,	Glasmaeker.
397 Andries Lauwereyns,	Cleerschrifer.
398 Adriaen Van Temske,	Scilder.
399 Bertelmeeus Le Roey,	Scilder.
400 Hughe Fremyn,	Scilder.
401 Christiaen Verhaghe,	Zaelmaeker.
402 Pieter Dillevael,	Speghelmaeker.
405 Jan Ghuermachtich gheseit Watken,	Scilder.
404 Michiel Verflute,	Scilder.
405 Jaques Van Gravenberch,	Scilder.
406 Jan Zutterman,	Scilder.
407 Antuenis Roegier,	Scilder.
408 Jan Hobert,	Cleerschrifer.
409 Bertelmeeus Noret,	Zaelmaeker.
410 Fabiaen De Meyniere,	Scilder.
411 Cornelis Verweet,	Speghelmaeker.
412 Pauwels Kokuut,	Scilder.
413 Simon Pieters,	Scilder.
414 Maerten Ruelare,	Cleerschrifer.
415 Jacop Van Aveynes,	Glasmaeker.
416 Jooris Van Raverie,	Cleerschrifer.
417 Victoor Coedyc,	Glasmaeker.
418 Heer Adriaen Van Polinchove,	Priester ende Capel-
laen van Montbleru.	
419 Pieter De Paere,	Cleerschrifer.
420 Osten Provoost,	Scilder.
421 Gillis De Cuenynck,	Cleerschrifer.

- | | |
|--|------------------|
| 422 Pieter Van Vlisseghe, | Cleerschrifer. |
| 423 Willem van Hulle, | Cleerschrifer. |
| 424 Pieter Goosen, | Cleerschrifer. |
| 425 Rogier De Paeu, | Cleerschrifer. |
| 426 Antuenis Caspeel, | Goreelmaecker. |
| 427 Claeys Van Hoeve, | Glasemaeker. |
| 428 Gilles Buultyn, | Glasemaeker. |
| 429 Baptiste Lemere, | Glasemaeker. |
| 430 Cornelis Boedyck, | Glasemaeker. |
| 431 Pieter Puseel, | Scilder. |
| 432 Mr Lansloot Blondeel, | Scilder. |
| 433 Jan De Mil, | Scilder. |
| 434 Jan Van Eecele, | Scilder. |
| 435 Steven Roelant, | Cleerschrifer. |
| 436 Dr Loy Vanden Huuse, Foelieslaghere ende Scildere. | |
| 437 Andries Hespyn, | Cleerschrifer. |
| 438 Lowys Hansens, | Gorrelmaecker. |
| 439 Lowys Blandeyn, | Scilder. |
| 440 Jan De Byen, | Glasemaeker. |
| 441 Lucas Alberecht, | Glasemaeker. |
| 442 Anthuenis Meese de Jonghe, | Scilder. |
| 443 Dieryck Zutterman, | Sadelare. |
| 444 Cornelis Hoppe, | Cleerschrifer. |
| 445 Fransoeis Tanckere, | Cleerschrifer. |
| 446 Jan Pusseel, | Scilder. |
| 447 Joos Pusceel, | Scilder. |
| 448 Meester Caerle De Wulf, Priester ende Cappelaen
van Mombleru. | |
| 449 Flips Vanden Ra, | Cleederschryver. |
| 450 Pieter Malynis, Scilder ende foilieslaegher. | |
| 451 Joos Verheecke, | Scildere. |
| 452 Rueberech Fabiaen, | Scilder. |
| 453 Bertelmeus Van Eestere, | Glasemaeker. |

454 Adam Vermuelene,	Spegelmaeker.
455 Joos de Kyen ,	Glasmaeker.
456 Jhesper Koedic , 1568 ,	Glasmaeker.
457 Jacop De Witte ,	Gorelmaeker.
458 Alberecht Van Eeckele ,	Scilder.
459 Willem Symoens ,	Clersriver.
460 Jacop De Sceepene ,	Goreelmaeker.
461 Joos Van Hulle ,	Clersriver.
462 Maerten Rougiers ,	Scilder.
463 Jacop Lanscheel ,	Saelmaeker.
464 Ghisberecht Van Zoem ,	Scilder.
465 Henderic De Vischere ,	Gelazemaeker.
466 Goosen Gherarts ,	Gelazemaeker.
467 Jacob De Kuenyne ,	Clersriiver.
468 M ^r Pieter Glaeissins , 1576 ,	Scilder ende verlichtre.
469 Jan De Bazelare ,	Clersriiver.
470 Matys Van Assene ,	Cleersriiver.
471 Sanders Van Huuze ,	Fouleslager.
472 Pieter Lansel ,	Zadelmaeker.
473 Jacop Van Huelle ,	Cleerscryver.
474 Cornelis Vander Eecke ,	Cleerschrifer.
475 Victor Laport ,	Gorelmaeker.
476 Jan Lanssel ,	Zadelmaeker.
477 Cristoffels Lanssel ,	Zadelmaeker.
478 Jan Veldeken ,	Zadelmaeker.
479 Pieter Van Essche ,	Zadelmaeker.
480 Andries Heyneman Dou ,	Gorelmaeker.
481 Steven De Clerck ,	Zadelmaeker.
482 Arnout Gerazymus ,	Gorelmaeker.
483 Bertelmeus Lippens ,	Scilder.
484 Adriaen Anssens ,	Gorelmaeker.
485 Gilyame Boudens ,	Gorelmaeker.
486 Fransoeis De Kyen , 1584 ,	Glasmaeker.

487 Pauwels Lapport ,	Gorelmaecker.
488 Adriaen Van Vlissegem ,	Cleerscriver.
489 Jan Van Ollebeke ,	Gorel.
490 M ^r Pieter Pourbusse , starf Deken , 1584 ,	Scilder ,
491 Claeis Pinselstoff , starf beede in een jaer , 1584 .	
492 Jan De Visstre ,	Glasmaecker .
493 Goes De Kyen ,	Glasmaecker .
494 M ^r Fransoeis Pourbusse , F ^r Pieters ,	Scilder .
495 Claeys Vanderbrugghen , 1584 ,	Scilder .
496 Pieter Coedyck ,	Glasmaecker .
497 Gilyame Van Bomele ,	Glasmaecker .
498 Wulfaert Coedyck , 1584 ,	Glasmaecker .
499 Claeys Van Bomele ,	Cleerscriver .
500 Jan Gherarts ,	Glasmaecker .
501 Quinten Van Bomele ,	Cleerscriver .
502 M ^r Karstiaen Gherolf ,	Glasmaecker .
503 Herreman Prys ,	Glasmaecker .
504 Gillis Boudewyns ,	Scilder .
505 Ricquaert Prys ,	Glasmaecker .
506 Bernaert Bondu ,	Cleerscriver .
507 Joos Bondu ,	Scilder .
508 Jaques Vande Coornusse ,	Scilder .
509 Gulyame Benson	Scilder .
510 Jacop Meesse ,	Scilder .
511 Jan Benson ,	Scilder .
512 Ambrues Benson ,	Scilder .
513 Alberecht Vandereecke ,	Scilder .
514 Jan De Mallines , Foilieslagher ende	Scilder .
515 Jaques Van Westende ,	Glasmaecker .
516 Jan Becke ,	Glasmaecker .
517 Victor Coedyck ,	Glasmaecker .
518 Cornelis Vanderbecke ,	Scilder .
519 Heinderyk De Vyssche ,	Glasmaecker .

- 520 Heer Marten Van Langhedorpe, Capelaen vanden
 Ambochte.
 521 Heer Jan De Kamen, Capelaen vanden Ambochte.
 522 Lowys Hanssens, Goreelmaeker.
 523 Mychiel De Poes, Gelasmaeker.
 524 Amandt Boudens, Scheilder.
 525 Anthuenis Van Heestere, Gelasmaeker.
 526 Joos Leppens, Scheilder.
 527 Louys Croes, 1603, Goreelmaeker.
 528 Fransoey's Noret, 1603, Zadelmaeker.
 529 Jan Croes 1580, Goreelmaeker.
 530 Pieter Ghyoot, Ghelasmaeker.
 531 Joos Pisseel, 1603, Goreelmaeker.
 532 Claeis Coedyck, 1603. Glasmaeker.
 533 Jooris Vander Hoochstrate, 1603.
 534 M^r Gillis Claeissins, f^r Pieters, 1603, Schildere.
 535 Nicolaeis De Visschere, Glasemacker.
 536 M^r Matheus De Kyen, Glasemaeker.
 537 M^r Pieter Antuenis Claeissins, f^r An-
 tuenis, starf Deken den 19 Julius
 1608, Schilder.
 538 Jan Boudens de jonghe, 1610, Goreelmaeker.
 539 Jan Boudens dhoude, 1611, Scilder.
 540 Jan Wouters, 1611, Cleerschryver.
 541 Gheeraert Pieters, 1612, Scilder.
 542 Steven De Schepene, 1612, Goreelmaeker.
 543 Huberecht Coedyck, 1618, Glasemacker.
 544 Pierson Claeissins, f^r M^r Pieter en
 Petronelle Roelants, obiit anno 1612,
 den 17 Maerte, Scilder.
 545 Jan Van Heestere, Glasemaeker.
 546 M^r Antuenis Claeissins, f^r Pieters,
 obiit anno 1613, den 18 Jannewarius. Scilder.

- 547 Claeis Pinsel, de jonghe, Scilder.
 548 Claeis Pinsel, dhoude, 1617, Scilder.
 549 Jooris Caene, 1617, Zadelmaecker.
 550 Jooris Croes, 1617, Goreelmaecker.
 551 Jan Thylman, 1620, Boomhouwer.
 552 Franschoys Saroen, 1620, Goreelmaecker.
 553 Remy Stalpart, 1622, Scilder.
 554 Jaques Joneau, 1622, Scilder.
 555 Pieter Du Toy, 1622, Scilder.
 556 Guilliams Van Nuffele, 1622, Scilder.
 557 Franschoys Saroen, Goreelmaecker.
 558 Mr Pauwels Pot, 1620, Glasemaecker.
 559 Jan Van Gulleken, Schilder.
 560 Francois Van Hoost, 1623, Schildre.
 561 Mr Pieter Claeissins, 1623, Scilder.
 562 Mr Ferdynande Bart, 1623, Scilder.
 563 Jan Suys, 1623, Scilder.
 564 Jan Caene, 1623, Zadelmaecker.
 565 Mr Ghelein Vroilinck, 1625, Scilder.
 566 Lieven Noret, 1626, Sadelaer.
 567 Sanders Spillebeen, stierf op den
 Goeden Vridagh, 1628, ende was
 driemaels Deken in sinnen tyt, Goreelmacker.
 568 Christoffels Bogaert, 1629, Schilder.
 569 Joos Vander Riviere, 1630, Scilder.
 570 Jaques De Scheppene, 1631, Goreelmackere.
 571 Adriaen Ansens, 1631, Goreelmaecker.
 572 Maxemiliaen Janssens, 1632, Scilder.
 573 Joos Van Windeken, 1632, Scilder.
 574 Jan Smeydynck, 1632, Scilder.
 575 Jan Bart, doude, 1633, Glasemaecker.
 576 Jaques Lybrecht, 1634, Scilder.
 577 Jan Beke, 1634, Scilder.

- 578 Joos Verbrugghe, 1633, Scilder.
 579 Nicolais Blomme, starf Stehouder, 1633, Scilder.
 570 Pieter De Roose, 1633, Goreelmaeker.
 581 Maliaer Dulst, 1633, Glasemaeker.
 582 Jan Backe, Glasemaeker.
 583 Fransoeis Brant, Clerck 54 jaer, 1633, Spegelmaeker.
 584 Jaecques De Kuenynck, 1637, Glasemaeker.
 585 Fransoeis De Schepene, 1637, Goreelmaeker.
 586 Ghysbrecht Janssens, 1637, Scilder.
 587 Jacques Clement, 1638, Sadelmaeker.
 588 Jeronimus Bockman, 1638, Glasemaeker.
 589 M^r Toussain De Kuenynck, 1638, Glasemaeker.
 580 Cristiaen De Smit, Clerck, 1639, Sadelmaeker.
 591 Pauwels Beke, 1639, Glasemaeker.
 592 Pieter Du Vlom, 1640, Sadelmaeker.
 593 Passchier De Brauwere, Schilder.
 594 Pieter Van Hove, Schilder.
 595 Guilliaeme De Corte, Glasemaeker.
 596 Joannes De Vriendt, obiit 1641,
 den 3 September, Scilder.
 597 Lowis De Vriendt, obiit 1643,
 den eersten Dissember, Scilder.
 598 Joannes Ryck, Scilder.
 599 Jaspar Coedyck, 1641, Glasemaeker.
 590 Adriaen Isebaert, Goreelmaeker.
 601 Bernaert Firkens, 1647, Glasemaeker.
 602 Jan Maes, 1647, Glasemaeker.
 603 Jan Van Mullem, 1647, Glasemaeker.
 604 Wendelinus Van Gulcken, 1647, Clerc ende Scilder.
 605 Guilliaeme Druane, 1648, Zadelmaeker.
 606 Lauwereyns Isebaert, f^r Adriaens,
 1649, Goreelmaeker.
 607 Michiel Van Heestere, 1649, Glasemaeker.

608 Sarel Beterel, 1649,	Glasemaeker.
609 Matthys Rycx, f Jans, 1649,	Scilder.
610 Mr Gillis Van Wyndeken, 1649,	Scilder.
611 Heer Thomas Crispin, 1650,	Cappellaen.
612 Sarel Houtemarck, 1651,	Glasemaeker.
613 Geeraert Dulster, 1651,	Zadelmaeker.
614 Jacop Van Heestere, 1615,	Glasemaeker.
615 Gabriel Vercuydt, 1652,	Glasemaeker.
616 Jan Grof, 1653,	Gorelmaeker.
617 Antoni Van Eecter,	Glasemaeker.
618 Jan Clacens,	Scilder.
619 Lauwereins De Vrindt,	Scilder.
620 Aernouet Roels,	Gorelmaeker.
621 Jan Batiste Clasens,	Scilder.
622 Fransoys Puesens, 1656,	Scilder.
623 Gillis Lermyte, 1656,	Gorelmaeker.
624 Jan Noredt, 1656,	Salmaeker.
625 Piter Dount,	Glasemaeker.
626 Joos Valke, 1658,	Glasemaeker.
627 Domyne Blomme, 1658,	Gorelmaeker.
628 Donaes De Schepen, 1659,	Gorelmaeker.
629 Hieronimus Hertawer, 1659,	Scilder.
630 Herman De Corte, 1659,	Sadelmaeker.
631 Franchoys Valcke, 1660,	Glasemaeker.
632 Policarpus Delschot, 1660,	Scilder.
633 Joos Vande Rivière, 1661,	Glasemaeker.
634 H ^r Pieter Vanden Dorpe, 1661,	Cappellaen.
635 Marcus Bollart, 1662,	Scilder.
636 Andries Van Heester, 1663,	Glasemaeker.
637 Alexander Spelebin, 1664,	Gorelmaeker.
638 Jan Boone, 1663,	Glasemaeker.
639 Lowis Stoet, 1665,	Glasemaeker.
640 Gasper Codick, 1666,	Glasemaeker.

641 Boudewin Bedet, 1663,	Schilder.
642 Piter De Brune, 1667,	Schilder.
643 Jan Gilson, 1667,	Schilder.
644 Nicolaes De Ras, 1668,	Schilder.
645 Pauwels Rickx, 1668,	Schilder.
646 Jan Bertholomeus, 1669,	Schilder.
647 Jacobus Govaert, 1669,	Schilder.
648 Jan Van Guilck, 1669,	Schilder.
649 Jaques De Grof, 1670,	Gorelmaeker.
650 Jacobus Van Oost, 1671,	Schilder.
651 Pieter De Winter, 1671,	Schilder.
652 Pieter Lobelle, 1671,	Glasemaeker.
653 Pauwels Van Daele, 1672,	Glasemaeker.
654 Grigorius De Vogelaer, 1672,	Schilder.
655 Jan Valyn, 1672,	Schilder.
656 Pauwels Gerlof, 1673,	Schilder.
657 Boudewyn Mulyer, 1673,	Glasemaeker.
658 Nicolaes Ricx, 1672,	Schilder.
659 Jan Penninck, 1673,	Schilder.
660 Antheune Bolart, 1673,	Schilder.
661 Jacobus Busens, 1673,	Glasemaeker.
662 Jan Boone, 1676,	Glasemaeker.
663 Pauwels Ricquart, 1676,	Schilder.
664 Boudwyn Lermyte, 1676,	Gorelmaeker.
665 Cornelis De Witte, 1677,	Glasemaeker.
666 Jan Maes, 1677,	Schilder.
667 Adriaen Clemens, 1677,	Zidelmaker.
668 Robert Spellebeen, 1677,	Gorelmaeker.
669 Jan Noret, 1678,	Sadellaer.
670 Jacques Van Valckenburch, 1678,	Glasemaeker.
671 Jan De Grave, 1678,	Schilder.
672 Pieter De Mey, 1678,	Glaesemacker.
673 Aernoudt De Roose, 1678,	Schilder.

- 674 Jacobus Spillebeen, 1679, Goreelmaeker.
 675 Francois Blomme, 1679, Glasemaeker.
 676 Otto Poels, 1679, Glasemaeker.
 677 Joos Van Guylek, 1680, Schilder.
 678 Cornelis Van Kaukercke, 1680, Schilder.
 679 Catalyne De Smydt, 1680, Goreelmackers huysvrouw.
 680 Jan Penevile, 1681, Schilder.
 681 Robert Valcke, 1681, Sadellaer.
 682 Gillis Blomme, 1681, Glaesemaeker.
 683 Cristiaen De Wulf, 1682, Glaesemaeker.
 684 Andries Spillebeen, filius Alexander, is int uitgaen van tjaer 1682 gestorven tot Betavia, in Oost-Indien, wiens ziele Godt genaedich zy, Gorielmacker.
 685 Adriaen De Groupe, 1685, Goreelmaker.
 686 Jan Baeke, 1686, Glasemaeker.
 687 Aernoudt Van Gulick, 1687, Clerc, Glasemaeker.
 688 Passchier De Prest, 1687, Glasemaeker.
 689 Carel Flipe Deral, 1688, Schyldere ende Schyldragher.
 690 Jan Bap̄tiste Cobrisse, 1688, Scilder.
 691 Huibrecht Lemeere, 1689, 2 mael Deken, Goreelmaeker.
 692 Francois De Brune, 1689, Glaesemaeker.
 693 Martinus Valcke, 1690, Saelmaker.
 694 Joannes Mulet, 1690, Schilder,
 695 Pieter Mulet, 1690, Glasemaker.
 696 Paulus Rickx, 1690, Schilder.
 697 Gabriel Vercuïdt, 1691, Glasemaeker.
 698 Fransoeis Coppein, 1692, Schilder.
 699 Cornelis Verbove, 1692, Schilder.
 700 Lowis Van Nieuwkercke, 1693, Schilder.
 701 Pieter Roose, 1693, Goreelmaker.
 702 Jacobus Dhondt, d'houde, Glasemaker.

- 703 Emanuel Du Tier, 1693, Schilder.
 704 Bernart Penneville, 1693, Schilder.
 705 Carel De Blecker, 1694, Clerk vanden Ambocht.
 706 Pieter De Velaerre, 1695, Glasemaeker.
 707 Joachem Houvenaghel, 1695, Glasemaeker.
 708 Ferdinande Dhaene, VII mael Deken, 1696, Glasem.
 709 Anthone D'Aemer, 1696, Schilder.
 710 Jan Norret, de jonghe, 1696, Saelmaecker.
 711 Adriaen Clement, 1697, Glasemaker.
 712 Franscois De Schepene, Goreelmaker.
 713 Vincent Pardon, 1697, Schilder.
 714 Jacob Maleise, Schilder.
 715 Augustin Boone, 2 mael Deken, Ghelaesemaeker.
 May 1699, let goreelmaeck.
 716 Jan Spillbeen, 1699, let saelmaecker.
 717 Melchior Coppé, 4 October 1699, let glasemaker.
 718 Jan De Stickere, April 1700, Schilder.
 819 Anthone Potie, 1700, Goreelmaeker.
 720 Machiel Callewaert, October 1700, Ghoreelmaeker.
 721 Alexander Spillebeen, 1701, Ghoreelmaecker.
 722 Alexander Spillebeen, de houdde, Ghoreelmaecker.
 723 Nicolaeis Vleys, heeft betaelt syn
 doodtschult op den 10 Octo- t'let Schilders.
 ber 1703, onder
 724 Jan Van Mueninxhove, 1703, Schilder.
 725 Maerten Langeræet, 1704, Glaesemaker.
 726 Jan Noiret, 1704, Saelmaecker.
 727 Pieter Brachenei, 1705, Schilder.
 728 Jan Ramon, 1705, Schilder.
 729 Pieter Van Meuninxhove, 1706, Schilder.
 730 Pieter Verhaghe, 1706, Schilder.
 731 Vincent Vander Haghe, 1706, Saelmaecker.
 732 Anthone Caesteker, 1706, Glasemaecker.

- 733 Pieter De Mey, 1706, Glasemaecker.
 734 Adriaen Frans, 1706, Schilder.
 735 Jacob De Keysere, 1706, Glasemaecker.
 736 Gregorius Boudeloo, 1707, Schilder.
 737 Maerten Mulier, Deken, 1707, Glasemaecker.
 738 Lievynnis Dickx, 1 Deken, 1708, Glasemaecker.
 739 Clement Denewet, 1708, Schilder.
 740 Jaecop Catelaen, 1709, Schilder.
 741 Steeven Karon, 1709, Saelmaker.
 742 Franssois Roose, 1709, Schilder.
 743 Alexander l'Hermite, 1710, Ghereelmaecker.
 744 Olivier Huybrechts, 1710, Schilder.
 745 Gabriel Vander Brugghe, 1710, Schilder.
 746 Jacop Dhont, 1711, Glasemaecker.
 747 Lowys de Deyster, 1711, Schilder.
 748 Joseph Van Windekens, 1713, Schilder.
 749 Martinus de Stickere, 1713, Glasemaecker.
 750 Guileame de Baene, 1714, Goreelmaecker.
 751 Carolus Maelfeyt, 1714, Schilder.
 752 Pieter Malyse, 1714, Schilder.
 753 Lowis Reepinck, 1715, Clerck en Schilder.
 754 Pieter Huyberechts, 1715, Schilder.
 755 Jacobus Vercuyt, 1715, het let Glasemaekers.
 756 Pieter Geley, 1716, 2 deken het let Saelmaeckers.
 757 Pieter Van Bruynstraete, 1717, Schilder.
 758 Guiliame Spyndler, 1717, Deken, Schilder.
 759 Pieter de Groeve, 1718, oud deken, gouverneur, Goreelmaecker.
 760 Pieter Van Valckenburg, Decem-ber, 1718, Glasemaecker.
 761 Dese 2 brieven hebben huenne dodtschult opgelet in het jaer 1718, Marcus van Duvene, Schilder, ende Joseph Vanden Kerchove, Schilder.

- 762 Judocus Arschot, 1719, Schilder.
- 763 Pieter Vander Heecke, 1719, Glasemaeker.
- 764 Fransois Jamyn, 1719, Schilder.
- 765 Junasus De Wytte, 1719, Schilder.
- 766 Fransoys Sakemyn, op den 24
November 1719 heeft betaelt zyne
doodtschult, Schylder.
- 767 Korneles Van Hackere heeft syn
doodtschuldt opgeleydt volgens
syn bryfken, Schylder.
- 768 Korneeles Galee, heeft syn dood-
schuldt betaelt op den 11 Jane-
wary 1720.
- 769 Pieter Masyn, inde maent Juny,
1720, Glasemaeker.
- 760 Maerten Vande Steene, filius
Victor d'oude, 1720, Goreelmae' er.
- 771 Pieter Fierens, 1721, Glasemaeker.
- 772 Victor Vander Heene, doude,
ouden deken, 1721, Goreelmaeker.
- 773 Frans Vander Heecke, 1721, Glasemaker.
- 774 Jan Baptiste Herregouts, 1721, Schilder.
- 775 Jaecques De Schepene, 1723, Goreelmaeker.
- 776 Frans De Mey, 1723, heeft syn
doodtschult opgeleyt onder het let Schilders.
- 777 Joseph Moenaert, inde maent
December, 1724, Glasemaeker.
- 778 Joseph Hardy, 1725, Glasemaeker.
- 779 Frans Passee, February, 1726, Glasemaeker.
- 780 Guillamus Verhulst, 1726, Zadelare.
- 781 Michiel Valkenburge, 1726, Glasemaeker.
- 782 Bernardus Spindler, 1726, Schilder.
- 783 Jacob Boelinck, 1727, Schilder.

- 784 Adriaen Cent, d'oude, 1727, Zadelaere.
 785 Bartholomeus Caesteckere, 1727, Glasemaeker.
 786 Vincent Cent, 1727, Zadelaere.
 787 Robert Valcke, 1727, Zadelaere.
 788 Victoor Vande Steene, 1 deken, Goreelmaeker.
 789 Jacobus Mulier, 1727, Glasemaeker.
 790 Gil'is Hemmery, 1728, Schilder.
 791 Pieter Clement, 1728, Glasemaeker.
 792 Joseph Vander Steene, 1729, Goreelmaker.
 795 Albertus de Groeve, 1 deken, 1729, Glasemaeker.
 794 Remy de Have, 1 deken, 1730, Glasemaeker.
 793 Guyllyame Vanden Houvere, 1730, Schilder.
 796 Jacobus Maryé, 1731, Goreelmaeker.
 797 Jacobus Lermyte, 1731, Goreelmaeker.
 798 Carel Derael, f Carel, gestorven in Oost-Indien ten jare ende syne zielmisse is gedaen den 8 Meye 1732.
 799 Jacobus Herreboodt, 1 deken, 1732, Schilder.
 800 Jacobus Bougon, 1 deken, 1732, Zadelaere.
 801 Andries Donny, 1733, Glasemaeker.
 802 Joseph Coppyn, 1733, Schilder.
 805 Jan Van Coetsem, 1733, Schilder.
 804 Jacob Donny, 1733, Glasemaeker.
 803 Josep Aneca, 1734, Schilder.
 806 Servaes Vande Steene, 1734, Goreelmaeker.
 807 Pieter Vervaeke, 1 Deken, Schilder.
 808 Jan Van Hoestenbergh, 1 Deken, Schilder.
 809 Jan Van Damme, 1737, Goreelmaeker.
 810 Joannes Reppinck, gestorven 1735, Clercq van desen ambachte, en Schilder.

- 811 Carel De Stickere, eens Deken, 1736, Glasemaeker.
- 812 Joannes De Poorter, 1736, Schilder.
- 813 Christiaen Van Hoestenbergh, 1736, Clercq van desen ambachte en Schilder.
- 814 Franchois Maertens, 1739, 1 Deken, Goreelmaker.
- 815 Martinus Valcke, 1739, Glasemaeker.
- 816 Carel Van Noordover, 1740, 1 Deken, overleden gouverneur vanden ambachte, Glasemaeker.
- 817 Jan De Groeve, 1740, Schilder.
- 818 Jacobus Suweyns, 1741, Schilder.
- 819 Nicolaeis Roos, eens deken, 1741, Schilder.
- 820 Franchois De Vos, gouverneur en Goreelmaker, 1741.
- 821 Ferdinande Labus, 1744, Deken, Salmaker.
- 822 Joannes De Buysere, Gouverneur en Glasemaker, 1745.
- 823 Franchois De Schepene, ouden Deken, 1745.
- 824 François Dhondt, 1742, Schilder.
- 825 Adam Ely, 1747, Glaesemaeker.
- 826 Augustyn Lobberecht, 1747, Schilder.
- 827 Jan Baptiste Valcke, 1747, Zadelmaeker.
- 828 Carel De Grendel, 1741, Glasemaeker.
- 829 Jacques De Rael, 2 mael Deken, 1748, Schilder.
- 830 Joseph Lermite, 1750,
- 831 Jooris Wils, 1 Deken, 1750, Schilder.
- 832 Francois Pilliet, 1751, Glasemaeker.
- 833 Crystoffel Agys, 1 Deken, 1753, Schilder.
- 834 Jan Vander Schage, 1 Deken, 1753, Zadelmaeker.
- 835 Jan Bevernagie, 1753, Glasemaker.
- 836 Franchois Aernouts, 1753, Glasemaker.

- 837 Baltazar Minne, 1756, Zadelmaker.
- 838 Jan Lermytte, 2 mael Deken, 1756, Goreelmaker.
- 839 Joannes Agys, 1757, Schilder.
- 840 Jacobus Valcke, 1 Deken, 1759, Zadelaer.
- 841 Joannes Janssens, 1 Deken, 1759, Goreelmaker.
- 842 Franscois Maeyens, oude gouverneur, 1759, Glasemaker.
- 843 Jacobus Allynck, oude gouverneur, 1760, Glasemaeker.
- 844 Albertus De Mey, gouverneur, 1760, Schilder.
- 845 Gillealmus De Jonghe, 1760, Glasemaeker.
- 846 Eustagius Malfeyt, Deken, 1761, Schilder.
- 847 Michiel Moenaert, 1761, Schilder.
- 848 Dominicus Maertens, out Deken, 1761, Goreelmaker.
- 849 Jan Dieperinck, oudt Deken, 1761, Schilder.
- 850 Joris F^r Joris Wils, 1762, Schilder.
- 851 Jacobus Dehase, houden Deken, 1762, Glasemaeker.
- 852 Gilles Gerneels, verongelukt tot Blankenberge in de kerke, 1763, Schilder.
- 853 Plipphus Agys, 1764, Schilder.
- 854 Judocus Friclo, eens Deken, 1769, Goreelmaker.
- 855 Carel De Stickere, eens Deken, overleden den 5 Junius 1765, Glasemaeker.
- 856 Dominicus Rippynck, 1765, Schilder.
- 857 Anthone De Wilde, 1765, Sadelmaeker.
- 858 Martinus Tilleman, eens Deken, stierf op den 28 October 1765, op ons ambaghts camer subit,

- besigh synde met eeten savonds ten 7 uren en alf,
per memorie, Glasmaecker.
- 859 Jacobus Plasschaert, 1765, Schilder.
- 860 Andries Lerremite, eens Deken,
1767, Glasmaecker.
- 861 Jacobus Bolinck, 1767, Schilder.
- 862 Alexander Coppe, eens Deken,
1768, Sadelaer.
- 863 Carel Noos, 1728, Gouverneur
en actueelen Clercke, Schilder,
- 864 Jan De Stiekere, 1768, Schilder.
- 865 Jan Kleyn, 1768, oude gouverneur, Schilder.
- 866 Pieter De Groupe, 1769, Goreelmaker.
- 867 Jan Gambie, eens Deken, 1768, Glaesmaecker.
- 868 Heinderick Anthone Coppyn,
1769, Schilder.
- 869 Lodewyck Vermeesch, 1769, Schilder.
- 870 Pieter Ely, eens Deken, 1769, Glaesmaecker.
- 871 Jan de Busere, 1770, Glaesmaecker.
- 872 Pieter Suweins, eens Deken,
1770, Schilder.
- 873 Jacobus Deck, filius...., over-
leden 1771.
- 874 Joseph d'Hou, 1772, Schilder.
- 875 Martinus de Lessue, eens Deken,
overleden 11 Maerte 1773, Glaesmaecker.
- 876 Guillielmus Jack, overleden 19 Fe-
bruary 1774, oude Gouverneur, Glaesmaecker.
- 877 Joannes Coppyn, overleden 15
July 1774, Schilder.
- 878 Vincent De Schepene, 1775, Goreelmaecker.
- 879 Lodewyck Valcke, overleden in
July 1776, Saedelmaecker.

- 879 Ferdinandus Van Houtrive , overleden 27 September 1776 , Saedelmaecker.
- 880 Frans Vervaecke , overleeden den 26 January 1779 , Schilder.
- 881 Pieter Van de Vyver , overleden 24 November 1779 , Schilder.
- 882 Jan Van den Asschen , overleden 5 January 1780 , Schilder.
- 883 Martinus De Lessue , is overleden , 1781 , Winloosser.
- 884 Adrians Noos , oudt Deken , overleden den 5 Meye 1782 , Schilder.
- 885 Joseph Coppyn , overleden den 10 Oust , 1782 , Schilder.
- 886 Jacobus Maeyens , 1784 , Glaesmaecker.
- 887 Andries Bergeer , 1784 , Glaesmaecker.
- 888 Jacobus Van Hoestenbergh , oudt Deken , 1784 , Schilder.
- 889 Jacobus Proovost , oudt Deken , 1785 , Schilder.
- 890 Joseph Van de Steene , overleet in het hospitaal in Brugge , 1786 , Glaesmaecker.
- 891 Carel De Stickere , f° Jan , overleet in het hospitaal in Brugge , 1786 , Glaesmaecker.
- 892 Jacobus De Smidt , op den 10 July is overleeden , ouden Deken , is begraven op St Salvators kerkhof , nevens het groot kruis , gedregen ten grave door oude Dekens en Gouverneurs , 1787 , Schilder.
- 893 Jacobus Brunstraede , ouden Deken , is overleden op den .. July 1788 , en begraven op S. Walburge , Schilder.

- 894 Antone Janssens, 1788, Deken,
verhongeluck in het waeter.
- 825 Joseph Dieperinck, overleden den
1 December 1789, meester Gelasmaecker.
- 896 Erasmus Van Houtrive, over-
leden 7 April 1790, meester Saedelmacker.
- 897 Jacobus Valcke, overleden 28
Juny 1790, Saedelmacker.
- 898 Gulame Verbandt, is overleden
den 8 July 1791.
- 899 Joseph Paryn, is overleden
den 16 Julius 1791, meester Glaesemaecker.
- 900 Adriaen Janssens, is overleden
den 7 Augustus 1791, en is
begraven op S. Anna, meester Grelmaker.
- 901 Petrus Joseph Kerckhove, is
overleden den 19 January 1792,
in het hospitael,
- 902 Martinus Valcke, is overleden Oc-
tober 1791, begraven St-Jacobs, Glaesemaecker.
- 903 Pieter Ageis, is overleden den
15 July 1792, Schilder.
- 904 Jacobus Van Noordover, is over-
leden den 26 February 1793,
is begraven in t'ospitael, Glasemaecker.
- 905 Guillielmus Van Wiedt, overle-
den den 5 Maerte 1794, in het
hospitael, en begraven met eenen
vollen dienst gelyk een ouden De-
ken, hy is in het jaer 1781
Deken geweest der Schilders.
- 906 Jacobus Tilleman, f. Martinus,
is overleden, en is begraven in

- het hospitaal den 2 October
1794, als vry meester Schilder.
- 907 Joannes Suermon, is overleden
den 2 July 1795, en is begraven
te St. Walburghe kerkhof, Schilder.
- 908 Franscois Hoedt, is overleden den
20 Januaryus 1796, in zyn deken-
schaere, en heeft tweemaal deken
geweest en is begraven tot de
Paters Discalsen in het panthof, Goreelemaeker.
- 909 Jacobus De Have, is overleden
den 30 April, in zyn leven Deken
geweest van het let Schilders en
is begraven in het hospitaal den
2 Meye 1697, Glaesemacker.
- 910 Martinus Syoens, fylus Joseph,
geboortig van Daeseele, overleden
den 11 Augustus 1798, in den
ouderdom van 71 jaeren, begra-
ven in St-Jacobs kerke, in
Brugge, meester onder het let Schilders.
- 911 Joannes Gambie, filius Jan, is
overleden den 13 Meye 1799,
in den ouderdom van 61 jaeren,
en is begraven in St-Jacobs kercke,
eens Deken geweest onder het let Glaesemakers.
- 912 Joannes De Lahaye, is overleden
den 23 Februarius 1801, en is
begraven tot Sinte Anna kerke,
en heeft Deken geweest onder
het let Glaesemaekers.

Cet obituaire était terminé, lorsque la mort a surpris l'honorable Président de la Société d'Emulation.

Cette mort, qui est une perte irréparable pour la religion, pour les sciences et les arts, nous met dans l'impossibilité de donner, aux Membres de la Société, les conclusions que le défunt se proposait de tirer de ces pièces.

V.

LES HÔTELLERIES DE BRUGES EN 1482.

Molinet qui, à la fin du xv^e siècle, jouissait comme historien et comme poète d'une double renommée que la postérité n'a point pleinement confirmée, parle plusieurs fois de Bruges dans ses œuvres poétiques, recueillies et publiées sous le titre de FAICTS ET DITS DE FEU MAISTRE JEHAN MOLINET.

« Bruges, dit-il, commence par la même lettre et » est le second Bethléem, maison de pain et d'affluence » de tous biens. » Il raconte ailleurs, qu'il y passa en se rendant, dans les derniers jours du mois de Mars 1482, à un pèlerinage dans lequel il est aisé de reconnaître Notre-Dame d'Ardenbourg.

Je me approchay d'une très grosse ville...
Tous biens y sont. Bruges se faict nommer;
Tout y arrive et par terre et par mer.

Molinet était pauvre, et c'était un grand défaut pour

quiconque voulait descendre dans « les grans beaux » hostels » de cette ville, où régnait « l'ysse. »

Il s'arrête d'abord à l'*Écu de France*. L'hôte le repousse brutalement. Aux *Trois Léopards*, même accueil.

Ame je n'y voi,
 Qui vueille ou sache entendre à mon langage;
 H y a port de mer et bon pesquage
 Pour riches gens qui vivent à cher coust,
 Mais povres gens n'ont partout point d'escout.

Voici une grande et haute maison. C'est l'*Écu de Bretagne*. Du faite des cheminées, la fumée monte vers le ciel; tout y annonce « soulas et joye, » mais on ne daignerait pas allumer une chandelle, pour recevoir le chanoine de Boulogne. Peut-être serait-il mieux à l'*Écu de Savoie* où il logea jadis, mais l'hôte est mort et ses enfants se sont dispersés. C'est le triste fruit des guerres qui ont désolé la Flandre.

A l'*Écu d'Artois*, on ne voyait que des hommes-d'armes: il n'était pas de chambre qu'ils n'eussent envahie et occupée par droit de conquête:

Et quand je vis tant d'armes, de guisarmes,
 Je me gardai bien de passer par là.

L'*Hôtel de Ravestein* brille de loin comme une étoile, mais il faut se garder d'aller y porter le trouble. N'a-t-on pas murmuré mystérieusement à l'oreille de notre pèlerin que cette nuit l'hôte est « gardien et » concierge » de deux précieux joyaux?

Une enseigne dorée annonçait l'*Hôtel de saint Paul*. L'hôte y était bon et obligeant, mais il était malade, « donc ce fut grand dommage. »

A l'auberge de la *Doloire*, tout était trouble et bruit.

A la *Toison d'Or*, on ne rencontrait que des princes ou de hauts barons. Empereurs et rois s'y reposeraient volontiers, car on ploie le genou devant eux, tant on est empressé à les servir.

Qui sert bon maistre, il attend bon loyer.

Là brillèrent les blasons les plus fameux : là retentissaient les cris de guerre les plus redoutés. Vous y étiez alors réunis, nobles chevaliers, qui aviez survécu aux désastres de Charles le Téméraire et qui défendiez avec courage l'héritage de la maison de Bourgogne, Antoing, Lannoy, Gruthuse, Lalaing, Romont, Chimay, Nassau, Beveren, Walaing, Ligne et Bousut!

Autres y sont de hault los et de pris;
Mais je ne puis regarder à tous bouts:
Impossible est de complaire à tous.

Au *Lyon Noir* résonnaient les musettes, mais on n'y servait guère que des noisettes, de la bière et du hareng. Au *Chapeau Rouge* se pressaient les prélats et les gens fort lettrés. Là se trouvait l'évêque de Tournay.

Très-révérènds pères y sont entrés:
Aux bons docteurs, aux évesques mitrés
Là ne sera la maison refusée.

La *Crosse* recevait aussi des prélats, tels que l'évêque de Cambrai ou l'abbé de Saint-Bertin. L'hôte et ses serviteurs parlaient eux-mêmes latin.

Quel contraste au *Perron de Liège*! on s'y querelle, on s'y bat. Hâtons-nous de nous éloigner. Où est l'*Hôtel du Bar*? Où est l'*Hôtel du Grand Éléphant*? qu'est devenu l'*Écu de Bourgogne* où Philippe le Bon

et son fils Charles ne dédaignaient pas d'assister à des fêtes somptueuses dont on parlait jusqu'en Catalogne? Hélas! on n'y trouve plus comme autrefois, la table couverte, ici de vin, là de pain et de fromage, et tout à côté un grand couteau pour se servir soi-même!

A l'*Écu de Bourgogne* a succédé l'*Hôtel du Cerf volant* où un nouveau propriétaire se montre sans pitié.

Le dernier veut toujours estre le maistre.

Quel sera donc l'asile qui s'ouvrira à Molinet? Mieux qu'une hôtellerie, un véritable palais, la cour de l'*Aigle Romaine*, où l'hôte est du sang des Césars, où l'hôtesse appartient aussi à une race non moins illustre et longtemps plus puissante que les Césars eux-mêmes. Mais tout y était plein des tristes images du deuil et de la douleur. L'hôtesse venait d'expirer et l'on avait déposé ses restes sur « une couche bien parée. » C'était la fille du dernier duc de Bourgogne!

KERVYN DE LETTENHOVE.

•

VOYAGE DE SAINT-OMER A BRUGES

A LA FIN DU XVI^e SIÈCLE

PAR SIMON OGIER (1).

Ce petit poème en vers latins rimés de douze syllabes ne manque pas d'intérêt, aujourd'hui surtout que le chemin de fer, malgré son long circuit par Lille, a mis St-Omer à six heures seulement de Bruges.

Notre poète a fait un circuit beaucoup plus long encore que celui du chemin de fer, car il est allé d'abord à Douai où l'appelait sans doute quelque affaire.

Dans ce long trajet qui a dû lui demander au moins huit jours, il a eu mille dangers à courir de la part des bandes hollandaises et anglaises qui, à cette époque, désolaient les côtes de Flandre.

Arrivé à Bruges, il reçut un favorable accueil non seulement de la part de tous les hommes de lettres, mais encore du Roi d'Espagne Philippe II lui-même qui l'admit à sa table et lui fit une gracieuse réception.

En essayant de traduire cet itinéraire, nous nous sommes particulièrement attaché à reproduire autant qu'il a été en nous le style libre, coulant et facile du texte.

A. COURTOIS.

(1) Voir sur la vie et les œuvres de Simon Ogier notre notice biographique insérée dans la première partie du X^e volume des mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, p. 144 et suivantes.

SIMONIS OGERII AVDOMAROPOLITÆ

I. V. DOCTORIS

BRVGÆ.

Vbi auctoris iter Audomaropoli Brugas, et reditus
inde domum describitur.

*Ad optimum et eruditissimum hominem Jacobum Pullanum
I. V. Licentiatum Canonicum et Cantorem Ecclesie
Cathedralis S. Audomari.*

Cum te reliquissem Cantor ætheree,
Nunquam fædi cantus, nec Veneris ree:
A tuis ædibus statim peto montes,
Vnde fundit claros Helifala fontes.
Exin Taruanæ tetigi ruinas,
Et missas gelida de nocte pruinas:
Ac transii iunctum celso ponte Lisam,
Qui præ cunctis amat Aëridem Nisam.
Hinc mihi se campi dant Eginægatæ,
Nymphes ad pudorem conservandum catæ,
Vbi sensit olim Belgicum militem,
Quæ terit Celticum Bellona limitem,
Quàm sit Marte ferox ac asper in armis,
Et versis in hostes suos audax parmis.

BRUGES.

POÈME DE SIMON OGIER DE SAINT-OMER,

DOCTEUR EN DROIT.

L'auteur décrit son voyage de Saint-Omer à Bruges
et son retour (1597).

*A très bon et très érudit homme Jacques Poulain, licencié
en droit, chanoine et chantre de l'église cathédrale de
St-Omer.*

En quittant ta demeure, ô chantre aimé du ciel
Qui n'as jamais prêté ta voix qu'à l'Éternel,
Je fus au mont d'HELFAUT, dont les versants humides
Répandent à ses pieds mille sources limpides;
Puis, par des champs couverts de frimas, j'atteignis
La cité de TÉROUANNE ou plutôt ses débris.
J'y passai sur un pont la Lys, cette rivière
Qui pardessus toute autre aime la ville d'Aire.
Bientôt ENGUINEGATE offre, étale à mes yeux
Cette plaine où sa nymphe, unie à nos aïeux,
Défendit vaillamment l'honneur de la Belgique (1);
Où le drapeau français et la fureur celtique
Ont jadis éprouvé, dans de sanglants combats,
L'audace et la valeur de nos braves soldats,

(1) Allusion à la bataille d'Enguinegatte (1513) dite la *Journée des éperons*. Maximilien y avait été précédemment battu par les Français en 1479.

Duce copiarum Maximiliano,
 Quem merito mea Floriade cano:
 Dignum Mæoniæ Calliopes Lyra,
 Et, quam docet Phœbus, laudatrice Cyrrha.
 Inde cito passu Flecinnellum peto,
 Et admiror larem septum saltu læto.
 Hinc Pippemontium tectus umbra veni,
 Per virides lucos ductus pede leni.
 Mox ad Feunios me verto penates,
 Qui nobis fuderunt egregios vates,
 Quorum doctissimus habetur Flossius,
 Fœlix Mincigenæ Maronis socius:
 Et ostendunt partem Crucis æde sacra,
 Pio tinctam tabo per Solymes acra,
 Cùm lior necavit Tonantis filium,
 Et cœlestis horti fœdavit lilium,
 Quam reportauerunt Iudæa proceres,
 Quos nutrit in vrbe sacra Paulo Ceres,
 Dignam pio cantu, dignam docto corde,
 Vt quæ nostram luem repurgauit sorde,
 Merita Stygiæ supplicium manus,
 Quod in spurcos Manes exercet Summanus.
 Hoc in loco bonis fruor Chabotiis,
 Gaudentibus Ascrae dulcibus otijs,
 Ac ita iucunda reficior dape,
 Vt si discumberem per Dircaea nape,
 Et aurora currus agente pallidos,

Conduits et commandés par le chef de l'empire,
 Maximilien que chante et célèbre ma lyre
 Et dont ma *Floriade* (1) a consacré le nom
 Digne d'être loué des filles d'Apollon.

De là par FLÉCHINELLE, où mon cheval m'entraîne,
 Dont j'admire en passant le plantureux domaine,
 J'arrive à PIPPEMONT, d'un pas lent, paresseux,
 A travers des taillis, par un chemin ombreux,
 Et j'entre dans FEBVIN, agréable retraite,
 Lieu qui nous a donné maint éminent poète ;
 Tel nous voyons Duflos, sage et savant docteur,
 Du chantre de Mantoue heureux imitateur (2).

Là dans le temple saint on montre une parcelle,
 Un précieux fragment de la croix immortelle,
 Dans Solyme autrefois teinte du sang divin,
 Lorsque, profanateur du céleste jardin,
 Ayant souillé le lis de l'innocence même,
 Le péché fit mourir le Fils du Dieu suprême.
 Les comtes de Saint-Pol des rives du Jourdain
 L'ont jadis apportée à l'autel de Febvin.
 Saluons de nos chants, avec reconnaissance,
 Ce signe rédempteur qui rendit l'innocence
 Au monde, et le sauva des tourments qu'aux enfers
 Exercent les démons sur les hommes pervers.

Chabot m'offre en ces lieux le logis et la table.

(1) Simon Ogier n'a point publié ce poème, aujourd'hui inconnu.

(2) Valérien Duflos, docteur en droit, chanoine et archidiacre du Brabant en l'église métropolitaine de Cambrai, du temps du savant Sarrazin. C'était un ami et ancien condisciple de Simon Ogier qui en parle en différents endroits et à qui il a écrit une épître pour le féliciter de son heureux retour d'un voyage que Duflos avait fait à Rome.

Desero mortales ad versus callidos:
 Ac me recipio Bruaiam versus
 Impotentis Austri largo rore tersus.
 Hinc optatissimam tandem Lensam cerno
 Huc vsque cum vento luctatus hyberno,
 Et perpressus imbres, grandinemque diram,
 Atque procellosæ tempestatis iram,
 Et deiectus equo, spurcatusque luto,
 Quo nullum per terras molestius puto:
 Et id fatebuntur, qui fecerunt iter
 Per Lohees campos, quos odit Iupiter
 Candidus, et gaudens æthere sereno,
 Quem vitat tenebris velata Celæno.
 Hac sede deserta contendo Duacum,
 Et tango Naiados Maurantiæ lacum.
 Hinc Insulam nullo circumdatam Ponto,
 Neque fluctifrago verberatam conto,
 Et admiror lautæ gentis urbem piam,
 Quam nuncupat paruam vulgus Antuerpiam.
 Post Meninas, inde Cortracum venio
 Ob rixas frequentes confectum senio.
 Exin per genistas, et lares lupinos
 Citos tendo gradus ad pontes Bruginos.
 Assidue timens caput Nassouium
 Ne Fortuna mihi mitteret obuium:
 Formidansque feros homines Batauos
 Portantes manibus funera, non fauos:

C'est des loisirs d'Ascré le partisan aimable.
 Il m'a d'un doux festin réconforté si bien
 Que si je fusse assis au vallon Dircéen.

Le lendemain matin, au moment où l'aurore
 Montrait à l'horison son char tout pâle encore,
 Saluant ces amis experts dans l'art des vers
 Je me mets en chemin, malgré le temps pervers,
 Et bientôt à BRAUV j'arrive tout humide,
 Tout trempé par l'Auster d'une averse perfide.

J'aperçois enfin Lens et j'en rends grâce aux dieux.
 Car jusque-là battu par un vent furieux
 Et la pluie et la grêle, auxquelles je tiens tête,
 Bravé tout à la fois l'orage et la tempête,
 Renversé de cheval et crotté jusqu'au cou,
 Je pense qu'il n'est pas au monde un pareil trou;
 Et quiconque a suivi cette voie effroyable
 Avouera qu'il n'est pas un chemin plus damnable
 Que dans ces champs de Loos qu'a maudits Jupiter,
 Ce dieu puissant qui calme et rassérénit l'air,
 Devant qui Célæno fuit dans la nuit obscure.

Quittant Lens vers Douai je pousse ma monture
 Et j'atteins la fontaine et le lac Saint Morand.
 De là je pars pour LILLE, où je cherche en entrant,
 Mais en vain, autour d'elle, où sont les mers profondes.
 J'y vois, non des écueils, des vagues furibondes,
 Mais un peuple opulent, cent commerces divers
 Qui font de cette ville une petite Anvers.
 Puis je gagne Menin et Courtrai dont l'enceinte
 Porte encore de la guerre et le deuil et l'empreinte.

A travers des halliers, le repaire des loups,
 Je poursuis mon chemin, ponts de Bruges vers vous,

Et metuens turmas gentis Ostendanæ,
 Quas Nymphæ metuunt Tagides et Danaë.
 Præcipuè verò, nec id sine causa,
 Corpora clangore Strophadico plausa.
 Quamuis essem fidis circumdatus armis,
 Et lucidissimis circumseptus parmis,
 Atque præsidio vallatus amico
 Tam frondoso saltu, quàm campis et vice
 A Dice deserto, non deserto dolis,
 Odiosis terræ, nitidisque polis.
 Nam semper per vias ac horridum nemus,
 Quo nullum tetrius videt ater Hæmus,
 Volitant Harpiæ, quas mittit Anglia,
 A quibus infelix vastatur Flandria.
 Sed munere Diuùm, qui me semper seruant,
 Et contra poëtas gladios enervant,
 Ac terrent Furias, Stygiamque manum,
 Ne violent musas, Clariumque fanum:
 Tandem tango muros votis expetitos,
 Ac in urbem fero gressus expeditos,
 Ereptus et dolis, et ereptus ensi,
 Et diris vnguibus agminis infensi.
 Et lætus saluto non Phrygiæ Rheam,
 Sed sperantem toros nostri Liseæ Rheam,
 Qui rigat rosea Brugidum labella
 Haustes à pueris fulgente camella.
 Ac aulam celebrem nulla sorde miror,

Tremblant qu'un sort néfaste envoyât sur ma route
 Nassau, ce chef des Gueux, que le Belge redoute ;
 Ou le Batave altier, ces soldats inhumains
 Qui portent, non du miel, mais la mort en leurs mains ;
 Ou les bandes d'Ostende éparses sur la plage,
 La terreur du Jutland et des nymphes du Tage,
 Ou surtout, et pour cause, un de ces corps errants
 Des monstres du Stymphale impétueux enfants.

Je tremble, ainsi mon âme est en proie aux alarmes,
 Bien que je sois nanti de mes fidèles armes,
 Muni d'un bouclier, d'éclaireurs vigilants
 Et d'une escorte amie attachée à mes flancs ;
 C'est que, dans ce canton qu'abhorre la justice,
 Tout ne respire au loin que piège, qu'artifice,
 De forfaits sous le ciel, même au pôle inconnus.
 Comme en ce bois affreux, jamais le mont Hémus
 N'a vu dans ses sentiers et sur sa cime altière
 Ces lugubres oiseaux que vomit l'Angleterre,
 Qui de la Flandre en deuil ont dévasté les champs.

Mais grâce aux dieux qui sont mes protecteurs constans,
 Qui me gardent toujours, qui toujours des poètes
 Détournant les dangers qui menacent leurs têtes,
 Savent forcer le Styx et le noir Achéron
 A ne point violer le temple d'Apollon,
 A Bruges j'entre enfin, heureux, dans mon voyage,
 D'avoir pu sans encombre échapper au naufrage,
 Aux pièges du chemin, aux glaives, aux poignards,
 Aux ongles meurtriers des bandes de pillards.

Je saluai $\text{R}\eta\epsilon\lambda$, non $\text{R}\eta\epsilon\lambda$ de Phrygie,
 Mais celle que la Lys à son lit associe
 Et dont l'onde puisée en de brillants godets

XII, 4

Nec hic paucos dies talaria moror,
 Captus dulci sono Brugelinæ gentis,
 Atque frequentia Pieriæ mentis,
 Quæ viget, et feruet in vrbe Grudia,
 Amante Maronis diuini studia,
 Et nitidissimos colles Aonidum,
 Quæ nunquam viderunt Amathia nidum,
 Et colo poëtas, et color ab illis,
 Et Xenophontæis frequentor a Grillis.
 Cuique meam Pacem cum Marte dicaram
 Gaudeo fuisse magno duci caram.
 Non hic prætermittam REGIS officium,
 Qui semper amauit Pallados licium,
 Et telam Clarijs contextam manibus,
 Inuisam gelidis Erebi Manibus.
 Hic me suum vel vi voluit hospitem
 Gaudens Brugas vsque venisse sospitem,
 Et excepit domo vere Lucullana,
 Mihi gratiore Phryxeide lana.
 Nec dissimulabo gaudia quæ sumpsi,
 Ac penitissimo de pectore prompsi,
 Visis hac in vrbe meis Gaëtanis,
 Vt Roma videbam, corporibus sanis.
 Qui blandis moribus, ac pectore dio,
 Me sunt prosecuti quo patrem studio.
 Imprimis celebros sacrificos lares,
 Qui thure diuino reficiunt nares,

De la belle Brugeoise entretient le teint frais.
 J'admire aussi l'intègre et célèbre guild'halle
 Et je suis de longs jours sans refaire ma malle,
 Charmé de la douceur des Brugeois, de leur ton,
 Du grand nombre d'amis que rencontre Apollon,
 Dans ces murs policés de l'antique Grudie
 Qui du divin Virgile aime la poésie
 Et les monts Aoniens, poétiques séjours,
 D'où la sotte ignorance est bannie à toujours.

Je visite et reçois l'historien, le poète,
 Le fils de Xénophon dont j'ai fait la conquête,
 Fier que du prince auquel je les ai dédiés
 Et ma PAIX et mon MARS soient fêtés et choyés (1).

Mais pourrais-je du Roi taire les bons offices?
 Philippe de Pallas aime les hautes lices
 Et les tissus ourdis de la main d'Apollon,
 Des mânes détestés aux bords de l'Achéron.
 De me voir sain et sauf me témoignant sa joie,
 Malgré moi pour son hôte il me prend, me festoie
 Dans son splendide hôtel, honneur plus cher encor,
 A mes yeux, que s'il m'eut donné la Toison d'Or.

Je ne cacherai pas non plus la joie extrême
 Que me fit éprouver, dans cette ville même,
 La présence, l'aspect de mes chers Gaëtans
 Que, comme à Rome alors, je revis bien portants (2).

(1) Ces deux poèmes intitulés *Iréne* et *Arès* furent imprimés en 1588 et dédiés à Alexandre Farnèse.

(2) Pendant son séjour en Italie, Simon Ogier avait reçu une généreuse hospitalité dans la famille des deux Gaëtans, dont l'un était le cardinal duc de Sermonet, et l'autre le cardinal évêque de Vérone.

Et Christum veneror, et sanctum sanguinem,
 Et nitidam magnæ Matris imaginem,
 Bonarotæ manu factam de marmore,
 Quod spirare viuo multi credunt ore.
 Burgundique ducis, natæque sepulcrum,
 Præ cunctis, quæ terra videt, voco pulcrum,
 Magnificentius Cariæ tumulo.
 Qui frequenti laudum grauatur cumulo,
 Tandem pontigenam sedem linquo mœstus,
 Licet ingens cœlo deflueret æstus.
 Et Diximudana subea mœnia,
 Et vittas video candente tænia,
 Quas per agros pingues gerunt Furniades,
 Et facie pulcra Lampronesiades.
 Hinc ad Hondiscotæ cannetæ propero
 Candidis auibus, ac passu prospero.
 Nec inuito corde lentas traho moras
 Ad illustrissimas Morinorum Moras:
 Vnde trahunt nomen, quod paludes colant,
 Quas nunquam nec aquæ, nec lucij solant.
 Moras vocauerunt antiqui paludes,
 Vbi facta pace Galatea ludes,
 Et duces choreas cum grege Naiadum,
 Ad virides ripas, ac illustre vadum.
 Nunc mersa profundo sequeris Tritones
 Per mare, quod vergit ad Septemtriones,
 Illustrantes Thulen, atque Grunlandiam,

De complaisants égards, d'une amitié sincère
Ces seigneurs m'ont toujours entouré comme un père.

Je visite avant tout les sacrés monuments,
Les temples où l'on brûle un agréable encens;
Le Christ, son sang divin, cette Vierge si belle
Que tailla dans le marbre un autre Praxitelle,
Que sculpta MICHEL-ANGE avec tant de succès
Qu'on croirait que la vie anime tous ses traits;
Le tombeau du duc Charles, où git ensevelie
Sa dépouille à côté de celle de Marie.
Rien à mes yeux n'est beau comme ce monument.
Le tombeau de Mausole était moins imposant,
Bien qu'on en prône tant la grandeur, la richesse.
De la cité des ponts, le cœur plein de tristesse,

Je quitte enfin les murs, malgré le mauvais temps
Et l'onde que le ciel déverse par torrents.
J'entre aux murs de Dixmude, ouverts sur mon passage,
Et vers Furnes de là je poursuis mon voyage.
Les femmes du pays que je vois dans les champs
Portent des bonnets plats ornés de rubans blancs.
Celles de Lamprenesse ont un joli visage.
Bientôt j'atteins Hondschoot sous un heureux présage.

ⁱ
Cette ville s'élève en un champ de roseaux,
Où j'arrête mes pas près de ces pièces d'eaux,
Ces Moères qui jadis ont à la Morinie
Donné son nom si doux si plein de poésie.
C'est que si des Morins les humides marais
Sont parfois désolés par les eaux, les brochets,
Ces temps ont leurs répit, ces marais leurs clairières,
Où dans les jours de paix, Ondine des rivières,
Tu viendras folâtrer, sur ces bords verdoyants
*

Amantem Zephyros, et Chloridem diam.
 Hinc Bergas adeo, Colmidesque Nymphas,
 Atque lego Pontum subeuntes lymphas,
 Vectus rheda, semper auriga cantante,
 Et vulgari Musa pectus hilarante.
 Et video tectum spumis Oceanum,
 Et Thetin crinibus cœruleis anum.
 Hinc Dunkerkæ diti relicto litore,
 Millebregam peto tristi visus ore
 Non frustra: nam rictu Cerbereo canes
 Hic me propemodum miserunt ad Manes.
 Et laceravissent acutis dentibus
 In meam Lachesim semper freudentibus,
 Sed me fulmineus tutatus est ensis,
 A parcis, ab Orco, tenebrisque densis,
 Et morte, quam magnus tulit Euripides
 Quem luxerunt longo fietu Pierides.
 Mox Lynceam de Lynce nominatam tango,
 Vt refert versibus Holkiacis mango.
 Hinc feror Vatenas, inde peto Bacchum,
 Referens antiquum cognomen ad Bacchum,
 Et veneror sedem sacram Momolino,
 Vbi sæpe facit sacrum tectus lino
 E Bertiniana domo **GRENETIVS**
 Magnus, fortis, solers plusquam Panætius.
 Hoc emittor luco nulla tactus bile
 Ad diuersorium, cui nomen Nobile,

Unir tes chœurs à ceux des nymphes des étangs ;
 De là cet ancien nom (1). Mais en ces temps de guerres
 Sur les pas des Tritons tu fuis vers d'autres terres,
 Sous l'Ourse, dans l'Islande et le vert Groenland
 Qui chérissent Chloris et Zéphyr son amant.

De Bergues, sur la Colme, où je monte en voiture
 Je descends le canal jusqu'à son embouchure,
 Ayant, pour conducteur, un joyeux phaëton
 Qui me chante en patois mainte et mainte chanson.
 Je contemple la mer écumante et profonde
 Et Thétis aux cheveux azurés comme l'onde.

Quand j'ai quitté Dunkerque et son port fortuné
 Je ne vois Millebrœucq que d'un air consterné.
 Ce n'est pas sans raison : une meute infernale
 Pensa bien m'envoyer sur la rive fatale.
 Cerbères acharnés, ces dogues frémissants
 M'auraient pu mille fois déchirer de leurs dents,
 Si, tirant ma flamberge et me mettant en garde,
 Je n'eusse dans ce fer trouvé ma sauvegarde,
 Et du grand Euripide évité le destin,
 Le sort que l'Hélicon déplora, mais en vain.

J'atteins Lynck dont le nom dérive de Lyncée ;
 D'un rimailleur Holkois, c'est du moins la pensée.
 De là je gagne Watte et plus loin le BACCHUS
 Qui rappelle à l'esprit le vainqueur de l'Indus.
 Puis de Saint Momelin j'honore l'humble église
 Bâtie en son honneur, sur la colline assise,
 Où célèbre souvent le mystère divin

(1) Ce passage est un jeu de mots sur le nom de *Moëre* et *Morins* que le poëte dérive du mot latin *Mora*, temps de repos.

Exceptus lepidis cantibus olorum,
 Quibus delectentur vel ciues polorum.
 Post venio, multis me salutantibus,
 Et vnde referam gressum rogantibus,
 Ad portas de Ponte nuncupatas Alto.
 Atque coruscantes multiplici palto.
 Ac paterna domo defessus de via (1)
 Quiesco, camœna digitis obuia;
 Cœlestique choro gratas fides tango,
 Et Christo Soteri Soteria pango.
 Omissaque, graui sollicitudine,
 Animum recreo pia testudine.

(1) « Le Blancq-Ram, maison paternelle en la Tenno-Rue. »
 Cette note qui est de Simon Ogier lui-même, nous indique l'en-
 droit de la ville où était la maison de son père, dans la rue
 actuelle de Dunkerque, à l'emblème du *Blanc-Ram* ou Blanc-Bélier.
 Cette maison qui existe encore dans son ancien style est actuel-
 lement habitée par M. Cordier-Brongniart.

Le pieux Dom Grenet, abbé de Saint Bertin,
Ce prélat au grand cœur, d'une constance extrême,
Plus sage et pénétrant que Panétius même.

Des lisières du bois, d'où je sors sans regret,
J'arrive au NOBLE, ainsi s'appelle un cabaret,
Captivé par les chants du cygne au blanc plumage
Dont la voix charmerait jusqu'au Lapon sauvage,
Rencontrant en chemin de nombreux citoyens
Qui, m'ôtant leur chapeau, s'enquièreent d'où je viens.
Des portes du Haut-Pont je franchis les barrières
Où brillent des canons les bouches meurtrières
Et vais me reposer au foyer paternel
Où ma muse m'attend, où je rends grâce au ciel,
Au chœur céleste, au Christ, demandant à ma lyre
Les plus pieux accords dont mon âme s'inspire.

SUR UN MANUSCRIT

SAUVÉ DU SAC DE TÉROUANE.

Les habitants de la partie méridionale de l'ancienne Flandre-occidentale, et notamment ceux de Hesdin et de Térouane, se révoltèrent plusieurs fois contre l'empereur Charles-Quint. Ce puissant monarque ordonna, en 1553, d'assiéger ces deux villes et de les détruire de fond en comble. Ayant pris d'assaut Térouane, ville ancienne et siège des évêques de la Morinie, après une longue et opiniâtre résistance, il la fit raser, abandonnant au pillage tout ce qu'elle renfermait, jusqu'au mobilier des églises.

Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, dons Martène et Durand, ont publié, dans la seconde partie, page 180, de leur *Voyage littéraire*, le plan de la ville et du siège de Térouane, qu'ils ont, disent-ils, découvert à Ypres.

La bibliothèque publique de la ville d'Ypres possède un manuscrit, deux volumes in-folio, sur peau de vélin, avec de charmantes miniatures, qui a été acheté aux soldats de l'empereur, après le sac de Térouane. Ces magnifiques volumes, écrits par ordre de l'évêque Henri de Lorraine, évêque de la Morinie, de 1457

à 1485, sont le Missel de la cathédrale, réhaussé d'arabesques et orné de miniatures.

Deux inscriptions placées à la fin de chaque volume, expliquent leur conservation et donnent même quelques détails sur le pillage opéré par une soldatesque effrénée.

On lit au dernier feuillet du T. 1^r:

Sæviente inter Cesaream majestatem gallorumque regem bello, ecclesia Morinensis, que inter belgicas non postrema habenda erat, anno 1553, (proh dolor) funditus deleta et oppidum ipsum solo equatum fuit, totaque ejus supellex militibus in predam cessit, dampnum sane nullo umquam tempore resarciendum, nunquamque satis deplorandum. Inter que spolia, hoc insigne missarum volumen, impensis quondam Henrici à Lotharingiâ, quondam Morinensis episcopi, conscriptum, ipsi milites diripuerunt, verum studio inde fatigabilique cura nonnullorum ejusdem ecclie beneficiorum domus Dei decorem suis privatis commodis anteferentium, effectum est ut ex militum faucibus non exigua mobilium eccleie predictæ pars redempta reciperetur. Curatum itaque ut ad priorem ecclesiam hoc quoque volumen feliciter reverteretur, hæc cum spe, quod pro recuperantibus oratio ad Dominum Deum enixe fundetur.

On lit à la fin du 2^e volume:

Perniciosus bellorum furor in solos mortales sævire non contentus, in delubra quoque et Dni Dei templa grassari non veritus est. Anno siquidem 1553, post diuturnam obsidionem, civitate Morinensi, antiquorum episcoporum sede, capta et tandem solo equata, templum Deipare Virginis nobilissimum divorum delubrum non assimile sortitum est fortune injuriam, prorsusque deletum fuit. Nec interim ab ejus preciosis mobilibus divorum thecis, chartis, librisque temperatum, quinimo omnia direpta et in predam acta fuere. Quod cum hec gererentur, animadvertentes

ejusdem ecclesie beneficiati aliquot in partibus Cesaree majestatis degentes spolia undequaque dispersa colligere et ad ecclesie jus proprietatemque reducere, non obmiserunt, ut quocumque loco collegium postea transferretur, illic saltem esset supellex divino cultui necessaria, quod quidem istud missarum insigne volumen lacerum, priusque incultum, deinde vero magnis impensis reparatum et restitutum facile testabitur: utentium probitas Deum precibus sollicitet proventia recuperantibus impartienda.

La ruine de la ville de Téroouane entraîna avec elle celle de la cathédrale. Les chanoines se retirèrent à Boulogne, et, après la paix, l'évêché fut divisé en deux. On mit un évêque à Boulogne et un à Saint-Omer. Peu de temps après, sous Philippe II, lors de l'érection de nouveaux évêchés en Belgique, on fit un démembrement de l'évêché de Saint-Omer pour ériger celui d'Ypres. Une partie des revenus de l'ancien chapitre de Téroouane fut affectée à dix prébendes canonicales du nouveau chapitre d'Ypres; on les désigna sous le nom de *Membre de Téroouane*.

On conserve à Saint-Martin, à Ypres, quelques objets d'art provenant de Téroouane. Ils ont été soustraits, comme le missel, des mains des spoliateurs. Ces objets sont: 1° Une croix en cristal avec pied et garnitures dentelées et deux petits médaillons émaillés. On lit sur le pied $\mu\omicron\alpha$, c'est-à-dire *Morinum*. Cette pièce date du quinzième siècle. 2° Deux chasses en vermeil, renfermant les reliques des saints Maxime et Hunfride, transférés, dit Sanderus, à l'église cathédrale d'Ypres par les chanoines de Téroouane.

CHAPITRE III.

Visites et Translations des Reliques de sainte Walburge et de ses Frères (1).

La première translation des reliques de sainte Walburge eut lieu le 4 Août 1089. Elles furent déposées de l'ancienne châsse dans une nouvelle, en présence de la comtesse Gertrude, femme de Robert-le-Frison, qui se trouvait alors à la croisade. Voici la copie de l'acte de cette translation trouvée dans la première châsse. Nous la copions d'un ancien livre de privilèges du chapitre de Sainte-Walburge.

Anno incarnationis Domini millesimo octogesimo nono et indictione duodecima, secundo nonas Augusti, glorioso comite Roberto Jherosolimis commorante, inclitoe ejus filio Roberto regnum cum matre, bone memorie Gertrude, obtinente, Gherardo presulatu Teruanensi presidente, reliquie sancte Walburge de veteri scrinio in novum translate sunt, prefata comitissa Gertrude presente et preposito ejusdem cenobii Heriberto suisque canonicis et watinensi preposito Bernoldo et suis canonicis ceterisque idoneis clericis et laicis.

Vingt années après cette translation, c'est-à-dire le

(1) Voir *Annales de la Société d'Émulation*, t. VIII, 2^{me} série, 1850.
XII, 5

1 Mai 1109, une autre eut lieu en présence de la même comtesse Gertrude. Nous copions ici textuellement les lettres déposées dans la châsse :

Anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo nono, indictione secundâ, quo tempore Paschalis, vir predicande pietatis romane sedis pontificatum, dompnus vero Johannes Teruanensis ecclesie presulatum tenebant, prolata et declarata sunt in ecclesia Furnensi corpora sanctorum Willebaldi et Winneboldi, fratrum videlicet sancte Walburgis ibidem requiescentium et in scrinio novo honorifice recondita. Astabat autem clerus et populus, dompnus videlicet Herbertus ejusdem ecclesie prepositus cum canonicis suis Halchero, Ingerico, Boldranno, Remlaso, Rambaldo, Hogone et ceteris; Dompnus etiam Thomas, prepositus de Eversam, cum parte capituli sui, astabat et gloriosa mater Junioris Roberti comitis, Gertrudis scilicet que tunc quoque eidem loco presidebat cum primatibus suis. Actum est sexto nonas Maii, prima feria, die videlicet octavo Resurrectionis Domini, anno tertio imperii Heurici Junioris, primo autem regni Ludovici regis Francie, presidente comite Flandrie Juniore Roberto. Visitata, palpata et cum reverentia et luminari translata et reposita fuerunt premissa in ecclesia Furnensi, die primo mensis Maii, anno, indictione et pontificatu quibus supra, sub appositione sigilli nostri capitularis.

Le reliquaire, dans lequel ces saintes reliques furent déposées, devait être richement orné d'or et d'argent, comme le dit l'acte de la troisième translation, qui se fit en 1559, avant que, par suite de guerres et de pillages, l'ennemi avait spolié ce trésor et incendié une grande partie de l'église. Cette expression, qui se lit dans l'acte de translation, l'indique : *Hostili impulsu guerrarum preteriti temporis à decenti auri et argenti ornatu crudeliter et tyrannida manu spoliata, una cum combustione majoris partis ipsius ecclesie et totius ville*

Furnensis. Les reliques furent déposées dans une châsse, peut-être plus riche que celle qui fut violée: elle était faite d'or et d'argent et ornée de pierres précieuses. Dûe à la munificence des chanoines et des fidèles, l'orfèvre avait mis quatre ans à la confectionner. L'acte de cette translation mérite d'être publié en entier, en voici le texte:

Universis Christi fidelibus tam presentibus quam futuris. Tenore presentium fidele testimonium et fides indubia innotescant. Igitur nos Georgius de Houthkercka, decanus; Johannes de Monte sancti Eligii, cantor; Johannes Albi; Johannes comitis; Johannes Nigri, Johannes Debouc; Johannes de Stratis; Johannes Britonis, ac Johannes de Aeseka, canonici ecclesie sancte Walburgis Furnensis, Morinensis diocesis, de presenti in ipsa ecclesia residentes et capitulantes licet indigni, confisi tamen de misericordia Dei Salvatoris nostri, visitavimus et palpavimus inter ceteras sacrosanctas reliquias, sacratissimum thesaurum corporum ac reliquiarum beatissime Walburgis et beatorum Willibaldi et Winnibaldi, fratrum uterinorum ipsius sancte Walburgis, gloriose patrone nostre, que ab olim usque ad moderna tempora in pannis sericeis et bursis minus decenter extiterunt collocatae et hoc, ut firmiter speramus, et prout audivimus a predecessoribus nostris antiquis et per certa scripta ibidem inventa, comperimus hostili impulsu guerrarum preteriti temporis a decenti auri et argenti ornatu crudeliter et tyrannida manu spoliata una cum combustione majoris partis ipsius ecclesie et totius ville Furnensis, valida rabie inimicorum ingruente et ipsa sacrosancta corpora et membra, exceptis capitibus dictorum trium sanctorum extra remanentibus, humili devotione, prona mente et manibus tremebundis collocavimus sicut potuimus tam decenter quam reverenter in presenti vase, seu feretro de bonis ipsius ecclesie a Deo collatis cum aliquorum fidelium suffragiis in auro et argento ac lapidibus et gemmis a qua-

tuor annis proxime preteritis citra, honorifice fabricato, visitatio et palpatio ac transpositio dictorum trium corporum, seu principalium membrorum dictorum sancte Walburgis, Willibaldi et Winnibaldi, exclusis capitibus, sub spe, Deo providente, collocandi ea singulariter, successu temporis, honorifice facte fuerunt sub anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo nono, indictione duodecima, die prima mensis Maii, pontificatus sanctissimi in Christo patris et Domini nostri Domini Innocentii, divina providentia Pape sexti, anno septimo, Egidio in episcopatu Morinensi episcopante, regno Francie inimicorum ipsius regni, periculis guerrarum, pro majori parte exposito, Johanne rege Francie regnante; Ludovico, comite Flandrie, per dominia sua et ipsum comitatum Flandrie prospere in regimine succedente. Scripta vero que repperimus cum predictis reliquiis fuerunt in duabus litteris sub forma subsequenti.

La quatrième et dernière visite de ces saintes reliques fut faite par le doyen du chapitre Louis Dongnyes, le 4 Septembre 1525; les lettres de cette visite sont écrites de la main du notaire apostolique Clerici, en ces termes :

Universis Christi fidelibus etc.... Nos igitur prefatus Ludovicus, decanus; Antonius Coupelle, cantor; Franciscus Deweerdt, Winnocus de Peene et Johannes de Spina, subrice dicte ecclesie procurator, confratres et canonici, non nosmet ex presumptione satis dignos judicantes, immo quod omnibus innotescerent hujusmodi dignitates, de hocque digni sint ad hominum noticiam, cognitionemve patescere volentes. Lune circa vesperam, que erat dies Augusti tertia anni date presentium, busti predicti apertiunculam in infirmo illius apparentem devote ac de Deo, sancta Walburga, suisque beatis confratribus censuimus reserari; reseratione autem facta, inibi reconditas duos palpavimus sacculos, indicium de tertio habentes, hujusmodi ossibus sacris et venerandis repletos, non admodum parvos, sed qui totam capsam re-

pleant, mappe linee mundissime ac integerrime, quasi ex textoris manibus recens ac nova caderet, superpositos; zonam sericeam etiam strictam, auro instillante, respersam, vidimus, tenuimus ac reposuimus, que scilicet novo usui applicari posset, pro miraculis hec duo habentes et pie ita esse credentes. Litteras insuper sigillatas, in autentica forma testes eorum que interius continentur, perlegendas excepimus ceteris omnibus aliis confratribus nostris capitulariter publicandas, collationandas, registrandas, quarum litterarum tenorem de verbo ad verbum in hoc exemplari auctentico et formali per secretarium nostrum etiam apostolica ei imperiali auctoritatibus notarium extrahi, describi, et hic inseri fecimus et mandavimus, quarum litterarum tenor talis est.

Ici suivent les actes des visites faites en 1359, 1409 et 1489, rapportés ci-dessus. A la fin on lit:

Die vero quarta mensis Septembris anni millesimi quingentesimi vicesimi tercii nobis prenomiatus una cum aliis confratribus et concanonicis, videlicet Johanne Woutersone, thesaurario; Johanne de Curia, Judoco Vander Vichte, Ignatio de Car, Ludovico Buerse, Nicolao Kertheloz, Johanne Timmerman, Ludovico Cousyn, Nicolao Ammelot, et Dionysio Lhermile, comparentes in capitulo nostro et hora capitulari ut moris est, prefatas litteras, ex dicto mausoleo receptas per copiam auctenticam et in forma exemplaris et in hoc libro statutorum scripto redactam et descriptam publicari et prelegi fecimus. Post quarum originalium litterarum collationem et publicationem, ei in libro prefato descriptionem hujusmodi originales litteras ad prefatum vasculum sive mausoleum reportari et recondi fecimus, die date presentium. Acta fuerunt hec in capitulo nostro anno, die, mense, prefatis. Presentibus ibidem honestis et discretis viris Dominis Ludovico Moerdyc et Johanne Lippens presbyteris et capellanis dicte ecclesie testibus ad premissa vocatis specialiter atque rogatis, Et me A. Clerici not°.

Les actes de ces différentes visites expliquent les époques de la célébration des fêtes de sainte Walburge. Dans le propre du diocèse de Bruges, la fête de la sainte est fixée au 1 Mai. C'est le jour des translations faites en 1109 et 1559. A Furnes, on célèbre la translation du 4 Août 1089.

Les trois crânes des saints furent enchâssés dans des têtes d'argent doré, peintes et ornées de pierreries. en 1513, par Arnould Ellync, orfèvre à Bruges, qui reçut 954 livres, 3 s. (1).

En 1642, on fit une nouvelle châsse en argent massif. Lors de l'entrée des Français en Belgique, en 1794, le chanoine Herwyn fut chargé par le chapitre d'expédier en Hollande cette pièce curieuse, avec une partie de l'argenterie de l'église. Le tout fut volé, sans qu'on put jamais découvrir les traces de l'enlèvement.

Dans un inventaire des reliques conservées à l'église collégiale de Furnes, se trouvent les indications suivantes :

Reliquiare continens caput B. Willibaldi episcopi, referens imaginem ejus. — Parva bursa bissina; in eâ annulus qui creditur fuisse B. Walburgis. — Reliquiare quo reconditur caput B. Walburgis.

Cet inventaire porte la date de 1547; dans un autre inventaire de 1572 on lit :

Brachium B. Willibaldi episcopi. — Annulus S. Walburgis in cistula parvula de sayetto. — Corpus B. Walburgis in sacculo de veste aurea. — Corpus B. Wunibaldi in sacculo de panno aureo. — Corpus S. Willibaldi in sacculo de veste aurea. — Capita SS. Willibaldi et Wunibaldi inclusa in cistula.

(1) Compte de 1513.

CHAPITRE IV.

La Collégiale de Ste-Walburge, à Furnes.

Baudouin bras-de-fer confia le service de l'église de Ste-Walburge et la garde de ses reliques, à des prêtres de l'ordre de St-Benoit, qui formaient là une espèce de chapitre.

En l'établissant, Baudouin avait sans doute en vue la solennité du culte religieux dans le lieu où il séjournait souvent; mais on ne peut douter qu'il désirait former, en même temps, une congrégation de missionnaires pour la prédication de l'Évangile dans son comté.

L'œuvre de Baudouin bras-de-fer ne subsista pas longtemps. Par la terreur qu'inspiraient aux Normands son nom et sa valeur, le pays fut préservé de leurs incursions durant sa vie; à peine était-il descendu dans la tombe, qu'ils reprirent leur audace, et, en peu d'années, ils dirigèrent plusieurs formidables expéditions contre la Flandre et la Morinie. En 879, ils pillèrent Térouane; ils prirent ensuite leur quartier d'hiver dans le monastère de Gand, et, au printemps, ils brûlèrent Tournay et tous les monastères voisins de l'Escaut. En 880, ils établirent leur résidence à Courtray. En 884 le monastère de Sithiu fut incendié par eux; ceux de St-Vaast, à Arras; de Cambrai,

et le monastère de St-Géry subirent le même sort, puis St-Ricquier, Amiens, Corbie furent tour à tour dévastés. En 881, ils se dirigèrent vers les bords de la mer et saccagèrent Furnes et ses environs; ce qui fut épargné dans la contrée, n'échappa que jusqu'en 883, où tout fut détruit.

Baudouin-le-Chauve, indigne fils d'un valeureux père, s'enferma dans son bourg de Bruges: il eut la honte et la faiblesse de ne songer qu'à sa propre conservation et ne semblait réserver son activité et son courage que pour satisfaire son ambition et exécuter ses perfidies.

En mourant, en 918, il légua ses tendances et ses haines à son fils Arnould, qui suivit fidèlement les exemples de son père. Tous deux négligèrent les intérêts de la religion. Le bourg de Furnes resta abandonné de ses habitants, parceque les comtes ne s'occupèrent pas de la restauration de ses murs et qu'ils ne songèrent point à relever l'église de Ste-Walburge de ses ruines.

Après quarante années de règne, Arnould, accablé par l'âge et les maladies, abandonna toute l'autorité à son fils Baudouin-le-Jeune.

Sous ce prince, la Flandre commença à se relever de ses calamités. Baudouin jeta les fondements de l'immense prospérité à laquelle le pays arriva plus tard. Les Normands avaient cessé leurs incursions et le peuple se ranima. L'industrie du tissage commença sous son règne; il établit des foires et des marchés, et le commerce prit un développement inconnu jusqu'alors. Il ne s'occupa pas moins activement des intérêts religieux de ses sujets. C'est à ce prince que Furnes dut, en 958, la reconstruction de son église et l'établissement d'un chapitre de douze chanoines, présidés par un Prévôt. Ce chapitre remplaça les Bénédictins, qui desservaient anciennement

cette église, mais dont aucun n'avait survécu aux désastres du pays.

Baudouin assigna aux chanoines les biens des Bénédictins et leur accorda l'enceinte du couvent pour y bâtir les maisons des chanoines.

Ce prince mourut en 961, avant d'avoir pu exécuter l'ensemble de ses projets, et, dans la décrépitude de son âge, Arnould-le-Vieux fut obligé de reprendre les soins du gouvernement.

Le pays se trouva ensuite, durant une longue série d'années, dans un tel état de désolation, que sa vue inspira la plus grande douleur. D'horribles désordres atmosphériques, des pestes, de nombreuses maladies contagieuses et des famines prolongées, décimèrent les populations et semblèrent réellement présager la fin du monde, que des traditions superstitieuses avaient fixée à l'an 1000, ou, selon quelques-uns, à l'année 1033.

Les peuples étaient comme paralysés par la stupeur; mais la religion intervint et sa grande voix domina bientôt les cris d'angoisse; elle prêcha la pénitence, la charité et l'espérance, et, au sein de la corruption furent jetés par elle les germes d'une renovation sociale; l'ordre sortit du désordre, la société croyait mourir; elle allait commencer à vivre (1).

Baudouin-le-Barbu avait pris en main la direction des intérêts de la société et de la civilisation; il fit honorer la justice, corrigea les lois iniques, défendit la patrie et protégea le commerce.

Baudouin associa les nobles à ses efforts, et leur fit partager ses dangers et sa gloire; mais s'il fut généreux

(1) Hist. de Flandre, par Kervyn de Lettenhove, tome I, p. 208.

pour eux, il sut aussi comprimer leurs séditions. Sa puissance s'accrut et la position qu'il avait su se créer fut reconnue; il devint le premier parmi les douze pairs de France.

Rien ne semblait manquer à sa gloire et à son bonheur, lorsque son fils, dans son présomptueux orgueil, exalté par un magnifique mariage, osa aspirer à l'autorité souveraine et demander que son père abdiquât en sa faveur.

Baudouin-le-Jeune, qui mérita plus tard le nom de Pieux, revint cependant bientôt à de meilleurs sentiments et se soumit sincèrement.

Baudouin-le-Barbu saisit cette occasion pour ramener à la concorde les parties septentrionales de son comté, où les haines, les vengeances et le brigandage sévissaient encore.

Il indiqua, en 1030, à Audenaerde, une assemblée générale et y convoqua les évêques et tous les nobles, afin de proclamer la paix et d'effacer le dernier souvenir de toutes les dissensions intestines.

Il entourra cette réunion de toutes les splendeurs du culte, et, pour frapper plus vivement l'imagination de son peuple, il y fit transporter solennellement, à travers tout le comté, les reliques les plus vénérées des saints et parmi elles la châsse de sainte Walburge et de ses frères.

Lorsque ces dernières furent rapportées à Furnes, Baudouin, entouré de sa cour, accompagna la solennelle procession, et, à son retour, il fit bâtir une nouvelle église; mais la mort le surprit, lorsque le chœur seul fut achevé et les fondements de la tour commencés. Telle est la tradition; mais elle est erronée si on l'applique à l'église actuelle: le style de ce chœur s'oppose à cette opinion; les caractères de son architecture sont trop bien dessinés, pour que l'on puisse

fixer à une époque aussi reculée la construction de ce bâtiment.

Le pape Pascal, dans sa confirmation des dons faits à l'église de Ste-Walburge, par la comtesse de Flandre Gertrude, énumère en 1106, entre autres donations, deux bergeries pour la restauration de l'église et pour l'écolâtrie: *Ad ecclesie vero RESTITUTIONEM et ad beneficium scholarum berquarias duas*. Cette restauration prouve qu'à cette date il n'était pas encore question de la bâtisse d'une nouvelle église.

Aux yeux des archéologues, le monument appartient au XIII^e siècle, et il a dû être fait entre les années 1250 et 1280, à l'exception toutefois du portail de la tour, dans lequel on découvre des moulures et d'autres détails se rapportant au XIV^e. M. Schayes, dans sa belle et intéressante *Histoire de l'architecture en Belgique*, se trompe, lorsqu'il avance que cette église n'a pas de tour. La tour existe, mais elle n'est pas achevée. Le porche intérieur en est muré; il sert de réservoir d'eau pluviale pour toute la ville. A l'extérieur on remarque des baldaquins dont les lignes se prolongent sans doute à l'intérieur du porche.

Les sculptures, presque entièrement perdues dans l'épaisseur du badigeon et qui servent de culs-de-lampe aux longs pilastres qui soutiennent les arcs des voûtes dans le chœur, semblent aussi, d'après les données de l'art, appartenir au XIV^e siècle.

Le chœur est vaste, très-élevé, majestueux et simple. Il est formé à l'intérieur, de chaque côté, dans sa longueur, de six travées dont les ogives reposent sur des chapiteaux à crochets. Le *triforium* est soutenu par des colonnettes rondes, assez rapprochées les unes des autres, mais hautes, fortes et réunies par des arcs droits

à encorbellement (1). Tout cela est sculpté avec une simplicité, une largeur et une grâce qui rappellent les ouvrages des plus habiles artistes du XIII^e siècle.

Entre le *triforium* et la voûte, il y a encore un *cléristory* ou des fenêtres d'une grande dimension, correspondant aux arcades inférieures des travées.

Le chœur est entouré de bas-côtés, où l'on voit trois chapelles absidiales en polygone, ayant chacune trois fenêtres ornées de meneaux, qui les séparent en deux parties. Elles sont bordées de moulures cylindriques et de chapiteaux simples.

La plupart des meneaux de l'église ont été démolis il n'y a pas longtemps. Ceux qui restent, notamment dans la chapelle derrière le maître-autel, contiennent des roses à quatre lobes surmontant des ogives géminées.

Les voûtes sont portées sur des arcs doubleaux formés de gros tores parallèles; les autres nervures qui se croisent sont des tores simples. Ces détails bien caractérisés, sembleraient indiquer le XIII^e siècle. La même observation s'applique aussi à la grande arcade qui sépare le chœur du transept et qui, par sa forme évasée, se rapproche plutôt encore du plein-cintre que de l'arc en tiers-point.

Les remarques que j'ai faites au sujet de la beauté des sculptures du *triforium*, s'adaptent également aux clefs-de-voûte dans les bas-côtés. Les feuillages qui les décorent sont vraiment magnifiques. Ils présentent une plus grande richesse de composition que les sculptures romanes, mais elles n'ont pas encore atteint cette élégance exquise et un peu prétentieuse et grêle des ornements employés dans le XIV^e et XV^e siècles. La clef de voûte

(1) C'est par erreur que M. Scheyes dit qu'elles sont réunies par des arceaux en ogive trilobée.

au-dessus du maître-autel, dans le chœur, contient comme d'ordinaire l'agneau mystique de l'apocalypse. La suivante porte une tête rayonnante. C'est la volute simple qui se trouve reproduite le plus souvent dans les chapiteaux.

Tout le pourtour intérieur de l'église a été garni d'arcades simulées trèflées. Du côté méridional, il y en a une, plus élevée et plus large que les autres, qui renferme la petite porte à linteau donnant accès à la sacristie.

Les bases des colonnes du chœur et celles des colonnettes fasciculées dans les bas-côtés, sont aussi fort simples, mais très saillantes en raison de l'aplatissement de leurs tores et de l'évasement de la scotie.

L'extérieur de l'église de Ste-Walburge se trouve dans un état déplorable de délabrement. Ce qui le distingue, ce sont d'abord les galeries tantôt ogivales, tantôt pleines et ornées de quatre feuilles, qui se prolongent le long des toits, et puis ensuite les arcs-boutants majestueux, rayonnant autour de l'abside et qui s'appuyent eux-mêmes sur des contreforts considérables, mais étroits et taillés avec soin, servant à supporter les voûtes intérieures, qui sont fort élevées. Pour ôter à ces arcs-boutants l'apparence massive qui résulterait de leur dimension réelle, l'habile architecte du moyen-âge les a percés à jour de cinq roses à quatre feuilles du plus bel aspect.

Le chœur est flanqué de deux murs destinés à supporter les larges voûtes du transept. Ils sont terminés par deux tours qui s'élèvent à une assez grande hauteur, et que l'on aperçoit de tous les alentours de Furnes. Leur isolement donne à l'église de Ste-Walburge l'apparence d'une ruine. C'est-là en effet que s'arrête l'ouvrage du XIII^e et du XIV^e siècle. A en juger par les caractères de son style, ce chœur porte tous les indices d'une construction du XIII^e siècle; on y découvre cependant des détails qui appartiennent au

xiv°. La tour, sans contestation, est de cette dernière époque.

Je crois d'ailleurs posséder des arguments pour prouver que le chœur ne date que de 1553 ; je les ai puisés dans le Livre des privilèges, des fondations, des droits et des appointements de l'église de Ste-Walburge (1).

Mais le style architectural du chœur semble cependant renverser complètement cette opinion, il est donc nécessaire d'étudier à fond les documents sur lesquels cette assertion est basée.

Au commencement du xiii° siècle, le chœur n'existait certainement pas ; la fabrique ne possédait guère de ressources pour le construire, car, dans l'acte de 1213 (2),

(1) Liber privilegiorum, fundationum, jurium et appointementorum ecclesie collegiatæ sanctæ Walburgis in oppido Furnensi. In-fol.

(2) Dilectis Christi fidelibus universis presentem paginam inspècturis H. prepositus et caplūm ecclesie, salutem in Domino.

Quoniam noverca memorie et oblivionis mater antiquitas est, que geruntur in tempore elabi cogit cum tempore, litterarum apicibus annotanda sunt ea que volumus jugi hominum memorie commendari; notum sit tam presenti etati quam future posteritati, quod cum ego, Hubertus, prepositus et caplūm ecclesie Furnensis consideravimus redditus qui cedunt in fabricam ecclesie nre paucos esse ultra modum et exiles. Compatientes eodem ecclesie, prudentum virorum consilio prehabito, de communi fratrum nostrorum consensu, statuimus, quod si de cetero in ecclesia Furnensi contingat prebendam de vivo in vivum transferri vel dispensative permutationem prebende in aliud beneficium fieri, fructus primi anni prebende que predicto modo transfertur vel permutabitur vel alienabitur, convertentur in fabricam et reparationem ecclesie memorate, dignum namque est et summopere studendum ut precipue ecclesie nostre utilitati provideamus, ubi diu noctuque divino officio insistentes, Domino auxiliante, superne matris Ecclesie gloriam promeremur. Ut autem hoc statutum nostrum ratum et inconcussum permaneat, presens scriptum sigillorum appositione et testium subscriptione duximus roborandum. Testes Henricus, archidiaconus Morinensis ; Petrus, abbas de Dunis ; Egidius, prepositus Loohēn ; Hugo, prior de Dunis ; Reinfridus, decanus christianitatis Furnensis.

Actum Furnis in caplo, anno Domini MCCXIII mense maio.

le chapitre constate l'exiguité des revenus de l'église, — *ultramodum paucos esse et exiles*. — Le même chapitre ayant pitié — *compatientes* — de cette position, et voulant contribuer à la réparation du lieu saint, où jour et nuit il chante les louanges de Dieu, décide que dorénavant les revenus d'une année de chaque prébende, qui subirait, de manière ou d'autre, un changement de possesseur, seraient cédés en faveur de la *réparation* de l'église.

Ce n'est certes pas avec des revenus incertains de probables vacatures d'une ou de deux prébendes par an, que l'on entreprend la construction d'une église; mais il résulte du contexte de cet acte que ces mesures financières étaient imposées pour un long terme: on voulait sans doute accumuler les revenus durant une longue série d'années, jusqu'à ce qu'ils fussent suffisants pour couvrir les frais des nouvelles constructions, que l'on projetait peut-être dès-lors, de faire exécuter dans un avenir plus ou moins prochain.

La pièce de 1315 (1), est plus explicite encore.

(1) *Universis presentes litteras inspecturis, nos J. Host, decanus, A. De Just et Auchini de Jan, caonici Ste-Walburgie Morinensis diocesis, salutem in Domino.*

Noventes nos de mandato et voluntate capli ecclesie supradicte deputatos fuisse ad videndum et considerandum debita et pensiones fabrice ecclesie supradicte in quibus est annuatim persolvere obligata; pro quibus debitis et pensionibus persolvendis deberemus remedium invenire conveniens et honestum secundum quod nobis pro meliori visum fuerit expedire. Nos vero, predicto onere a nobis suscepto, considerantes debitis et pensionibus infrascriptis, quibus est predicta fabrica annuatim perpetuo solvere obligata, que tam pro Capellaniis et anniversariis quam etiam redditibus panis et sellariis et quam pluribus aliis custibus ascendunt usque ad summam cccxv librarum parisiensium, parum plus vel minus, pro quibus persolvendis quolibet anno super his habito peritorum consilio cum deliberatione provida, considerantes a nobis omnibus redditibus, preventibus et obventionibus, qui vel que debentur tam ecclesie quam p ersonis ipsius cujus-

Elle porte les dettes et les pensions à payer annuellement, à 225 livres parisis, et, la fabrique n'y suffisant pas, on accorde un subside qui monte à 269 livres parisis. A cette somme doit être ajouté le revenu d'une année pour chaque prébende devenant vacante; en portant ce revenu à 31 livres parisis, on aura en tout trois cents livres parisis, destinées à payer les charges de la fabrique, montant déjà à 225 livres; de manière qu'il ne restait qu'un excédant annuel de 75 livres parisis pour les réparations éventuelles de l'église existante et pour les constructions nouvelles que l'on projetait de faire — *ad sustentationem veteris operis et ad edificationem novelli.*

Puisque l'on cherchait des moyens pour soutenir, réparer l'ancienne église et pour faire des constructions nouvelles, il est évident que l'on ne considérait pas ces

cumque dignitatis, status, vel officii existens, redditibus ad capellanias spectantibus nunc dumtaxat exceptis, sic duximus providenter ordinandum:

Primo volumus et ordinamus quod quelibet magna prebenda solvat annuatim fabrico supradicte iij lib. j s. inter has computatis 4 solidis, quibus ex antiquo statuto quelibet magna prebenda predicto fabrico solvere est perpetuo obligata; et sex parve prebende solvent tamquam una ex magnis, nec poterit canonicus magnam habens prebendam sive parvam de suis grossis fructibus ad opus et relevamen dicte fabrice plus talliari, nisi maxima immineat necessitas vel pro libertate ecclesie tuenda, tunc quelibet talliabitur idem quod recipiet in ecclesia, que summa prebendarum ascendit usque ad cvij lib. j s. prs. Item accipientur de prepositura iij lib. j s. pre. de thesauraria xxx lib. j s. prs. de cantoria xx lib. j s. prs. de communi et anniversariorum canonicorum x lib. j s. prs. de troucho xvij lib. et de proventibus scholarum x lib. vel quidquid ex dictarum scholarum proventibus provenire poterit, si capitulo expedire videbitur, et de novis redditibus lxx lib. p. Summa omnium supradictorum cclxvij, et si remanent pro minutis obventionibus xxij lib. Fructus vero prebendarum qualitercumq̄ et ubicumq̄ vacantium quotiescumque vacare contigerit pro uno anno cujulibet vacationis cedent ad sustentationem veteris operis et ad edificationem novelli. Que quidem omnia supradicta ac scripta sunt a novis sic ordinata et considerata, coram caplum facientibus portavimus et presentavimus anno Domini MCCCXIII in vigilia beati Joannis.

constructions nouvelles comme devant être exécutées immédiatement; on prend seulement des mesures pour réunir peu à peu les fonds nécessaires.

Entretiens survint un incendie, dont il est parlé en ces termes dans l'acte de translation des reliques de sainte Walburge: *Una cum combustione majoris partis ipsius ecclesie et totius ville Furnensis*. Presque toute l'église fut incendiée avec une grande partie de la ville. En quelle année ce sinistre eut-il lieu? L'acte qui le relate est daté du 4 mai 1339; il parle aussi de la violation des reliques de la patronne de l'église: les ennemis ont enlevé l'or, l'argent et les bijoux de la châsse qui les contenait, et les bourgeois, de concert avec les chanoines, se sont concertés pour faire confectionner une nouvelle châsse, à laquelle l'orfèvre a travaillé pendant quatre années consécutives, c'est à dire de 1335 à 1339.

J'en conclus que l'incendie en question doit avoir eu lieu avant cette première date et, d'après l'acte capitulaire de 1333, que nous reproduisons en note (1),

(1)... *Habita deliberatione concordii, post multas collationes et opinionones varias, pensantes evidente utilitate et necessitate urgente ipsius ecclesie Furnensis et ad graviore expensas pericula et scandala fugiendum, ordinavimus, concordibus omnium animis, qui voluerunt, potuerunt et debuerunt interesse commode, nullo spreto, quod quelibet magna prebenda furnensis, tam libera quam non libera, solvet pro presenti anno quinquagesimo tertio et tribus aliis annis, continue sequentibus, quolibet anno dicti quadriennii, in festo Purificationis Beate Marie Virginis, receptori seu magro fabrice ecclesie nostre, qui est et qui erit pro tempore, sex libras 21 s. monete Flandrie de grossis fructibus cujuslibet prebende et minores sex prebende quantum et una de majoribus, videlicet, quelibet parva prebenda viginti solidos; etiam dignitates, personatus seu officia dicte ecclesie, scilicet prepositura, quinquaginta solidos; decanatus, sex libras parisis, thesauraria xxx solidos et cantoria viginti solidos predicte monete, solvent ecclesie annis singulis dicti quadriennii ut est dictum, pensatis*

il est à présumer que l'incendie eut lieu en cette année.

La réunion capitulaire eut lieu le lendemain de la Saint-Martin, 12 Novembre. La saison était trop avancée pour exécuter des travaux de maçonnerie à la veille de l'hiver, mais l'utilité évidente et l'urgente nécessité forcèrent le chapitre à exécuter sans retard les travaux, si on voulait éviter des dépenses plus considérables, des périls et des scandales. Il fut donc convenu dans le chapitre que l'on s'imposerait extraordinairement une taxe, durant quatre ans, afin de procéder immédiatement aux réparations du chœur et des quatre tours, qui étaient sans charpente et sans toit et qui soutenaient, en guise de piliers, toute l'église. — Les pluies et les intempéries de l'air, est-il dit dans l'acte, détruisent les murs et les détruiront encore davantage si on ne prend pas quelque mesure opportune. C'est alors que le chœur fut rebâti en partie. Ces subsides extraordinaires durant quatre ans, ajoutés aux dons des habitants, devaient former une somme considérable et tout-à-fait en rapport avec les travaux que l'on projetait d'exécuter.

Ces faits suffiraient pour fixer la date de la reconstruction du chœur actuel de Ste-Walburge, à l'époque que nous venons d'indiquer.

Il y a d'ailleurs une preuve, plus directe encore, que le chœur date de cette année.

facultatibus eorumdem; dicta enim pecunia convertetur juxta ordinationem per nos factam, una cum redditibus fabrice ad reparationes chori, tam in plumbo et stanno quam in aliis necessariis. Item in reparationem quatuor turrium que sunt sine lignis et tecto, que sustinent quasi totam ecclesiam ad modum pilariorum et quarum muri propter pluvias et grandines destruuntur et magis destruuntur, nisi succuratur de remedio aliquo opportuno. XXVI nov. anno D. MCCCLIII.

D'après l'acte de 1555, que je viens de citer, l'ancienne église était soutenue par quatre tours en guise de piliers ; or, ces quatre tours n'existent plus, du moins il n'en existe plus que deux, et le chœur occupe en partie la place de celles qui ont disparu. Le chœur qui forme toute l'église actuelle, est soutenu par quatorze colonnes, et l'inspection seule du plan suffira pour démontrer que ce n'est pas de cette église que l'on peut dire qu'elle est soutenue par quatre tours en guise de piliers — *in modum pilariorum*.

Les deux anciennes tours, que l'on a conservées, au lieu de rentrer dans le système général de l'église, en gênent le développement et prouvent, par leur position anormale, qu'elles étaient destinées à disparaître comme les deux autres, afin de donner aux constructions nouvelles une forme régulière ; elles se trouvent en dehors de l'alignement des colonnes du chœur et de celles de la nef principale, dont deux bases sont conservées près des fondements de la tour, dans un jardin qui occupe la place destinée aux nefs.

Les cloîtres de l'ancienne abbaye n'existent plus. Il n'en reste que les murs extérieurs, dans lesquels sont incrustées quatre pierres tombales, qui méritent d'être conservées avec soin, plutôt que de rester exposées à toutes les intempéries des saisons.

Hier voren ligt begraven heere
 Willem Metter .I. prochie pape
 van deser kercke ghebore van sint
 Omaers die starf int jaer m. cccc
 lviii, den xxi^{sten} dach in december.
 Bidt voor hem ute caritate.



Hier vorē licht begravē d'heer
 Niclaes Pitvoet priester capellaen
 in dese kercke die starf int jaer
 ons Heeren m. cccc lx de xxviii^{ten}
 dach in maert voor Paesschen.
 Sidt over de ziele.

Sepulture va meester Jan Kenauts
 sylvius Jans, priester capellaen
 van de collegiale kercke va sinte
 Wouburge binne Veurne, erfach-
 tich prochiepape va de cuere va
 Steenkerck. die starf den tweesten
 dach van lauwe, a° xv. xxviii.
 Sidt over de ziele.

Hier licht begraven d'heer Kans-
 loot Marchat pbrē en capellaen
 van deser kercke die overleet dieser
 waerlet de xxviii in april xv. xxviii.
 Sidt over de ziele.

Les cloîtres étaient souvent situés au côté méridional des églises; ceux de Furnes, au contraire, étaient construits contre la partie septentrionale de Ste-Walburge.

On trouve là plusieurs colonnes qui servent à soutenir un hangar et qui appartiennent au x^e ou xi^e siècle. Elles sont circulaires, épaisses et courtes, surmontées de chapiteaux en corbeille cubique grossièrement taillés, et sont

reliées entr'elles par des arcades dont les vousoirs sont doubles et sans ornement.

On voit de ce côté l'arcade latérale de l'antique transept qui est encore intacte. Elle est remarquablement élevée pour l'époque à laquelle elle fut bâtie. Elle forme un demi-cercle avec une double archivolté, taillée à angles droits et se repose sur le mur uni, sans autres ornements qu'une pierre rude ayant une petite saillie.

Les murs sont bâtis en pierres ferrugineuses, inégales et à peine taillées du côté extérieur. C'est une sorte d'*opus incertum* auquel il est difficile d'assigner une époque, même approximative, dans les deux ou trois siècles qui ont précédé et formé successivement l'époque de l'architecture romane. Un appareil à peu près semblable se rencontre dans l'église de Bissegem près de Courtrai; il porte la date de 847. C'est la plus ancienne de nos églises avec date certaine. Semblable appareil se voit encore dans une partie de l'église de Steenkerke, près de Furnes, dont il est parlé, dès le milieu du onzième siècle, dans le *Chartularium Sithiense*.

Dès l'année 1481, il est fait mention, dans les comptes de l'église, du projet d'entourer le chœur de chapelles absidiales et l'on ôte le toit du pourtour du chœur. En 1482, on chante une messe du Saint-Esprit, le jour de la pose de la première pierre des deux premières chapelles. On y mentionne tous les travaux, au moyen de termes vagues. Une seule rubrique spécifie le travail que l'on exécute, c'est le creusement des tranchées pour y établir les fondations. Un maître maçon et son aide reçoivent ensemble xvi gros.

En 1487, il est porté en compte ce que l'on a payé à Josse Goetghebuer, pour avoir démoli en partie et aminci un pilier. Un autre ouvrier est payé pour

l'exécution de pareil travail ; ce qui fait supposer qu'on exécuta quelques changements à l'ancien ouvrage.

De 1488 à 1489 deux chapelles furent achevées, l'une à l'est, l'autre au côté sud-est du chœur ; il est mentionné, dans le compte de cette année, ce qu'on a payé pour les toits de ces chapelles et pour les croix qui les surmontent.

On continua la construction d'autres chapelles en 1490. Dans le compte de cette année, il est parlé d'une quittance payée à Jean De Fraeye et à ses compagnons, pour avoir aminci sept colonnes du travail primitif et pour avoir démoli une voûte de la chapelle dédiée à Notre-Dame.

Les changements que l'on fait subir, à plusieurs reprises, à certaines parties des travaux déjà exécutés, méritent d'être signalés ; ils ne font pas grand honneur à l'architecte chargé de leur exécution.

L'architecte, dirigeant les travaux des chapelles qui nous occupent, fut Jean Van de Poele. Dès 1481, il figure dans les comptes comme recevant des gages. Dans le compte de 1485—86 et des années suivantes, il existe une rubrique qui traite de la pension qu'allouent annuellement les marguilliers à ce maître-maçon (1).

Liévin Van Bueghem (2), tailleur de pierres à Bruxelles, fournit la pierre de taille pour la construction de ces chapelles. Un subalterne de Jean Van de Poele est

(1) Nous parlerons de Van de Poele au chapitre suivant.

(2) Nous aimons à constater ici le nom de Liévin Van Bueghem, qui peut avoir été le père ou le frère de Louis Van Beughem, Bueghem ou Bodeghem, architecte Bruxellois, qui succéda, en 1516, à l'architecte Kelderman, pour l'exécution du *Broodhuys* à Bruxelles, Voir *Messager des sciences hist. de la Belg.* 1842, et *Annales de la société d'Émulation de Bruges*, tome II, 2^e série.

envoyé de temps en temps à Bruxelles, porteur des coupes et des dessins des pierres à tailler.

Dans le compte de 1490—91, on paie, au même architecte, xxii escalins, pour avoir été hors du pays dans l'intérêt des nouvelles constructions.

Nous regrettons que l'endroit, où Van de Poele s'est rendu, ne soit pas mentionné; il est très-probable qu'il a voyagé pour étudier l'un ou l'autre monument dont il a tiré parti pour sa bâtisse à Furnes.

De tout ce qui précède, il faut conclure qu'une église romane fut construite à côté du Bourg à Furnes; que cette église, d'abord dédiée à Dieu, sous le vocable de la très-sainte Vierge, fit place à une vaste église gothique dans le courant des xiii^e et xiv^e siècles; que les fondements de toute l'église furent jetés probablement en une fois et que, après un vaste incendie, vers le milieu du xiv^e siècle, les chanoines continuèrent les travaux au fur et à mesure que les ressources de leur caisse le permettaient; et qu'ils y ajoutèrent, au xv^e siècle, des chapelles absidiales, pour terminer ainsi le chœur et ses bas-côtés.

Cette manière d'élever les vastes basiliques, qui sont si communes en Belgique, n'a rien d'étonnant.

Les dissensions intestines, les guerres nombreuses, les rivalités des princes et les révolutions qui en étaient la conséquence, les impôts levés pour contribuer au paiement de ces désastres, la rareté du numéraire empêchaient les bénéficiers d'exécuter les vastes plans conçus par d'habiles architectes, qui visaient à l'unité du style et à la majesté de l'exécution.

Pour ne citer qu'un exemple de ce que je viens d'avancer, reportons un regard sur cette vaste église abbatiale de St-Bertin, à St-Omer, que nous avons eu

le malheur de voir démolir de nos jours. Eh bien ! on fut tout un siècle à construire ce phénomène architectural, qui, commencé au **xiii^e** siècle, fut terminé en **1350**. La construction du chœur, poussée avec une grande activité, dura vingt-quatre ans. L'ornementation intérieure de l'édifice ne finit qu'au commencement du **xv^e** siècle et cependant l'argent ne faisait pas défaut.

Qu'était Sainte-Walburge à Furnes, comparativement à l'église de St-Bertin à St-Omer ? à St-Martin à Ypres ? à St-Sauveur à Bruges ?...

On entend souvent émettre l'opinion que les églises dédiées à sainte Walburge à Audenaerde et à Furnes se ressemblent. Il n'y a rien de vrai dans cette assertion. On bâtit, en **1150**, sur les ruines de l'église de Notre-Dame, à Audenaerde, un nouveau temple sous le vocable de sainte Walburge. Une partie du chœur et les deux collatéraux de cette église, terminée en **1159**, existent encore. En **1406** on construisit le chœur. Le magistrat de la ville voulant agrandir l'édifice et en faire un monument, fit démolir, en **1414**, la plus grande partie de l'église romane. La grande nef fut renouvelée immédiatement et les deux bas-côtés ne furent achevés qu'en **1515**.

La tour, qui avait une élévation de **573** pieds, ne fut entièrement achevée qu'en **1624**.

Il n'y a là rien, sauf le vocable, qui fasse ressembler les églises d'Audenaerde et de Furnes.

Ce ne fut, nous l'avons prouvé, qu'à la fin du **xv^e** siècle, que la collégiale de Furnes fut entièrement terminée jusqu'au transept. Les bâtiments, existant encore aujourd'hui, sont, à peu d'exceptions près, les mêmes de cette époque.

Pourquoi l'église ne fut-elle pas achevée entièrement depuis lors ?

Les ressources du chapitre furent trop minimes pour continuer la grande entreprise du XIII^e siècle. A peine les revenus suffisaient-ils pour l'entretien de ce qui existait et la population de Furnes ne fut jamais aussi considérable, pour qu'elle réclamât une église plus vaste.

L'église de l'abbaye de St-Nicolas, celle de St-Denis qui était paroissiale, suppléaient aux nécessités du culte. Les chanoines trouvaient dans leur vaste chœur, avec ses collatéraux et ses chapelles absidiales, toutes les ressources pour donner à leurs services l'éclat et la dignité convenables, et dès lors ils s'abstinrent de continuer les bâtisses, dont les plans avaient été conçus par leurs devanciers.

Les archives du chapitre de Sainte-Walburge ayant été pillées et détruites par les gueux au seizième siècle, très peu de documents nous restent pour écrire une histoire complète de cette église et de ses bénéficiers.

Un registre de comptes est entre nos mains; il donne exactement les recettes et les dépenses de 1510 à 1560. Nous y puiserons plusieurs données historiques, qui prouveront à l'évidence que, durant ce laps de temps, les chanoines étaient incapables de continuer la bâtisse de leur somptueuse église.

Ces comptes, divisés en recettes et dépenses, furent clos à chaque semestre et un résumé par forme de balance établit l'encaisse ou le déficit.

Le compte de 1510 présente pour dépenses la somme de 1002 livres 13 s. 8 deniers et pour recettes 1100 livres 6 s. 11 deniers. Soit un encaisse de 97 livres 13 sols et 2 deniers.

Dès lors on fait des économies annuelles, qui, à la clôture du compte de 1514, montent à 1067 livres 14 s.

Cette somme servit à couvrir le chœur en plomb. L'année suivante, 1515, on achète au plombier Grégoire Bulfelt, 1928 livres de plomb; on se procure du bois de chêne, des lattes, des clous, du fer; les journées se paient à xx s. chacune et le chœur est couvert définitivement (1). On restaure les ornements, on en confectionne de nouveaux (2). On restaure aussi les grandes et les petites orgues (3), dont on peint les volets (4). On ferme aussi au moyen de volets le tableau servant de rétable au maître-autel (5); on peint l'image de sainte Walburge (6), tenant une crosse.

(1) Empte fuerunt orga Gregorium Bulfelt, plumbifusorem quedam rolle plumbee ad cooperiendum chorum xix^o xxviii lib. ut patet per cedula, ad iiii lib. xv s. centum videlicet iiii^{xx} xii lib. xv s.

Il y a plusieurs autres articles traitant des plombiers.

(2) Item dedi Petro de Haussehe pro xviii sterlingis auri Cypri pro dicta blava cappa reparanda ad iiii sterling. — Item dedi Guislerio de Kerchi, operanti super cappam quindecim diebus ante Michaëlis et vj diebus post Michaëlis ad xj sol. pro die.

(3) Item datum Judoco De Bust, reficienti magna organa etc. Eidem pro accordantia parvorum organorum super dossali.

(4) Item dedi pictori ad depingenda ostia magnorum organorum intus et extra et denigrandi duas magnas columnas chori vii lib.

(5) Datum Johanni Fateri, scrinario, pro almario novo facienti retro et sub magno altari chori, cum sex ostiis et nova tabula ad cooperiendum magnam tabulam altaris magni à retro. Pro opere ac asseribus et lignis novis per eum delaboratis preter asseres et ligna ecclesie ex tabernaculo Sancte Walburge rupto pro toto xv lib. p. — Item eidem ad novam tabulam ligandam sive combinendam cum magna tabula chori, duo magni ferri et sex haken cum crammis et aliis xv s.

(6) Item datum Pictori ad pingendum ymaginem beate Walburge cum crocea et depictione tabernaculi ante ecclesiam foris. — Item Cornelio Scovit, pro croceis scindendis, una S^{te} Walburge virg. et beatorum Antonii et Eligii. — Cette dernière note prouve que la statue peinte de sainte Walburge, tenant sa crosse, était placée dans une niche au-dessus de la porte principale de l'église.

Le tableau du maître-autel était recouvert par un rideau de damas (1).

Le compte de l'année 1515 fut clos avec un encaisse de 489 livres 9 s.

Le surplus variait annuellement de deux, trois et quelquefois de quatre cents livres, qui étaient absorbées par les petites réparations à faire aux bâtiments et notamment au cloître, au local du chapitre et à l'école, dont les toits étaient couverts en partie en paille (2).

Dans ce Registre de comptes, embrassant une époque d'un demi-siècle, on rencontre annuellement les mêmes paiements pour l'exonération des services divins et des fondations à charge du chapitre. On y remarque aussi des restaurations faites aux ornements servant au culte et des réparations aux toitures, aux fenêtres et à d'autres parties du bâtiment. Pour n'en donner qu'un exemple, prenons le compte de 1515, et nous verrons recouvrir en ardoises (*arthesiis*) le devant de la chapelle du transept et réparer la fenêtre du même côté et du chœur (3). D'après le compte de 1518, le cloître était

(1) Datum pro quinque ulnis cum dimidio pro panno Damasio operando quod pendet ante tabulam magni altaris chori xxiii s. ix d.

(2) Mense Februario 1515. Datum coopertori straminum pro dnabus diebus super claustro et ambitu ac scolis quibus operatus est xx s.

Item pro 50 bantroen 13 s.

Item pro 150 dekbanden 113 s.

Item pro clavis dictis *lattenagels* 13 s.

Item pro 50 glebis straminum viii s.

(3) Mense Aprili 1515.

Item datum Amando Meyngher, coopertori arthesiarum, ad cooperiendum latus appenditii ante capellam Crucis pro coopertura arthesiis deficiendis clavis et aliis ex parte x lib. par. Item vitrario ad reficiendas fenestras ad idem latus superius ante Crucem et super chorum, xviii s.

couvert en tuiles (1). Jusqu'en 1545, les revenus ordinaires de l'église ont suffi pour son entretien. Les comptes de cette année sont clos avec un déficit de 287 livres 10 s. 3 d. Une note apposée au bas du compte et motivant le déficit, dit que la fabrique n'a rien reçu des revenus de la cure depuis deux ans.

Les années suivantes se ressentent du mauvais état des finances et les comptes sont clos avec un découvert ou avec un encaisse de peu d'importance.

Cet état de choses, prouvé au moyen de chiffres, indique clairement les motifs qui ont forcé les chanoines de Furnes à s'abstenir de continuer la construction de leur belle église: cependant, avec leurs petites ressources, ils ont reconstruit, en 1529, le bâtiment où se tenait le chapitre, dont les frais de bâtisse montaient à la somme de 660 livres 16 s. 6 d. On avait taxé chaque prébendier, pour l'exécution de ces travaux, à la somme de 24 livres. Le compte spécial de la reconstruction du chapitre est joint au compte de 1529; nous le donnons en note, afin de faire connaître le prix des matériaux et des journées d'ouvriers à cette époque (2).

(1) 1518. Datum coopertoribus tegularum videlicet Heinrico Busschers et Johanni Paeuwaert, una cum eorum commissori circa ambitum et circa domum cellarii cooperientibus, ad xxij s. pars. pro qualibet die, xxi diebus, qui valent insimul xxij lib. ii s. par :

Item pro 120 magnis tegulis xij s. p.

(2) Sequitur exstructio novi capituli ecclesie collegiate S^{te} Walburgis furnensis, pro cujus inchoatione quolibet xxvij prebenda, sex pro una reputante, taxata fuit ex fructibus anni 1529, ad xxij lib. p. ut infra patebit in recepta et solutum est operariis ut sequitur. Primo :

Datum Judoco Rondt, fabro lignario, juxta contractum per dominos cum eodem conductu, pro trabibus videlicet, solario atque omni contiguatione una cum opere suo manuali in eodem edificio: solvi per manus

Les tours, restes de l'église romane, furent conservées provisoirement jusqu'à ce qu'on put se servir de la nouvelle tour, dont les fondations et le porche existent, comme nous l'avons dit plus haut. Une de ces tours servait et sert encore de campanile. En 1524 elle ne présentait plus assez de garantie pour résister au mouvement de la sonnerie et l'on fut obligé d'y mettre trois poutres et de restaurer les dégrés

magistri Johannis De Spina, cantoris, ut per quietantiam patet ije
1177 viij lib. p.

Item eidem pro aliis diversis lignis et operibus ultra contractum
exibitis, solum xxxvj lib.

Item Michaëli De Brune adducenti lapides ex rubea petra, solum
v lib. ij s.

Item Petro Arts, Brugensi, pro duabus fenestris lapideis, in eodem
capitulo, solum xii lib.

Item Adriano Torremen adducenti easdem fenestras ex opido Bru-
gensi Furnas xl s.

Item Joanni Tempsin vigilantibus tribus noctibus in veteri capitulo et
illud sic custodientibus xij s.

Item pro centum et xxvj raseriis calcis xxxv lib. ij s.

Item laboratoribus deferentibus ad ecclesiam iij lib. iij s. vj d.

Item adhuc eidem deferentibus centum raserias calcis quas dominus
Decanus in opus prefatum dederat l s.

Item Johanni Vandermersch pro nonaginta busis arene ad idem
capitulum allatis vj lib. x s.

Item Jasparo Staelin, lathomo ejusdem operis, solum per manus
ejusdem Domini cantoribus, ut per quietantiam cxix lib. xij s.

Item eidem pro compositione pavimenti ejusdem capituli et alias per
quietantias, videlicet ix lib. xiiij s.

Item Petro Arts, Brugensi, pro quingentis lapidibus predicti pavi-
menti, per quietantiam xxix lib. x s.

Item deferenti easdem lapides ad capitulum xxvij s.

Item pro novem millibus tegularum una cum naviculo ex sancto
Audomaro advehenti; per manus Domini Decani lvij lib. xii s.

Item Cornelio Ryne, tectori tegularum, pro omnibus latis ac stipendio
sui laboris, solum per quietantiam xxix lib. xvj s.

Summa constructionis capituli hujus vje lx lib. xvj s. vi d.

usés (1). Dans les actes capitulaires de 1715, il est dit que la flèche de la tour, menaçant ruine, fut démolie jusqu'aux cloches. Toutes ces données prouvent que les bénéficiers entretenaient convenablement leur église et qu'ils ne songèrent guères à continuer les travaux d'après les plans projetés depuis plusieurs siècles.

Une partie des bénéfices, c'est à dire dix prébendes ayant été transférées, en 1560, lors de l'érection des nouveaux évêchés, à l'église cathédrale de St-Martin à Ypres, l'importance du chapitre de Furnes et ses ressources pécuniaires diminuèrent considérablement. Les révolutions et les guerres intestines, qui éclatèrent en Flandre dès 1566, furent suivies de pillages et de confiscations des biens ecclésiastiques.

(1) Compte de 1524.

Sequitur negotium campanibus ecclesie Sancte Walburgis furnensis.

Datum Pascasio de Warhem, visitanti bis campanile, solvi pro bibali xij s.

Item Antonio Van Daele et Egidio Van Peene, avellentibus duas arbores in atrio ad opus jam dicti campanilis, ex ordine duorum per contractum, solvi liij s.

Eisdem ramos superfluos secantibus, ex conductu presente Woutersone thesaurario xxxij s.

Item Pascasio Boudin pro ij gradibus in campanili necessariis iij lib xij s.

Judoco Rondeel, pro duabus trabibus magnis, longitudinis xxxvj pedum, per quitantiam lvij lib. xvj s. p.

Item Pascasio Boudin pro xlix parvis trabibus per quitantiam xvij lib.

Petro Schelewaert pro quinquaginta raseriis calcis, per quitantiam xvij lib.

Arnoldo De Quidt et Pascasio Boudin exactissime predictas trabes elevantibus in turrin ac alia quedam necessaria fabricantibus. xv lib. p.

Jaspari Staelin lathomo, muros dicti campanilis ad trabes impouendum preparanti ac denuo obstruenti et posteriores gradus lapideos inter chorum ecclesie in dicta turri dirigenti de novo extruenti; xiiilib: iij s.

Nota quod trabes magne jam dicte, de consilio operariorum sic posite fuerunt, hoc anno 1524, ea spe ut dum major urgebit necessitas, alie due similes, hiis subjungi poterant que septentrionalem partem amplexentur et meridionalem. Sicque turris undique roborata campanas omnes facile sustentabit.

Les gueux se rendirent maîtres de l'église de Sainte-Walburge; elle fut fermée le 2 du mois d'octobre, jusqu'au mois de décembre et, en 1580, on en fit un magasin à fourrages pour l'armée. Les maisons des chanoines et des autres ecclésiastiques furent vendues publiquement au mois d'octobre de cette année. La maison du prévôt fut acquise par Jacques Marchant, l'historien, qui nous a laissé des Commentaires sur la Flandre, homme dévoué au nouvel état de choses politiques.

L'église de Sainte-Walburge était couverte en plomb; les commissaires des États de Flandre proposaient de vendre ce métal. Le magistrat de la ville prévoyant une destruction totale de l'édifice, si on l'exposait aux intempéries de l'air et aux pluies si communes en Flandre à cette saison de l'année, envoyèrent à Bruges un messager pour exposer aux États les conséquences qui résulteraient de l'enlèvement de la toiture. On fit valoir pour argument que le foin et la paille dont l'église était remplie pour l'usage de l'armée, se détérioreraient et qu'il en résulterait une perte considérable (1). Les États firent surseoir à la vente jusqu'à nouvel ordre, qui fut exécuté quelques mois plus tard. Les protestants n'exercèrent pas leur culte dans l'église de Sainte-Walburge, mais ils volèrent tous les objets de quelque valeur qu'ils y trouvèrent, jusqu'aux cuivres qui recouvraient les tombeaux. Les anciennes archives de l'église

(1) Den xiiijs van Ougst 1580, ghevozagierd by Jan De Cuupere, scepene, Mr Jan Van Zoom ende Martin Lesquier, messagier, naer Brugghe, omme aldaer te stremmen de vercoopynge van loode vander kercke van St-Wouburghen, by commissarissen Lattin en Speelman ghepretendeert.

Comptes de la ville de Furnes de 1580.

disparurent. Le service divin fut repris au mois d'août de l'année 1583.

Le chapitre de Sainte-Walburge se ressentit longtemps des dévastations exercées par les gueux. Les propriétés avaient été négligées et étaient devenues improductives. Il fallut beaucoup de temps et beaucoup d'économies pour parer à tant de désastres.

En 1629, le sculpteur Yprois Taillebert plaça les stalles des chanoines. Quelques années après, le chœur fut fermé au moyen d'un nouveau jubé.

Le maître-autel, don de Sébastien De Wieu, fut placé en 1659; il coûta 6,000 livres parisis.

Henri Pulinx, sculpteur gantois, exécuta, en 1727, une nouvelle chaire de vérité, qui représente des sujets tirés de l'Apocalypse.

Le chœur fut de nouveau couvert en plomb, en 1774 et, dix années après, presque toute l'église fut repavée en marbre.

Ne suffisant plus au besoin du culte, surtout depuis la suppression de l'église de Saint-Denis, la collégiale fut agrandie en 1788. On ajouta, au côté sud, un portail donnant entrée dans l'église et l'on construisit un bâtiment sans style, formant la continuation du bas-côté méridional. Cette bâtisse coûta 14,150 francs. Un architecte, mieux inspiré, aurait tiré meilleur parti de cette somme, en élevant une aile dans le style ogival, correspondant à l'ensemble du bâtiment. C'est la dernière construction que firent élever les chanoines. La révolution Brabançonne éclata et les États de Flandre taxèrent le chapitre à une somme de trois mille florins.

C'était le commencement d'une série de vexations, que les prébendiers devaient supporter jusqu'à leur suppression définitive.

Les Français enlevèrent le plomb des toitures, en 1793, valant environ 80,000 francs. Ils s'emparèrent aussi des meilleurs tableaux et notamment de celui du maître-autel, peint par J. Jordaens et représentant Jésus au temple au milieu des docteurs. Ce tableau fut transporté à Mayence. Les autres tableaux qui disparurent, sont:

L'invention de la sainte Croix, par Quellin.

Le reniement de saint Pierre, par le même.

Le retour de l'enfant prodigue, par Van Heede.

Une Cène, par Bocquet.

La sainte Famille, tableau qui se trouve actuellement à Saint-Eloi à Dunkerque.

Deux tableaux, représentant des scènes de la vie de sainte Walburge, se voient à l'église Saint-Jean à Dunkerque.

Le 18 Juin 1794, le chapitre fit vendre, à Anvers, une partie de son argenterie pour la somme de Fr. 5,257-18 c. afin d'employer ces fonds à la restauration de l'église, endommagée par les Français l'année précédente. Cette argenterie avait été soignée à la rapacité des conquérants, lors de leur invasion (1).

(1) Voici l'inventaire de ce trésor avec le poids correspondant de chaque pièce:

Grande croix de procession en argent, pesant	81 onces, » esterlins.
Deux encensoirs,	91 — 91 —
Deux chandeliers d'acolythes,	64 — » —
Deux boîtes à pain-d'autel, burettes et plats.	45 — 14 —
Deux calices et deux sceptres de la Vierge.	60 — 5 —
Quatre anges et quatre chandeliers,	96 — » —
Trois lampes et sept sceptres,	170 — 17 —
Deux grands chandeliers,	95 — » —
Pied de la croix en vermeil,	183 — » —
Croix avec pied incrustée d'argent,	40 — 10 —
Deux couronnes avec sceptres de la S ^{te} Vierge.	83 — » —

887 onces, 16 esterlins.

La perte de ces objets est d'autant plus regrettable, que quelques-uns, datant de plusieurs siècles, étaient précieux sous le rapport de l'art.

Une autre partie d'argenterie fut dirigée sur la Hollande et confiée à une personne, qui disparut avec le trésor, sans qu'on ait jamais pu le retrouver. Ce qu'il y a de plus à déplorer dans cette perte, c'est la chässe de sainte Walburge et de ses frères, pièce antique et de grande valeur. Le lecteur ne lira pas sans intérêt l'inventaire de ces objets, que nous reproduisons en note. Il est possible que quelqu'église possède par achat, des pièces spécifiées dans cet inventaire (1).

Voici en résumé l'état approximatif des pertes faites par le chapitre à la suite de l'invasion française :

Les Français, lors de l'invasion de 1793, pillèrent la caisse du chapitre contenant. . .	Fr. 5,556-94
Ils enlevèrent les balustrades en cuivre et en fer, d'une valeur de . . .	3,715-85
Le plomb enlevé des toitures valait. . .	80,000- »
Le cellier du chapitre fut pillé, . . .	4,620- »

à reporter Fr. 90,890-74

(1) Croix avec pied. — Quatre chandeliers d'autel. — Deux chandeliers de table. — Deux anges. — Deux reliquaires. Ces objets provenaient de la chapelle du curé.

Petit ostensorio, et reliques de sainte Marie Madeleine. — Six calices avec patènes. — Chässe à reliques de sainte Walburge, composée de quatre pièces, avec les statues de la sainte et de ses frères. — Statue de sainte Apoline. — Pied de la sainte Croix, avec deux anges, confectionnée en 1699, pour la somme de 4000 francs. — Deux lanternes. — Ornement blanc en moire d'argent, avec broderies. L'autipendium existe encore. — Ornement rouge en velours de soie brodé en or. — Ornement blanc avec deux chappes. — Quinze évangélistes et deux missels. — Vingt aubes.

Report Fr. 90,890-74

L'argenterie vendue pour réparer l'église avait une valeur de	5,237-18
L'argenterie et les ornements perdus en Hollande, étaient estimés à	40,000-»
L'église fut vendue, en 1799,	203,000-»
Les propriétés, consistant en 919 mesures 252 verges, aliénées et appropriées au fisc, valaient au moins.	4,000,000-»

 Fr. 4,340,027-92

Les revenus annuels du chapitre montaient à environ 12,000 florins de Brabant.

Le mobilier, consistant en tableaux, sculptures et autres objet précieux, ne figure pas dans cette somme globale, qu'on pourrait évaluer rondement à un million et demi de francs.

Le 4 janvier 1798, le chapitre de Furnes fut supprimé par décret de la République française.

On procéda à la vente du mobilier le 27 avril 1799. Des personnes pieuses se cotisèrent pour l'achat de tous les objets qu'on mettrait en vente.

Le maître-autel fut vendu à M. Ryckeboer.

Les autels de la sainte Croix et de N. D. des sept Douleurs, avec l'image de la Vierge, deux anges et un antependium, furent adjugés à M. Van de Velde.

Les autels de la sainte Vierge, derrière le chœur, de S^t Pierre et de sainte Catherine, avec les boiseries, les confessionaux, les lutrins et les marches du chœur devinrent la propriété de M. Simon.

La chapelle de Notre Dame des Joies fut acquise par M. L. Verwaerde.

La chapelle de N. D. de Consolation fut cédée à M. A Van Vossem.

Le pavement, quelques tableaux et la statue de l'Ange gardien furent adjugés à M. François Herny.

Le jubé, les portes du chœur, le pavement des chapelles de la sainte Croix et de saint Pierre furent vendus à M. Moeyaert.

M. Van Baeckel acheta le baldaquin et sept tableaux.

Les armoires et plusieurs objets de moindre valeur furent cédés à diverses personnes.

Le chanoine Herwyn acheta les stalles et les boiserie du chœur, avec les autels de saint Pierre et de Notre-Dame.

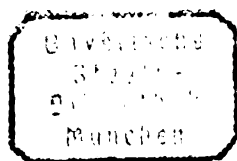
Le 10 Novembre 1799, l'église fut vendue aux enchères à Bruges et acquise par Augustin-François Hennissart, secrétaire-général de l'administration centrale du département de la Lys, pour la somme principale de 200,000 livres en bons, soit de 10 livres par mille de la valeur, ou 2000 francs, somme principale; qui, avec tous frais à payer, s'élevait en total à 3,900 francs.

Le 14 mai 1800, des ouvriers commencèrent à procéder à la démolition du bâtiment. A l'aspect de cette triste scène et pénétrés de douleur en voyant que la ville de Furnes serait privée du plus joli de ses monuments, plusieurs habitants notables ouvrirent une souscription pour le rachat et la conservation de l'église. Les actions étaient de 400 livres. Après quelques heures la souscription était close et par acte public, passé devant le notaire Verwaerde, Hennissart céda son achat au chirurgien Van Ryssel pour la somme de Fr. 4,132-80 C. à payer immédiatement au comptant

et en-sus la somme principale de 200,000 livres, soit 10 francs par 1000 francs, ou 2000 francs à payer endéans les huit mois au bureau des domaines nationaux.

Le cloître ou ambulatoire, attenant à l'église, fut démoli. Les deux chapelles de Notre-Dame des Joies et de la Consolation furent transférées dans l'église, avec le calvaire.

La collégiale de Sainte-Walburge devint église succursale après le concordat de 1801. On la couvrit en tuiles, pour la mettre à l'abri des intempéries de l'air, et aujourd'hui, dénuée de ses revenus, elle se trouve dans un état de ruines et abandonnée à son propre sort.



CHAPITRE V.

**Érection du Chapitre et institution des
Prébendes.**

Nous avons dit, au chapitre précédent, que Baudouin Bras-de-fer avait institué, à Furnes, un couvent de Bénédictins.

Ces moines ayant quitté leur établissement par suite des guerres et des dévastations des Normands, Baudouin-le-Jeune les remplaça par des bénéficiers, ou des chanoines, menant la vie commune, sous la direction d'un Prévôt (*Prepositus*). Le nombre des chanoines fut fixé à douze, y compris le prévôt.

La comtesse Gertrude de Saxe, douairière de Robert-le-Frison, laquelle, après la mort de son mari, se complut à porter le titre de comtesse de Furnes, (*comitissa Furnensis*) parcequ'elle avait reçu pour douaire le territoire de cette ville, ajouta aux quatorze canonicats ou bénéfices, existant en 1095 (1), un quinzième, auquel était annexé un revenu de dix livres. (*Ad quatuordecim canonicos furnensis ecclesie, quintumdecimum ad laudem et gloriam Dei et sancte Marie, omniumque sanctorum addo*).

(1) *Miræi opera dipl.*, tome III, p. 20.

La même comtesse, d'après une charte de son petit-fils, Baudouin-à-la-Hache, imprimée dans *Miræus*, légua au chapitre de Furnes, en 1112, cent mesures de terres, gisant à Pollinchove, pour l'érection de trois nouvelles prébendes en faveur de ses chapelains Roggerus, Wulfricus et Idesbaldus (1). Ce dernier était issu de la famille Van der Gracht, et mourut, en odeur de sainteté, abbé des Dunes.

Le nombre de prébendes était dès lors de dix-huit. Le comte Baudouin VII donna, à son tour, en 1114, pour l'entretien de la lampe de l'église, douze mesures de terres, situées à Pollinchove et les dîmes de Binnenburg, de Buitenburg, de Wulpen, Oostdunkerke, Ramscappel, Ingeri Capella, et Pervyse (2). Il y ajouta pour deux petits bénéfices une terre rapportant annuellement neuf livres.

Charles-le-Bon institua, en 1123, une dix-neuvième prébende. La charte de cette fondation est inédite, nous croyons devoir la publier, parcequ'elle contient plusieurs particularités intéressantes, tant pour le chapitre, qui nous occupe, que sous le rapport des personnages, dont les noms y sont relatés.

« In nomine Sancte et individue Trinitatis.

» Quia de bonis exempla sumenda ab omnibus recte sapientibus predicatur, propterea ego Carolus, licet indignus, divina clementia Flandrensium comes, considerans quanta pietate, quanta munificentia, majores nostri illustrissimi atque religiosissimi viri sanctam Dei

(1) *Miræi*, opera dipl. tom. III, p. 29.

(2) Voir le privilège du pape Calixte, *Opera diplom.* III, p. 33, sub anno 1120.

coluerint et decoraverint ecclesiam, statui ego quoque, licet illis incomparabiliter inferior, ipsam quam, heu nimis aliquando me impugnasse recognosco, aliquatenus honorare, ad laudem divine majestatis et gloriam, sperans fiducialiter ut ipse, qui dives est in misericordia, culpam mihi convertet ad veniam, ignominiam transferat in gloriam, qui in sanctis suis omnibus suam semper consuevit coronare misericordiam. Ad duo de viginti igitur canonicos Furnensis ecclesie sancte Dei Genitricis Marie unde vigesimum nuper addidi, Werebaldum videlicet, filium Willelmi presbyteri, ad cujus prebendam, ex granario meo Furnensi xx et j lofrumenti, denariorum vero vj libras et xv s. ex reddit berquariarum itidem Furnensi perpetua stabilitate deputavi. Hanc igitur prebendam Werebaldus quem diu sic obtineat, ut quia pater ejus, Willelmus videlicet sacerdos est, in prefata ecclesia sacerdotali ministro officio, ipsius prebende redditibus providens ac perfruens, quamdiu vixerit, suo pariter cum filio, ut vero defecerit pro nature legibus, officium simul cum beneficio solus obtineat filius. Ut autem hujus decreti stabilitas in perpetuum rata atque illibata permaneat, hanc in posteritatem memoriam placuit litteris annotari, nostrique sigilli impressione signari, nominis quoque tam clericorum quam et primatum terre nostre in testimonium et confirmationem ejus subscribi. Sunt autem hec Bertolfus, prepositus Brugensis, qui et archicapellanus, Odgerus prepositus Sancti Audomari, Fromoldus prepositus Furnensis cum canonicis suis Reinlofo decano, Rodgero, Alkero, Wilfrico, Hugone, Lamberto, Aloudo, Gerardo Calbono, Sibaldo, item Balduinus capellanus comitis, Salomon capellanus comitis, Reinerus filius Godzoni.

Ex laïcis Theodoricus comes de Houtland (1), Florentius castellanus Furnensis, Lecro Judex, Herebertus ex Wulfrighem, Idesbaldus ex Graht, Walterus ex Loa, Riquardus filius Scoquis, Eranbaldus frater ejus Hugo Balsting alius frater ejus, Philippus Gerbodonis Lambertus filius Bereimoldi, Volcramus Punget, Arlabaldus ex Wulpen, Henricus frater ejus, Alnoch filius Alnoch, Liddo ex Odenkerca, Erpin Stabularius, Eggrifidus Foggis. Acta sunt hec in ecclesia Furnensis publice anno ab Incarnatione Domini M. C. XXIII indictione X., regnante rege Francorum Ludovico, presidente comite Flandrensium Carolo, presulante venerabili Morinorum Episcopo Johanne (2). »

(1) Le personnage, qui figure ici sous le nom de Thiéri, comte de Houtland, est inconnu jusqu'à présent dans notre histoire. Il est cité comme témoin avant Florent, châtelain (*burggraef*) de Furnes ce qui semble lui donner le pas sur celui qui était investi de la première dignité dans la ville de Furnes. Le *Houtland* d'aujourd'hui est la partie boisée du métier de Furnes. Était-ce sur cette partie extérieure à la ville que Thiéri exerçait certaine juridiction, tandis que le châtelain Florent exerçait la sienne sur le château et sur les manants qui en dépendaient? — Ni Olivier De Vrée, dans sa *Généalogie des comtes de Flandre*, ni L'Espinoy, ne mentionnent un Thiéri, autre que Thiéri d'Alsace, appartenant à la maison de Flandre.

Je présume que Thiéri, comte de *Houtland*, dont il est ici question, n'est autre que *Theodoricus Rufus*, fils de Folpoldus, un des principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Nicolas à Furnes. Il est question de lui dans une charte de Charles-le-Bon (1120), (voir le *Codes diplom. du Chronicon S. Nicolai Furnensis*). Le fils de ce Thiéri, nommé Simon, était, comme son père, seigneur de Houthem, commune du *Houtland* Furnois. Le nom de *Houtland* est à peu près identique avec *Houthem*. Simon avait fortifié son château, comme il est dit dans une charte du même *Chronicon*, page 213: *Ubi tempore Simonis Ruphicus munitiones elevatas extiterant*.

(2) Copié du *Liber privilegiorum etc. ecclesie collegiate sancte Walburgis in oppido Furnensi*.

Toutes ces prébendes étaient à la collation du prévôt. Celle instituée par Charles-le-Bon était seule à la collation du chapitre, sous la confirmation du souverain.

D'après une convention conclue, en 1206, plusieurs chanoines reconnaissent que les revenus de leurs bénéfices sont si abondants, qu'il serait possible à chacun d'eux de pouvoir subsister avec la moitié du revenu.

Il paraît qu'alors il n'existait que douze grandes prébendes. Du consentement du pape Honoré III, elles furent divisées chacune en deux, ce qui éleva leur nombre à vingt-quatre. Par dotations de personnes pieuses, ce nombre s'éleva à trente. Le prévôt possédait, du consentement du pape Grégoire IX, en 1222, deux bénéfices, et vingt-huit petits bénéfices étaient desservis par des chapelains.

L'an 1249 un différend surgit entre le chapitre de Sainte-Walburge et l'abbaye de Saint-Nicolas. L'abbaye touchait le revenu de quelques dîmes appartenant aux chanoines. Par une transaction conclue entre les partis et du consentement du saint Siège, on décida que l'abbaye rendrait les dîmes et que le premier canonicat vacant serait desservi à perpétuité par un moine de Saint-Nicolas, qui porterait le costume blanc de son ordre et qui n'aurait pas voix au chapitre. Ce moine était nommé le chanoine blanc.

Au commencement du seizième siècle, le chapitre était composé du prévôt, du doyen et de vingt-huit chanoines. Le nombre des chapelains était de 27; le curé de Sainte-Walburge occupait la première place parmi ces derniers.

En 1517, une prébende de la première fondation fut affectée à l'entretien et à l'instruction de six enfants de chœur et d'un maître de chant.

Les six canonicats de la dernière fondation et les vingt-huit chapellenies, dont les principaux revenus consistaient en rentes perpétuelles, furent si peu retribué, qu'on les nommait les Prébendes de la fondation mineure. Les chapellenies furent réduites à neuf et encore ne furent-elles pas brillantes.

Lorsqu'en 1560 l'évêché de Téroouane fut supprimé et que l'évêché d'Ypres s'éleva sur une de ses parties, le pape Pie IV incorpora au nouveau chapitre d'Ypres la prévôté et six grandes prébendes de Furnes. On fit une séparation des dimes, des biens-fonds et des revenus.

Le chapitre de Furnes fut donc réduit à douze canonicats, y compris celui des enfants de chœur, dont un, possédé par le curé de la paroisse depuis 1591, plus six canonicats de fondation mineure et neuf chapellenies.

Depuis l'érection de l'évêché d'Ypres les canonicats sont à la nomination alternative du saint Siège et de l'évêque d'Ypres. Les prébendes vacantes au mois de Janvier sont données par le Pape, celle du mois de Février par l'Évêque et ainsi de suite en alternant de mois en mois.

Avant la suppression, le 4 Janvier 1798, (15 nivose an VI), le chapitre comptait quatorze prébendes de la première fondation, dont deux possédées par le doyen, deux par le chantre, une par le curé, sept par des prébendiers, une par l'abbaye de Saint-Nicolas et une par les enfants de chœur. Les six autres prébendes étaient de la seconde fondation et les chapelains étaient au nombre de neuf.

Les fonctions subalternes étaient desservies par un maître de chant, quatre musiciens, un bedeau, un cellier, un organiste et six enfants de chœur.

PRÉVÔTS DU CHAPITRE.

Héribert, ou Herbert est le premier prévôt connu; il assista, comme témoin, à la première translation des reliques de sainte Walburge, en 1089, et reçut des mains du comte Robert-le-jeune, lors de son retour de Terre-Sainte, en 1100, l'insigne relique de la vraie Croix. Il fut aussi présent à la seconde translation des reliques de sainte Walburge et de ses frères Willebald et Winnebold, le 1 Mai 1109. Il est encore fait mention de lui dans des chartes de l'année 1113.

Le nom du prévôt Fromoldus figure dans des documents publics depuis 1116 jusqu'après l'an 1127.

Baudouin (Balduinus), fut aussi prévôt de Saint-Pierre, à Cassel; on trouve son nom de 1133 1142, lorsqu'il signe comme témoin dans une charte de Thiéri d'Alsace.

Le prévôt Wautier (Walterus), figure dans une charte de Thiéri d'Alsace, en 1154; on le trouve deux années plus tard.

Le nom du prévôt Jean se rencontre dans des pièces authentiques de 1173 à 1184. Il est probable qu'il y a eu, vers la même époque, divers prévôts de ce nom; car, en 1179, était prévôt Walfridus Elfridi, qui se fit moine aux Dunes. Il eut pour successeur Héribert, qui embrassa la vie monastique à la même abbaye. En 1180, Gérard d'Alsace, fils du comte Thierry, lui succéda. Il mourut en 1205.

Wautier (Walterus), lui succéda jusqu'en 1217. Il entra aussi aux Dunes, où il décéda en 1250

En 1217 et années suivantes nous trouvons un Prévôt Herbert; en 1222, Jourdain; en 1232, Gérard; en 1239, Guillaume de Hondschote, qui était en même temps prévôt de Saint-Pierre à Douai. Ce fut lui qui érigea la dignité de chantre (*cantor*).

L'an 1241, le prévôt se nomme Herbert. Il paraît que Wantier Van Elfare, qui fonda la dignité de trésorier, lui succéda. Il vivait encore en 1268.

A commencer de cette époque jusqu'au quinzième siècle, nous rencontrons peu de traces des prévôts. Gérard de Arments, occupa cette place en 1282, Hughues de Salves fut un de ses successeurs. En 1352 Gerard *de longo rege*, décide comme arbitre, une difficulté surgie parmi ses chanoines. Après lui, Pierre de Zypa est prévôt, en 1400.

Fortigarius de Placentia, conseiller du duc de Bourgogne, Philippe-le-bon, fut prévôt de Furnes, en 1430. Il était aussi Prévôt de Saint-Pierre, à Lille, d'Utrecht, chanoine et archidiacre d'Arras. Il fut nommé, en 1439, évêque de cette dernière ville et mourut en 1452. Gonzalve de Vargis (De Vargh) fut Prévôt en 1459.

En 1501, Adrien de Poitiers était en possession de la prévôté. Il mourut en 1508. Il eut pour successeur François de Melun, prévôt de Saint-Omer, qui fut élu évêque d'Arras, en 1510: transféré à l'évêché de Térouane, en 1516, il mourut le 22 Novembre 1522, à Furnes, où l'empereur l'avait envoyé en exil.

Ce prévôt était fils de Jean de Melun, seigneur d'Antoing, Espinoy, etc., châtelain de Gand et de Marie de Sarrebruch. François de Melun était prévôt de Notre-Dame, à Bruges, en 1505; de Saint-Pierre,

à Lille, en 1508, et de Notre-Dame à Saint-Omer. Il était aussi chanoine et trésorier de Notre-Dame à Cambrai. Nommé abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, les religieux s'y opposèrent et il se retira avec une pension annuelle de 2000 florins.

Ferry Carondelet, bourguignon, fut nommé prévôt, le 16 Novembre 1513. Il fut enterré à Besançon, sous un monument érigé par son frère. Son épitaphe renferme en abrégé l'histoire de sa vie.

Domino Ferrico Carondeleto, archidiacono majori archiepiscopalis Bisuntinæ, abbati commendatario B. M. Montis Benedicti in comitatu Burgundiæ, Præposito Furnensi, Caroli V imperatori P. T. aug. consiliario et suæ majestatis oratori et commissario in curia romana. Dominus Joannes Carondeletus, archiepiscopus Panormitanus, cancellarius perpetuus Flandriæ, ejusdem imperatoris consiliorum belgicorum præses primarius, suâ impensâ, translatis ossibus in hoc sacellum ab ipso Ferrico constructum, hoc monumentum fratri bene merito, qui in dictâ abbatia successit, posuit et dedicavit. Obiit anno 1528, die 27 Junii anno ætatis 35.

Jean Carondelet, frère de Ferry, lui succéda dans la prévôté de Furnes. Il fut nommé archevêque de Palerme en Sicile et primat de ce pays. Il mourut le 7 Février 1544, âgé de 75 ans. Son mausolée se voit à Saint-Sauveur à Bruges.

Le dernier prévôt fut Guillaume de Poitiers, originaire de Bourgogne, arrière-neveu de Jean Carondelet; il fut conseiller ecclésiastique au conseil-privé, chanoine et archidiacre de la Campine à la cathédrale de Liège. Il fut aussi prévôt de Notre-Dame à Saint-Omer.

Nommé à l'évêché de Saint-Omer, il mourut à Furnes avant sa consécration, en 1570.

DOYENS DU CHAPITRE.

La première dignité du chapitre était celle de Doyen. Nous avons recueilli, dans divers documents publics, les noms de plusieurs doyens; nous les donnons avec la date de chaque document.

Remlofus, 1114. — Ablanus, 1120, témoin dans une charte de l'évêque de Thérouane. — Gérard, 1152 et 1142 dans une charte du comte Thierry. — Baudouin, 1156. — Fulcrannus, 1142. — W. dans une charte de Thierry d'Alsace de 1154 (1) et 1155, dans un diplôme de l'évêque Milon. — Gerardus de Gandavo, 1162. — Thomas de Botta, 1165. — Alanus 1171. — Eustachius de Aria, 1206. Il fonda la messe quotidienne en l'honneur de la très-sainte Vierge. — H. Decanus, 1219. — Gérard, 1222—1253. — J. Decanus, 1241. — Eustachius, 1244. — Joannes de Ambrouck, qui fonda la chantrerie, 1249 et 1256. — W. Decanus

(1) Cette charte inédite, mérite d'être publiée en entier: « Ego Theodoricus, Flandrensiū comes et Sibilla comitissa, pro anima Balduini filii nostri et antecessorum nostrorum, terram, que Luulmed vocatur, circiter XII mensuras, ecclesie sancte Walburge Furnensis donavimus, tali autem conditione predictam terram dedimus, quatenus semper in manu presbyteri remaneat et ad *Decaniam* ejusdem ecclesie pertineret. Factum est hoc, anno Domini M. C. LIII^o, indictione secunda. Hiis testibus R. preposito Brugensi, W. preposito Furnensi et capellano Atholodo canonico, Wilhelmo canonico Brugensi, Roberto canonico Insulensi, Eustachio camerario, Henrico constabulario, Rodulfo castellano Furnensi, Henrico fratre ejus, Eustachio Sapiente, Wilhelmo Rufo, Balduino Polehig, Walberto de Cameraco. Liber privil. p. 17 v. et 18.

S. Walburgis, 1264. — Joannes Hoste, 1299. — J. Decanus, 1315. — Georgius de Houtkerca, 1359. — Joannes De Rouck, 1366. — Joannes Baers, 1400. — Robert de Cambrin, 1499 jusqu'en 1505. — Louis Doignies 1505—1533. — Joannes de Spina, (Van Doorne) 1533. — Jean Vanhove, sans date. — Claude Carondelet, 1537—1543. — Guillaume de la Corone, mort le 6 Septembre 1560. — Charles Van Heule, 1560. — Otto Posthouwer, 1575, prit possession le 28 Juillet. — Thomas Cocx, 1578—1583. — Jean Vlaminck, J. U. L. fut nommé par le roi d'Espagne. Il mourut le 13 Juin 1600. — Nicolas de Villefaigne, nommé par les archiducs, le 25 Novembre 1600, mort le 2 Octobre 1636, à l'âge de 77 ans. Mathieu Raeymaker, S. T. L. curé de Westvleteren, ensuite doyen de Poperinghe, nommé par le roi d'Espagne le 26 août 1638. Il fut exilé par le roi de France, qui nomma à sa place, en 1647, Antoine de Charpy. Celui-ci fut obligé plus tard de quitter et Raeymaker rentra en possession de sa dignité. — Jean Navegheer, nommé par le roi d'Espagne le 22 Juin 1635. — Sébastien de Wiece, trésorier en 1631, fut nommé doyen le 4 Octobre 1658; il décéda le 9 mars 1660. Il légua 6000 livres par. pour la construction du maître-autel, 480 livr. par. pour orner les saintes reliques et 600 livres pour la réparation de l'église. — Guillaume Abiddinga J. U. L., auparavant professeur de droit à l'université de Louvain. Il fut nommé par le roi d'Espagne le 2 Juin 1661. — François Simonneau, prêtre français, fut nommé par le roi de France le 30 Avril 1680; il mourut en 1712. — Jean Buret, de Bourbourg, J. U. L. fut nommé par le roi de France, le 26 sep-

tembre 1712, mort le 24 Novembre 1719. — Albert-Corneille Florisone, J. U. et S. T. L., fut nommé par l'empereur le 22 Avril 1722, mort en 1742. — Jean-Baptiste Peterinck, natif de Poperinghe, curé à Westvleteren, et ensuite chanoine, fut nommé par l'impératrice Marie-Thérèse, le 15 Août 1742; il mourut le 14 Février 1759. — André Duflocq, de Poperinghe, curé et trésorier de Sainte-Walburge, fut nommé doyen par Marie-Thérèse le 21 Avril 1759, mort en 1769. — Pierre-Joseph Clarysse, chanoine et chantre, fut nommé doyen le 15 Octobre 1774. — Le dernier doyen fut Joseph-Antoine Michel, natif d'Ypres; il fut nommé par l'impératrice en 1773, et mourut le 12 Mai 1808, à l'âge de 72 ans.

LA CHANTREURIE, DEUXIÈME DIGNITÉ.

L'évêque de Térouane, Radulphe de Kala, érigea, en 1256, la chanterrie, ou deuxième dignité du chapitre de Furnes. Afin de pourvoir à l'existence du chantre, qui devait être prêtre, il y affecta une partie des revenus du doyenné, montant à dix livres et des biens donnés par le doyen Jean De Ambrouc, dont le revenu annuel s'élevait aussi à la somme de dix livres. Voici le diplôme inédit qu'octroya à ce sujet l'évêque Radulphe.

« Radulphus, Dei gratia Morinensis episcopus, omnibus presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Dilectus vir, venerabilis magister Guilielmus, thesaurarius Ariensis et Furnensis canonicus, procurator virorum venerabilium Prepositi, Decani et capituli sancte Walburge furnensis, ex parte ipsorum nobis
XII, 8

humiliter supplicavit, quod nos ordinationi per ipsos concorditer facte de cantoria distinguenda, seu dividenda a decanatu et perpetuo in sua ecclesia constituenda hoc modo, quod decem libre annui redditus detrahantur de redditibus decanatus, qui cum aliis decem libris annui redditus, quas idem decanus de proprio comparavit et ad hoc assignavit ad officium dicte cantorie perpetuo deputentur et permaneant assignate, ita quod ipsa cantoria alicui de Canonicis, persone idonee, ac dicto decano quamdiu vixerit et postmodum a decano et capitulo in perpetuum Canonicè conferatur, ut per hoc idem Decanus, qui nunc in ipsa ecclesia Decani gerit officium et Cantoris et successores sui in parte a tanto onere relevati officium ipsius decanatus facilius et melius exequantur et ipsius ecclesie servitium augmentetur, nostrum adhiberemus assensum et ipsam vellemus autoritate ordinaria confirmare. Nos igitur ipsorum devotum et laudabile propositum in Domino commendantes, ordinationi predicte nostrum adhibemus consensum et ipsam ratam habentes autoritate ordinaria confirmamus. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum. Datum anno Domini M. CC. LVJ, mense martio (1). »

Le pape Alexandre IV confirma l'institution de la chantrerie, et le prévôt, Guillaume de Hondescote, qui s'intitule chapelain du Pape (*capellanus Domini Pape*), détermine, dans une constitution, donnée au mois de Mars de l'année 1257, quelles sont les attributions du chantre, dont les fonctions, dit-il, sont plutôt un

(1) Liber privilegiorum, p. 19.

office qu'une dignité. (*Nullam habeat coercionem in canonicos, cum magis sit officium quam dignitas.*)

Nous avons trouvé dans divers documents les noms des chantres qui suivent : Magister Guilielmus de Vynghem. — Guillaume Barout. — Jacques de Foro. — Henry Robeloot. — W. Cantor, 1262. — Jean Hardy. — Jean Roue. — Jean De Monte sancti Eligii, 1559. — Guillaume Killemyr. — Jean Hugonis. — Jean Dautan. — Brixius De Puteo (Van de Putte), 1451. — Jacques Killewaert, S. T. B., 1459. — Guillaume Van Rocramp, 1499, mort en 1506. — Gilles Gobert. — Guillaume Rucha. — Jean Van Warhem, 1507, mort en 1518. — Antoine de Coupella, 1518, mort en 1528. — Jean De Spina (Van Doorne), doyen en 1536. — Mathieu De Groot, 1536. — Philippe De Rasse, 1541, mort en 1546. — Pierre Vystelet, mort en 1556. — André Jacobi, de Bruxelles, 1557. — Charles Van Huele, de Furnes, ensuite doyen. — Jean Futz, 1560. — Jean Verheyleweghen, de Bruxelles, 1571. — Corneille Vanderbeke. — Pierre Abietius (Van den Abeele) succéda, en 1572, par résignation de Vanderbeke. — Jérôme De la Rue fut nommé, en 1578. — Après la résignation de De la Rue, Josse Balduini Rithovius, 1579, désista, en 1583, en faveur de Pierre Rondeel, qui mourut en 1584. — Antoine Knibbe, de Furnes. — Quintin De Bruyne, de Bruxelles, 1597. — Nicolas Le Ducq, chanoine en 1584, devint écolâtre, en 1598 et chantre en 1610; il mourut le 22 décembre 1637. — Gaspar Rogiers, de Tournai, mourut en 1641. Il donna un revenu annuel de cent florins aux enfants de chœur, mille florins pour la châsse de sainte Walburge, 75 livres parisis pour une messe hebdoma-

daire et 62 livres parisis pour son anniversaire. mourut le 21 Juin 1641. — Guillaume Hiddinga, de Louvain, devint doyen du chapitre. — Jacques De Wieu, de Furnes, 1661, mourut le 25 Mars 1678. — Pierre Erkelbout, de Furnes, décéda le 5 Septembre 1679. — Louis-Vigor De Pape, mort le 22 Mars 1706. — Jean-Laurent Vanderbaghe, S. T. L., mort le 30 Août 1723. — Adrien Van Crombrugge, de Furnes, mort le 26 Avril 1747. Il donna 144 livres pour son anniversaire, pour douze messes et pour une messe hebdomadaire en l'honneur de la très-sainte Vierge. — François De Vos, de Furnes, mort le 30 Juin 1763. — Pierre Clarysse devint doyen. — Joseph Michel devint aussi doyen. — Alexandre-Joseph Druant, de Poperinghe, chantre depuis 1773, fut le dernier qui remplit cette dignité. Il mourut le 17 Mai 1801, âgé de 71 ans. Il donna à l'église de Sainte-Walburge mille florins et divers ornements.

LA TRÉSORERIE, TROISIÈME DIGNITÉ.

La troisième dignité se nommait la Trésorerie. Elle fut instituée par le prévôt Wautier Van Elfare. Le trésorier était chargé de la conservation des vases sacrés et des reliques. Les titulaires de cette dignité, dont les noms nous sont connus, sont : Michel Pourcheel. — Pierre Van Zunnebeke. — Deodatus. — Giselbertus, 1299. — Pierre Stanaris. — Jean Lamberts. — Pierre Vanderburgh, 1499—1511. — Nicolas Grymmyns, 1511. — Jacques Van Cuynglien, 1511—1516. — Jean Wouterssonne, 1516—1552. — Mathieu De Groote, 1552. — Philippe De Rasse,

1536. — Charles Van Huele, 1542. — Philippe Gourdyn, 1550; il mourut en 1558. — Jean De Schorio, 1559, mort en 1572. — Antoine Knibbe, 1575. — Jean Meeus, 1584. — Nicolas Villenfaingne, 1599. — Jean Stoop, S. T. L. — Antoine Rysselynck, 1622. — Sébastien De Wieu, 1531. — G. Sylvius. — Jacques Deloker, mort en 1674. — Pierre Vermeesch. — Balthasar Valeke, mort en 1609. — Jacques Vander Haghe, J. U. L., 17 Décembre 1706—1715. — Jean Seyses, mort en 1719. — Jean Buret, J. U. L., 17 Décembre 1712. — Jean De Vos, 1721, mort en 1742. — Willibrord Clarysse, 1741, mort en 1742. — Martial Esnault 1743, mort en 1746. — J.-B. Cortvrient, mort en 1731. — André Du Flocq, 1731. — Gilles Du Chastel, 1769, mort en 1780. — Jacques Ryex, S. T. B., mort en 1795.

Le dernier trésorier fut M. de la Porte De la Barratrie.

Le prévôt et, après lui, l'évêque d'Ypres, avait le droit de nommer le trésorier.

L'ÉCOLATRIE, QUATRIÈME DIGNITÉ.

Le droit d'ouvrir des écoles à Furnes et d'y enseigner appartenait de temps immémorial au chapitre. Dans un document de 1222, le prévôt Jourdain et le doyen Gérard parlent des bâtiments appartenant au chapitre et entre autres de la maison du prévôt, où se tenaient auparavant les écoles (*domus vero prepositi in qua prius fuerunt schole, quam idem prepositus mit viginti libris a capitulo*) (1). Le local des

(1) Liber privilegiorum, p. 16.

écoles n'était pas brillant au commencement du seizième siècle. Nous lisons, dans le compte de 1510, qu'un couvreur de paille et son domestique reçoivent 15 sc. pour boucher les trous du toit couvert en chaume (1). Le pape Calixte II, dans une bulle, donnée le 30 Mars 1120, avait fait prélever sur le revenu de 30 livres à Sandeshove (Nieuport), une somme de cinq livres pour l'entretien des écoles (2).

Ce ne fut qu'en 1554 que fut érigée l'écolâtrie. Le titulaire avait le droit d'inspecter les écoles. Le chanoine qui portait ce titre avait, après le prévôt, la quatrième place au chapitre. Les titulaires de cette dignité furent : Jean Timmerman, 1556. — Martial Corouble, 1559. — Philippe Parenti, 1562. — Corneille Heezius, 1572. — Pierre Rondeel, 1578. — Pierre Berteloot, 1548. — Philippe Militis, 1585. — Jean Moens, 1593. — Nicolas Le Ducq, 1598. — Gilles Provoost, 1610. — Martin De Ruddere, mort en 1624. — Guillaume Savary, 1624. — Pierre De Grootte, 1649. — Jacques Baccaert, 1633. Il ne voulut pas se faire ordonner prêtre et refusa sa nomination. — Jacques De Wieu, 1653. — Pierre Erkelbout, 1664. — Gilles Ghys, 1678. — Guillaume De Breyne, 1688. — Jean Buret, 1696. — Jean Hentin, 1706. — André Cathelyn, 1717. — François De Clerck, 1721. — Jacques Valcke, 1724. — Pierre De Visch, 1729. — François Devos, mort en 1742. — Jean Levis, 1747,

(1) Item datum cuidam operatori straminum super scholas, in obstruendis foraminibus, se secundo; die cum domestico operanti xv sc.

(2) Et apud Sandeshovet unam herquariam in Farin. ex quibus singulis annis solvuntur 50 libre, inde ad regendas scholas annuatim quinque libre. Liber privil. p. 5.

mort en 1770. — François Van Roode, 1770. — Jacques De Messemaker, 1784; mort en 1796. — Louis Blootacker, nommé en 1796.

Le chapitre prélevait les dîmes à Oostdunkerke, Ramscappel, Coxide, S^{te} Walburge, Beosterpoort, Bewesterpoort, Saint-Denis, Boitshoucke, 'S heerwillemscapelle et Eggewaertscapelle. Les dîmes rapportaient annuellement, avec quelques rentes foncières, 5370 florins 14 sols 8 d.

Il possédait en biens-fonds 919 mesures 232 verges de terre. Le revenu de 278 mesures 255 verges était affecté aux dignitaires et aux prébendiers; celui de 129 mesures 192 verges aux chapelains. La fabrique de l'église possédait 95 mesures et 53 verges; la table du Saint-Esprit possédait 104 mesures 107 verges; la confrérie de la sainte Croix 77 mesures 132 verges, sises à Leysele.

Les autres propriétés étaient affectées aux distributions quotidiennes, ou, comme cela se nommait, aux Offices, qui étaient au nombre de quatre: 1^o L'office des anniversaires, qui possédait 153 mesures 170 verges; 2^o l'office commun 77 mesures 264 verges; 3^o l'office de *Sakte*, c'est à dire, les services à exonérer en l'honneur de la très-sainte Vierge, possédait 38 mesures 98 verges et 4^o l'office du pain 34 mesures 181 verges.

Aucun document ne constate que les chanoines vivaient en commun; de temps immémorial ils ont habité des maisons, qui se trouvaient dans une espèce d'enclos. Une délibération du chapitre, présidé par le prévôt Jourdain, en 1222, prouve clairement que le chapitre possédait un grand bâtiment, avec dépendance, attenant à l'église; que les évêques et les personnes de distinc-

tion y logeaient, qu'on s'en servait pour les grandes réunions des chanoines (*fraternitatibusque tenendis in ea*) et, qu'avec une permission spéciale, les bénéficiers astreints à l'office de nuit pouvaient y dormir.

Cette charte, dont nous reproduisons un extrait en note, indique que le prévôt avait sa maison à lui et que déjà un siècle plutôt, en 1123, le chanoine Wilhelmus, fils de Berwald, dont il est parlé dans la charte de Charles-le-Bon, au chapitre précédent, avait une maison qu'il habitait avec son père (1). Il semble, d'après le contexte de la délibération du chapitre, que la maison de Wilhelmus était occupée, en 1222, par le prévôt.

Le chapitre possédait treize maisons, dites maisons canonicales, ayant chacune un jardin et habitées par autant de chanoines, moyennant une rédevance, une

(1) *Domus lapidea nostra, conjuncta ecclesie, que est ejusdem officina et antiqua possessio, cum suis appendiciis, hospitandis episcopis et extraneis magnatibus, fraternitatibusque tenendis in ea, sicut mos est deputabitur, nec quisquam prelatus ecclesie vel privata persona, quidquam juris clamabit in eadem, nisi communis consensus capituli permiserit in ea dormire vicarios vel clericos, horas canonicas frequentantes et secundum libitum suum removendos. Poterit tamen commune capitulum pro communi bono aliquid immutare de premissis. Domus vero Prepositi, in qua prius fuerunt schole, quam idem Prepositus emit viginti libris a capitulo, post ejusdem decessum Prepositi, sine personarum acceptione, prelato vel private persone ad vitam suam quanto poterit bona fide carius per capitulum vendetur et redditus de illa pecunia fideliter empti cum redditu de viginti libris empto, prenominati distribuentur, communi consensu, pauperibus clericis, qui nocte dieque horis canonicis insudabunt: similiter domui domini Wilhelmi, filii Berwaldi, que conjuncta est domui Prepositi post ejusdem decessum per manum capituli canonico vel prelato ejusdem ecclesie, quanto potest ad vitam ementis vendetur carius et redditus inde fideliter empti atinebunt communi canonicorum distributioni. Liber Privilegii. pp. 16^o et 17^o.*

ois payée au chapitre, sans autre bail, leur vie durant. Cette manière de transmettre les maisons datait de plusieurs siècles. Elle fut approuvée par l'évêque d'Ypres dans les nouveaux statuts qu'il octroya au chapitre le 16 Mai 1591.

Les sommes, provenant du droit de chaque transmission de ces maisons, furent remises entre les mains des autres douze chanoines, pour les réparer et pour payer les rentes foncières dont elles étaient grévées.

En 1775, sur la remontrance de l'Évêque d'Ypres et du consentement du chapitre, il fut statué que la moitié des redevances, ou droits de transmission, serait laissée entre les mains de chaque acquéreur, avec charge de faire les réparations à leur propre maison et de payer les rentes foncières, et que l'autre moitié serait versée dans la caisse de l'Office du pain, dont relevaient les dites maisons, avec charge de les rebâtir, lorsque des experts le jugeraient nécessaire (1).

Le chapitre possédait encore, au côté nord de l'église, un cloître avec préau, formant un carré régulier, dont les côtés mesuraient chacun une longueur de trente mètres. L'un de ces côtés était le mur de l'église, depuis l'extrémité du transept jusques vers la fin de l'édifice. Les murs de ce cloître existent encore; ils sont en grande partie construits en pierres ferrugineuses, avec des restaurations en pierre calcaire. Les culs de lampe avec les naissances des voûtes se voient dans les quatre parois et le polychrome rouge, jaune et noir paraît encore sur certaines parties sous des couches répétées de badigeon.

(1) *Staat van het capittel van S^{te} Walburge, 1787.*

Nous avons cité, au chapitre précédent, quatre inscriptions sépulcrales, incrustées dans les murs du cloître. Nous en avons découvert une cinquième, derrière des branches d'arbres, dont elle était recouverte. Sur une pierre de Tournai très-écaillée se voit la Vierge, assise sous un dais, tenant l'Enfant. Devant elle saint Jérôme, debout, en costume de cardinal, avec un lion. Suit un chanoine agenouillé, la tête découverte et portant sur le bras droit l'aumusse avec queues d'hermines; derrière lui son patron, saint Omer, debout, portant la crosse et la mitre et tenant sur le bras droit un enfant. Le chanoine, dont le prénom était Omer et dont le nom patronimique est en partie effacée, était originaire d'Alveringhem, où, d'après la légende, saint Omer ressuscita l'enfant mort-né du seigneur de l'endroit, et le baptisa.

Cette inscription est conçue en ces termes :

Hier voren licht begrave Omaer
 He...ma, priester can... cavel-
 laer deser kereke, ghebore vā
 Alveringhe die starf int jaer
 ons Heere M. vier hondert ende
 xxvj in Sporkete.

God over de siele.

CHAPITRE VI.

Relique et Chapelle de la sainte Croix.

Robert-le-Frison mourut en 1093, laissant pour douaire à sa femme, Gertrude de Saxe, la ville et le territoire de Furnes. La comtesse prit dès lors le titre de comtesse de Furnes (1). Elle résida souvent dans cette ville, surtout durant l'absence de son fils Robert-le-Jeune, parti pour la croisade en 1096.

Après avoir remporté plusieurs victoires sur les infidèles, les croisés s'emparèrent de la ville sainte le 15 Juillet 1099. Le jeune comte de Flandre, qu'on nomma dès lors Robert-de-Jérusalem, s'était distingué si vaillamment, que ses frères-d'armes lui donnèrent le surnom de *Lance* et d'*Épée des chrétiens*, de *Fils de saint Georges*. Il visita, après la conquête, les lieux saints et reçut en don, de l'empereur Alexis et du patriarche de Jérusalem, le bras de saint Georges et une croix sculptée du bois de la vraie Croix.

Un annaliste furnois, Paul Heinderycx, raconte le retour du comte Robert en ces termes: « En 1100, quelques navires, venant de pays lointain, traversaient

(1) Mathilde de Portugal, veuve de Philippe d'Alsace, obtint aussi la ville de Furnes pour douaire. Elle y résida et y tint une cour princière.

l'océan britannique entre la France et l'Angleterre. A l'approche de la terre natale, ils furent arrêtés par une horrible tempête. Les vagues de la mer se soulevaient à une hauteur effrayante et menaçaient d'engloutir les malheureux navigateurs, qui s'épuisaient en vains efforts pour échapper au naufrage. Privés de tout espoir dans le secours des hommes, les nobles voyageurs tournèrent les yeux vers le Ciel. Ces voyageurs, on le devine, étaient le comte Robert et ses frères-d'armes qui revenaient de la Palestine.

« Cependant, l'orage ne paraissait pas devoir se dissiper, et les seigneurs de la suite du comte lui donnèrent, comme un moyen extrême, le conseil de jeter dans les flots les saintes Reliques, qu'il portait avec lui, afin, disaient-ils, d'apaiser le courroux de l'océan. Le souverain, plus sage que ses conseillers et mieux inspiré, pensa se rendre plus agréable à Dieu, en faisant solennellement vœu de faire don de la relique de la sainte Croix, à la première église qui se présenterait à sa vue. Aussitôt la mer se calma et permit à la flotte dispersée de se rejoindre; un rayon de soleil traverse en même temps les nuages et fait découvrir le toit de plomb de l'église de Sainte-Walburge à Furnes.

« L'illustre croisé, comblé de joie à l'aspect d'une église flamande, se prosterna et renouvela sa promesse. On prétend que son navire qui avait, suivant l'usage de l'époque, un fond plat, aborda sans peine à la côte près du *Broersbank*, et que Robert fit appeler près de lui Héribert, prévôt de Sainte-Walburge, pour transporter solennellement le morceau de la sainte Croix à l'église de Sainte-Walburge, où le comte le déposa lui-même sur l'autel. D'autres racontent que

Robert ne remit la sainte relique au prévôt Héribert que quand il fut arrivé à Bruges (1). »

Le chroniqueur ne dit pas où il a puisé cette histoire, qui a toutes les apparences d'une légende. Il semble écrire ce que le peuple de son temps racontait. Il faut cependant que le fond de la légende repose sur quelque vraisemblance.

Il n'y a pas de doute que ce fut Robert-de-Jérusalem, qui apporta de Terre-Sainte l'insigne relique de la vraie Croix, conservée à Furnes. Une inscription murale, qui se voyait jadis à Sainte-Walburge et rapportée dans les *Annales de la Société d'Émulation* (année 1835), confirme la tradition transmise par les anciens bénéficiers (2). Le comte, ravi de voir sa mère, qui se tenait à Furnes, où elle était la bienfaitrice des chanoines, ne pouvait remettre en meilleures mains son précieux trésor, qu'en celles de cette mère pieuse, qui avait fait des legs pies pour obtenir de Dieu la conservation et le retour de son fils chéri.

L'histoire de la tempête, l'aspect de l'église, vue du vaisseau sauvé du naufrage, et le vœu du comte, rapportées dans les *Annales de Furnes*, sont des contes

(1) *Jaerboeken van Veurne en Veurenambacht*, door Pauwel Heinderycx, 1 deel, p. 75 et suiv.

(2) Robertus junior Flandrie comes
 Dietus Jerosolymitanus
 oppugnata contra Saracenos
 Et feliciter expugnata Jerosolima,
 Redux à terra sancta anno 1100 Furnas,
 Attulit pretiosum et vivificum
 sancte Crucis lignum :
 Clarus bello occubuit 4 Xbris anno 1111.
 Requiescat in pace.

populaires, ayant peut-être leur origine dans l'inquiétude excitée dans les populations par la longue absence des Croisés. Michaud nous apprend en effet que les Belges, qui avaient suivi leur comte en Palestine, revinrent avec ce prince dans leur patrie, portant des palmes dans leurs mains et faisant retentir sur leur passage des hymnes de triomphe. Leur retour fut regardé comme un miracle, comme une espèce de résurrection; et leur présence, partout où ils passaient, était un sujet d'éducation et d'enthousiasme (1).

Le comte Robert avait été accompagné à la croisade par sa sœur Gertrude, qui l'avait soigné et qui avait même combattu à ses côtés. Cette fille pieuse voulait sans doute, de concert avec son frère, apporter à sa mère quelque objet pieux, rappelant les saints lieux qu'elle avait visités. Que pouvait être plus agréable au cœur de la vieille comtesse qu'un morceau remarquable de la Croix sur laquelle mourut le Sauveur des hommes?

M. Van de Velde, dans son intéressant travail sur la procession de Furnes, inséré dans les *Annales de la Société d'Émulation*, a prouvé qu'une procession annuelle, célébrée à Furnes en l'honneur de la relique de la vraie Croix, semble remonter jusques vers l'époque de l'arrivée de ce trésor dans cette ville (2).

Il existe dans l'église de Sainte-Walburge une confrérie de la sainte Croix: elle date, sans aucun doute, d'une époque très-réculée. Cependant, il n'existe aucune pièce authentique, qui en fait mention, avant la fin du xiv^e siècle. La confrérie portait le nom de *Gilde*

(1) Histoire des Croisades, tome I.

(2) Annales, tome 1, 2^e série.

van den heiligen Cruce; elle était administrée par trois confrères, dont l'un gérait les comptes et portait le nom de *Bereker* (receveur). Il rendait annuellement ses comptes au jour de l'Exaltation de la sainte Croix, au mois de Septembre.

Le plus ancien compte qui nous reste de cette confrérie, est de 1520. Il figure en tête du registre aux comptes de 1520 à 1557. Chaque compte relate les noms des associés payant leur quote-part annuelle. En tête figure le prévôt, suivi du doyen et des bénéficiers. Les personnages distingués de la ville figurent ensuite à la tête des laïcs et paient chacun d'après leur rang.

Le prévôt payait ordinairement 50 sols, le doyen 40 sols, chaque chanoine 20 sols, les chapelains 10 sols.

Parmi les personnes de distinction, nous voyons figurer M. Denis de Moerbeke, seigneur de Hondecoutre, Martin de Fontenys, Simon Vanderburch, Chrétien Knibbe, chacun pour 20 sols. Et parmi les femmes, Eléonore de Poitiers, vicomtesse de Furnes, en 1500; Marguerite, femme de Denis de Moerbeke, Adrienne de Stavele, vicomtesse de Furnes, en 1514; Adrienne de Rony, vicomtesse de Furnes, en 1508; Antoinette de Leeuwerghem, Anne Vandergracht, veuve d'Adrien de Wulferberghe, Madame Charles de Haelewyn, Madame Pierre Van den Bampoele, qui paient chacune une contribution de 20 sols. En 1533, on inscrivit les noms des membres de la confrérie dans un cadre sculpté, qui fut exposé dans la chapelle de la sainte Croix (1).

(1) Item Ghilevin, scrynercker, voor de tafels te maekene ende thoudt te leveren daer de namen van al de gilde-broeders in ghe-

Les revenus de la confrérie, qui étaient, au commencement du seizième siècle, d'environ 200 livres parisis, s'élevaient, en 1555, à plus de 400 livres. Ces ressources permirent d'orner la chapelle d'une manière splendide.

L'architecte Jean Van de Poele, qui avait dirigé la construction des chapelles absidiales, comme nous l'avons prouvé au chapitre III, fut consulté, en 1504, au sujet des décorations à faire à la chapelle de la sainte Croix. Il se trouvait à l'abbaye des Dunes, près de Furnes, où probablement il avait été appelé pour quelque bâtisse à exécuter, lorsque les chanoines de Furnes profitèrent de son séjour dans leur voisinage pour le consulter (1).

Les ouvrages exécutés d'après les conseils de l'architecte, consistaient en un nouvel autel, une niche, dans le fond de laquelle était placé un Christ en croix. Le maçon, Stévin Mathys, travailla pendant quarante-trois jours et demi; il badigeonna aussi la chapelle en blanc et déplaça plusieurs pierres tombales (2).

screven staen, xliij s. Item deselve ghegheven om thoudt te coopen ende de duere te maeken van de capelle van den heiligen Cruuce, by ordonnantie van de ghildebroeders, xxxvij lib. par.

(1) Compte de 1501.

Item ghegheven Jan Van den Poele, meester maetsenare van Brugghe, van te comen van clooster van den Dune toot Vourne, omme te comen zegghen zyn avys hoe men de capelle van den Cruuce best veroieren zoude mueghen. Eens xx s. Item een ander reyse xl s. compt samen iij lib.

(2) Compte de 1501.

Item ghegheven Stevin Mathys, maetsenare, van xliij daghen ende een half te werken, synde tweeden, met eenen dinare *int witten* van de capelle van den Cruce, van den boghe te maetsen daer tcruss in staet, de outaer te maetsen, van vele serken te verlegghen, van als te xxij sc. pars, tedaghs, compt xlvij lib. xvij sc.

Le peintre Barthelémi Roenen, peignit la croix et le Christ placés dans la niche, et les nervures des voûtes, avec les piliers. Il noircit aussi l'arc derrière la croix et jaunît l'espace entre la croix et la fenêtre (1).

Les décors intérieurs des murs étant terminés, on fit nettoyer le reliquaire de la sainte Croix par Georges Willemsseune, qui reçut de ce chef 3 lib. 48 sc. (4) et l'on s'adressa au fondeur Renier Van Endout, à Bruges, pour la confection d'une *Corona lucis* (Reese) pesant 984 livres, pour laquelle on paya 258 liv. 6 sc. parisis, à raison de 5 s. 3 d. la livre, sans les accessoires, le transport, le placement et autres frais (3). Cette *Corona lucis* était en partie attachée au mur au moyen de fers et en partie appendue à

(1) Compte de 1501.

Item ghegheven Bartholomeus Roenen, scilder, van den cruce te scilderen, xx lib.

Item noch ghegheven den selven, van de ogiven om de vaule, boven van der capelle te scilderen ende oec van de pilaren van boven tot beneden te scilderen, xx lib.

Item noch ghegheven den selven, van de plaetse achter toruus, binnen den boghe daer toruus op staet te prumueren met swarte, ende baten den boghe tot den glasveynstere te prumuren (*sic*) met ghelawe, ende Onsen Heeren ansichte te verschilderen, als iij lib.

(2) Item ghegheven Joris Willemsseune, zelvsermit, van tselveren beelde van den cruce scone te maken, ende van eenen candelare te sauderen, tsamen iij lib. xvij sc. Compte de 1501.

(3) De 26 Lauwe zoo was ic Grymmync te Brugghe ghezonden van mynheeren van de capitele ende van den Ghildebroeders omme te besiene hoe naer dat de reese ghemaekt was, ende dat ic de meester last zoude gheven om te spoeden, enz.

Item ghegheven Renier Van Endout, gheleughierter voor stoffie ende handtwerc, ende weecht ix^c iij^x iij pondt, te v s. iij d. tpondt, compt iij^c lvij lib. vj s.

la voûte par une verge en fer, ornée de pommeaux en bois (1).

Ce fut encore en cette même année 1503 que fut exécuté le rétable d'autel, qui était orné de couronnes d'épines sur fond d'azur. Le menuisier Market exécuta la charpente, et le sculpteur Hansticq fut chargé de l'exécution des ornements (2).

On fit consacrer l'autel par Jean Vassoris, évêque suffragant de la Morinie, le 30 Août 1503. Une note rapportant la cérémonie de cette consécration et les frais qu'elle occasionna, est écrite à la fin du compte de cette année. Nous la reproduisons textuellement en note.

(1) Item ghegheven Hans de Nagelmakre, van vier haken te maken die in de muer zyn ghemaect, daer de principale reese up rust, ende woughen xxiiiij pondt.

Item Pieter de Smit, van de yers te maken daer de reese in hanghet duer de voute, ende zyn tsamen lanc lxxij voeten, viij lib. iiij s.

Item de stoeldraeyere, van xxiiiij cooppen te draeyen ende spykyns te makene zij s.

(2) Compte de 1503.

Nota. *De wisninghe van den outare van den heleghe[n] Cruce Siste-Wouburghen.*

Frater Johannes Vassoris, ordinis fratrum Predicatorum, theologie professor, epus Gebeldensis, et suffraganeus Morinensis, hoc altare in honorem eoe crucis consecravit et dedicavit anno Dni millesimo quingentesimo tercio, die penultima mensis augusti. In eodem quoque altari reposuit hostiam consecratam cum reliquia sancte Crucis Dni nri Jhu Chri, omniibus devote visitantibus hoc altare annue, in singulis festis eoe Crucis, concesserunt indulgentie quadraginta dierum.

Van den outaer te wiedene hadde de busscop xii lib. Item zin capellaen xxxvi sc. Item zin page ij sc. ende de stalknecht iiij sc. compt vi sc. Item van eenen tinnen zoutvatkin, omme tsacrament ende de reliquien daer inne te doene ende daer mede in den outaer te stellen, v sc. Item van een stic canvets omme up den outaer te legghen, xvij s.

Somme xv lib. v sc.

L'excédant du compte de 1507 s'élevait à la somme de cent quarante-cinq livres dix deniers et l'on décida de faire confectionner une seconde *Corona lucis*, plus riche que celle existant déjà dans la chapelle. A la fin du compte de 1508, il y a un chapitre spécial, détaillant les frais d'exécution et de placement de ce nouvel ornement; le tout monte à la somme de 255 livres 2 s. 6 d. parisis. Le poids du métal était de 1029 livres, à raison de 7 lib. 5 s. la livre. Le comte Robert-de-Jérusalem était représenté en pied au haut de cette couronne; sur sa cotte-d'armes étaient gravés deux lions (1).

Le peintre Roenen, dont nous avons eu occasion de parler ci-dessus, fut chargé, en 1510, de peindre en polychrome et en or le fond derrière la croix. Le peintre fut surpris par la mort durant l'exécution de son travail et l'ouvrage fut continué par Jean Fremyn, qui ne peignit pas à la satisfaction du chapitre. On était convenu de lui payer 48 livres, et on en paya deux de moins (2). Ces dépenses furent couvertes par

(1) De reese weecht m. xxix pondt, van den welken de meester heeft van den vii lib. v s. voor ele pondt, compt clxxv lib.

Item ghegheven den meester van den twee leukins te doen graveren op den wapenroc van den beelde van den grave Robrecht, xxv sc.

Item ghegheven den smit van den iij haken te maken die in den pilaer steken, daer beede de ents van den reese anhanghen ix s.

Item denzelve van den roen te maken daer de reese aenhanghet duer de voute, de welke tsamen lanc syn 1 voeten, te xvij d. de voet, compt iij lib. xv scel.

(2) Betaelt de weduwe van Bartholomeus Roene, scilder, de welke ghenomen hadde te scilderen de plaetse ontrent den beelde van den Cruce, alst nu gheschildert es van Jan Fremyn, ende voor zyn doot niet meer ghedaen en hadde; ooc ghemaect een patroon, haer hier vooren ghegheven by sentencie van de wet vi lib.

les dons de quelques particuliers et notamment par le prévôt et par Gui Damhoudere (1).

Le rétable du nouvel autel attendait un tableau, correspondant par sa richesse aux autres décors de la chapelle. On y avait représenté provisoirement en relief sept couronnes d'épines sur fond d'azur. Madame Eléonore de Poitiers, vicomtesse de Furnes, décédée en 1507, donna par son testament, à la confrérie de la sainte Croix, six livres de gros, comme première mise, pour l'exécution d'un tableau de rétable. Il fallait une somme plus considérable pour obtenir un tableau de maître en renom. Des économies faites par les administrateurs de la confrérie et des dons particuliers, dont le compte de l'année 1515 fait mention, permirent de songer à l'exécution du projet, conçu depuis longtemps.

On s'adressa, en 1514, à deux peintres, à Nicolas Soyllot et à Guillaume Wynstynne, pour qu'ils exécutassent chacun une esquisse (2). Ces esquisses ne furent

Item ghegheven Jan Fremyn, scildere, van den werke te vulsilderen van xlvij lib. dat voorwaerde was dat hy hebben soude, mits dat hy de loveren boven der samerande, noch de samarande niet wel noch duechdelycke vergult heeft, alst voorwaerde was, en behoort. Dus hier maer ghegheven xlvj lib.

Somme der soilderie angaende lij lib.

(1) Ontvangen van Wyet Damhoudere by hem ghegheven der ghilde van den helegghen Cruce ter voordernesse van den schilderie in de capelle van der Cruce ontrent den beelde van den helegghen Cruce, xxxij lib. Ontvaen ten zelve werkewaert, van mynheere den deken xl s. Ontfaen ten zelve werkewaert, van meester Willem Colin xl s. Compte de 1509.

(2) Item ghegheven Clays Soyllot, scildere, van eenen patroine te maken omme daer naer de tafel te scilderen, iij lib.

Item ghegheven Willem Wynstynne, scildere, van eenen anderen patroine omme de tafel daer naer te maken, xxxij s.

pas approuvées. La confrérie envoya, l'année suivante, 1515, à Bruxelles, M. Charles Van der Burch, afin de s'aboucher, pour l'exécution du tableau, avec Bernard Van Orley. Ce voyage dura neuf jours pour aller et retour, et coûta, à raison de 30 s. par jour, 45 liv. 10 s. parisis (1). Van der Burch retourna à Furnes, porteur d'une esquisse, composée par Van Orley, auquel il paya 7 liv. 16 sols (2).

Le marché pour la peinture du tableau fut arrêté pour la somme de cinquante livres de gros, au mois de Juin suivant. Cette fois-ci Van der Burgh fit le voyage en huit jours et reçut 12 livres parisis. Il dépensa 4 livres parisis pour un régala donné à Van Orley, quatre sols pour arrhes et seize sols pour l'écriture en double de l'accord conclu (3).

D'après le compte de 1517, Van Orley reçoit cent livres parisis de M. Ignace Cas (4). Le tableau n'était

(1) Betaelt d'heer Chaerles Van der Burch, die by laste van den ghildebroeders ghezonden was te Bruusele, omme de tafele te besteiden te makene, de welcke daeromme vachierde ix daghen, te xxx 's dachs, comt xij lib. x s.

(2) Den selven van eenen patroon ghemaekt by Bernaert Orley, die de ghilde paiement es jehens den selven Bernaert up twerk, vij lib. xvi sc.

(3) Den voorn. heer Chaerles omme te emploieren int besteiden van der voors. tafele, den ij dach van Hoeyemaent, dat hier naer volghet:

Eerst by den selven heer Chaerles te Bruusele betaelt den schildere, die de tafele nam te makene, clx lib. iij sc. parisis.

Betaelt voor den lyfkoop, iij lib. par.

Voor den Godspenninck iij s.

Omme twee voorwaerden te scrivene xvi s.

By den selven heer Chaerles, daer omme gevachiert acht dagen, te xxx s. sdaechs, comt xii lib. par.

(4) Ghegheven Bernart Van Orley, schilder te Brusselo, bi der hant van heer Ignace Cas, C lib. parv.

pas encore livré en 1518. Dans le compte de cette année, Van Orley reçoit encore, des mains d'Ignace Cas, 72 livres parisis, et Boudin Delaetere, qui était de passage à Bruxelles, se rend à l'atelier de Van Orley pour examiner l'œuvre. Il reçoit pour ses peines un pot de vin valant 7 s. (1).

Après quatre années d'attente, le tableau tant désiré arriva à Furnes. Il est curieux de voir un peintre en renom, Van Orley, livrer un tableau en province; suivons le voyage du peintre dans tous ses détails, les notes extraites du compte de 1519—1520, nous fournissent matière à dépeindre les habitudes artistiques de cette époque.

La confrérie envoie à Bruxelles Jean Timmerman, pour aller chercher le tableau; il s'absente pendant huit jours et reçoit 30 sols par jour.

Il fait convoquer les experts jurés de la confrérie des peintres Bruxellois, pour examiner l'œuvre et en faire la reprise.

Van Orley et son domestique accompagnent le chariot chargé du tableau.

Le peintre avait reçu à Bruxelles, le 22 mai 1520, 144 livres parisis, en à compte de son travail; arrivé à Furnes, il touche le restant des cinquante livres de gros, somme totale de l'accord conclu par Van der Burch. Ce dernier paiement s'élève à 116 livres parisis, et les confrères, eu égard au peu d'aisance du peintre,

(1) Ghegheven Bernart Van Orley, schilder, bi der hant van heere Ignaes de Cas, de somme van 72 lib. (Compte de 1518).

Ghegheven Boudiu de Laetere, van duer Brusele te commen ende de tafle te bezien hoe naert govrocht was, een stoop wyns, vij sc

le gratifient de douze livres parisis, et donnent à son aide 40 sols (1).

Les confrères de la sainte Croix résolurent, en 1526, de clore leur chapelle au moyen d'une balustrade en cuivre fondu. Ils firent venir de Bruges le tailleur de pierres Guillaume Aerts et le fondeur de cuivre Jacques De Keyzere. Le premier plaça, en 1528, le soubassement en pierre dure, sur lequel la balustrade devait être placée; il reçut pour salaire 96 livres parisis. Le second plaça les balustres, qui pesaient ensemble 2601 livres, poids de Furnes, dont 2,200 livres au prix de 6 s. 4 d. la livre; le restant de l'ouvrage, pesant 401 livres, coûtait 4 sc. la livre; soit ensemble 712 livres par. 14 s. (2).

(1) Ghetrocken by my Jan Timmerman te Brusele, om de tafele, by laste van den ghilde, ende hebbe ghevaciert viij daghen, te xxx s. parisie daechs, compt xxx s.

Ghedaen scauwen de tafel van den Cruuce te Brusele by den ghe-wooren van den ambachte ende anders betaeld xxiiij s. Den cnape, van sambacht te vergarene, iiiij sc.

Den schilder met synen cnape met den waghene, voor hemlieden betaeld up den wech van terecosten v lib.

Den waghene van de tafele te voeren toot Veurne, betaelt xviiij lib. Ghegheven meester Bernart Van Orley, schilder, den xxij^e mey a^e 1520, te Brusele, cxliij lib.

Item ghegheven den zelve te Veurne, in vulle betalinghe van vichtich pont groote, de somme van cxvj lib. pars.

Den selven, by laste van de ghildebroeders voor een gratuyteit, xij lib.

Den cnape, voor den wyn xi s.

Guillebín Savari van de tafele te stellen ende schicken, x s.

Ghegheven den secretaris van een brief te Brusele te draghen ende de tafele te beziene viij s. (Compte de 1520).

(2) Item betaeld Jacob De Keyzere, gheleughiere van Brugghe, over twerck ende tmottael staende an de noortayde van de cappelle van den helegghen Cruuce, twelcke veurens gewychte als weghet twee duust zes hondert een pondt, waerof oick pont ghecocht was

Le soubassement existe encore, il sépare la chapelle du bas-côté sud. A sa partie supérieure on remarque les places occupées par les balustres. Ce soubassement est divisé en deux compartiments, séparés entre eux par une colonne; il a un mètre et six centimètres d'élévation. Le premier porte à sa base l'écu gironné de Flandre ancienne, et la date de 1112, qui est peut-être celle de l'érection de la confrérie. Le second compartiment représente une rampe ornée de la croix et du briquet de Bourgogne; au bas les armoiries, le double aigle de Charles-Quint et la devise *Plus oultre*. Au bas de la rampe se trouve la date de 1528, qui est celle de l'exécution de cet ouvrage; au milieu un écusson non blasonné, qui est peut-être celui du prévôt de cette époque. La croix à double traverse, qui est la forme de la relique de la vraie Croix, est répétée quatre fois en relief dans la partie inférieure de tout le soubassement.

Jusqu'en 1557 la chapelle subit peu de changement. En cette année on abattit les sièges en pierre, adossés contre les murs et on les remplaça par des sièges en bois avec dossiers lambrissés (1). L'année précédente, 1556, on avait repeint le Christ placé derrière l'autel

vyf sc .ix d. tot 2,200 pondt toe ende dandere iiij honderd een pondt om vier sc. elck pondt. Compt al tsame in ghelde 712 lib. par. 14 sc.

Item betaelt Willem Aerts, steenhauwere van Brugghe, van 't steenen werck staende ande capelle van den helegen Cruuce, voor de vulle betaelinghe van twaelf ponden grooten als blyckt by syn quitanse iiij^{xx} xvj lib p Item dezelve voor synen arbeyt ende wapenen die hy gesteken heeft in tmottael by ordonnantie, xiiij lib. p. (Compte de 1527.)

(1) Item betaelt Hussein Lefevre van twee siege bancken met 't lambrissement voor thelege Cruus, xx lib.

et une croix avait été brodée sur la nappe recouvrant l'autel (1).

Pendant le temps du carême on avait l'habitude de masquer l'autel, au moyen d'un tableau peint sur toile et représentant les instruments de la passion. Le peintre Jacques Van Steenkyste, de Courtrai, peignit ce tableau en 1544 et reçut 19 liv. douze sc. parisis (2).

La confrérie fit exécuter, en 1555, une croix en vermeil, plaquée sur bois, qui servit aux processions. Cet objet d'art était une croix à doubles traverses, ressemblant, pour la forme, à la relique rapportée par le comte Robert.

Après un examen minutieux, que nous avons fait de la relique insigne de Furnes, nous croyons pouvoir ne mieux faire que d'en donner la forme et les dimensions avec le dessin et la description du reliquaire.

La relique proprement dite a une longueur de 11 centimètres; sa traverse inférieure à 6 centimètres de longueur, la supérieure en a quatre. La largeur et l'épaisseur de la relique sont d'environ 11 millimètres.

Item betaeld Joos Maerten, als matsenaere, voor steenen sitten te breken ende den muer effen te maeken, met ooc tpaveren, xxix s.

(1) Item Franche de schildere, betaelt per quictantie voor toruuce staende achter den altaer te verchieren, de schilderie te vernieuwen, by ordonnancie. — xl lib. paris.

Item deuzelve over patroen van een cruce te schilderen vi s.

Item den bordourwerckere over tfachoen van toruuce twolk staet up 'lautaerleedt, ix lib. xii s.

Item Andries de Waghenaere, over tselve cruce te bringhene van Brugghe tot Veurne, viij s.

(2) Betaeld Jacob Van Steenkyste, scilder van Cuurtrycke, voor een passie cleet douck schilderie, omme te stellen in de vastone voor den outaer van den Cruuse, xix lib. xii s.

La croix, formant le reliquaire, mesure une hauteur de 69 centimètres; la traverse en a 58 et la largeur sept. L'exécution et le style de cette œuvre se ressentent de la renaissance. Il n'est fait mention dans aucun document connu, du temps ni du prix de l'exécution. Il est probable que cette pièce, entièrement dorée, fut un don fait par un particulier; il en est fait mention dans un inventaire de 1547.

Le pied, nous l'avons déjà dit, fut perdu en Hollande. Il différait, pour la forme, du pied actuel. Deux anges prosternés tenaient la croix; ils étaient placés dans une espèce de tribune hexagonale, à galeries ogivales trilobées et surmontées d'un crenelage à petites fleurs de lis. Les six angles de ce pied étaient flanqués de tours, dont les bases formaient les pieds du reliquaire. Il y avait, dans les façades des tours, les statuettes de sainte Hélène et d'Héraclius.

Une ancienne bannière, appartenant à la confrérie de la sainte Croix, représente assez grossièrement ce pied, qui fut exécuté en 1699, et coûta environ 4,000 francs; il pesait quatorze livres. Il est dit, dans les *Acta capitularia* du chapitre de Sainte-Walburge, que, le 20 Septembre 1385, le reliquaire de la sainte Croix, qui avait été enfoui sous terre, avec la grande croix de procession et trois calices, fut déterrée et rendue au culte. Il est à supposer que le reliquaire, dont il s'agit ici, fut le même qui existe encore.

Le chapitre perdit une grande partie de ses joyaux; il fit fondre en lingots les trois quarts de son argenterie (1).

(1) *Argentea vero quæ supererant post redemptionem factam à commissariis Flandriæ, tempore Otthonis, decani, (post quam redemptionem, quarta argenteorum pars remanserat ecclesiæ) primum defode*

Une partie de ces lingots fut donnée aux commissaires du gouvernement pour subvention de guerre, et l'autre fut remise en dépôt à quelques chanoines. Un ange en argent, la relique de la couronne d'épines et celle de la vraie Croix du Sauveur, furent cachés dans la maison prévôtale. Les reliques de sainte Walburge et de ses frères furent cédées dans la maison du chantré Jean Clarbout (1).

Dans la réunion capitulaire, tenue le 28 Octobre 1583, le doyen du chapitre déclara qu'il remettait aux chanoines la relique de la vraie Croix, conservée dans la maison du prévôt, mais que la relique de la sainte Épine, avec ses bijoux et l'ange en argent, avaient été découverts et volés par les hérétiques (2).

runt in terra omnia, postea, audito rumore, secretum Iprensis ecclesie à militibus esse inventum et direptum, placuit omnibus confratribus presentibus partem unam vendi et inde conflatam pecuniam diversis personis custodiendam tradi, alteram partem in terra defodi. Quod præditi deputati facientes defoderunt crucem desurtam, in qua sancta crux collocatur, dissolvendo tamen in partes. Similiter defoderunt argentum magni crucifixi, tres calices deposuerunt in (Acta capit. 1583).

(1) Unum angelum argenteum et spinam caronæ Domini et signum sanctæ Crucis, Decanus abscondit in domo preposituræ de mandato Dominorum et in pecunia numerata summam sex librarum grossorum. Reliquiæ vero sanctæ Walburgis et fratrum ejus in domo Dni Johannis Clarbout, tunc cantoris reconditæ fuerunt. (Acta capit. 1583).

(2) Dominis capitulariter evocatis et congregatis declaravit Decanus se, investigatione habita eorum quæ ordinatione capitulari absconderat, invenisse superstitem S. Crucem in domo preposituræ, quam ad manus capituli deposuit; sed Spina Domini, cum ornamentis quibusdam, seu jocalibus, ut annulis et similibus, quorum specialis memoria ei jam non recurrit, ab hereticis inventa et spoliata sunt. Quidam cives rumorem inventorum in domo preposituræ audiverunt, quidam et decano dixit Spinam Neoporti visam esse. Similiter inventus est ab hereticis angelus argenteus unus, in prepositura absconditus, cum

Le trésorier du chapitre déclara que le reliquaire en vermeil, dans lequel on exposait la vraie Croix et l'argent du grand crucifix, cachés dans son jardin, étaient conservés et qu'il les remettait au chapitre avec les reliques de sainte Walburge et de ses frères, et celles de saint Pancrace.

La sainte relique de la vraie Croix fut sauvée une seconde fois des mains rapaces des Républicains français, qui entrèrent à Furnes, le 31 Mai 1793. Le bedeau de l'église, G. Daversyn, porta le reliquaire à Ramscappel, près de Furnes. Voyant que ce trésor n'y était pas en sûreté, à cause de l'occupation française, il le porta, en compagnie de sa fille, à Bruges, le 5 Juin suivant, et le déposa chez la veuve Rabaut, rue des trois Rois, où il resta jusqu'au 11 Septembre de la même année. En ce jour, le chanoine Bernard Noé, protonotaire apostolique, dressa procès-verbal et cacheta le coffret renfermant le reliquaire du sceau de son office, en présence de MM. François Tack, Jean Van den Boogaerde, Jacques

pluribus Decani mobilibus. Etiam dominus Thesaurarius declaravit conservatam esse argenteam crucem in qua S. Crux includi solet, similiter argentum magni crucifixi, quæ in suo horto absconderat et effossa ad manus capituli deposuit. Etiam conservatæ sunt reliquiæ S. Walburgis et fratrum et S. Pancratii, quæ erutæ è terra à thesauro ad manus capituli depositæ sunt (Acta capitularia, 28 Octobris 1583).

Le pied du reliquaire de la sainte Épine avait été exécuté à Bruges, par l'orfèvre Sattaer, en 1519. Il avait coûté 80 liv. 2 sc. parisis, comme le dit l'extrait suivant de ce compte :

Item cuidam Georgio Sattaer, aurifabro Brugensi, pro factura unius pedis ad reliquiarum corone Spinee, ex argento unius tachie argenteæ, legate per magistrum J. Van Warheem, hujus ecclesie cantoris, ponderans tres marchas et ultra, pro factura et deauratione, ut patet ex sua quitancia iiij^{xx} lib. ij s. p.

Marannes, et Jean Billiet, chanoines de Furnes. Le coffret fut remis à Daversyn, qui le porta à Anvers, où, en présence de M. le chanoine Herwyn, il le confia à François Van den Bussche, frère Jésuite. Plus tard, lorsque le danger de voir enlever le reliquaire et la relique fut passé, Daversyn remporta le coffret à Furnes; on le maçonna dans un mur de la maison de M^r P. P. Becqué, sise rue du Sud.

Le 13 mai 1808, Monseigneur l'Évêque de Quimper, autorisé par Monseigneur De Broglie, Évêque de Gand, en présence de MM. F. Vermeesch, doyen d'Ypres et administrateur d'une partie du diocèse, François-René Boussem, secrétaire de l'Évêque de Gand, et d'autres ecclésiastiques et personnes notables, retira la relique de la cachette et en fit la visite canonique. Deux jours après, l'Évêque la porta à l'église de Sainte-Walburge, la plaça sur le maître-autel et, après un sermon prêché par M. Berten, curé-doyen de Saint-Nicolas, on chanta le *Te Deum*. La bénédiction étant donnée avec la relique, elle fut portée à l'autel de la Sainte-Croix, où un salut solennel fut chanté.

Ce ne fut qu'en 1816, que la procession annuelle fut remise en vigueur.

En 1845, des mains sacrilèges forcèrent le tabernacle où se conservait la relique. Les voleurs enlevèrent les bijoux sans le reliquaire. L'année suivante M. Ollevier, bourgmestre de Furnes, fit orner le pourtour, ou l'encadrement de la relique, de pierres précieuses et de perles fines, estimées à la somme de 4700 francs. D'autres personnes offrirent des diamants, en expiation du vol commis quelques mois plus tôt.

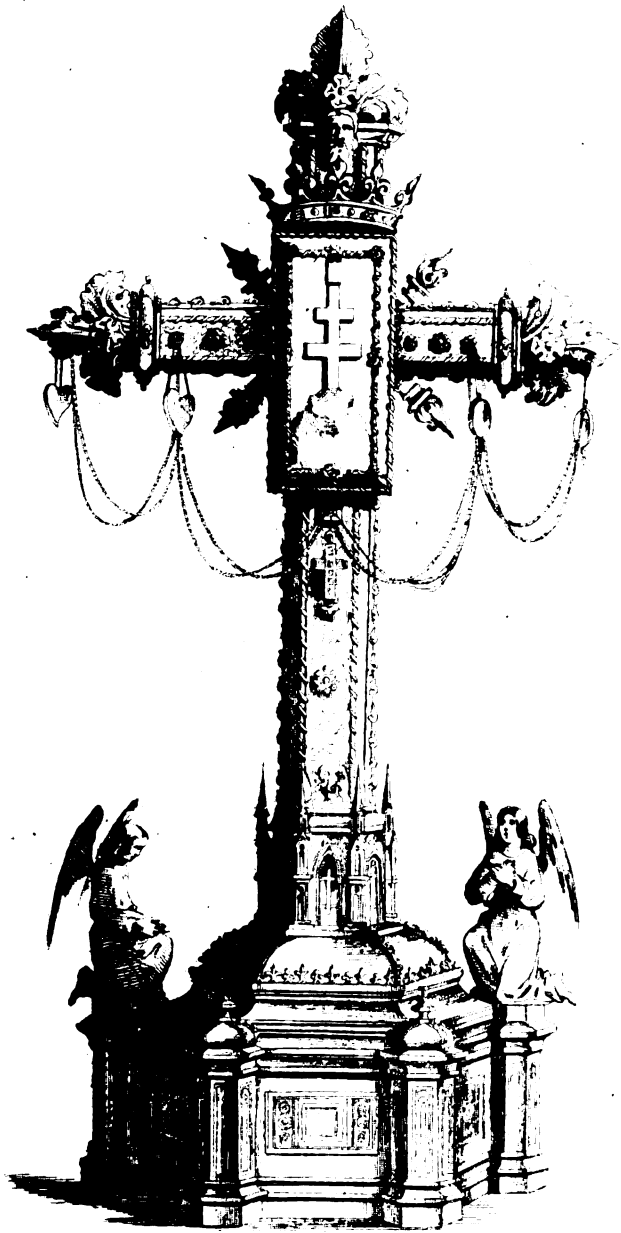
Le reliquaire, dépourvu de son riche pied, fut placé sur un pied provisoire en bois sculpté. En 1825 on

fit exécuter par l'orfèvre Praet, à Bruges, un pied en cuivre doré, pour la somme de 2,335 francs. Cette pièce, d'une bonne exécution, que le dessin du reliquaire ci-joint reproduit fidèlement, ne répond pas au style de l'ancien pied. Il a 45 centimètres de largeur, sur une hauteur de 58 centimètres. Les bustes de Robert-le-Jeune et de sa mère Gertrude, ceux de Charles-le-Bon et de sa femme y sont représentés en grandeur mi-corps.


La relique de la vraie Croix, conservée à Furnes, est probablement la plus ancienne de toute la Flandre. Elle a été sculptée d'une seule pièce dans l'épaisseur d'un morceau assez considérable, et on lui a donné la forme orientale à double traverse. La traverse supérieure représente le titre apposé au-dessus de la tête du Sauveur. Les Grecs ont toujours donné une dimension plus grande que les Latins à cette inscription, et, au lieu de la représenter, comme les Occidentaux, au moyen d'une banderolle, souvent assez petite, ils la représentent encore par une barre horizontale et parallèle à la traverse principale.

L'église de Zande, près de Ghistelles, possède un reliquaire de forme orientale. D'après une tradition, la relique qu'il contient n'a été apportée dans cette localité qu'au xv^e siècle. Là, comme jadis à Furnes, les membres de la confrérie de la sainte Croix ont l'honneur de recevoir sur leur tombe une croix à double traverse. La croix qui surmonte la tour de Zande, a aussi cette forme.

La croix double est connue dans tout l'Occident depuis le temps des croisades. Le plus ancien sceau de la ville d'Ypres porte une croix à double traverse, qui figure aussi en chef des armoiries modifiées de cette ville. Roulers porte également la croix double.




La France possède beaucoup de croix précieuses de cette forme. J'en ai vu une, au musée du Louvre, à Paris, provenant d'une église de Laon; elle a près de cinquante centimètres de hauteur et semble avoir servi de croix d'autel (1). Notre-Dame, à St-Omer, en a une autre, provenant de Clairmarais; les Annales archéologiques de Didron décrivent une croix reliquaire à croix double, provenant d'Oignies-sur-Sambre et conservée dans l'église des sœurs de Notre-Dame à Namur (2). La cathédrale de Namur, Sainte-Waudru à Mons, le musée de la porte de Hal à Bruxelles, montrent des reliquaires de ce genre, et l'Allemagne à elle seule pourrait en faire une exhibition.

La croix, plaquée en argent, dont nous avons parlé plus haut et qui est mentionnée dans un inventaire de 1555, était de forme orientale. Dans le compte de la confrérie de cette année, il est dit : Une croix en vermeil, ainsi confectionnée , plaquée sur bois, avec quinze morceaux d'argent, provenant d'une couronne en vermeil pesant 2 esterlins moins 2 grains (5).

Lors d'une excursion que je fis récemment à Furnes, je découvris dans la chapelle de la Sainte Croix des peintures murales, grossièrement exécutées, qui ressemblent plutôt à de la polychromie, qu'à des figures peintes avec soin. Un petit écusson de la famille De Visch, parfaitement blasonnée, me fit supposer que ces peintures ne datent que du seizième siècle.

(1) M. De Caumont en a donné un dessin dans son *Abécédaire* p. 503.

(2) Tome V, p. 318.

(3) Een zelvren vergulden cruce aldus gemaect  beslegen up houte, metgaders noch xv stikins zelvren zyn van den verghuldene croene, weghende ij engelsche, prøster ij azen.

Des renseignements pris sur les lieux, m'ont appris que ces peintures, exécutés grossièrement, n'ont disparu sous le badigeon qu'en 1811. On les a grattées pour rendre les murs plus unis : elles représentaient des guerriers à pied et à cheval.

La fenêtre à côté de l'autel est ornée d'une croix à double traverse, autrefois en verre peint et remplacée par du verre blanc en petit plomb.

Cette chapelle était entretenue par la confrérie dite de la Sainte Croix des agonisants, dont les statuts furent renouvelés, en 1499, par le Pape Alexandre VII et confirmés, en 1680, par le Pape Innocent XI. Sa grandeur Jean-Baptiste Malou réorganisa canoniquement la dite confrérie, en 1857.

Un des plus grands zélateurs de la confrérie fut Omer Calle, né à Furnes, en 1600, et renommé par son voyage en Terre sainte, qui dura dix ans. Il a laissé une description latine de ce voyage. En 1640, il donna au chapitre de Sainte-Walburge, cinq volumes manuscrits, qui sont des chefs-d'œuvre de calligraphie de sa propre main. Presque tous sont en vers latins. Il fonda une messe hebdomadaire en musique, à chanter à l'autel de la sainte Croix, et un anniversaire au jour de son décès, qui eut lieu le 12 Juin 1675. Calle fut enterré dans la chapelle de la sainte Croix.

CHAPITRE VII.

Étude supplémentaire et rectifications.

Les restes de l'ancienne église romane et de son cloître, dont nous nous sommes occupé dans les premiers chapitres de cette étude, sont les ruines les plus anciennes et les plus considérables de notre province. Qu'on nous permette d'y revenir, afin de les signaler à l'attention des architectes et des archéologues, qui y trouveront ample matière à discussion.

Ces restes se composent de deux volumineux pieds-droits avec arcades qui les rallient; d'une partie du transept avec son pignon nord; d'une vue ou coupe sur la ligne intérieure du transept, faisant face à la nef principale; de fragments d'arcades, ou de travées, ayant fait partie de la nef principale au côté-sud, et enfin de quatre murs, ayant fait partie du cloître, dont le préau est converti en jardin. Passons en revue chacune de ces parties.

Remarquons au préalable, d'après ce que nous avons déjà exposé antérieurement, que le christianisme fut professé dans le bourg de Furnes, dès la seconde moitié du VII^e siècle, et qu'il est très-probable que dès

lors il y fut érigé une église ou chapelle, qui, d'après l'annaliste Heinderycx, fut dédiée à la très-sainte Vierge.

Baudouin-Bras-de-fer rebâtit, deux siècles plus tard, cet édifice religieux et le fit dédier sous le vocable de Sainte-Walburge, dont il avait obtenu de Charles-le-Chauve, à l'instance de sa femme Judith, une partie des reliques.

Il est constaté que Baudouin I construisit une église à Furnes.

Les Normands vinrent après sa mort et la ravagèrent. Ce ne fut que sous le règne de Baudouin, surnommé le Jeune, en 958, que l'église ruinée fut reconstruite. Les bénédictins, institués dans l'église par Baudouin I, avaient été chassés et étaient morts en exil, ils furent remplacés par douze chanoines.

Voilà donc une autre église, érigée en 958.

Quelques annalistes, qui tous se sont copiés, ont avancé que, vers 1030, Baudouin-le-Barbu fit bâtir une nouvelle église, dont il ne put terminer que le chœur, et ces écrivains ont prétendu que le chœur existe encore. Nous avons fait justice de cette assertion, en prouvant que le chœur date du xiv^e siècle. Il est possible que Baudouin-le-Barbu restaura l'église, tout comme le fit, en 1106, la comtesse Gertrude, qui donna à cette fin, au chapitre, deux bergeries. Après ces observations préalables, passons en revue, les ruines romanes de Sainte-Walburge et, en premier lieu,

Les deux pieds-droits qu'on a nommé tours.

Primitivement il y avait quatre pieds-droits, reliés entre eux par des arcades, dont deux, correspondant à l'ouverture de l'ancienne maîtresse-nef, existent encore.

Ces quatre tours, dont deux furent démolies lors de

la construction du nouveau chœur, existaient encore lors de la délibération du chapitre, le 26 Novembre 1553. Elles étaient dans un état complet de délabrement. Il était urgent de les restaurer, puisqu'elles soutenaient toute l'ancienne église, et que les eaux pluviales y pénétraient: *que sustinent quasi totam ecclesiam ad modum pilariorum et quarum muri propter pluvias et grandines destruuntur et magis destruentur, nisi succuratur de remedio opportuno* (1).

Ces soi-disant tours, dont deux sont debout, sont des pieds-droits qui soutenaient le campanille, ou la flèche principale, laquelle couronnait le milieu du transept. L'ensemble de cette tour doit avoir eu beaucoup d'analogie avec celle d'Harlebeke (2), dont les pieds-droits sont aussi volumineux que ceux de Furnes.

Les deux pieds-droits de cette dernière église n'ont pas les mêmes proportions et ils ne sont pas en équerre. Celui du côté-nord mesure six mètres de largeur sur cinq d'épaisseur, tandis que son voisin, placé au midi et dans lequel se trouve pratiqué un escalier en spirale, forme un carré de cinq mètres de face. Ils sont espacés l'un de l'autre de huit mètres cinquante centimètres et reliés entre eux au moyen de deux grands arcs en plein-cintre, dont l'un, au côté-ouest, faisait face à la maîtresse-nef; il est appuyé sur un double pilastre, surmonté d'un tailloir et il a une élévation de 11,30 mètres.

L'autre arcade, faisant face au chœur de l'église, a une largeur de 8,50 mètres et mesure 13,50 mètres d'élévation. Son arc repose sur un double pilastre avec

(1) Voir au chapitre IV.

(2) Voir *Annales de la Société d'Émulation*, année 1844.

tailloir. Cette masse est entièrement construite en pierres ferrugineuses.

Arcade murée au côté ouest de l'église.

Le pignon ou façade qui termine le côté-ouest, paraît être la partie antérieure du transept. Il est possible que les deux pieds-droits démolis de la tour se trouvaient sur cette ligne. C'est ce que semble indiquer l'arcade murée en briques, dont le cintre a un diamètre de 8,50 mètres et une élévation de 10,50 mètres. Ce cintre, avec la plus grande partie de la maçonnerie qui le recouvre, est en pierres ferrugineuses, tandis que le contrefort en retraite, qui a, à sa base, trois mètres de saillie et 1,50 mètres d'épaisseur, est construit en briques.

A partir de l'intérieur de cette arcade jusqu'au pignon nord du transept, on mesure onze mètres. En supposant que le transept-sud ait eu aussi les mêmes dimensions, on en conclura que la longueur totale des transepts, y compris l'arcade de la nef principale, a été d'environ 30,50 mètres.

Toutes ces dimensions prouvent que l'édifice avait des proportions assez vastes et pourraient servir à une main bien exercée pour dresser un plan d'ensemble des constructions primitives.

Ruines des deux travées de la nef principale.

Attenant à l'arcade qui nous occupe, il existe des restes de deux travées de la nef principale. Les arcades sont murées au moyen de briques, et deux demi-colonnes, grossièrement construites en pierres ferrugineuses,

dont le diamètre n'est que de 50 centimètres , soutiennent le cintre. Ces demi-colonnes sont couronnées de chapiteaux cubiques avec tailloirs. Il n'existe qu'une partie du premier cintre, dont le diamètre doit avoir été de 5,25 mètres, tandis que celui de l'arc voisin n'était que de 3,30 mètres. Une autre irrégularité s'observe dans la hauteur des demi-colonnes, dont l'une a 0,25 centimètres plus d'élévation que l'autre. Ces sortes d'irrégularités s'observent dans presque toutes les constructions romanes.

Au-dessus de la première travée se voit une autre arcade plein-cintre en pierres ferrugineuses, murée en briques, ayant une ouverture de trois mètres, sur 3,50 mètres d'élévation; ce qui fait supposer qu'il existait une galerie au-dessus de la nef latérale. Il est aussi possible qu'une rangée de fenêtres correspondait aux travées et leur était superposée.

Au-dessus de la jonction des deux travées existe un reste de nervure arrondie, d'environ 50 centimètres de largeur, qui s'élanche dans l'espace et semble avoir soutenu une nervure de la voûte.

Toutes ces ruines sont bâties en pierres ferrugineuses et en *opus incertum*. Elles semblent appartenir à des constructions faites à des époques différentes. Pour les apprécier convenablement, il faudrait déblayer le sol, qui paraît être exhaussé de plus d'un mètre. Peut-être que ce déblai ferait découvrir des restes de l'église primitive.

Les murs du Cloître.

Au côté-nord de l'église existe un jardin entouré de murs, bâtis en pierres ferrugineuses, et restaurés avec des briques et des pierres de moëllon. C'est l'ancien préau

du cloître, formant un carré à peu près régulier, mesurant environ trente mètres de côté. On aperçoit, à distance et à hauteur égale, des espèces de culs-de-lampe, sur lesquels reposaient les origines des voûtes. Ce préau est environ un mètre plus bas que le terre-plein de l'ancienne église. Cette différence d'élévation prouve que le pavement de l'ancienne église est recouvert de décombres à environ un mètre de profondeur.

Le côté-sud de ce cloître sert encore à prouver la longueur de l'église romane depuis sa façade principale jusques et y compris le transept.

Que conclure de toutes ces observations ? Que l'ancienne église romane, dédiée à sainte Walburge a été bâtie par Baudouin I, qu'elle fut reconstruite et agrandie considérablement, en 958, par Baudouin-le-Jeune, et qu'elle a subi quantité de restaurations et de changements à la suite d'incendies et de dévastations.

A voir ses restes, et surtout ses arcades, cette église doit avoir été très-élevée et son seul style, comparé à celui d'autres édifices du x^e siècle, prouve qu'elle date de cette époque. Les ruines de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand peuvent venir ici en ligne de comparaison. Là, comme à Furnes, il y a des restes d'une église bâtie au x^e siècle. Écoutons ce qu'en dit M. Van Lokeren, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon* (p. 16) : « En 958, cet abbé (Odwin) commença la construction de l'abside ou du chœur de l'église conventuelle œuvre capitale qui fut construite avec toute la magnificence des basiliques romaines.

« Le mur extérieur des ruines de l'abbaye faisait partie de cette église. La naissance des voûtes en plein-cintre, que l'on y remarque, *reposant sur de simples*

pieds-droits, n'ayant qu'un tailloir pour tout ornement, l'emploi du tuf dans la maçonnerie, dénotent une construction de cette époque. »

Nous omettons d'autres détails ayant rapport à l'ensemble de cette église et qui ne peuvent être comparés à celle de Furnes, dont l'ensemble des dimensions nous est inconnu. Toutefois, nous aimons à constater l'analogie qui existe entre la phrase que nous venons de souligner et les observations que nous avons faites sur le style et les matériaux qui constituent les ruines romanes de Furnes. Ce sont bien là des restes d'églises du x^e siècle, époque qui est regardée généralement, dit M. Schayes, dans son Histoire de l'architecture, comme de tous les siècles du moyen-âge, celui dans lequel on a érigé le moins d'édifices religieux. Les Normands avaient ravagé toute la Flandre, et l'on ne se sentit plus assez de force pour relever ce qui avait été détruit.

Le *millenium* approchait et la peur saisit tellement les esprits, qu'on se préparait plutôt à mourir qu'à construire de nouveaux édifices.

Ce fut cependant alors que les Furnois eurent le courage de reconstruire, à côté de leur château-fort, avec la protection et le concours de leur comte Bau-douin-le-Jeune, leur vaste église.

La brique n'était pas encore connue en Flandre à cette époque. On était éloigné des carrières du Hainaut et les voies de communication n'étaient pas commodes, surtout dans le métier de Furnes, dont une grande partie était conquise sur les inondations de la mer. On eut donc recours aux montagnes voisines de Cassel, qui contenaient dans leur sein de ces pierres ferrugineuses, que l'on voit encore de nos jours appa-

raître dans toutes les anciennes églises de notre province, jusques à Bruges même, où elles figurent dans la tour romane de la cathédrale de Saint-Sauveur.

Le lecteur aura pu remarquer que nous avons indiqué, à chaque partie des ruines romanes que nous venons de décrire, qu'elles étaient construites en pierres ferrugineuses de différents appareils. Ces pierres n'ont subi aucune taille et sont noyées dans un mortier très-dur. Les cintres des grandes arcades sont construits en pièces de grand appareil et à doubles rangées, absolument comme le faisaient les Romains.

M. De Smyttere, dans sa *Topographie de Cassel*, décrit les pierres ferrugineuses, qui nous occupent, en ces termes: « Il existe sur quelques points, au milieu de couches de sable, un gré ferrugineux de couleur brune, qui présente une sorte de stratification horizontale. Au mont Cassel, on trouve, outre ce grès, une autre couche arénacée, à gros grains, une véritable poudingue, dont le grés ferrugineux minacé est la pâte et les noyaux sont des cailloux siliceux, roulés, ou jaunes ou blanchâtres, parmi lesquels il en est plusieurs qui sont du quartz ligalin gros et translucide. »

Nous avons remarqué dans toutes les églises des environs de Cassel de ces pierres, que l'on extrait encore aujourd'hui pour la bâtisse de maisons et d'étables.

Il est à présumer que saint Éloi bâtit une église à Furnes: l'autel d'une des chapelles absidiales lui est dédié. A Dunkerque, il bâtit une église en l'honneur de saint Pierre, et aujourd'hui une église de cette ville porte son vocable. Une chapelle absidiale est aussi dédiée au prince des apôtres, à Furnes. Faulconnier, dans son *Histoire de Dunkerque*, t. 4, dit que saint

Éloi visita les côtes de la mer, qu'il s'arrêta quelque temps dans les Dunes pour y instruire et catéchiser les endroits les plus habités.

Après saint Eloi vinrent en Flandre saint Winoc et saint Bertin, saint Maurant et saint Wulmar, et après eux, saint Folquin, saint Godehard et saint Omer, qui contribuèrent largement à la propagation de l'évangile. Les églises de Bissezele et de Ghyvelde, peu éloignées de Furnes, sont de ces constructions, qui datent en partie des ix^e et x^e siècles, et qui probablement ont été élevées sous la direction de l'évêque diocésain; car, comme le dit M. Bourassé, les évêques étaient les seuls qui, avec les abbés et les moines, possédassent l'art de bâtir.

L'église de Bissezele, malgré ses proportions, qui sont beaucoup plus petites, nous semble présenter une grande analogie avec les restes de l'église romane de Furnes. L'architecte Develle, qui a étudié l'église de Bissezele, la décrit en partie en ces mots: « Le plan de cette église est une croix latine, terminée par une abside à chevet rectangulaire, la nef est accompagnée de deux bas-côtés et le clocher est placé à l'intersection des bras de la croix.....

« Les nefs communiquent entre elles par six arcades placées symétriquement, trois de chaque côté et séparées par de massifs pieds-droits, parallélogrammes en plan.....

« Toute la construction primitive, à l'exception de la partie supérieure du clocher, est en moëllons, tirés de la montagne de Cassel et exposés en *opus incertum*; les cintres des baies sont eux-mêmes en pierre smillée. »

Voilà une partie de la description d'une église, qui

a beaucoup d'analogie avec celle qui nous occupe. Les archéologues en font monter l'origine au x^e siècle.

La Chapelle de la Sainte-Croix.

Dans des notes écrites par feu M. Breynaert, avant l'invasion des Français, en 1792, il est prouvé que la chapelle de la Sainte-Croix était encore entourée, à cette époque, de balustrades en cuivre fondu. Voici comment cet écrivain s'exprime au sujet de cette chapelle; je traduis du flamand: « Cette chapelle est entourée de colonnettes en cuivre, sous forme de balustres, placées sur un sous-bassement de pierre de taille. La porte-d'entrée est sculptée en bois et garnie de balustres en cuivre, qui sont chacun d'une seule pièce et joints à leur sommet par des ornements entrelacés. Une corniche en bois de chêne couronne ces balustres et par-dessus le tout sont placés des chandeliers en cuivre fondu (1).

« Au mur, au côté-sud de la chapelle, sont appendus deux tapis, qui sont si vieux, qu'on peut à peine déchiffrer ce qu'ils représentent. Celui qui est le plus rapproché de l'autel, représente le comte Robert avec sa mère Gertrude et des personnages de sa cour; il présente, agenouillé, la relique de la vraie Croix à sainte Walburge, qui est représentée debout, tenant de l'une main la crosse et de l'autre un monastère. Derrière elle deux religieuses. Dans le fond, en perspective, un couvent et trois autres religieuses, des arbres et une ville.

« Sur le second tapis est représenté l'autel de la Sainte-

(1) Nous avons parlé de cet ouvrage d'art au chapitre précédent.

Croix, que le comte, agenouillé, vénère, avec sa suite. A gauche, le prévôt et ses chanoines, en habit de chœur, également agenouillés.

« De temps immémorial, les personnes de distinction qui assistent à la procession de la Sainte-Croix, portent de petits drapeaux triangulaires, de la forme comme on les rencontre dans les différents pèlerinages en Belgique. »

L'église de Sainte-Walburge possède deux cuivres gravés, d'une manière grossière, il est vrai, mais rappelant les petits drapeaux et les anciens tapis dont M. Breynaert nous a conservé le souvenir. Ils ne sont qu'une mauvaise reproduction de meilleures gravures, dues au burin du graveur Iprois, Guillaume du Tielt, mort en 1669. Ces drapeaux figurent encore, à la procession annuelle.

Dans les notes de M. Breynaert, il est parlé du tableau placé au fond du rétable de l'autel de la Sainte-Croix. Il dit que ce tableau, attribué à Quellin, représentait la guérison d'une femme malade par l'imposition de la vraie Croix. Ce tableau aura remplacé le triptique de Van Orley, dont nous avons eu occasion de parler, et qui probablement était trop petit pour figurer au milieu de l'autel en style rococo, qu'il faudrait faire disparaître à son tour.

Avant 1792, le tableau de Van Orley existait encore dans l'église de Sainte-Walburge. Il était placé hors de la chapelle. M. Breynaert en parle en ces termes : « A côté du portail de l'église est une place carrée. Au mur du côté-ouest se trouve un tableau qui a servi autrefois de rétable à l'autel de la Sainte-Croix et qui se fermait au moyen de volets. Ce qui est prouvé

par la représentation historique de l'arrivée de la relique de la sainte Croix, en cette ville, et de l'autel où elle fut déposée. Ce tableau est peint sur bois et représente la sortie de Jésus des portes de Jérusalem, où sainte Véronique rencontre Jésus. Il représente aussi le Crucifiement et la Descente de la Croix. » Ces données serviront peut-être à faire découvrir ce tableau.

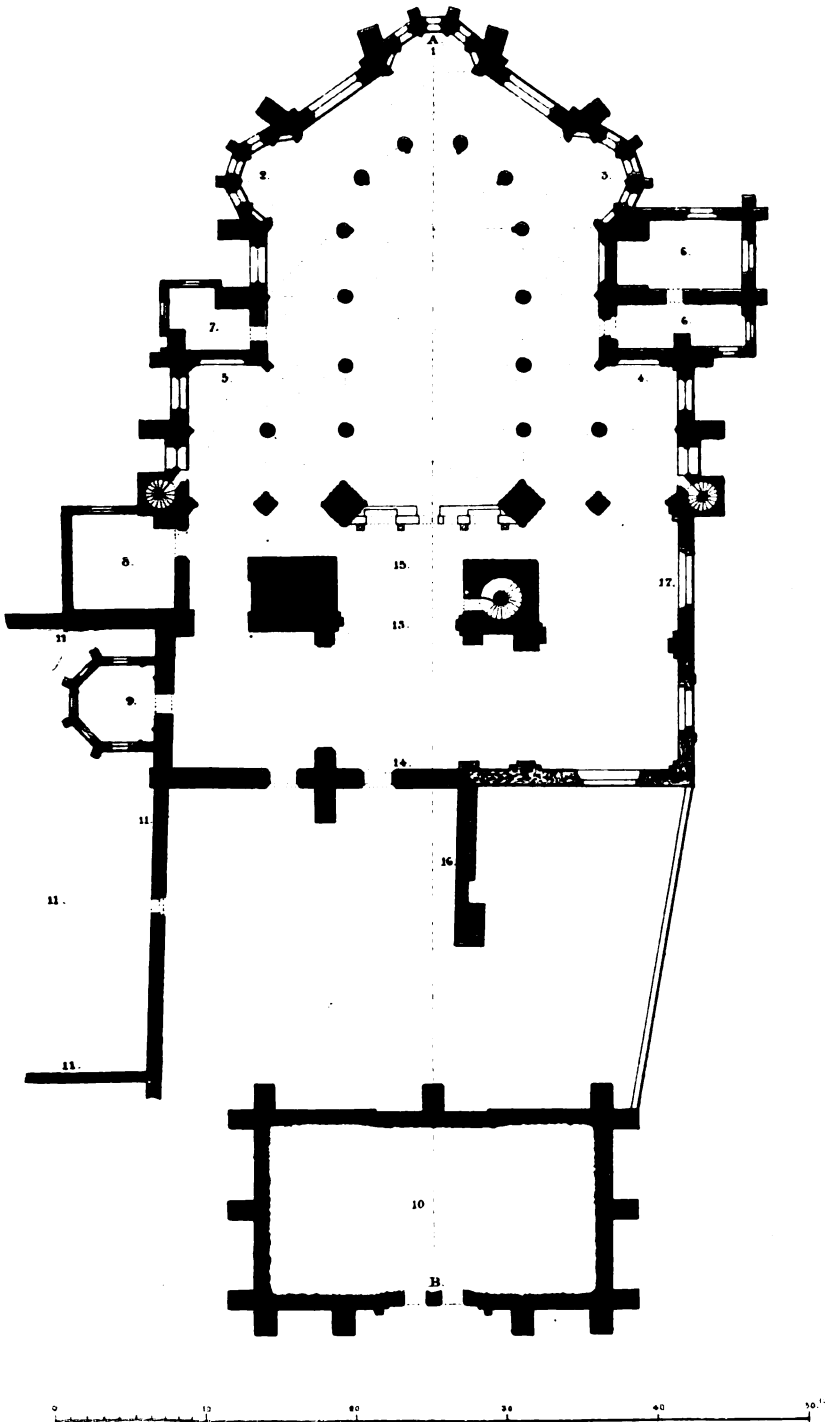
Le plan, que nous joignons à cette Notice, a été levé par M. l'architecte Croquison, de Courtrai, à qui nous devons les plans de restauration de cette église.

EXPLICATION
du plan de l'église de Sainte-Walburge.

1. Chapelle de Notre-Dame.
2. Chapelle de Saint-Éloi.
3. Chapelle de Saint-Pierre.
4. Chapelle de la Sainte-Croix.
5. Chapelle de Sainte-Catherine, ou de la Paroisse.
6. Sacristie du chapitre.
7. Sacristie de la Paroisse.
8. Magasin, nommé le Purgatoire.
9. Fonts baptismaux, nouvellement construits.
10. Tour, servant de réservoir d'eau pluviale.
11. Préau du cloître avec ses murs d'enceinte.
- 12 et 13. Pieds-droits de la tour romane.
- 14 Grand arc roman du transept.
- 15 Arcs joignant les restes de la tour romane.
16. Emplacement des deux travées romanes de la maitresse-nef.

Les teintes en couleur sépia indiquent les ruines romanes. — Les teintes rouges représentent les constructions du xiv^e siècle ; — les jaunes sont des ajoutés modernes.

C. C. ET F. V.





CH. CARTON CH.

BIOGRAPHIE

DE

M^r CHARLES-LOUIS CARTON,

Chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges et de la métropole de Paris. Président de la société d'Émulation de Bruges. Directeur-fondateur de la congrégation des Sœurs de la sainte Enfance de Marie et de l'Institut des sourds-muets et aveugles à Bruges, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Belgique, Docteur en philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain, etc. etc.

Le Chanoine CARTON est mort!!! Ce cri de douleur retentit le matin du 19 Septembre 1865, dans la ville de Bruges et, comme un éclair, il se répandit dans toute la Belgique. Un sentiment d'affliction et de regrets y succéda; le pays avait compris la perte qu'il venait de faire.

La religion et l'humanité souffrante, le riche et le pauvre, les lettres et les arts, avaient perdu un protecteur, un père, un bienfaiteur. La mort avait porté son coup si subitement, d'une manière si imprévue, qu'on n'osait croire au malheur qui venait d'arriver.

Un homme populaire, l'ami d'un chacun, une intelligence vaste, qui n'avait jamais senti de limites, un

cœur généreux et compatissant aux malheurs de ses semblables, avait quitté la terre pour retourner vers Celui qui avait été constamment l'objet et la dernière fin de tant de bonnes œuvres.

Écrire une vie, si pleine d'études et d'actions si variées, n'est pas chose facile. Le dernier tribut, que je paie à la mémoire d'un ami de trente ans, m'a été imposé par des amis du défunt. Satisfaire à ce désir est un doux devoir, et faire connaître à la postérité les vertus et les talents d'un homme qu'on n'apprécia peut-être pas assez, c'est lui ériger un monument bien faible, il est vrai, mais basé sur l'amitié et la reconnaissance.

Les écrits, délaissés par un homme, sont l'expression de ses sentiments et de son âme toute entière. M. Carton nous a laissé tant d'écrits de nature différente, que nous croyons devoir nous servir de ses productions pour publier sa biographie, comme si elle était écrite par lui-même.

Qu'on veuille donc nous excuser, si nous reproduisons le plus souvent ses propres écrits.

Dans une note autographe, M. Carton nous dit comment une Biographie doit être rédigée : « La véritable importance de tout homme distingué est dans ce qui l'entoure, dans les circonstances du temps et de l'époque, — dans ses relations avec les hommes qui l'entourent, qui l'ont formé, ou qu'il a formés lui-même par ses écrits, par ses paroles, — dans sa manière d'agir avec ceux qu'il a combattus, — dans ses victoires, ou dans ses efforts inutiles. Un homme remarquable ne peut être apprécié que par la connaissance de l'époque à laquelle il a vécu. — Un grand homme est un tout avec ce qui l'a formé et avec ce qu'il a fait lui-même.

— Si c'est un homme de science, il sera impossible de lui assigner sa véritable place et d'apprécier son mérite, qu'en le comparant à ses contemporains; car, nul n'est grand que comparativement à ce qui l'environne. Un jeune étudiant peut savoir, à seize ans, ce que Képler n'a trouvé qu'après de longues années d'étude. — Le garçon restera peut-être un homme ordinaire et Képler a découvert les lois du monde. — Une Biographie n'est souvent pas plus un monument, que des amas de pierres ne sont une cathédrale. »

Nous tâcherons d'apprécier M. le chanoine Carton comme prêtre et comme homme privé, comme instituteur des sourds-muets et des aveugles, et comme savant. Nous le considérerons dans ses relations scientifiques et littéraires et dans les bonnes œuvres qu'il a créées et protégées. Nous puiserons, nous l'avons dit, les matériaux dans ses écrits et dans l'appréciation d'une amitié cordiale qu'il nous a portée durant plus de trente ans.

M. CHARLES-LOUIS CARTON, né à Pitthem, Flandre-occidentale, le 3 Juin 1802, appartenait à une famille de médecins, chez lesquels l'état se transmettait comme par héritage. Son père exerçait l'art de guérir, et son frère décéda médecin à Wynghene. Le jeune Charles-Louis sentit aussi quelque attrait pour embrasser l'art de ses aïeux; il fréquenta d'abord le pensionnat de M. Dhaeyere, à Thielt, et ensuite le collège des RR. PP. Récollets de cette ville, où il termina ses humanités en 1820.

L'inclination qu'il avait sentie, dès son jeune âge, pour secourir les malheureux, se changea en vocation pour l'état ecclésiastique. L'art du médecin du corps

lui semblait trop rétréci pour l'exercice de son zèle, il voulait guérir les âmes, tout en secourant l'humanité souffrante. Il entra au séminaire de Gand et, après y avoir terminé ses cours de philosophie et de théologie, il fut ordonné prêtre, le 17 Août 1825.

Nommé successivement coadjuteur des curés de Maldegheem et d'Ichteghem (1825), il fut vicaire à Wielsbeke (19 Octobre 1826), et transféré en la même qualité à Ardoye, paroisse considérable, comptant une population de 6,500 habitants (1 Juillet 1829).

Le zèle pour secourir les malheureux et pour rendre les hommes meilleurs, ne se démentit jamais chez le vicaire Carton. Le nombre de prêtres, (il n'y en avait que trois,) n'était pas proportionné à la population d'Ardoye. La visite des malades et des pauvres absorbait une grande partie du temps. Il n'était pas rare de trouver M. Carton au confessionnal dès trois heures du matin, et, la veille des fêtes, il y restait jusques à une heure très-avancée de la soirée. Cependant il trouvait toujours du temps pour satisfaire le goût de ses études et pour instruire des sourds-muets, qu'il avait recueillis dans sa modeste demeure.

Dès l'âge le plus tendre, M. Carton s'était senti de l'attrait pour l'instruction des sourds-muets. Voici ce qui y donna occasion. Je puise le fait dans une de ses notes autographes.

« Dans mon enfance, j'assistais souvent à l'instruction d'une fille sourde-muette, qui, par les soins d'une de mes tantes, est parvenue à un degré de développement intellectuel, tel que son instruction fut l'objet de l'étonnement général.

» Sous la direction de cette tante, et à mon insu, j'ai contribué, tout enfant que j'étais, à atteindre le

but que se proposait l'institutrice improvisée. Je servis de répétiteur, tandis que je croyais ne travailler qu'à mon amusement. Trop jeune pour me rendre raison de ce que je faisais, j'avais cependant assez de bonne volonté pour remplir les vues de la tante, et elle sut disposer tellement du désir, naturel aux enfants, de converser, de parler, de dire, que, tout en satisfaisant ma petite vanité, qui trouvait son compte en faisant étalage de mon savoir puéril en écriture, je contribuais beaucoup à l'instruction de la petite sourde-muette.

» Cette éducation extraordinaire fut le principe de la vocation qui m'attendait plus tard. Dès lors je n'ai plus pensé qu'à essayer par moi-même, comment j'aurais pu couronner les résultats obtenus par ma tante.

» Trop jeune alors, pour juger la méthode naturelle que j'avais vu employer avec tant de succès, je me suis convaincu plus tard, que ma tante n'était dirigée que par son bon sens, par son jugement naturel, par un désir bien sincère de consoler des parents désolés et par cette adorable disposition de la divine Providence, qui a donné à la femme un pouvoir mystérieux de s'ouvrir le cœur de l'enfant et d'y verser des idées.

» Mon père était médecin, et, en cette qualité, il visitait chaque semaine le seigneur d'un château voisin. Mon père était aussi musicien, et il faisait quelques fois une partie de musique avec la famille du seigneur.

» Une familiarité, j'allais dire une amitié, s'établit entre mon père et cette famille distinguée. La dame du château succomba aux suites de couches difficiles et la petite fille, qu'elle avait mise au monde, fut confiée aux soins de ma mère, qui, elle aussi venait d'éprouver un malheur, en perdant son nouveau-né, âgé seulement de deux jours.

» Frêle et maladif, le jeune nourrisson inspira durant plusieurs mois des craintes sérieuses. Mon père suivait avec anxiété les diverses phases de son indisposition et de sa convalescence. Après bien des craintes, une crise salutaire rendit l'espoir à la nourrice et l'enfant aux parents.

» En reprenant ses forces, l'enfant se développa et beaux yeux noirs exprimaient une vivacité tellement étonnante, que ceux qui l'ont connue parlent encore de leur intelligente mobilité et de leur vive expression. Personne encore ne soupçonnait le malheur dont elle était atteinte. L'enfant fut insensible à tout bruit et lorsque, dans ma pétulance, je commettais quelque action qui put l'éveiller, elle continua à dormir. J'évitais par là un mot de reproche et son repos imperturbable valut à la petite une louange de plus sur sa bonté.

» Il est difficile de constater l'existence de la surdité chez les enfants âgés de trois à quatre mois : la vivacité de leur regard semble une réponse à ces cent discours, à ces mille provocations que les mères adressent à leurs nourrissons, dont l'expression de la physionomie déroute tout soupçon.

» Mon père fut le premier à supposer la réalité de la surdité chez la petite Gertrude. Un jour, la servante ayant renversé une sonnette, qui, en roulant, atteignit le berceau de la petite, qui dormait, mes parents accoururent à ce bruit et, tandis que ma mère administrait une charitable réprimande à l'imprudente domestique, mon père remarqua avec étonnement que l'enfant ne s'était pas éveillée. Il fit aussitôt quelques expériences, qui le confirmèrent de plus en plus dans l'idée que le malheur n'était que trop réel. Toutefois, il laissa au temps et à l'expérience de révéler à ma

bonne mère, ce qu'elle observa bientôt après. Elle remarqua cependant l'anxiété avec laquelle son mari soumit souvent la petite Gertrude à plusieurs essais, mais elle aimait tant cette enfant, qu'elle trouva mille motifs de s'abuser et de détourner l'idée que mon père semblait avoir conçue de l'état physique de son nourrisson.

» Vers la fin de la première année de son âge, Gertrude apprit à articuler les mots de *Papa* et de *Maman*. Tous les sourds-muets prononcent ces mots; ils voient le mouvement des lèvres et il ne faut pas autre chose pour reproduire ces sons. Ils apprendraient à prononcer bien des mots si, malheureusement, les preuves certaines qu'on obtient bientôt de leur infirmité, ne faisaient cesser tout effort. Si l'on poursuivait un premier succès, d'autres succèderaient. Les préjugés décident la chose et, aux efforts qui entretenaient l'espoir, succède le découragement. »

L'éducation de Gertrude fut soignée, après la mort de Madame Carton, par sa sœur. La petite sourde-muette fut élevée avec le petit Charles, qui, dès lors, prit goût à se trouver en compagnie de semblables malheureux.

Joseph Caigny, sourd-muet de naissance, distingué par son savoir et par son zèle pour instruire ceux qui, comme lui, étaient privés de l'ouïe, était natif de Pitthem. Le jeune Carton le vit souvent chez son père; il l'admira et fut épris de l'analogie qu'il remarquait entre lui et sa sœur de lait (1).

M. Carton dit, dans les huit pages qu'il lut et distribua au Congrès de Malines, au mois de Septem-

(1) Mém. couronné de l'acad. de Bruxelles, tome XIX.

bre 1865, et qui sont le dernier écrit qu'il publia sur l'enseignement des sourds-muets : « L'instruction des sourds-muets m'avait occupé dès ma tendre jeunesse. Durant mes cours d'humanités, un de mes amis me procura un ouvrage du P. Lami, *L'art de la rhétorique*, dans lequel ce père, longtemps avant l'abbé De l'Épée, parle des sourds-muets et de leur instruction; ces pages étaient les premières que j'eus le bonheur de lire sur ce sujet. Au séminaire, ce qui m'occupait surtout en dehors de mes études de théologie, c'était la philosophie de l'instruction des sourds-muets. »

Lors de son séjour à Ardoye, M. le vicaire Carton trouva occasion d'exercer pratiquement ce qui n'existait chez lui qu'à l'état de théorie.

« Je rencontrai, dit-il, dans ma paroisse un garçon sourd-muet dont j'entrepris l'instruction; d'autres me furent confiés ensuite, et Monseigneur Boussem m'ayant permis un jour de lui présenter quelques-uns de mes élèves, m'adressa des paroles d'encouragement et me fit un devoir de conscience de la continuation de mes études sur l'instruction des sourds-muets.

» Quelque temps après, Sa Grandeur m'accorda ma démission de vicaire et me chargea d'établir à Bruges une institution de sourds-muets et d'aveugles. C'était le but et le vœu de toute ma vie. »

Le nombre d'élèves, instruits chez M. le vicaire d'Ardoye, était de cinq. C'était beaucoup pour commencer ses expériences et cependant ce qu'il enseigna alors, il l'a enseigné invariablement toute sa vie et cet enseignement il le nommait sa Méthode à lui.

Nous aurons occasion de revenir plus loin sur cette Méthode. Voyons, par ce qu'il écrivit étant encore vicaire d'Ardoye, quel en était le fond.

« Faisons attention, écrivit-il, à une mère, quand elle donne à son enfant le premier de tous les enseignements et l'introduit dans la vie intellectuelle, et nous concevrons les moyens d'instruire les sourds-muets. Elle enseigne d'abord sans dessein, sans art, sans méthode, les noms des personnes et des objets placés à ses regards, en les montrant et en répétant mille fois le nom qui les désigne. En agissant, elle accompagne son action du terme qui l'exprime, elle encourage son enfant à l'imiter, le loue, le caresse; l'enfant comprend d'abord vaguement, devine, entrevoit la vraie signification, se confirme dans son idée, la rectifie; il l'entendra peut-être cent fois avant d'en bien apprécier toute la valeur; mais à la fin il comprend. Un geste, une grimace, tout le jeu de la physionomie, les inflexions de la voix, toute l'attitude de la mère, aident souvent à compléter la vraie signification d'un mot.

» La parole est un signe d'une admirable facilité, pour se rappeler un objet, pour indiquer une action; mais l'écriture la remplace La parole n'a sur l'écriture d'autre prérogative essentielle, que celle d'être un moyen de communication plus rapide; aussi suis-je sûr que, si l'on écrivait aussi souvent aux yeux d'un enfant les mots qui désignent les objets et les phrases, qui expriment les actions, qu'une mère les articule avant que l'enfant les sache et les comprenne, on obtiendrait à peu près le même résultat; ce serait plus long assurément, mais les mères pourraient ainsi donner à leurs enfants sourds-muets une éducation domestique préliminaire, qui faciliterait immensément la tâche d'un instituteur de sourds-muets et qui pourrait même obtenir un certain degré de perfection par un simple instituteur de village. C'est ainsi qu'une mère, après avoir acquis la certitude du mal-

heureux état de son enfant, pourrait lui apprendre à *parler*, si elle continuait les soins que, dans l'ignorance de la triste vérité, elle lui prodiguait. Sans méthode, sans règle, en faisant observer les mouvements des organes, en lui montrant par écrit la syllabe qu'il prononce par hasard, elle développerait insensiblement la voix, ferait acquérir à la langue le développement et l'agilité nécessaires et exercerait les poumons au mouvement et à l'ébranlement produit par les sons.

» Je fais à présent une curieuse expérience de ce que je viens de proposer : j'ai deux sourds-muets chez moi, à qui j'ai appris à parler et qui articulent de manière à se faire comprendre ; un troisième, que j'ai négligé à dessein, excité par les applaudissements et les encouragements que reçoivent ceux qui parlent, essaie seul, fait des efforts continuels et réussit très-souvent à produire des monosyllabes. Il est ainsi parvenu à prononcer tous les éléments de la langue (1). »

On le voit, les principes constitutifs de la méthode enseignée par M. Carton, à Ardoye, sont les mêmes que ceux développés dans son *Enseignement maternel, considéré comme type de l'instruction du jeune sourd-muet*, et dans son *Mémoire couronné à Paris en 1855*, et portant pour titre : *L'instruction des sourds-muets mise à la portée des instituteurs primaires et des parents*.

Pour ouvrir son institution projetée, il fallait à M. Carton un personnel, un bâtiment et de l'argent.

En quittant Ardoye (1 Juillet 1855) il fut adjoint à M. l'abbé De Foere, directeur des Dames Anglaises à Bruges, qui, comme membre de la chambre des

(1) *Mémorial du Clergé*, p. 547. Lettre de M. Carton. 1855.

Représentants, était obligé de résider une grande partie de l'année à Bruxelles. M. l'abbé Carton exerça les fonctions de coadjuteur et prit en même temps des mesures pour ouvrir son institut de sourds-muets. Écoutons-le racontant à Malines, comment il réussit dans ses projets au delà de toute attente :

« Le Bourgmestre de la ville, M. le Baron de Pelichy-Van Huerne, s'intéressa vivement à mon œuvre projetée, il appuya ma demande d'un subside auprès du Gouvernement et M. De Theux m'accorda 40.000 francs pour couvrir les frais de premier établissement. La ville y ajouta 4000 francs, et, avec son approbation, les hospices civils me cédèrent la grande maison que j'occupe aujourd'hui avec mes enfants et mes aides.

» Le moment étant arrivé de m'occuper du personnel qui gouvernerait et administrerait la maison et se chargerait de l'instruction des filles, j'exprimai à Monseigneur le désir de m'adresser à un ordre religieux existant, mais il me le déconseilla et m'engagea à former moi-même une communauté religieuse. Toutes les misères humaines, me dit Sa Grandeur, ont un ordre dévoué à leur soulagement, seuls les sourds-muets ont été oubliés; faites des Sœurs qui se destinent par vœu à l'instruction de ces infortunés.

» J'aurais dû répondre comme le prophète: *A, a, a, Domine, quia puer ego sum*, mais le conseil de mon Prélat me parut un ordre et, dans notre corps, le prêtre qui obéit à son Évêque est fort, *vir obediens loquetur victorias*.

» Plusieurs personnes pieuses et instruites s'associèrent à mes efforts et, dévouées à cette tâche, s'obligèrent par vœu d'instruire les jeunes filles, surtout les sourdes-muettes et les aveugles.

» L'ordre se mit sous la protection de la Mère sainte Anne, patronne de ces infortunées et porte le vocable de: *Sœurs de l'enfance de Marie*. Chaque élève doit être pour elles une petite Vierge Marie, qu'elles se chargent d'élever et d'instruire. L'institut fut ouvert en 1855. »

Le personnel enseignant se composait de trois religieuses et du Directeur. Les bâtiments étant trop petits, on n'admit d'abord que des filles.

L'enseignement des sourds-muets et des aveugles était, à cette époque, bien restreint en Belgique. M. le chanoine Triest en avait été le promoteur, et ses établissements étaient loin de suffire aux exigences du grand nombre de malheureux atteints de ces infirmités.

La loi communale, votée le 30 Mars 1856, pourvut à l'extension de cet enseignement, en décrétant, art. 151, « que le conseil communal est tenu de porter annuellement, au budget des dépenses, toutes celles que les lois mettent à la charge de la commune, et spécialement les frais d'entretien et d'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, sans préjudice des subsides à fournir par les provinces ou par l'État, lorsqu'il sera reconnu que la commune n'a pas les moyens d'y pourvoir sur ses ressources ordinaires. »

Les hospices civils de Bruges résolurent de donner plus d'extension aux bâtiments de l'Institut des sourds-muets et ils firent construire une aile latérale pour les garçons, avec quartier pour le Directeur. L'Institut fut ouvert pour les deux sexes, en Octobre 1856.

A peine ouvert, l'établissement de Bruges prit des développements plus qu'ordinaires. Le nombre d'élèves s'accrut considérablement et Dieu bénit l'œuvre, en y envoyant des institutrices en nombre suffisant pour les besoins de la maison.

Jusqu'à présent M. l'abbé Carton était, pour ce qui concerne l'enseignement des sourds-muets, son maître à lui. Il n'avait eu aucun précepteur, il n'avait fréquenté aucune institution pour s'y former à l'enseignement qu'il donnait. Dans son avidité de connaître les différentes méthodes et de les comparer à la sienne, il avait manifesté le désir d'aller visiter à l'étranger les établissements de sourds-muets et d'aveugles en renom. Le Gouvernement, appréciant les services que le Directeur du nouvel Institut de Bruges rendait déjà, lui confia la mission d'aller visiter les principaux établissements d'aveugles de France et d'Angleterre.

M. l'abbé Carton partit pour Paris, en compagnie de son ami, M. le chanoine Andries, au mois de Juillet de l'année 1857. Il profita de son séjour dans cette ville pour continuer ses études sur l'instruction des sourds-muets et lut, le 21 Juillet, à la conférence des Professeurs de l'Institution royale, un exposé des principes qui le guidaient dans l'enseignement de ses élèves de première année. Cet exposé, qu'il publia dans le premier volume de son journal intitulé : *Le Sourd-muet et l'Aveugle*, mérita l'approbation générale des membres de la conférence, qui lui exprimèrent par écrit la vive reconnaissance qu'ils ressentaient de la marque de confiance qu'il avait donnée en leur présentant cette communication.

Rentré à Bruges, M. Carton adressa à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des affaires étrangères un Rapport sur l'instruction des aveugles à Paris (1).

(1) Ce rapport est inséré dans *Le Sourd-muet et l'Aveugle*, tome 1, p. 199 et suiv.

La mission de Paris fut bientôt suivie de celle d'Angleterre et d'Écosse. M. Carton y fit une ample moisson de documents, qu'il recueillit à Londres, à Liverpool, à Manchester, à Bristol, à Glasgow, à Édimbourg et dans d'autres localités, qu'il visita avec les soins les plus minutieux.

Les observations qu'il fit durant ce long séjour en Angleterre, sont consignées dans son Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur, qu'il publia sous le titre de : *Les établissements pour les Aveugles en Angleterre.*

Tant de services rendus au Gouvernement et à l'humanité souffrante, furent récompensés par la décoration de Chevalier de l'ordre de Léopold (1857).

M. l'abbé Carton avait avant tout l'esprit observateur ; c'est cet esprit qui l'a élevé et lui a fait acquérir les sciences qu'il possédait. Tout en observant, il était aussi communicatif, et cette dernière qualité lui faisait rectifier, par la juste critique qu'il s'infligeait, les défauts de ses talents.

Il avait fait, à Paris, la connaissance de M. Ramon de la Sagra, député aux Cortès d'Espagne et membre de l'Institut royal de France, un des hommes les plus laborieux et les plus savants de son époque, qui s'occupait d'actions et d'établissements de bienfaisance ; il venait de faire un voyage en Amérique, où il avait réuni des documents précieux sur les institutions des aveugles dans ce pays. M. Carton s'unit aussi d'amitié avec M. Alexandre Dallas Bache, président du collège Gérard à Philadelphie. M. Alexandre Fournier, Directeur de l'Institut des aveugles à St-Pétersbourg, entra avec lui dans des détails très-intéressants sur l'instruction des aveugles. Les Désiré Ordinaire, les Valade-Gabel, les Edouard Morel, les Puybonnieux, les Fer-

dinand Berthier, les Lenoir, professeurs de sourds-muets, dont il fit la connaissance à Paris; W. Taylor, d'York, Alston, de Glasgow et d'autres illustrations d'Angleterre, entrèrent en relations avec le Directeur de l'Institut de Bruges, qui, voulant communiquer le fruit de ses travaux, avait créé, dès 1857, un journal, sous le titre de: *Le Sourd-muet et l'Aveugle*. Il parut trois volumes de cet écrit, qui cessa de paraître en 1841.

Ce journal fit connaître à l'étranger les talents et la méthode de M. Carton, qui, miné dans sa santé par un surcroît de travail et ne pouvant se suffire à lui-même dans l'exécution de ses entreprises, résolut de s'occuper uniquement de la direction de sa maison.

Le nombre de ses élèves était devenu si considérable, que, dès, 1843, il s'élevait déjà au nombre de quatre-vingt-deux.

Lorsque l'Institut de Bruges fut ouvert, en 1855, le Gouvernement fit faire des recherches statistiques sur les sourds-muets et les aveugles de Belgique. Il fut constaté qu'il existait dans la Flandre-occidentale trois aveugles-sourds muets.

M. Carton dit, dans sa préface à la Biographie d'Anna Timmermans, l'une de ces trois: « Le cœur me battait à cette découverte; je trouvais là l'occasion d'essayer une éducation que je croyais possible, que les autres me prouvaient être impossible, mais dont personne, par le fait, n'avait démontré la possibilité. Je n'eus donc plus de repos que je n'eusse reçu dans mon institution le seul des trois qui fût alors en état de recevoir une éducation; car l'autre était idiot en même temps et le dernier trop jeune encore.

« Je ne me cachais pas les difficultés de l'entreprise: sans guide et sans aucun exemple de pareille éduca-

tion devant moi, je n'avais que quelques principes pour me diriger et l'on sait combien l'application met aisément la théorie en défaut. J'avais cependant foi dans ces principes, car ils étaient simples et j'avais des Dames pour les appliquer.

« Il y a dans la femme un instinct, une vertu, une faculté, quelque chose que je ne sais pas nommer, et comme un pouvoir mystérieux qui lui donne le moyen de parvenir à se mettre en rapport avec l'âme des enfants et à y verser une notion, là où nous autres, avec nos connaissances et notre vanité, nous ne ferions rien de bon. Mon établissement étant tenu par des Dames, qui s'adonnent à l'éducation des sourdes-muettes et des aveugles, j'ai pu les y employer et c'est à elles que je dois de pouvoir espérer avec fondement que ma sourde-muette et aveugle de naissance apprendra la langue. »

Ce que M. Carton avait prévu, avec une presque certitude, arriva. L'éducation de celle qu'il aimait à nommer son Anna, réussit au delà de toute attente. Il a décrit la vie de cette fille extraordinaire, il a décrit sa mort; nous voudrions pouvoir donner en entier ces publications, auxquelles nous devons renvoyer le lecteur (1).

Dire qu'Anna fut capable de lire et d'écrire, d'après la méthode de son instituteur, qu'elle apprit à connaître Dieu et à l'aimer, qu'elle fut en état de recevoir les saints sacrements et qu'elle mourut dans des

(1) Anna ou l'aveugle sourde-muette de l'Institut des sourds-muets de Bruges, par l'abbé C. Carton. Gand, Annoot-Braeckman. — 1845, — 95 pages in 8°, et, Mort de l'aveugle sourde-muette Anna (*Revue catholique*, année 1859).

sentiments de la plus douce piété, c'est en dire assez, pour que l'on sache jusqu'où s'étendit son instruction.

La mort d'Anna fut pour son directeur, j'allais dire pour son second père, un coup bien sensible, qu'il n'oublia pas de longtemps.

Il écrivit quelques jours après cette perte :

« La mort d'Anna a été pour nous l'occasion d'une revue générale de sa vie ; chacun de nous a rappelé quelque preuve de la bonté de son cœur, de la netteté de ses notions, de la perspicacité de son intelligence, de son esprit d'observation et de ses sentiments religieux (1). »

La perte d'Anna resta toujours gravée dans l'esprit du Directeur. La dernière fois que j'eus le bonheur de le voir, il m'en parla encore ; ce fut au congrès de Malines, juste un mois avant sa mort ; il me dit, qu'on lui avait écrit d'Anvers que l'éducation d'une sourde-muette et aveugle, âgée de onze ans, lui serait confiée. Il était curieux de voir sa future élève et il alla la visiter lors de son retour de Malines (2).

En 1844, l'Académie royale de Belgique mit en concours la question suivante : *Faire un exposé raisonné des systèmes qui ont été proposés pour l'éducation intellectuelle et morale des sourds-muets ; établir un parallèle entre les principales institutions ouvertes à ces infortunés dans les différents pays, en exposant les divers objets de l'enseignement, les moyens d'instruction employés, le degré d'extension donné à l'application*

(1) Il publia dans la *Revue catholique*, année 1850, une lettre de 52 pages, intitulée : *Mort de l'aveugle sourde-muette Anna*.

(2) Cette enfant a été envoyée à l'institut de Bruges après la mort du Directeur ; elle y continue son éducation.

de ces moyens dans chaque institution, et, enfin, déterminer, d'après un examen comparé de ces moyens d'enseignement, ceux auxquels on doit accorder la préférence.

Cette vaste question embrasse tout l'enseignement des sourds muets; les méthodes, les systèmes des temps passés et de l'époque actuelle; la comparaison de ces différentes méthodes et l'appréciation de leur valeur, ou de l'utilité que présente, dans son application, chacun des instruments inventés pour remplacer la parole et enseigner la langue.

M. Carton avait, depuis dix ans qu'il dirigeait l'institut de Bruges, fait tendre tous ses efforts pour faire triompher les principes de sa méthode d'enseignement; il entra en lice et remporta la palme. Son Mémoire fut couronné dans la séance générale de l'Académie des 7 et 8 Mai 1845.

Ce travail, qui occupe 152 pages in-4°, dans le XIX^e volume des *Mémoires couronnés*, expose toute la Méthode de l'auteur, qu'il a étendue, depuis lors, dans ses autres publications sur la matière.

Disons-en un mot, ou plutôt laissons parler le lauréat.

« Il n'y a que deux méthodes d'enseignement primitif radicalement distinctes.

» La première est celle de la mère; elle consiste à attacher, au moyen du langage d'action, les idées au mot, aux phrases de nos langues syllabiques, à faire penser l'enfant avec nos langues et à oublier le langage primitif des signes.

» La seconde est celle de l'abbé De l'Épée. D'après cet homme, si dévoué cependant aux intérêts des sourds-muets, nos langues ne peuvent pas leur être

enseignées directement; l'usage qu'ils en font n'est jamais qu'une traduction du langage des signes; ils ne peuvent être amenés à écrire nos langues que sous la dictée. M. l'abbé De l'Épée était convaincu que, de lui-même, un sourd-muet n'arriverait jamais à exprimer sa pensée dans nos langues (1).

» L'acquisition de la langue est le but essentiel que je me propose dans mon enseignement..... Je n'enseigne jamais de signes; mais j'utilise, dans l'intérêt de l'enseignement de la langue et du développement intellectuel, ceux qui sont connus des sourds-muets (2).

» Dès qu'un sourd-muet peut apprendre nos langues, ce sont ces langues qu'il faut lui enseigner: la raison en est claire, c'est qu'il faut le mettre en relation avec ses semblables. Le temps que le sourd-muet passe dans les institutions particulières, est ordinairement court, relativement à celui qu'il passera au sein de sa famille; il importe donc bien plus de lui enseigner un moyen de communication, connu de sa famille, c'est à dire la langue, que de chercher à perfectionner son langage des signes, dont il se sert de préférence, mais qui devient inutile dès qu'il sort de l'établissement où il a reçu l'instruction (3). »

Les efforts tentés par le Directeur de l'Institut de Bruges, pour vulgariser sa méthode, furent grands, j'oserais dire furent incessants. Il sentait le vice d'une foule de méthodes bâtarde, qui, ayant voulu modifier celle de l'abbé De l'Épée, fluctuaient entre l'ancienne méthode et celle de l'abbé Carton.

(1) *Philosophie de l'enseignement maternel*, page 21.

(2) *Mémoire couronné*, p. 92.

(3) *Mém. cour.* p. 88.

Populariser l'enseignement des sourds-muets, en le faisant commencer par la mère, en le continuant par le maître d'école, en le perfectionnant dans les institutions érigées pour ces malheureux, était pour ainsi dire l'idée fixe de l'abbé Carton, qui rencontrait cependant un grand préjugé dans l'opinion publique. Il est connu qu'en général on considère l'enseignement du sourd-muet comme quelque chose de mystérieux, à la portée de quelques maîtres privilégiés. Il fallait donc, avant tout, dissiper ce préjugé en ramenant les divers systèmes d'instruction, employés jusqu'à ce jour, à une méthode si simple, si facile, si naturelle, que toute personne instruite, qui en ferait l'essai, réussirait infailliblement (1).

C'est ce que fit M. Carton, en 1854. Il relevait d'une indisposition grave; il vint me voir dans ma cure de Boesinghe, où il séjourna une dizaine de jours; le médecin lui avait ordonné le repos et l'air pur de la campagne. Pour se reposer, mon ami crayonnait, en faisant le matin et l'après-midi sa promenade favorite, des pages volantes de ce qu'il nommait une espèce de Drame, dont l'acteur principal s'appelait son Petit Pierre. Le convalescent se rétablissait par la jouissance de sa production et, lorsque son histoire était écrite, il était parfaitement rétabli et reprenait le chemin de son Institut, chargé de ses petites pages crayonnées, que lui seul pouvait déchiffrer.

Il avait écrit un Mémoire en réponse à la question : *Indiquer les meilleurs moyens théoriques et pratiques pour mettre les instituteurs primaires et toutes les personnes instruites en état de commencer l'éducation d'un*

(1) *Revue catholique*, 1865.

sourd-muet. Cette question proposée par la *Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France*, avait été traitée, en 1853, par deux concurrents; aucun ne fut jugé digne du prix. La question fut de nouveau remise en concours, en 1855: dix-huit mémoires y répondirent et la médaille d'or fut décernée à l'unanimité à M. Carton. Elle lui fut remise dans la séance publique du 19 Juillet 1855, sous la présidence du Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, de Mgr. Sibour, archevêque de Paris et de M. le Préfet de la Seine. Ce livre, sous la forme du drame, présente un cours complet de première instruction à donner au sourd-muet (1).

Le rapporteur du Concours parla, dans son Rapport général, du mémoire de M. Carton, en ces termes: « Son travail se distingue par beaucoup de simplicité et une grande clarté; des observations pleines de sens, et toujours mises à la portée des personnes qu'on a en vue, en rendent la lecture attrayante et instructive. Les procédés de l'enseignement y sont classés dans un ordre logique; ils se lient et se développent les uns les autres. Vous voulez mettre les instituteurs primaires en état de commencer l'éducation d'un sourd-muet, eh bien, dans le Mémoire N° 3, on voit un professeur, placé par le fait du hasard en présence d'un instituteur primaire, modeste et éclairé, qui n'ose entreprendre l'éducation d'un sourd-muet, pour lequel il a une vive affection, et non seulement le professeur lui démontre par des raisons très-judicieuses qu'il doit remplir ce devoir, mais encore que rien n'est plus

(1) Bruxelles, 1856, in-16°, de IX—252 pages.

facile pour lui : l'instituteur persuadé se met à l'œuvre, toujours guidé par le professeur qui le suit pas à pas. On assiste, messieurs, aux efforts de ce maître novice dans ce jeu d'enseignement et on prend part à la joie que lui font éprouver ses rapides succès. Des préceptes d'une exactitude incontestable, des réflexions philosophiques pleines d'à-propos répandent sur cet ouvrage un intérêt auquel ajoute l'élégance du style. »

Le jugement du Rapporteur fut confirmé par les membres du jury et le prix fut adjugé au Mémoire N° 3. A l'ouverture du billet cacheté, accompagnant le Mémoire, on vit que le lauréat n'était pas étranger à l'institut de Paris, ni aux personnes versées dans l'enseignement des sourds-muets, le nom de M. l'abbé Carton fut proclamé, à la satisfaction générale.

Ce résultat était d'autant plus honorable, que le nombre de concurrents était nombreux et que, d'après les expressions du Rapport, tous avaient traité la question d'une manière remarquable. Le président du concours assura que ce travail avait définitivement résolu la question et que la société avait lieu de s'enorgueillir d'avoir provoqué pareil travail.

Le lauréat était heureux du succès qu'il venait d'obtenir, non pas pour lui, mais pour la plus grande gloire de Dieu. Il écrivit le surlendemain (21 Juillet) de la remise de la médaille d'or, qu'on lui avait décernée pour prix de son travail : « Ce succès est un hommage rendu à la religion. Mon Mémoire prouve d'un bout à l'autre que la mission d'un instituteur de sourds-muets est une œuvre religieuse. Toutes les autres méthodes s'occupent, durant des années, à inculquer aux élèves des mots et des tournures de phrases exprimant des actions usuelles, comme si élever un sourd-

muet était tout bonnement garnir sa mémoire de mots et non élever son esprit jusqu'à Dieu et cela le plus tôt possible.

» Ils s'imaginent que la connaissance de Dieu n'est pas encore à leur portée. Quelle fatale erreur ! Cette connaissance est tellement naturelle à l'homme, qu'une école de philosophie prétend qu'elle est innée. Dès l'enfance l'âme cherche Dieu comme l'œil recherche la lumière. La révélation de Dieu a sur l'âme l'effet d'un soleil levant, qui déchire le voile des ténèbres offusquant son intelligence. Dès qu'il connaît Dieu, l'enfant a un but à sa vie, ses actions ont une moralité, un mérite; son âme s'ouvre à l'espérance et elle prie.

» Le premier effet de l'idée de Dieu sur l'âme, est un élan vers Lui. Ceux qui ne font pas de la connaissance de Dieu, dès le début de leurs leçons, l'objet de leur enseignement, ceux qui n'ont pas hâte d'arriver là le plus tôt possible, sont bien cruels !

» Cependant, dans presque tous les établissements, cette connaissance de Dieu et de l'âme semble être un accessoire; ou bien on s'y contente de faire répéter à l'enfant le *Pater* et d'autres prières avec quelques réponses du catéchisme, comme à des perroquets. J'ai montré dans mon *Mémoire*, que l'enseignement religieux et celui de la langue peuvent et doivent marcher parallèlement et qu'on peut logiquement et naturellement arriver ainsi à un résultat que n'atteignent pas les autres méthodes. »

Le retour de M. Carton à Bruges fut, pour la ville entière, un jour de fête. Il arriva, le 27 Juillet, vers trois heures de relevée, à la station du chemin de fer, où il fut complimenté au nom de l'administration

communale par M. l'échevin De Lescluze, et, par M. le chanoine Andries, au nom du chapitre, qui s'était fait représenter par une députation de quelques membres. Là se trouvait aussi une députation de l'académie des beaux-arts de la ville, beaucoup d'ecclésiastiques et de notables de la ville.

Le lauréat, vivement ému, remercia le chapitre de la bienveillance qu'il venait de lui témoigner. « Ce qui m'est plus précieux encore, dit-il, que la médaille remportée, c'est l'accueil flatteur que je reçois de mes concitoyens ; j'en garderai dans mon cœur un reconnaissant souvenir. » Après avoir été complimenté par plusieurs amis, il monta en voiture et fut conduit chez lui, au son des cloches de la cathédrale et du carillon de la tour des Halles. Depuis la station jusqu'à l'Institut, les maisons étaient pavoisées de drapeaux aux couleurs nationales et le voisinage était décoré comme aux plus beaux jours de fête.

A l'entrée de l'établissement étaient rangés les élèves des deux sexes, qui saluèrent leur directeur des plus chaleureux applaudissements, auxquels se mêlaient les sons de la musique. Une élève sourde-muette mima des félicitations avec une expression vive et touchante qui allait au cœur. Une autre sourde, que le Directeur avait initiée à la parole, prononça très-nettement un compliment applaudi par l'assistance.

Le secrétaire de la *Société d'Émulation* de Bruges prit alors la parole, au nom de cette société, dont M. Carton était le président ; il dit :

« Monsieur le Président ! Digne successeur de l'immortel fondateur des Instituts des sourds-muets et aveugles, de ce grand philanthrope, l'abbé De l'Espée, vous étiez destiné à remporter dans sa patrie une distinc-

tion, qui rehaussera encore votre réputation si éminente parmi vos compatriotes.

« Maintenant plus que jamais votre renommée est européenne.

» Pitthem est fière de vous avoir donné le jour, Bruges heureuse de vous posséder et Paris vous admire.

» Vous avez remporté, dans le pays le plus intelligent de l'univers, une palme dont le reflet sera un nouveau stimulant pour tous les Belges, compatissant aux malheurs de leurs semblables privés des facultés les plus chères à la vie, la vue, la parole et l'ouïe. Passé quelques jours, vous tranchiez péremptoirement une question que dix-sept concurrents avaient débattue avec vous. Vous avez ouvert à l'univers entier une source nouvelle de consolation, en faveur d'une classe de malheureux auxquels vous avez voué votre vie.

» L'étranger s'est joint à votre patrie reconnaissante, pour vous décerner une palme immortelle.

» Organe du comité de la société d'Émulation, dont vous êtes le Président si zélé et le collaborateur si actif, je viens vous offrir nos sincères félicitations.

» Vivez longtemps encore, M. le Président, continuez votre noble et sublime mission pour le bonheur de vos amis et surtout pour les malheureux, dont vous êtes le consolateur, le soutien et le père. »

M. Carton avait été traité à Paris avec la plus grande bienveillance ; Monseigneur Sibour le reçut deux fois, comme nous l'écrivit notre ami : « J'ai été reçu deux fois par Monseigneur l'Archevêque de Paris, qui m'a fait un accueil tel que je n'aurais pu en recevoir de mon meilleur ami. Nous avons causé méthode, instruction religieuse. Il a fini par me *prier de l'aider* (c'est son expression) *dans ses projets d'instruction des*

sourds-muets. » L'Archevêque avait projeté de faire donner des instructions religieuses et morales aux 400 sourds-muets, ouvriers et artisans disséminés dans Paris; il ne savait trop comment s'y prendre et il engagea M. Carton à retourner à Paris pour y donner des conférences aux prêtres, qui seraient chargés de ce nouveau ministère de la parole. La proposition fut acceptée et notre ami retourna à Paris, au mois de Novembre suivant. Il y resta quinze jours et donna, dans une salle de l'archevêché, des conférences suivies par des prêtres et des savants. Monseigneur Sibour, les présidait le plus souvent et comme témoignage de sa satisfaction, il nomma M. Carton Chanoine honoraire de sa métropole, afin, disait-il, de donner une preuve de sa reconnaissance et de sa gratitude. Les prêtres, qui avaient assisté à ces longues conférences, exprimèrent au nouveau chanoine l'assurance de l'intérêt qu'ils y avaient puisé; l'Aumônier de l'Institution des sourds-muets de Paris avoua que chaque phrase lui présentait une idée nouvelle, et que chaque idée méritait une attention sérieuse.

Des instructions religieuses sont données régulièrement depuis lors, dans quelque église de Paris, par des prêtres formés aux conférences du chanoine Carton.

Ces succès obtenus à l'étranger durent nécessairement avoir leur écho chez nous, et les fruits de tant d'expérience furent goûtés par le clergé belge.

Le chanoine Carton fut invité par Monseigneur l'Évêque de Tournay, à aller répéter ces conférences devant le clergé et les élèves en théologie de son diocèse. Il ne faillit pas à l'invitation et il s'empressa d'y satisfaire en se mettant à la disposition de l'Évêque, au mois de Juillet 1858. L'Évêque étant gravement indisposé,

ne put recevoir M. Carton, ni assister à ses leçons. Il le remercia par une lettre très-flatteuse, qui porte la date du 9 Août et qui est trop importante par son contenu et trop flatteuse pour celui qui en fut l'objet, pour que nous ne la communiquions pas à nos lecteurs :

« M. le Chanoine, j'ai vivement regretté que, pendant votre séjour à Tournay, une indisposition m'ait empêché de vous voir et de vous recevoir comme je l'eusse désiré, pour vous témoigner les sentiments de haute estime et de profonde gratitude que je ressens pour vous, M. le Chanoine, et que vous méritez à si juste titre.

» C'est un besoin pour mon cœur d'y suppléer aujourd'hui, en venant vous dire combien j'apprécie le service que vous avez rendu à mon diocèse, par ces intéressantes conférences, données avec tant de talent, de zèle et de succès, aux élèves de mon séminaire et au clergé de la ville, sur la manière d'instruire les sourds-muets. Par la méthode simple et facile, qui vous a valu en France un éclatant triomphe, et à laquelle, en quelques leçons, vous initiez si complètement vos auditeurs, les infortunés si dignes d'intérêt, à qui vous avez voué votre existence, ne seront plus isolés dans la société ; ils trouveront du moins, dans les membres du clergé, des amis d'autant plus empressés à travailler à leur éducation, que, grâce à vos soins, il leur sera plus facile de réussir.

» Je fais des vœux, M. le Chanoine, pour que cette belle œuvre, dont je me félicite que le diocèse de Tournay ait eu les prémices, se propage dans toute la Belgique et que vous obteniez ainsi la grande consolation, que votre noble cœur désire si ardemment, de voir qu'il n'y ait plus dans notre pays, un seul sourd-

muet privé du bienfait de l'instruction, et surtout de l'instruction religieuse, qui seule peut élever à la connaissance de Dieu et lui faire supporter courageusement le poids de son infortune. »

L'auteur des conférences se trouva amplement récompensé de ses peines par cette lettre, remplie de sentiments bienveillants à son adresse. *Le Courrier de l'Escaut* en fit aussi les plus grands éloges.

Ces conférences furent répétées au petit séminaire de Bonne-Espérance, et chez les Dames de Saint-André à Bruges, où il initia à sa méthode les élèves fréquentant les cours normaux de cet établissement.

Les conférences données aux ecclésiastiques étaient enviées par les personnes du monde. La *Société d'Émulation* de Liège fit des démarches et obtint la faveur d'entendre M. Carton, le 11 Janvier 1860, dans la vaste salle de ses réunions, qui était comble et pouvait à peine contenir la foule d'auditeurs, qui s'y pressaient.

Le chanoine avait pris cette fois pour sujet de sa conférence l'origine du langage mimique et son rôle dans le développement de l'intelligence. C'est le thème favori du lauréat de Paris, c'était la répétition pratique de son Mémoire couronné.

Il exposa donc que le langage mimique est une expression de la pensée, un trait-d'union entre deux âmes, un conducteur de l'intelligence commune à tous les hommes, qui se présente le premier chez l'enfant. Sans s'effacer jamais, il va toujours diminuant chez nous, tandis que, pour le sourd-muet, il reste le seul langage, le seul moyen de communiquer. Son rôle est immense, car s'il introduit le langage chez l'homme qui parle, il le remplace chez celui que Dieu a privé de l'ouïe et de la parole. C'est par le geste, le regard,

tout le mouvement du corps que les sons gagnent un sens dans l'esprit de l'enfant. C'est là le langage mimique. Il traduit non des mots, qui ne sont eux-mêmes que des traducteurs, il traduit les idées.

Nous n'enseignons pas, dit l'orateur, le langage mimique, non, ce serait impossible: l'enfant parle, possède, comprend ce langage que son instinct et sa mère ont développé chez lui. Comment le lui enseignions-nous? Pour que nous nous adressions à lui, il faut qu'il nous comprenne et s'il nous comprend, nous n'avons rien à lui apprendre de ce chef.

Ce langage est donc le seul moyen de connaître pour le sourd-muet, c'est par lui seul qu'on parle à son intelligence; mais il faut bien se pénétrer de cette pensée, afin de lutter contre des préjugés cruels: c'est que ce petit être n'est pas seulement muet et sourd pour nous, mais que, pour lui, nous sommes tous sourds et muets: il ne peut nous joindre par notre langage, c'est à nous à nous approcher de lui par le sien.

Cette tâche, personne ne l'accomplira mieux que la mère; avec quelle admirable finesse, quelle patience angélique, elle sait faire passer son âme et son intelligence dans son enfant! Le comprendre et s'en faire comprendre! Eh bien! il faut que la tâche ainsi commencée ne soit pas interrompue, il faut que d'autres y participent pour éclairer l'intelligence du sourd-muet et chasser de son âme les mauvais instincts que son malheur y a semés.

Ces mauvais instincts s'expliquent. L'enfant voit sa mère rire à ses frères et sœurs, mais le regard de pitié qu'on lui donne, il l'interprète mal; il y lit le mépris et il sent en lui une infériorité qu'il ne com-

prend pas, car il n'a aucune idée du langage qui lui manque; il est inquiet, jaloux, croit qu'on lui en veut. D'autre part, il est hautain et fier, car ne soupçonnant pas le langage de l'homme, il se sent dans son langage à lui bien supérieur à ceux qui le lui parlent et il s'en enorgueillit. C'est pourquoi le premier soin à donner à ces malheureux, est de leur arracher de tels préjugés.

Le tableau que fit l'orateur de la mère au berceau de son enfant nouveau-né, provoqua des applaudissements indicibles. On sentait que M. Carton avait vécu longtemps au milieu des infortunés dont il parle: les faits les plus curieux qu'il avait observés et notés, il les rappelait avec bonheur, s'il y avait un progrès dans son élève.

Dans ses conférences, il aimait à citer des anecdotes recueillies dans son intimité avec ses élèves. Conduisant un jour ses filles sourdes-muettes dans un jardin, il vit l'une d'elles s'arrêter devant un rosier; il la pria de s'adresser à la fleur et de lui dire ce qu'elle pensait, comme si elle avait parlé à une personne naturelle. L'enfant admire la rose, se compare à elle et chaque fois qu'elle trouva sa supériorité d'être vivant et sentant sur cet arbuste inanimé, elle s'écrie avec joie: La rose ne sent pas son parfum; je le sens moi: je suis plus heureuse que la rose!

Les cercles littéraires de Bruges et de Gand firent des instances pour avoir des conférences à leur tour.

M. Carton, qui avait l'habitude de ne rien refuser, accéda à leur vœu.

L'auteur du Mémoire couronné à Paris ne travaillait pas pour obtenir de la gloire, mais pour être utile à ses semblables. Il prévit que les lauriers qu'il avait

recueillis ne porteraient pas des fruits, si l'on n'avait pas recours à d'autres moyens pour appuyer efficacement sa méthode et pour forcer en quelque sorte les instituteurs primaires à la mettre en pratique.

Son désir était que le Gouvernement se décidât à faire donner annuellement, dans les écoles normales, des conférences sur les procédés pédagogiques de l'enseignement des sourds-muets, sur l'articulation et sur le langage des signes, afin que les instituteurs primaires pussent se familiariser avec les principes de la méthode, pour pouvoir se charger eux-mêmes de cette instruction.

M. Carton fit imprimer, en 1856, son *Mémoire sous le titre de l'Instruction des sourds-muets mise à la portée des instituteurs primaires et des parents*, etc., c'est un sacrifice qu'il fit, comme il en fit bien d'autres et nous demandons aux instituteurs, et même au Gouvernement: Combien de personnes ont lu la méthode pratique d'instruire les sourds-muets de M. le chanoine Carton? A peine le tiers des sourds-muets reçoivent une éducation intellectuelle et, de l'aveu général, comme le dit l'auteur dans sa Préface, il n'y a qu'un seul moyen efficace de parvenir jamais à donner à tous les enfants privés du sens de l'ouïe, les avantages de l'instruction, et c'est d'associer à leur régénération religieuse, morale et intellectuelle, les instituteurs ordinaires et les parents des infortunés sourds-muets.

Le succès obtenu au concours à Paris fut suivi de discussions et de dissentiments, qui empêchèrent la réalisation des projets que la société centrale s'était proposés dès avant l'ouverture du concours.

Ce succès devait être annoncé à toutes les communes de France, par une circulaire adressée aux instituteurs sur le résultat obtenu. La société voulait procurer aux

sourds-muets le moyen d'acquérir au moins ce qui constitue la dignité humaine, c'est à dire la connaissance de Dieu, de l'immortalité de l'âme et, par suite, des principes de morale éternelle qui doivent régler nos actions. « Ce qui vous importe surtout, disait le rapport, c'est que les espérances que vous avez conçues pour vos jeunes patronés se réalisent, que l'action bienfaisante de la société s'étende le plus possible, et qu'en répandant l'instruction jusque dans les villages, vous la popularisiez pour ainsi dire de telle manière, que bientôt le sourd-muet soit considéré partout comme un enfant que tout homme de bonne volonté peut, à l'aide de moyens simples à employer, mettre en possession de l'usage de ses facultés intellectuelles. »

Quelles furent les causes qui empêchèrent la réalisation de ces bons projets? — Deux mémoires avaient été mis hors du concours, le premier parce qu'il était arrivé quinze jours après le délai de rigueur; l'autre, parcequ'il était incomplet. Le jury avait exprimé le désir que ces mémoires fussent recommandés à M. le Ministre de l'Intérieur, qui les soumit à l'examen de l'Institut de France. M. Franck, de l'académie des sciences morales et politiques, fut nommé Rapporteur de la commission nommée par le Ministre.

Cette commission, après quelques séances, resta convaincue que la seule lecture des ouvrages, qui lui étaient soumis, ne lui permettait pas d'exprimer un avis impartial et consciencieux.

Les auteurs des deux ouvrages étaient M. l'abbé Laveau et M. Valade-Gabel, dont les noms étaient loin d'être inconnus à M. Carton, puisque le premier avait passé quelque temps à l'institut de Bruges, pour y étudier la méthode suivie dans cette maison, et que l'autre

signa, en 1857, avec les membres composant le personnel enseignant de l'Institution royale des sourds-muets, à Paris, le procès-verbal, par lequel ce corps approuva la Méthode d'enseignement que M. Carton avait exposée dans un Mémoire lu à la Conférence des professeurs le 21 Juillet 1857.

M. Carton, voyant que la Méthode d'enseignement, suivie dans son ouvrage couronné, était en butte à des critiques de la part de personnes vouées à l'enseignement des sourds-muets, et que le rapport de M. Franck ne lui était pas favorable de tout point, se remit à l'ouvrage et, pour réfuter le Rapport de M. Franck et le Mémoire de M. Valade-Gabel, il publia, en 1862, *La philosophie de l'enseignement maternel, considéré comme type de l'instruction du jeune sourd-muet* (1). Cet ouvrage peut être considéré comme l'œuvre capitale de l'auteur; il y expose, avec la plus grande lucidité, la vraie Méthode d'enseigner les hommes privés de l'ouïe et il s'y élève à des considérations, basées sur l'expérience, si justes et si claires, qu'on peut avancer, sans risque d'être contredit, que ce livre est un des plus profonds écrits sur cette matière.

Monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans, ayant lu cet ouvrage, adressa à l'auteur quelques observations qui semblent pencher du côté du système de M. Laveau; M. Carton y répondit par une lettre qui porte la date du 6 Juillet 1863 (2), et dans laquelle il expose de nouveau la différence de son système d'en-

(1) Bruges, chez Vandecasteele-Werbrouck, 183 pp. in-8°.

(2) *Lettre à Monseigneur Dupanloup sur l'emploi d'un langage grammatical et syntaxique de signes, dans l'enseignement du sourd-muet.* Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1863, 35 pp. in-8°.

seignement d'avec celui de M. Laveau. Cette lettre n'avait pas encore vu le jour à la mort de son auteur, et je ne crois pas qu'elle ait été mise dans le commerce. Elle est comme la dernière pierre mise à l'édifice intellectuel, élevé par le défunt à l'instruction de ces êtres, auxquels sa vie entière a été consacrée. Qu'on nous permette d'en citer quelques passages, qui prouvent sur quel terrain était placé, à la mort de M. Carton, le débat engagé entre les instituteurs des sourds-muets.

« Les langues syllabiques, la langue française par exemple, ne sont pas idéologiques, elles ne se font pas comprendre de l'enfant par elles-mêmes. L'ouïe sert à l'enfant, qui possède ce sens, à imiter et à répéter les sons de la langue; mais les sons de nos langues, à l'exception d'un petit nombre d'onomatopées, n'expriment par eux-mêmes aucune idée déterminée. L'ouïe seule ne peut apprendre à l'enfant la valeur des mots ni le sens des phrases. Pour faire connaître à son enfant l'idée qu'elle attache à un mot, la valeur qu'elle exprime par une proposition de mots syllabiques, la mère a besoin d'une langue intermédiaire, d'un langage compris d'elle et de son enfant. Cette langue n'est pas la langue maternelle, la langue française par exemple, car avant de l'avoir apprise, l'enfant ne la comprend pas. Nos mères donc n'ont pas pu s'en servir pour nous expliquer la valeur de ses éléments. Lorsque l'instituteur d'un sourd-muet entreprend l'instruction de son élève, l'infortuné ne connaît pas encore la langue française. Le maître doit la lui enseigner. L'intermédiaire entre ces deux intelligences, le point de contact entre l'âme de la mère ou de l'instituteur, et celle de l'enfant ou de l'élève, dont l'un veut ensei-

guer la langue que l'autre doit apprendre, c'est le langage d'action, c'est le langage des signes. Ce langage naturel est imparfait, pauvre, vague et manque de tout ce que nos langues parlées possèdent d'ingénieux, de délié pour s'adapter aux opérations et aux combinaisons de l'intelligence, aux modifications, à tous les plis et replis de la pensée. Mais ce langage suffit au but, et son imperfection est ici une qualité, elle fait qu'on s'empresse de le remplacer le plus tôt possible par la langue parlée. La mère s'aperçoit bien vite de la pauvreté de ce langage, du peu de ressources qu'il présente pour exprimer ce qu'elle conçoit et sait dire par la langue syllabique..... Il faut à l'intelligence un instrument pour opérer, pour fixer et combiner les pensées, pour réunir en un seul tableau cette foule d'idées accessoires et distinctes, qui forment par leur ensemble une proposition, une assertion, une conclusion de l'esprit, pour raisonner enfin. L'instrument dont l'intelligence se sert de préférence et dont l'influence se fait sentir dans tout le cours de la vie, c'est celui auquel ont été attachés primitivement les pensées, les impressions, les aperçus de l'esprit, les perceptions de la raison dans son développement, les sentiments du cœur, les naissantes déterminations de la volonté, les expressions de tous les actes et de toutes les acquisitions successives de l'enfance. Un homme intelligent, un homme supérieur même, élevé à l'étranger et dans une langue étrangère, ne se dégage, ne se défait jamais complètement, en parlant français, de l'influence de la première langue qu'il a apprise. L'instrument le plus utile à l'intelligence est évidemment, encore une fois, la langue la plus parfaite.

« Notre but est de mettre nos élèves en communication

avec leur famille et avec leurs concitoyens. C'est donc la langue française qu'on a l'intention et le devoir de leur enseigner en France. Que dirait-on d'un Français qui, pour enseigner à son enfant, ou à son élève, sa langue maternelle, lui ferait apprendre d'abord le grec ou l'allemand, s'en servirait ensuite uniquement pour lui apprendre à les traduire en langue française et les lui faire oublier immédiatement après?..... Quelle idée de faire à l'enfant ou à l'élève un usage constant, incessant d'une langue autre que celle qu'il doit apprendre par l'usage; de lui faire employer sans cesse la langue des signes, tandis que c'est le français qu'on doit et qu'on veut lui apprendre et qu'on ne peut lui apprendre que par l'usage? Pourquoi employer toujours une langue dont on ne veut certainement pas faire l'instrument de l'intelligence de son élève; que l'enfant ne pourra employer que durant les années de son séjour dans l'établissement, qu'on a intérêt à lui faire oublier pour l'habituer à l'usage de la langue française que ses parents et ses concitoyens comprennent seuls. » M. le professeur Reusens, dans les quelques pages qu'il a consacrées à la mémoire de M. Carton, dans la *Revue catholique*, dit que ces réflexions trahissent un observateur habile et consciencieux, que leur justesse n'échappe à personne, mais que c'est surtout celui qui se trouve dans la nécessité de se servir dans le cours de sa vie d'une langue autre que la langue maternelle, qui en saisit la vérité.

Cet écrivain ajoute ensuite les observations suivantes, trop justes pour que nous ne les rapportions pas, afin de faire connaître encore mieux en quoi consistait la méthode que M. Carton aimait toujours à nommer sienne.

« Faire abandonner à l'élève, aussitôt que possible,

le langage naturel des signes, et l'habituer immédiatement à attacher les idées aux mots de nos langues syllabiques, tel est le principe fondamental de la méthode suivie par M. Carton. C'est en l'appliquant scrupuleusement, qu'il est parvenu à opérer les merveilles qu'on a vues dans son institution pendant plus de vingt-cinq ans, et qu'il a eu la joie de réussir, le premier entre tous les instituteurs de sourds-muets, à achever l'éducation religieuse, morale et intellectuelle d'une aveugle-sourde-muette. Puisse un jour cette méthode prévaloir et devenir générale, pour le bonheur d'une des classes les plus infortunées de la société humaine!

» Animé d'un zèle ardent et d'un dévouement sans bornes, l'infatigable directeur de l'Institut de Bruges ne se contenta pas de procurer les avantages de l'instruction aux élèves de son établissement, mais il fit de tout temps des efforts pour populariser l'enseignement des sourds-muets. Il savait que les institutions spéciales ne suffisent pas pour remplir tous les devoirs de la société envers les infortunés privés de l'ouïe, qu'il n'y a qu'un seul moyen efficace de parvenir jamais à donner une éducation suffisante à tous les malheureux de cette classe. Ce seul moyen, c'est d'associer à leur régénération religieuse, morale et intellectuelle, des instituteurs ordinaires et les parents du sourd-muet. Et d'ailleurs, pour ceux-là même qui auront un jour le bonheur de jouir des bienfaits de l'éducation, l'instruction commencée de bonne heure dans la famille présente de grands avantages, d'abord à cause de l'énergie extraordinaire des facultés de l'homme pendant la jeunesse, énergie qui s'affaiblit et s'éteint par le défaut d'activité; ensuite à cause de la facilité avec laquelle l'élève en bas-âge s'habitue à attacher ses idées aux

mots de la langue syllabique. Mais ici, M. Carton rencontra un préjugé profondément enraciné dans l'opinion. En effet, on croit assez généralement que l'enseignement du sourd-muet est un art ingénieux, qui a besoin de certains procédés mystérieux et par-là même est exclusivement réservé aux établissements spéciaux. Il fallait donc, avant tout, dissiper ce préjugé, en ramenant les divers systèmes d'instruction, employés jusqu'à ce jour, à une méthode si simple, si facile, si naturelle, que toute personne instruite qui en ferait l'essai, réussirait infailliblement. » Toutes les tendances, tous les efforts de M. Carton, dans ses écrits, comme dans les conseils qu'il ne cessait de prodiguer, avaient pour but la réalisation de l'idée qu'il avait de vulgariser sa méthode d'enseignement. Cette idée ne le quittait point et maintes fois il dit, ce qu'il a écrit à la fin de son *État actuel des sourds-muets* : « Mon Dieu, quel dommage si cette belle espérance ne devait être qu'un beau rêve ! »

La dernière aspiration de son âme, quelques jours avant sa mort, au Congrès de Malines, fut comme le dernier effort qu'il fit pour la réussite de son espérance. Il dit dans les quelques pages qu'il distribua aux Membres de cette assemblée : « Je crois qu'il faut nous hâter de mettre un terme à une position morale si douloureuse et de faire disparaître du sein de notre société chrétienne, le spectacle pénible de tant de milliers de malheureux, qui naissent avec toutes les facultés intellectuelles des autres hommes, mais dont les facultés, durant la plus importante époque de la vie, semblent en quelque sorte immobilisées ; d'un nombre considérable de créatures qui, faute d'une main secourable, d'un aide moral, facile à leur prêter, sem-

blent peu au-dessus de la classe des êtres matériels destinés à se mouvoir, à souffrir et à mourir sans avoir vécu. J'ai, en conséquence, l'honneur de proposer à la section de décider, que :

• La vulgarisation de l'enseignement des sourds-muets est digne de l'attention du Congrès et mérite tout son intérêt.

• Qu'en associant les parents et les instituteurs ordinaires aux efforts des instituteurs spéciaux, cette instruction pourrait commencer dès les premières années de l'enfance et deviendrait ainsi une œuvre plus chrétienne.

• Que le congrès exprime le désir de recevoir à sa prochaine réunion : 1° Un Manuel contenant, dans une cinquantaine de pages, un exposé simple de la partie de cet art, applicable dans l'intérieur des familles ou dans l'école ordinaire de la commune; et 2°, une série de leçons normales de ce cours que l'on pourrait nommer *Cours d'enseignement maternel*.

• Je m'engage à concourir et, s'il entrait dans les desseins du congrès d'accorder une récompense quelconque au meilleur mémoire, je contribuerais pour cent francs dans le souvenir qu'on remettrait à l'écrivain. »

Ce que M. Carton proposa, en 1863, au Congrès des catholiques à Malines, il l'avait déjà proposé, une année plus tôt, au *Congrès de bienfaisance de Londres*. Dans le compte-rendu de cette réunion se trouve un exposé de la Méthode que nous venons de décrire; il porte le titre de: *De l'abandon dans lequel végète le petit sourd-muet avant son admission dans les institutions spéciales*.

Les paroles prononcées à Malines étaient, je l'ai dit, le dernier effort de M. Carton, déjà atteint de

la maladie qui devait le conduire au tombeau un mois plus tard.

Après nous être étendu si longuement sur l'enseignement des sourds-muets, nous avons à dire quelques mots sur les efforts faits par M. Carton pour l'instruction des aveugles. Cette classe de malheureux n'est pas aussi nombreuse que celle des enfants privés de l'ouïe et leur instruction est, sous tous les rapports, plus facile.

Dans les voyages que le Directeur de l'Institut de Bruges fit en Angleterre et en France, par ordre du Gouvernement Belge, il constata que la plus grande partie des aveugles appartient à cette classe de la société qui doit gagner sa vie par le travail. Cette observation l'engagea à diriger tous ses efforts à leur donner, par l'apprentissage d'un métier, un moyen de subsistance pour l'avenir et de former en même temps leur intelligence. Une profession, mais non la science, tel a toujours été le but principal de leur éducation.

La musique, — le piano et le chant, — a toujours été la ressource qui souriait le plus à M. Carton pour l'avenir de ses aveugles.

Il est sorti de sa maison des musiciens formés, capables de donner des leçons aux clair-voyants. Les ouvrages manuels, auxquels on a constamment exercé les aveugles, étaient la vannerie pour les garçons et le tricot pour les filles.

La lecture, au moyen de caractères en relief ou pointillés, l'écriture, le calcul et même la géographie enseignée par des plans en relief, sont enseignés à l'Institut de Bruges, d'après les meilleures méthodes que le Chanoine Carton a perfectionnées, suivant les procédés expliqués dans son journal: *Le sourd-muet et*

l'aveugle. Au moment de sa mort, il s'occupait d'une nouvelle manière d'imprimer en relief les cartes géographiques. Il n'épargnait ni peine, ni sacrifice pour rendre heureux les êtres auxquels il avait voué son existence.

Depuis nombre d'années, il avait établi dans son Institut une lithographie complète, où les sourds-muets, montrant de l'aptitude au dessin, travaillaient sous la direction d'un maître expérimenté dans cet art. Cet atelier d'apprentissage a produit beaucoup d'œuvres dignes de rivaliser avec les meilleures productions lithographiques du pays; nous aurons occasion d'en parler dans l'énumération des écrits délaissés par feu M. Carton. Qu'il nous suffise de dire pour le moment qu'une œuvre inédite, la plus capitale sortie de ses presses, est sur le point de paraître; c'est un catéchisme illustré d'images à l'usage des sourds-muets, qu'on pourra considérer comme le testament du père laissé à ses chers enfants.

Cet ouvrage, divisé en 41 leçons, forme un volume in-4° oblong de 123 pages; il est écrit dans les deux langues parlées dans le pays, en flamand et en français, l'exécution du texte est une écriture anglaise, qui peut servir de modèle de calligraphie aux élèves. Le catéchisme à l'usage des sourds-muets est destiné à rendre d'immenses services pour l'enseignement religieux et à faciliter la tâche des instituteurs, obligés de dicter leurs leçons et de les expliquer tant bien que mal au moyen d'images, souvent bien imparfaites. Les gravures, accompagnant le texte du catéchisme de l'Institut de Bruges, sont placées en tête des leçons.

Déjà, dès 1837, l'auteur avait publié un petit catéchisme pour les sourds-muets, dans son journal: il

avait continué ce travail dans le second volume de cette publication ; mais l'expérience lui avait appris que cet essai était encore imparfait et que les images étaient nécessaires pour frapper l'imagination des élèves et pour fixer leur mémoire. Le père Steelsius et d'autres personnes s'intéressant à l'instruction religieuse des sourds-muets, avaient publié, à leur usage, de petits livres à images ; l'expérience avait encore prouvé que cette méthode presque matérielle était insuffisante, et le Directeur de Bruges a voulu, par sa publication, combler cette lacune.

Nous avons indiqué, au commencement de cette Notice biographique, avec quelles modestes proportions l'abbé Carton commença son Institut ; on pourra comparer, par l'extrait suivant du Rapport sur l'état de l'administration dans la Flandre occidentale (année 1865), à quel apogée de splendeur il était parvenu à la mort de son directeur : « La population de l'Institut des sourds-muets et des aveugles, à Bruges, n'a jamais été aussi élevée qu'aujourd'hui : elle atteint le chiffre de 128 élèves, subdivisés comme suit : 53 sourds-muets, 52 sourdes-muettes, 15 garçons aveugles et 8 filles également affectées de cécité.

« Le Directeur, M. le chanoine Carton, voue tous ses soins et son savoir à l'amélioration de la condition morale et physique des infortunés qui lui sont confiés. »

Cet éloge, bien mérité, avait figuré dans tous les Rapports annuels du Gouverneur de la province, ils peuvent servir à constater les progrès gradués de l'Institut.

L'étude à laquelle le directeur de l'Institut de Bruges s'était voué, lui avait donné le goût de collectionner tout ce qui était relatif aux sourds-muets et aux

aveugles. La bibliothèque, ayant uniquement rapport à cet enseignement et qu'il a léguée aux Sœurs de l'Institut, compte plus de 2000 volumes. Il a laissé sa bibliothèque traitant d'histoire, de physiologie etc. à son neveu, M. le docteur Carton, à Oostcamp.

Le zèle et le désintéressement de M. Carton n'avaient pas de bornes, lorsqu'il s'agissait de faire le bien et de secourir son semblable. Il ne se contentait pas de la direction de son vaste établissement: lorsqu'il vit, par expérience, que l'instruction des enfants pauvres, en bas-âge, était négligée à Bruges, il songea à les recueillir dans une école gardienne. Il avait acheté, pour donner de l'extension à son Institut, l'ancienne abbaye de Spermalie; il y ouvrit la première école gardienne, qu'il fit diriger par les Sœurs de la Sainte-Enfance de Marie, envoyées au préalable à Verviers pour y étudier la méthode d'instruire les enfants. Malgré les soins donnés par le directeur de la salle d'asile, cette institution ne prospéra pas d'après les désirs qu'on s'était formés.

M. Carton, dont le zèle infatigable ne se laissait jamais rebater par les difficultés, s'occupa immédiatement de la formation d'une association de personnes charitables, qui tâcheraient de trouver les moyens d'établir de nouvelles salles. Il atteignit le louable but qu'il s'était proposé et, dès l'année 1842, les Filles de saint Vincent de Paule, protégées par des Dames charitables, vinrent s'établir à Bruges: elles y ouvrirent deux nouvelles salles d'asile pour les enfants des deux sexes. M. Carton présida jusqu'à sa mort les conférences des Dames patronnesses de ces salles d'asile. Il avait remarqué une autre lacune dans les institutions de bienfaisance. Déjà plusieurs villes avaient vu se former dans

leur sein, la société charitable de saint Jean-François Régis, pour faciliter le mariage civil et religieux des pauvres et la légitimation de leurs enfants naturels. Cette œuvre ingrate de sa nature, mais sublime lorsqu'elle est inspirée par des sentiments d'humanité et de religion, prit racine à Bruges, comme dans tous les grands centres de civilisation. Des personnes de distinction se réunirent sous l'inspiration de M. Carton, qui s'acquitta, lors de sa fondation, des fonctions bien modestes de secrétaire de la société.

L'activité de M. le chanoine Carton était si grande, son génie si vaste, sa complaisance si extrême, qu'on le trouve non seulement mêlé aux bonnes œuvres, mais occupé de tout ce qui est art et science dans la ville de Bruges. Cette phase de sa vie peut être nommée sa vie littéraire. Elle se rattache d'un côté à la culture des belles-lettres et de l'autre à la protection des beaux-arts.

A peine arrivé à Bruges, il fut nommé Membre de la Jointe, ou de la commission-directrice de l'académie royale de peinture, sculpture et architecture.

Les fonctions inhérentes à cette place consistent à surveiller la direction des études plastiques et à encourager les élèves qui fréquentent les cours académiques.

L'académie de Bruges le mettait en contact direct avec les artistes, qu'il sut toujours encourager.

Au commencement du séjour de M. Carton à Bruges, il fréquenta un cercle bien modeste, il est vrai, mais qui finit par faire de grandes choses. Une réunion d'amis avait lieu tous les vendredis au soir chez M. De Stoop, actuellement trésorier de la Société d'émulation, on y causait belles-lettres, histoire, antiquités nationales. Ces amis réunis étaient loin de songer à former une

société constituée en dûe forme, et les réunions de la rue d'Eeckhout tendaient tout au plus à s'amuser par des discussions scientifiques. Lors de son voyage en Angleterre, M. Carton avait fait la connaissance de M. Van de Weyer, Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges; il lui avait parlé du projet de former une société provinciale pour la publication des documents et des chartes ayant rapport à la Flandre. Cette idée fut proposée à la réunion du vendredi; elle fut mûrie et arrêtée le 1 Septembre 1838. Les statuts furent signés le 16 Janvier de l'année suivante, et M. Carton fut nommé Président de la nouvelle société.

Durant les vingt-quatre années que M. Carton présida aux destinées de la Société d'Émulation, elle publia quinze volumes in 8° de Mémoires, sous le titre d'*Annales de la société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre-occidentale*, et trente-cinq volumes in-4° de cartulaires, d'histoires et de chroniques. Nous parlerons plus loin des publications nombreuses que le président fit tant dans les Annales, que dans le grand recueil de chroniques. La seule direction de tous ces travaux suffisait pour occuper la plus grande partie de la vie d'un homme.

L'insatiabilité au travail ne quittait jamais le chanoine Carton, il suffisait de faire un appel à sa bonne volonté, à son expérience, ou à ses études spéciales de philologie, d'histoire ou d'archéologie, pour qu'il y répondit en satisfaisant au désir qui lui était exprimé.

Lorsque M. le comte De Muelenaere, alors gouverneur de la Flandre-occidentale nomma, en 1840, une commission pour l'érection de Monuments aux hommes remarquables de la province, M. Carton figura en tête de ses membres; lorsqu'il s'agit de publier les

Biographies des hommes remarquables de la même province, il s'adjoignit pour collaborateurs MM. l'abbé Van de Putte, alors Régent du Collège de Bruges, le Docteur De Mersseman et Delepierre, membres du Comité-directeur de la Société d'émulation: on se mit à l'œuvre, en 1843, et, l'année suivante, deux volumes in-8° avaient paru. L'ouvrage était loin d'être complet; on y ajouta deux volumes: deux collaborateurs, MM. Delepierre et De Mersseman avaient abandonné la tâche; les deux abbés ne voulurent pas reculer avant d'être arrivés au terme proposé; ils finirent leur quatrième volume en disant qu'ils reconnaissent l'imperfection de leur œuvre: « Nous l'avouons, disent-ils, si nos volumes étaient à refaire, ils seraient moins imparfaits. Ils laissent quelques lacunes; les unes étaient inévitables, dans un travail entrepris à plusieurs, et abandonné par quelques-uns avant qu'il fut achevé. » Ajoutons qu'il est plus facile de critiquer que de créer, et que celui qui n'ose rien n'a pas droit à la critique. Lorsqu'on ose avouer ses erreurs, on est au-dessus de la critique.

Le Conseil provincial de la Flandre-occidentale décréta, en 1845, qu'il serait institué, dans chaque arrondissement administratif, une commission chargée de rechercher les objets d'art, d'en former un inventaire et de proposer des mesures pour assurer leur bonne conservation. M. Carton faisait partie de la commission de Bruges, et il fit exécuter, dans sa lithographie, les dessins des objets d'art qui ornent l'inventaire imprimé.

Lors des fêtes célébrées à Bruges, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Simon Stevin, M. Carton n'était pas seulement membre de la commission orga-

nisatrice, mais il écrivit encore deux Biographies de l'illustre brugeois; l'une est insérée dans le 4^e volume des *Hommes remarquables*, l'autre fut tirée à 18 exemplaires chez Annoot-Braeckman à Gand, sans nom d'auteur, en caractères microscopiques; un de ces exemplaires fut imprimé sur satin jaune, quatre sur vélin et les autres sur papier vélin.

Cette édition rare et curieuse est une de ces petites fantaisies que l'imprimeur, connaissant les goûts de l'auteur, aimait à lui offrir.

Les fêtes données à l'occasion de l'inauguration de la statue de Van Maerlandt, à Damme, comptèrent encore M. Carton au nombre de leurs organisateurs. Nommé Rapporteur de la commission spéciale, chargée de faire le choix des statues à placer dans les niches de l'hôtel-de-ville à Bruges, il écrivit deux rapports intéressants, publiés en 44 pages in 8°. Il ne se contenta pas de dire son opinion sur la restauration des statues des souverains de Flandre, détruites par les républicains français, mais il surveilla encore l'exécution des nouvelles statues, qui devaient remplacer les anciennes. Membre de la commission de statistique, en 1843, il montra par son assuidité à assister aux séances de ce corps, et par son activité à recueillir les matériaux nécessaires pour éclairer le Gouvernement, combien il était digne de la confiance qu'on mettait en lui. Il publia en 1850, dans le Bulletin de la commission centrale de statistique, un Mémoire remarquable sur l'*État ancien de la mendicité dans la province de la Flandre-occidentale*. Il fut publié une édition spéciale de ce travail en format in-4° de 30 pages.

Quand le Gouvernement institua, par arrêté royal

du 14 Mars 1860, des membres correspondants de la Commission royale des monuments, M. Carton fut nommé en tête de la liste des membres de la Flandre occidentale. En consultant les bulletins ou procès-verbaux imprimés du comité-provincial, on y voit toute la part que le Directeur de l'Institut des sourds-muets prit aux débats de la commission.

En publiant ces détails, nous avons voulu prouver que le chanoine Carton n'était jamais oublié lorsqu'il s'agissait d'exercer des fonctions désintéressées, que son zèle et son amour pour les arts et les sciences lui rendaient légères.

Revenons maintenant à la Société d'Émulation, dont il était l'âme et le soutien. La diversité des matières traitées dans le recueil des *Annales*, demandait une variété de connaissances, des rapports directs avec les auteurs et avec les sociétés scientifiques, une administration intelligente des fonds de la société, qui permit, avec des ressources bien restreintes, de couvrir les frais d'impression de tant d'ouvrages publiés durant une courte période d'années.

Le Président de la société prêcha d'exemple en fournissant des articles variés et neufs. Il débuta par la *Biographie du père Verbiest*, missionnaire en Chine, son compatriote, né à Pitthem, le 9 Octobre 1625. Cette vie d'un savant flamand, à peine connu, fut reproduite dans la « Biographie des hommes remarquables de la province » et dans « l'Album biographique de M. De Chabannes, » Bruxelles 1844, avec des gravures d'Everard et de Numan. Il serait trop long d'entrer dans des détails plus étendus sur les publications historiques faites par M. Carton dans les recueils de la Société d'Émulation, nous les passerons en revue

dans la liste générale de toutes les publications, faites durant sa carrière littéraire.

Ces publications attiraient l'attention des hommes de talent, qui se complurent à consulter notre zélé ami et à lui demander des renseignements de natures diverses, qui sur les sourds-muets, qui sur les aveugles, qui sur les monuments de la Flandre, qui sur des points obscurs ou controversés de l'histoire, qui sur les anciens artistes flamands; tous à l'envi échangeaient des correspondances avec le Directeur de l'Institut de Bruges, dont la maison était visitée comme une curiosité de la ville, où l'on admirait une œuvre de bienfaisance pratique constamment en progrès. Le chef de cette maison était obligé souvent de se soustraire aux visiteurs importuns. Cependant son affabilité et sa bonté le mettaient toujours à la disposition des personnes instruites avec lesquelles il s'était familiarisé par le commerce des lettres. Les Montalembert, les Dupanloup, les De la Borde, les Barrois, les De Caumont, les Raymon de la Sagra, les Le Glay, les Dallas Bache, les Alexandre Fournier, les Désiré Ordinaire, les Taylor, les De Coussemaker, les Bethmann, les Hofman von Fallersleben, les Willem Grimm, les Alberdingk Thym, sont des noms trop connus pour que nous le relevions, M. Carton cultivait leur amitié non moins que celle des savants distingués de son pays natal; il avait appris à connaître les sommités de nos savants à l'académie royale de Belgique, dont il fut nommé correspondant le 10 Janvier 1846 et membre le 11 Janvier de l'année suivante.

Cette nouvelle distinction élargit la sphère de ses relations scientifiques et ne diminua pas sa besogne. Comme académicien, il ne devait pas se contenter de

publier ses ouvrages à lui, mais il devait encore juger et critiquer les œuvres des autres. Les Mémoires envoyés au concours de l'académie passent par les mains de trois commissaires chargés de donner un avis motivé sur leur valeur; ceux destinés à être publiés dans la collection, éditée par les soins de ce corps savant, passent également par le crible de commissaires délégués pour juger l'opportunité de la publication. La responsabilité que les académiciens s'assument n'est donc pas de médiocre conséquence. Il s'agit de donner une appréciation juste, en ne froissant les intérêts de personne, tout en restant dans les limites de la vérité.

Les rapports présentés à l'académie de Bruxelles par M. le chanoine Carton, sont de natures diverses. Il y en a qui traitent de philologie, d'autres d'histoire, d'économie sociale et de philosophie; nous aurons occasion de les citer tous à la fin de cette Notice. Un seul, et peut-être le plus important de tous, mérite d'être mentionné ici, parceque le rapporteur est revenu lui-même plus tard sur la matière traitée dans ce Mémoire couronné.

On aura déjà compris que je veux parler du Mémoire couronné de M. Delfortrie, Président du collège de Marie-Thérèse et professeur de la faculté de philosophie et lettres à l'université catholique de Louvain. La question proposée par l'académie était: « Constaté les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise, malgré les modifications qu'elles ont subies, et rétablir les significations des mots tombés en désuétude dans l'un de ces idiômes, par celle qu'ils ont conservée dans un autre. » Cette vaste question était dûe à l'initiative de M. Carton; son rapport prouve

qu'il était lui-même à la hauteur de la matière qu'il avait proposée; mais, ce qui le prouve encore beaucoup plus, c'est une revue critique de l'ouvrage de M. Delfortrie qu'il publia dans *la Belgique* (Novembre 1859).

L'auteur du Mémoire couronné se préparait à détacher une partie de son ouvrage et à la réduire, sous une forme peu étendue, en livre classique pour l'enseignement primaire et moyen. La maladie, qui l'a conduit au tombeau, est venue arrêter ce travail. M. le Chanoine Carton se chargea, à la demande de l'auteur, de soigner l'impression de l'ouvrage et d'en combler les lacunes. Des noms unis durant une vie entière, par une noble et fraternelle amitié, resteront ainsi inséparables après la mort même (1). Cet Abrégé parut chez Van Doosselaere à Gand, en 1860, quelques mois après le décès de M. Delfortrie. Il porte le titre de *Analogies des langues flamande, allemande et anglaise, ou étude comparée de ces idiômes*, in-12° de 272 pages.

Plusieurs des rapports, présentés par M. Carton à l'académie, renferment des vues très-nettes et très-larges. Pour n'en citer qu'un, choisissons celui qu'il écrivit au sujet du Prix quinquennal d'histoire. L'auteur était de ces historiens qui prétendent que notre histoire nationale est en partie à refaire, et que ce n'est qu'après bien des années de sérieuses recherches, que l'on démêlera enfin ce qui reste encore à éclaircir. Il a démêlé bien des faits, éclairci bien des points en fouillant lui-même les archives. Dans le rapport que nous venons de citer, il traite de la réhabilitation

(1) Voir le Discours prononcé par Mgr. De Ram après le service funèbre de M. Delfortrie.

d'Artevelde, ce célèbre factieux, coupable sans doute envers son prince, et à qui feu M. Cornelissen voulait pardonner dans l'histoire quelques attentats. Ce factieux au dernier point est devenu, dit l'auteur du rapport, le sage Gantois, l'honneur de sa ville, une gloire, du pays à qui l'on élève des statues, à qui l'on consacre des places publiques. M. Carton, trop modeste pour parler de lui même, aurait pu citer l'époque du règne de Charles-le-Bon et la bataille d'Axpoele, qui le suivit, auxquels il a rendu leur véritable caractère historique. Il dit, sans crainte d'être démenti: « S'il est vrai que, dans les sciences, la connaissance et une notion exacte des découvertes faites, contribuent à leur imprimer de nouveaux progrès, il me semble que cette observation s'applique surtout au travail de l'érudition historique. La science de l'histoire ne dépend pas, comme les autres sciences, de quelques principes établis par la raison ou par l'expérience et dont les déductions, les conclusions, les applications peuvent être contrôlées par le raisonnement seul.

« La science historique consiste dans la connaissance d'une infinité de faits, dont la moralité dépend de la volonté humaine; or, par suite de l'extrême mobilité de cette volonté, ses intentions, ses décisions si multiples, si diversement nuancées, demandent à être fixées non pas par des présomptions, des suppositions, des conjectures, mais par des documents positifs. » Tout ceci n'est que trop vrai; mais il est arrivé bien souvent que les historiens, comparant des faits et raisonnant par induction, ont tiré de ces faits des conclusions qui ont paru absurdes et même fausses à ceux qui, fouillant dans les archives poudreuses, ont été assez heureux d'y trouver des trésors enfouis depuis des siècles,

et ont rendu à leur vrai jour, les hommes et leurs actions mal appréciés jusques alors.

M. Carton a eu l'expérience de ce que nous avançons, il a publié des Notices sur les artistes anciens et sur leurs œuvres, il a publié le résultat de longues recherches, il a profité des travaux édités par M. Passavant et par le Dr Waagen; d'autres sont venus après lui, ils ont fait de nouvelles découvertes, la science fait tous les jours de nouveaux progrès, et ce qu'on a hasardé de lancer dans le public, il y a vingt ans, est dilucidé tous les jours par les nouvelles publications. M. Carton applaudissait tout le premier aux observations et aux corrections qu'on faisait subir à ses *Notes sur les frères Van Eyck*; il avait planté les premiers jalons dans un vaste champ inexploré, l'honneur de l'initiative lui revenait et il savait mieux que personne que, si ses nombreuses occupations lui eussent permis de s'enfermer dans les dépôts des archives, il en serait sorti chargé de nouvelles trouvailles. Il a laissé le champ libre aux explorateurs, dont beaucoup n'auront pas dit le dernier mot sur les artistes de l'école flamande.

La Société d'émulation ne suffisait pas pour satisfaire le goût des publications, qui était comme inné au chanoine Carton; il était membre de plusieurs autres sociétés savantes, que nous énumérerons plus loin; celle des Bibliophiles flamands, ayant pour but la publication de documents inédits de la littérature flamande, avait ses affections. Il s'intéressait avec ardeur à la langue flamande; c'était sa langue maternelle, il avait aidé à la relever en assistant et en adhérant au congrès de linguistique de Gand, en 1841; il était en relation avec les Willems, les Van Duyse, les Blommaert, les Saint-Genois, les Nolet-De Brauwer, avec tous nos littéra-

teurs nationaux. Il publia plusieurs ouvrages dans la collection de ces mêmes bibliophiles, et lorsque la mort le surprit, il corrigeait les épreuves de : *Nederlandsche historie van Augustin Van Hermelghem, 1573—1583.*

Membre de la société française d'archéologie de France, M. Carton était lié d'amitié avec M. De Caumont. Il assista aux sessions du congrès archéologique tenues à Arras, à Lille et à Dunkerque, y prit part aux débats de cette illustre assemblée, qu'il présida quelquefois, lorsque, pour honorer ses talents, il fut appelé à occuper le fauteuil.

Au milieu de tant de travaux et de publications si variées, il cherchait parfois du repos dans l'aménité de son caractère. De sa nature il était enjoué et fin. Quand, après des fatigues ou des indispositions qui se répétaient malheureusement trop souvent, il était obligé d'observer le repos forcé, il s'amusait, comme il disait, avec ses bouquins et avec ses chers sourds-muets. Lorsque fatigué de son séjour à Paris, où il avait travaillé plus que sa santé ne le comportait, il aspirait à revoir ses pénates, il nous écrivit : « Je désire revoir mes enfants et mes livres, jouir de la tranquillité de mon ermitage, qui ne m'aura jamais paru plus confortable que depuis que je me trouve dans les hôtels et dans les rues. L'enthousiasme m'a soutenu, mais je languis après un peu de repos. J'ai étudié beaucoup, j'ai peu mangé, mal dormi ; j'irai me refaire chez vous. » Le repos d'esprit n'existait pas dans un homme aussi actif ; aux choses sérieuses qu'on lui défendait, succédaient des facéties. La société des *Bibliophiles campagnards*, que M. le Baron De Reiffenberg prenait pour une mystification, après avoir été mystifié

par M. R. Chalon dans le catalogue de la vente Fortsas, dut son existence à M. Carton. Il parut de cette élucubration originale deux brochures et les statuts. M. De Reiffenberg en devint membre à côté de l'Empereur de la Chine. Le discours du fauteuil, inséré dans une de ces rares brochures, est dû à la plume de M. Carton; on y voit percer la causticité d'esprit de l'ex-vicaire d'Ardoye, qui, avant la révolution de 1850, avait composé des chansons très-spirituelles contre le ridicule des personnes dévouées au gouvernement hollandais.

D'autres travaux encore, se rapportant à ses études spéciales, virent le jour dans les recueils périodiques. *La Belgique*, la *Revue catholique* publièrent des articles dûs à sa plume féconde; des rapports sur les œuvres de bienfaisance qu'il protégeait, furent distribués d'une manière inaperçue du public. Ses bonnes œuvres il les cachait, mais elles furent souvent connues malgré lui: qu'on nous permette d'en citer une parmi mille. Il apprend un jour que M. Sauveur, secrétaire de l'académie de médecine, est dangereusement malade à Liège, il prend le premier train du chemin de fer partant pour cette ville, et apprend à son arrivée que le malade vit encore; après bien des efforts tentés pour le voir, il a le bonheur de pouvoir l'approcher. Le moribond lui tend les bras, il est heureux de voir un ami, un prêtre, à qui il peut ouvrir les replis de sa conscience et il meurt consolé d'avoir pu se réconcilier avec son Dieu.

Tant de vertus, tant de travaux furent appréciés à leur juste valeur: Sa Grandeur l'évêque de Bruges avait nommé l'abbé Carton chanoine honoraire de son chapitre cathédral, le 20 Janvier 1855; il fut nommé

docteur en philosophie et lettres à l'université de Louvain, le 12 Mai de la même année, l'académie royale des beaux-arts d'Anvers le compta au nombre de ses membres honoraires en 1857, et le Gouvernement Belge le promut au grade d'Officier de l'ordre de Léopold, le 15 Décembre 1862. Ces titres honorifiques furent la récompense des hommes, dûe au mérite et au talent. Ils sont temporaires et périssables: ce qui survit à l'homme vertueux, c'est la louange des bonnes-œuvres, qui se transmet à la postérité avec le nom de celui qui les a pratiquées. Le nom de M. le chanoine Carton sera inscrit dans l'histoire, à côté des noms des De l'Épée, des Sicard et des Triest; la Belgique le comptera toujours au nombre de ses enfants illustres.

Depuis quelque temps M. le chanoine Carton parlait de sa fin prochaine. Il souffrait depuis nombre d'années d'indispositions à la gorge, qui se succédaient enfin sans discontinuer; il appréciait la vie comme un temps de misères et préparant l'homme à une vie meilleure dans le sein de Dieu.

Une idée, j'allais dire un seul regret le préoccupait, il ignorait ce que deviendraient tous les efforts tentés pour le bonheur des êtres malheureux qu'il avait recueillis dans son établissement. Il désirait ardemment et il priait le bon Dieu de vouloir perpétuer l'œuvre qu'il croyait à peine ébauchée.

Déjà indisposé durant son séjour au congrès de Malines, il rentra chez lui juste à temps pour assister à la retraite spirituelle, qui se donnait au Séminaire épiscopal de Bruges. Il ne put résister à la fatigue qui le minait et fut forcé de quitter les exercices de cette retraite, où il allait se préparer à la mort. Il m'écrivit le 30 Août: « J'ai assisté à la retraite pendant trois

jours, j'ai dû renoncer à la continuer le jeudi. La fatigue à Malines a été trop extrême pour qu'elle n'eût pas de conséquences. Je m'aperçois que j'ai soixante ans. » Son indisposition devint sérieuse et il ne quitta plus le lit, atteint qu'il était d'une fièvre intermittente. Il m'écrivit encore le 15 Septembre: « J'ai été alité pendant quinze jours, j'ai souffert beaucoup, je me sens mieux, mais je suis d'une faiblesse extrême; je vous écris cependant cette lettre en deux ou trois fois.... » C'était sa dernière lettre! Le mieux qu'il avait senti était trompeur, la fièvre reprit avec plus d'intensité, l'inflammation des poumons s'aggrava, et, dans la journée du 18, les médecins jugèrent nécessaire de faire administrer les derniers Sacrements. Cette nouvelle ne le troubla pas, il était préparé au grand passage, et il s'occupa de son Dieu en l'invoquant dans ses douleurs. Ses élèves étaient en vacances; il appela les Sœurs de la communauté et leur dit: « Le moment de la séparation est venu..... Vivez en paix..... en union.... Je suis entièrement résigné à la sainte volonté de Dieu.... Recevez la bénédiction d'un mourant.... et dites aux Enfants que je les bénis aussi..... »

Le moribond conserva sa présence d'esprit jusqu'au dernier moment et rendit sa belle âme à son Créateur, le samedi 19 Septembre 1863, à trois heures et demie du matin. Le corps du défunt fut exposé dans une chapelle ardente durant les journées du samedi et du dimanche. La foule était tellement avide de contempler une dernière fois les traits de l'homme, qui avait été le bienfaiteur de toutes les classes de la société, que l'on fut forcé de fermer les portes de l'Institut pour éviter l'encombre.

Les funérailles furent fixées au lundi suivant. Le

chapitre cathédral alla faire la levée du corps; deux discours furent prononcés dans la mortuaire, l'un par M. l'avocat Lauwers, au nom des malheureux aveugles et sourds-muets, l'autre par M. le Baron Kervyn de Lettenhove, membre de la chambre des représentants, au nom de l'académie royale des sciences et des lettres de Belgique et au nom de la société d'Émulation de Bruges. Nous publions ces discours comme dernières expressions d'honneur et de gratitude rendues à la mémoire d'un homme qui ne compta que des amis.

DISCOURS DE M. LAUWERS.

« Messieurs,

» Le jour même de la mort de M. le chanoine Carton, je reçus de la supérieure de la communauté religieuse qu'il a fondée au milieu de nous, l'invitation de dire quelques mots sur cette tombe, au nom des malheureux aveugles et sourds-muets.

» Je n'étais signalé à l'attention de cette sainte religieuse que par mes relations d'amitié avec le défunt et le malheur de compter au nombre de ses élèves, trois enfants que la nature m'a donnés sourds et muets.

» Vous souffrirez, messieurs, que par respect, par affection et par reconnaissance surtout, je vienne — après tous les autres — déposer quelques paroles de regret sur cette tombe, si brusquement ouverte.

» Vous permettrez qu'au nom des parents chrétiens qui ont trouvé ainsi que moi, les afflictions domestiques les plus amères comme les plus longues dans l'infirmité de leurs enfants, — je vous redise les remèdes, les consolations, les moyens d'étonnante répa-

ration que nous avons trouvés dans la science de M. l'abbé Carton et dans son inépuisable charité.

» Ne craignez pas que la gratitude exagère mes louanges. D'autres, plus puissants et moins intéressés que moi, ont honoré le talent de ce cher défunt et tressé pour sa mémoire des couronnes plus éclatantes que celles dont ma main voudrait orner son nom, tant de fois béni.

» Quand je pensais à M. Carton, quand je parlais de lui, il me semblait toujours, messieurs, que je résumais en une seule personnalité, cette intelligence et cette charité, patientes à la fois et robustes, dont Dieu enrichit certaines natures qu'il a placées sur le chemin de la vie, pour soulager les infortunes les plus cruelles de l'humanité.

» Je me réjouissais de l'honneur qui réjaillissait d'un tel homme sur le catholicisme, et je trouvais que ce n'est pas l'auréole la moins pure qui brille au front de l'Église, de pouvoir compter parmi ses prêtres, ces heureux phénomènes qu'on a salués en France en la personne des abbés De l'Épée et Sicard, et que la Belgique a vu paraître et grandir en la personne des chanoines Triest et Carton.

» La charité a ses génies comme la science, messieurs, et quand la science se met au service de la charité, elle fait des miracles.

» Entre les génies étincelants qui éclairent tout un monde et les génies modestes qui se courbent sur l'infortune, il n'y a qu'une seule différence et ce n'est point celle du mérite.

» C'est bien plutôt celle de l'espace. — C'est le champ qui est moins vaste, le théâtre qui est moins élevé, l'entreprise qui est plus humble, l'inspiration qui est

moins bruyante et le succès qui s'identifie mieux aux efforts qui l'ont fait conquérir.

» Quand un prêtre travaille sous l'œil de Dieu, qu'importe que son œuvre soit ignorée ou mal comprise de ceux qui n'en possèdent pas la récompense?

» M. Carton qui savait faire des prodiges, — qui a inventé et admirablement perfectionné un art, qu'avant lui personne n'aurait osé soupçonner, tant et si complètement il fut conçu et créé par lui seul, — M. Carton, le père et le restaurateur d'un millier d'enfants disgraciés par la nature, a entrepris et poursuivi son œuvre, encouragé sans doute par nos bénédictions et les vœux de plusieurs, mais éclairé surtout par son amour et soutenu par la foi qui avait fait éclore et vivifié son génie.

» Pendant plus d'un quart de siècle, il a mis au service du malheur, une patience et une douceur angéliques. On ne donnerait pas l'éducation aux sourds-muets sans l'exercice constant de ces deux difficiles vertus.

» Autant et plus que la science, elles donnent accès et inspirent confiance à ces âmes délaissées et mal servies, pour lesquelles il est si indispensable de croire longtemps avant de comprendre.

» Plus tard, messieurs, quand les œuvres de M. l'abbé Carton auront parlé plus hautement pour lui, le monde le placera à côté des abbés Sicard et De l'Épée, — deux figures dont les contemporains ont surtout contemplé les traits pleins de modestie chrétienne et de charité et qu'aujourd'hui même nous vénérons tout autant que nous les admirons. — Plus tard aussi, la Belgique s'enorgueillira des conquêtes arrachées par le génie et la patience au profit de tant de malheureux.

Elle provoquera l'admiration et sollicitera les bénédictions de tous, pour le prêtre qui a restitué la pensée et jusqu'à la parole, aux enfants que la nature a donnés muets à leur mère.

» Pour nous, messieurs, que nos regrets, quelque vifs qu'ils puissent être, soient tempérés par les pensées chrétiennes et l'espérance. La perte que les aveugles et les sourds-muets de Belgique viennent de faire n'est pas réparable : M. Carton était, pour eux et pour nous, un maître dont on peut dire, sans offenser ses successeurs, qu'il ne sera jamais remplacé. Mais serait-il juste de nous plaindre et de murmurer, parce que Dieu, qui est avide de couronner les œuvres de miséricorde, a avancé l'heure des suprêmes récompenses pour cet utile serviteur ? Je ne le crois pas, messieurs, et d'ailleurs la mort ne brise pas la communion des âmes, — et du séjour de bonheur et de gloire où l'auront conduit nos prières et ses bonnes œuvres, M. Carton continuera de protéger l'institution à laquelle il a dévoué sa vie. Son souvenir fécondera les efforts de ses successeurs et les traditions qu'il y a laissées conserveront à son admirable école, le premier rang qu'elle occupe en Europe.

» Mon cher Monsieur Carton, mon esprit sait et mon cœur sent tout ce que je vous dois. — Que Dieu vous rende ce que vous avez fait depuis huit ans à mes tristes enfants et à tant d'autres déshérités de la nature !

» Au revoir, grand bienfaiteur de l'humanité, reposez-vous de vos labeurs, vos œuvres vous ont suivi dans l'éternité ! »

DISCOURS DE M. LE BARON KERVYN DE LETTENHOVE.

« Il ne m'appartient pas, MM., de retracer les éminents services rendus par le chanoine Carton aux classes les plus intéressantes et les plus délaissées de l'humanité, mais je remplis un devoir en venant rappeler, au nom de l'académie, combien à cette vertu pieuse et dévouée s'alliaient l'amour des lettres, le goût éclairé des études.

» Membre de l'académie depuis 1847, lauréat de ses concours, comme il le fut plus tard, à Paris, dans une épreuve solennelle, le chanoine Carton apportait, dans ses labeurs, deux inspirations, qui ne lui firent jamais défaut, deux inspirations qui sont toujours fécondes: les sympathies d'un noble cœur pour les misères du temps présent, l'enthousiasme d'un esprit élevé et chaleureux pour les gloires du passé.

» Ce double sentiment se reproduit dans tous ses écrits, comme il présidait à toutes ses pensées, et nous le retrouvons soutenu et développé avec persévérance, pendant vingt-cinq années, dans les Mémoires du chanoine Carton sur les sourds-muets et les aveugles, aussi bien que dans ses nombreuses Notices sur les artistes et les écrivains du moyen-âge.

» Qu'il me soit permis, comme Membre de la Société d'Émulation dont le chanoine Carton fut le fondateur et le président, de louer l'activité qu'il sut imprimer à tant de précieuses recherches relatives à l'histoire de la Flandre. La trace de ses utiles travaux ne s'effacera point parmi nous et en ce moment suprême,

où retentit pour la dernière fois l'expression de notre douleur et de nos regrets, ne séparons pas, dans notre souvenir reconnaissant, ce qu'il fit pour servir Dieu et ce qu'il fit pour honorer sa patrie. »

Après avoir écouté ces deux discours dans le plus profond recueillement, le cortège qui était escorté d'un détachement du 5^me régiment de ligne, se mit en marche. Tout ce que la ville comptait de personnages de distinction dans le clergé, la science et l'administration, assistait à cette triste cérémonie et prenait part à la douleur générale.

Une foule nombreuse, dans laquelle on remarqua M. le Gouverneur, le Général commandant de la province, le Bourgmestre de la ville et bon nombre de Membres de l'administration communale et des hospices, suivaient le cercueil porté à bras. Les coins du poêle étaient tenus par MM. les chanoines De Haerne et Andries, anciens membres du Congrès national et tous deux officiers de l'ordre de Léopold, par M. le Baron Kervyn de Lettenhove, Membre de l'académie de Belgique et M. Ryeland-Van Naemen, doyen d'âge de la Jointe administrative de l'académie des beaux-arts de Bruges. Le cortège traversa la grand'place et les principales rues de la ville jusqu'à la cathédrale où l'on célébra les obsèques. La douleur fut universelle, les larmes coulèrent de bien de yeux au souvenir d'un ami, d'un bienfaiteur qu'on venait de perdre.

Sa Mémoire est en bénédiction!

SERVICES ET TITRES HONORIFIQUES

DE M. LE CHANOINE CHARLES-LOUIS-CARTON.

- Né à Pitthem (Flandre occidentale), le 3 Juin 1802.
 Ordonné sous-diacre, le 3 Décembre 1823.
- » Diacre, le 7 Décembre 1824.
 - » Prêtre, le 17 Août 1825.
- Nommé coadjuteur du curé de Maldeghem, le 8 Octobre 1825.
- » Coadjuteur à Ichteghem, le 10 Novembre 1825.
 - » Vicaire à Wielsbeke, le 19 Octobre 1826.
 - » Vicaire à Ardoye, le 1 Juillet 1829.
- Coadjuteur du Directeur des Dames Anglaises, à Bruges, en Juillet 1835.
- Fondateur de l'Institut des sourds-muets à Bruges, 1836.
- Membre de la société: Maetschappy ter bevordering der nederduitsche tael en letterkunde (Westvlaendersche afdeeling, Brugge), le 2 Janvier 1837.
- Membre-fondateur et Président de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre-occidentale, 1838.
- Chevalier de l'ordre de Léopold, 14 Décembre 1838.
- Membre de la société des Bibliophiles flamands, 1839.
- Membre de la jointe de l'académie des beaux-arts, à Bruges, 1839.
- Membre honoraire de la société des sciences naturelles de Bruges, 28 Mai 1839.
- Membre de l'académie royale des sciences naturelles de Madrid, le 30 Juin 1840.
- Membre de la société française de statistique universelle, le 16 Juin 1840.

Membre de la commission pour l'érection de monuments publics aux hommes célèbres de la Flandre-occidentale, 3 Octobre 1840.

Membre-fondateur et Président de la société des Bibliophiles campagnards, 1 Août 1841.

Membre de la société des Antiquaires de la Morinie, 1841.

Membre de la société des Antiquaires de la Picardie, 1842.

Membre de la société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, 3 Juin 1842.

Membre de la commission de statistique belge, 6 Avril 1843.

Lid van het Leuvensch tael- en letterkundig genootschap met zinspreuk: *Met tyd en vlyt*, 25 Février 1844.

Lauréat de l'académie royale de Belgique, 8 Mai 1845.

Membre de la commission pour la conservation des objets d'art appartenant aux communes, aux fabriques d'églises et à d'autres établissements de la Flandre-occidentale, 12 Septembre 1845.

Membre de la société française d'archéologie, 1845.

Inspecteur de la Flandre-occidentale par la société belge pour la conservation et la description des monuments historiques, 24 Avril 1846.

Membre honoraire de l'Historisch gezelschap, te Utrecht, 1 Septembre 1846.

Lid van het Friesch genootschap, te Leeuwaerden, 27 Juillet 1846.

Lid van het Historisch-genootschap, gevcestigd te Utrecht, 24 Octobre 1846.

Membre-correspondant de l'académie royale des sciences et lettres de Belgique, 10 Janvier 1846.

Membre de la classe des lettres de la même académie, 11 Janvier 1847.

Membre honoraire du cercle artistique et littéraire de Bruxelles, 31 Juillet 1849.

Lid van de maetschappy der nederduitsche letterkunde te Leyden, 17 Juin 1852.

Membre de l'Institut archéologique Liégeois, 15 Juillet 1853

De la société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 28 Mai 1853.

Membre du comité flamand de France, 3 Juin 1853.

Chanoine honoraire de Bruges, 20 Janvier 1855.

Docteur en philosophie et lettres de l'université de Louvain, 12 Mai 1855.

Chanoine honoraire de Paris, 13 Novembre 1855.

Lauréat du concours de la Société centrale des sourds-muets à Paris, 1855.

Membre honoraire de l'académie des beaux-arts d'Anvers, 1857.

Officier de l'ordre de Léopold, 15 Décembre 1862.

PUBLICATIONS

DE M. LE CHANOINE CARTON.

Ouvrages sur les Sourds-muets et les Aveugles.

1. Le Sourd-muet et l'Aveugle. Journal périodique, publié, comme il est dit dans l'Introduction, pour le soulagement d'une classe nombreuse d'infortunés, abandonnés encore à eux-mêmes et isolés au milieu de la société pendant les années les plus précieuses de leur enfance. Chez Vandecasteele-Werbrouck à Bruges, 1837—40, in-8°, tome I, VIII—294 pages; tome II, IV—254 pages; tome III, 96 pages, avec gravures et alphabets en relief.
2. Les établissements pour les Aveugles en Angleterre. Rapport à Monsieur le Ministre de l'intérieur et des affaires étrangères. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck,

1838, in-8° de 114 pages. Ce rapport fut publié dans le *Sourd-muet et l'Aveugle*.

3. Deux jeunes Sourdes-muettes. Traduction de l'italien par l'abbé C. Carton. Bruges, chez Vandecasteele-Werbrouck, 1838, in-8° de 32 pages. Cet ouvrage, qui ne fut jamais mis dans le commerce et dont les exemplaires sont rares, contient les vies de Rosa Zanasi et de Marie-Thérèse Ferrari, sourdes-muettes.
4. Annuaire de l'Institut des sourds-muets et des aveugles de Bruges. Chez Vandecasteele-Werbrouck, à Bruges, 2 volumes in-18°, années 1840 et 1841. Il existe une 2^e édition du premier volume.
5. Anna ou l'aveugle sourde-muette de l'Institut des sourds-muets de Bruges. Bruges, chez Vandecasteele-Werbrouck, 1838, in-8° de 78 pages.
 Cette vie, ornée du portrait d'Anna Timmermans, parut dans le *Sourd-muet et l'aveugle* et fut tirée à part.
6. Une deuxième édition de cette vie, considérablement augmentée, parut, en 1843, à Gand, chez Annoot-Braeckman, 95 pages, grand in-8°, avec portrait.
7. Dissertation sur le premier inventeur de l'art d'instruire les sourds-muets, par Don Simon-Antoine de Santander San Juan, publiée par l'abbé Carton. Bruges, chez Vandecasteele-Werbrouck, 1841, de 52 pages in-8°.
8. Mémoire en réponse à la question suivante: « Faire un exposé raisonné des systèmes qui ont été proposés pour l'éducation intellectuelle et morale des sourds-muets; établir un parallèle entre les principales institutions ouvertes à ces infortunés dans les différents pays, en exposant les divers objets de l'enseignement, les moyens d'instruction employés, le degré d'extension donné à l'application de ces moyens dans chaque institution, et enfin, déterminer, d'après un examen comparé de ces moyens d'enseignement, ceux auxquels on doit accorder la préférence. » Mémoire

couronné par l'Académie royale de Belgique. Bruxelles 1845, chez Hayez, de 132 pages in-4°. Inséré dans le tome XIX des Mémoires couronnés.

9. État actuel des sourds-muets. 16 pages in-8°, chez Vandecasteele-Werbrouck, à Bruges.
Note à l'occasion de la proposition de M. Dellafaille, présentée à la Chambre des Représentants, dans sa séance du 13 Février 1856.
10. Sur une indécatesse littéraire, ou lettres de M. le chanoine Carton à M. Alexandre Rodenbach, 15 et 4 pages. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1858, in-8°.
11. L'instruction des sourds-muets mise à la portée des instituteurs primaires et des parents. Mémoire qui a remporté la médaille d'or au concours de la Société centrale des sourds-muets, à Paris, en 1855. Bruxelles, Goemaere, 1856, in-12°, IX—252 pages.
12. De l'abandon dans lequel végète le petit sourd-muet avant son admission dans les institutions spéciales. Extrait du compte-rendu du congrès de bienfaisance de Londres. 1862, in-8° de 4 pages.
13. Philosophie de l'enseignement maternel considéré comme type de l'instruction du jeune sourd-muet. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1862, in-8° de VIII—183 pages.
14. Lettre à Monseigneur Dupanloup sur l'emploi du langage grammatical et syntaxique de signes dans l'enseignement du sourd-muet. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1863, in-8°, de 35 pages.
15. Congrès catholique de Malines, 1863. Sur l'utilité et la nécessité de commencer l'instruction du petit sourd-muet dans le sein de la famille et dans l'école ordinaire de la commune. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, in-8°, de 7 pages.
16. Catéchisme à l'usage des sourds-muets, in-4° oblong de 123 pages. Cet ouvrage posthume de M. Carton.

sort des presses lithographiques de l'Institut de Bruges ;
 Il est orné de beaucoup de gravures.

17. Le même ouvrage en flamand, même format etc.
 18. *Aux Mères*. Lettres sur l'instruction de leurs enfants sourds-muets, par M^{me} Hyppesley Tuckfield, traduites de l'anglais, par l'abbé C. Carton. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1839.

Ces lettres sont une réponse à la question que la charité chrétienne s'est faite si souvent: Que doivent faire les parents pour leurs enfants sourds-muets, avant leur entrée dans les instituts particuliers? Que peuvent-ils faire pour ces infortunés s'ils ne leur obtiennent pas l'entrée de ces établissements?

19. Une œuvre posthume de M. Carton verra bientôt le jour: c'est la *Vie de Jésus*, en flamand et en français, divisée en 110 chapitres et ornée d'un même nombre de gravures, format Charpentier.

Ouvrages historiques.

1. Notice biographique sur le P. Ferdinand Verbiest, missionnaire à la Chine, avec portrait et fac-simile d'écriture. Inséré dans les Annales de la société d'émulation de Bruges. Tome I, pp. 83—156.

Un tiré-à-part de cet ouvrage parut chez Vandecasteele-Werbrouck, à Bruges, en 1839, in-8°, de pp. 73.

Cette Notice, revue et changée par l'auteur, parut en 1844, dans l'Album biographique de Chabannes. Il en fut tiré des à-part, sous le titre de Biographie du R. P. Ferdinand Verbiest, missionnaire en Chine, par l'abbé C. Carton, Bruxelles, 1844, 34 pp. in-4°, avec portrait du P. Verbiest, sur acier, par Everard, et une vignette sur acier, par A. Numan.

2. Jean Brandon, sa chronique etc. Inséré dans le tome I de la société d'Émulation.

3. Rapport sur les fouilles faites sous la tour de l'église de Damme, pour retrouver le tombeau de Jacques Van Maerlandt. Ibid. pp. 273—286.
4. Discours prononcé à la séance générale de la société d'émulation, le 16 Septembre 1839, 5 pages in-8°.
5. Les fiançailles et les nœces. Notes par M. Carton, dans le 2^me volume des Annales, pp. 359—367.
6. Discours prononcé à la séance générale de la société, le 28 Septembre 1840. 9 pages.
7. Notice sur Blankenberge. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, in-8° de 86 pages, avec carte de l'ancienne Flandre et un dessin du sceau de la ville.
 Cette notice parut d'abord dans les Annales de la société, T. III, pp. 53—144.
8. Un épisode de l'histoire de notre ville. T. III des Annales, pp. 229—236.
9. Rapport sur les travaux de la Société d'Émulation, lu à la séance générale, le 23 Septembre 1841; 6 pages.
10. L'imitation de Jésus-Christ, composée à Bruges, par un doyen de Saint-Donat. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1842, 23 pp. in-8°, avec une grav.

Cette courte Dissertation figura dans les Annales de la Société, T. IV, pp. 137—60. La même année parut à Caen un ouvrage de J. S. Smith, intitulé: *Collectanea Gersoniana*, ou recueil d'études, de recherches et de correspondances littéraires ayant trait au problème bibliographique de l'origine de l'imitation de Jésus-Christ, in-8°. Onésyme Le Roy publia aussi, en 1842, *Corneille et Gerson* dans l'imitation de J.-C. in-8°, couronné par l'Académie française. La question d'attribuer l'imitation au chancelier Gerson était, on le voit, revenue à l'ordre du jour. M. Carton y était engagé; Le Roy continua la discussion dans sa brochure: *Gerson auteur de l'imitation de Jésus-Christ*, monument à Lyon. Paris 1845. Monseigneur Malou, évêque de Bruges, alors professeur

de théologie et bibliothécaire à l'Université catholique à Louvain, se mit dans l'arène de cette discussion et, dans ses savantes *Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ*, Louvain, 1848, in-8° de pp. 247, et Tournay, 1858, in-8° de 423 pp., il renversa tout l'échafaudage de Thomassy, de Le Roy, de G. Ch. Vert, de Grégory et d'autres, qui avaient défendu Gerson, pour rendre à Thomas-à-Kempis l'honneur qu'on voulait lui enlever.

M. Carton, dans une courte revue qu'il fait du savant ouvrage du Docteur Malou, dans les *Annales de la Société d'Émulation*, année 1848, pp. 154—158, se soumet à l'opinion de son adversaire; il dit: Ma conviction est formée: après avoir lu le travail de M^r Malou, dans mon opinion: *Causa finita est*.

11. Revues critiques d'ouvrages d'histoire, année 1842, pp. 167—179 = 321—324 = 409—414.
12. Notes biographiques sur Pierre Dewitte (Pedro Candido) peintre et sculpteur brugeois. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1843, pp. 16, avec gravure. Publié dans les *Annales*, tome V.
13. Le Theuerdank, poëme allégorique. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1843, pp. 10. Voir *Annales de la Société d'Émulation*, tome V, pp. 167—174.
14. Biographie de Charles-le-Bon, comte de Flandre. Bruges, 1847, pp. 27 in-8°.
15. Notice sur Erembald, châtelain de Bruges, ibid. 1847, pp. 10, in-8°.
16. Le Prévôt Bertulf. — Extrait d'une étude inédite sur l'époque de Charles-le-Bon. Bruges, 1843, pp. 12, in-8°.
17. De Charles-le-Danois, comte de Flandre, 1843, in-8°, pp. 8. Critique de l'ouvrage du docteur Wegener.
18. Vie de Charles-le-Bon, dissertation du D^r Wegener, traduite du Danois par un Bollandiste et publiée par

M. C. Carton. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, in-4° de 192 pages, avec gravures sur bois.

19. Notice sur la bataille d'Axpoele (Ruyssede), entre l'armée de Thierry d'Alsace et celle de Guillaume de Normandie. Bruges. 1844, in-8° de 20 pages, avec plan.

Ces six derniers numéros forment une espèce d'ensemble sur une époque de l'histoire de Flandre, le règne de Charles-le-Bon, que M. Carton a approfondi à son point de vue. Il a été publié beaucoup d'ouvrages sur ce comte et sur son règne, qui ont été désignés dans un catalogue spécial sur la matière par le C^o F. Vanderstraten Ponthoz. Nous croyons utile d'y renvoyer le lecteur.

20. Confrérie de N. D. de l'arbre sec à Bruges. Bruges, 1844, 11 pp. in-8°. Extrait des *Annales*, avec gravure représentant le joyau ou médaille de la confrérie.
21. Discours prononcé à la séance générale de la Société d'Émulation, le 1 Septembre 1843, pp. 6, in-8°.
22. Rapport sur les fouilles faites à Harlebeke, avec pièces justificatives. Bruges, 1843, in-8° de 53 pp. Ce rapport est signé C. Carton et F. Vande Putte, et enrichi de plusieurs plans et vues de l'ancienne église d'Harlebeke.
23. Notice sur un tombeau trouvé à Harlebeke le 3 Août 1845, en collaboration de M. Vande Putte, 16 pp. in-8°.
24. M. Carton fit réimprimer en 1844, aux frais de la société d'Émulation, trois petits ouvrages, devenus si rares qu'on en trouvait à peine un ou deux exemplaires. Voici leur titre:
- a. De heerlicke incomste van onzen ghenadighen landvorst, myn heere Francoys van Frankryk, des Conings eenich broeder, Hertoch van Brabant, Gelder, Anjou, Alençon, etc. Grave van Vlaenderen,

Hollandt, Zeelandt, etc. in zyn vermaerde stad van Brugge, den xxvij dach July, anno M. D. LXXXII.

Gedrukt te Brugge by my Thomas Moerman in de Zuid-santstrate, by St-Salvators kercke, acn de Fonteyne. M. D. LXXXII. 26 pp. in-8°.

- b.* Vray discours de ce qui est advenu en la ville de Bruges, au mois de Juillet 1582. Contenant les moyens desquels le Roy Philippe d'Espagne s'est voulu nouvellement servir, pour faire assassiner, ou tuer par poison, Monseigneur le Duc de Brabant, Gueldres, Aniou, Alençon, etc. Conte de Flandres, Hollande, Zélande, etc. et attemter le mesme en la personne de Monsieur le Prince d'Orange.

Imprimé en l'an M. D. LXXXII. Bruges, 1844. pp. 14 in-8°.

- c.* Histoire veritable des choses les plus signales et memorables qui se sont passées en la ville de Bruges et presque par toute la Flandre, soubz le gouvernement de très illustre Prince Charles De Croy, Prince de Chimay, etc. Ou bien amplement sont contenues les causes et les moyens par lesquels, soubz la conduite et autorité dudit seigneur Prince, les villes de Bruges et de Dam, ensemble le territoire et pays du Franc, se sont réconciliés avec leur Prince et Seigneur naturel.

Traicté tres utile pour descouvrir les pratiques et sinistres vexations de ceux qui soubz pretexte de defiance, empeschent au-iourd'huy la paix et le repos des Pays-Bas. Anno 1588. Bruges, 1844, in-8° de 62 pp.

25. Le Perron de Liège sur la place de la Bourse à Bruges, 1467. Bruges, 1844. 8 pp. in-8° avec la gravure du Perron. Dans le tome VI, pp. 281—228 des Annales de la société d'Émulation, avec plan et gravures.
26. Mœurs de nos aïeux. Deux fascicules in-8°, 24 pp.
27. Statuette trouvée à Casterlé. Bruges, 1845, in-8° de

- 20 pp. avec deux gravures. Inséré dans le tome VII, pp. 241—260 des Annales de la Société.
28. Le carillon de Bruges, in-8°, pp. 229—240 du t. VII, des Annales, avec une vue des Halles de Bruges.
29. Jean Breydel. Bruges, 1847, pp. 22, in-8°. Extrait du tome IX des Annales de la Société d'Émulation.
30. Revue critique du 1^r volume de l'histoire de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove. Annales, tome IX, pp. 135—152.
31. Les trois frères Van Eyck. — Jean Hemling. Notes sur ces artistes. Bruges, 1848, pp. 100, in-8°, orné de trois gravures, représentant des œuvres de Van Eyck.
32. Notes sur des artistes de la Flandre. Bruges, 1845, pp. 36, in-8°.
33. Inventaire des objets d'art et d'antiquité des églises paroissiales de Bruges, dressé par la commission provinciale, avec gravures. Bruges, chez Vandecasteele-Werbrouck, 1848, pp. 269, in-8°. M. Carton, membre de la Commission chargée de la rédaction de cet inventaire, y contribua pour sa part; il y ajouta des notes, et les belles gravures qui ornent ce volume, furent exécutées à l'Institut des sourds-muets par les soins de l'habile Directeur.
34. Enlumineurs et calligraphes de la Flandre. Bruges, 1849, in-8°, pp. 47.
35. M. Carton fit réimprimer en 1848, à Bruges, chez Vandecasteele-Werbrouck, une brochure in-8° de 12 pages, plus le titre, qui porte: *Korte uytlegginghe eeniger godvruchtiger gewoonten van de borghers van Iper, namentlyck van 't smyten der catten, door Aert Hierax, borgher van Iper.*
Tot Iper: Ghedruckt by de weduwe van Jacques De Rave in de Zuyd'-straete in S. Augustyn, 1714.
36. Histoire des fêtes de notre province. Procession d'Ypres, avec deux gravures, 10 pages in-8°. Bruges, 1848.

37. Notice sur Adrien Willaert, précédée et suivie de quelques détails sur les musiciens de la Flandre-occidentale. Bruges, 1849, in-8°, pp. 31.
38. A Monsieur King, à propos de ses deux lettres sur le plan de la Madeleine à Bruges. Bruges, 1849, in-8°, pp. 24.
39. Colard Mansion et les imprimeurs brugeois du xv^e siècle. Bruges, 1847, in-8° de pp. 39, et dans les Annales de la Société, t. IX, pp. 339—372, avec gravure et fac-simile d'une quittance de Mansion.
40. Revue critique du tome IV de l'histoire de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove. Annales tome X, pp. 399—412.
41. Essai sur l'histoire du Saint-Sang, depuis les premiers siècles du christianisme. Bruges, 1850, de l'imprimerie de Vandecasteele-Werbrouck, in-8° et in-4° de 116 pp. Cet ouvrage, qui a aussi été publié dans les Annales de la société, est dédié aux évêques de Belgique, réunis à Bruges, pour les solennités du jubilé, séculaire du Saint Sang, le 16 Mai 1850.
42. Album descriptif des fêtes et cérémonies religieuses à l'occasion du Jubilé de 700 ans du Saint-Sang à Bruges, précédé de l'abrégé d'un essai sur l'histoire du Saint-Sang, depuis les premiers siècles de l'église jusqu'à nos jours, par l'abbé C. Carton. Contenant 30 planches, avec l'explication en regard. Bruges, Daveluy, 1850. Très-grand in-8° de 78 pages.
43. Brugge, Mariastad, door P. Andries. Brugge, C. De Moor, 1850. Nouvelle édition publiée par M. Carton, avec une gravure, sortie des presses de son Institut et représentant Notre-Dame du Bourg à Bruges. in-12°, 34 pp.
44. Notre-Dame de Cambrai. 7 pp. in-8°. Annales, T. XII.
45. Notes sur l'ouvrage du comte De La Borde, intitulé: Les Ducs de Bourgogne. Bruges, 1849, in-8° et Annales pp. 283—286.

46. Notice sur la carte géographique et héraldique du Franc de Bruges, ouvrage de Pierre Pourbus. Bruges, 1852, avec la carte gravée par J. Petyt. 36 pp. in-8°.
47. Revue critique de l'inventaire des chartes et documents de la ville d'Ypres, par I. L. A. Diegerick. Annales, tome XIII, pp. 377-380.
48. Revue critique de la table analytique des matières de l'histoire de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, 1856. Annales, tome XIV, pp. 236—238.
49. Fragments d'une Histoire de la réforme dans la Flandre-occidentale au XVI^e siècle. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1860, in-8° de pp. xxii et 68.
40. Analogies des langues flamande, allemande et anglaise, par M. le chanoine Carton. Extrait de *La Belgique*, Novembre 1859, in-8°, pp. 27.
- Cette analyse critique fut écrite à l'occasion du Mémoire couronné de M. Delfortrie, dont M. Carton publia l'abrégé sous le titre de :
51. Analogies des langues flamande, allemande et anglaise, ou étude comparée de ces idiômes. Gand, Van Doosselaere, in-12°, de 272 pages.
52. A propos d'une question académique. Annales, T. XIV, pp. 11. Il est traité dans ces pages de la question proposée par l'académie de Bruxelles, pour le concours de 1857, dans lequel M. Delfortrie obtint la médaille d'or.
53. A propos d'un ouvrage de Nicolas Dubois, chanoine de Bruges. Bruges, 1860, pp. 40.
54. Notice sur M^r. I.-J. De Meyer, Docteur en médecine et chirurgie, président de la commission médicale de la Flandre-occidentale. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1861, in-8°, pp. 32.
55. Biographie des hommes remarquables de la Flandre-occidentale, 4 volumes in-8°. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1843—1849. M. Carton prit une large part à cette publication; les articles signés C. C.

- sont de lui. Le 4^e volume signé C. et V. est dû à MM. Carton et Van de Putte.
56. Hôtel-de-Ville de Bruges. Restauration de la façade. Rapports faits par M. l'abbé Carton, au nom de la commission spéciale, au sujet du choix des statues à placer dans les niches de la façade de l'hôtel-de-ville. Bruges, Daveluy, in-8^o de pp. 44.
57. Vita Rev. adm. ac venerabilis viri Johannis Bartholomæi Van Roo, ecclesiæ cathedralis Iprensis canonici graduati et archipresbyteri. Brugis, Vandecasteele-Werbrouck, 1860, in-18^o, pp. 94.
58. Jennyn, Chronologium ex sacris litteris desumptum ad nobilissimum Dominum D. Robertum De Haynin, ecclesiæ cathedralis Brugensis canonicum. Brugis, 1861, in-8^o, pp. 11.
59. De l'action du gouvernement sur les Flandres. Bruges, 1847, in-8^o, pp. 30.
60. De l'origine de la charité publique. — Quelques remarques sur les conférences de M. Orts. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1855, in-8^o, pp. 32.
61. De l'état ancien de la mendicité dans la province de la Flandre-occidentale. Bruxelles, Hayez, 1850, in-4^o de 30 pages. Extrait du Bulletin de la commission centrale de statistique, tome IV.
62. Essai sur les premiers apôtres du diocèse de Bruges. Bruxelles, J.-B. Demortier, in-8^o, 23 pages. Extrait de *La Belgique*.
63. M. Carton fut chargé par l'Académie de Bruxelles de faire plusieurs rapports, dont voici les titres :
- a. Rapport sur deux Mémoires envoyés au concours de 1857, en réponse à la question : « Constater les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise, malgré les modifications qu'elles ont subies, et rétablir la signification des mots tombés en désuétude dans l'un de ces idiômes par celle qu'ils ont conservée dans un autre. » Ce Rapport est

- imprimé dans les Bulletins de l'académie, 2^{me} série, t. II, N° 5.
- b. Rapport de M. l'abbé Carton sur un Mémoire de métaphysique de MM. Gruyer et Tissot. Bulletins, tome XV, N° 12.
- c. Nouvelles considérations sur le libre arbitre, par M. Tissot, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Dijon. — Rapport de M. Carton. — Bulletins, tome XVI, N° 1.
- d. Rapport de M. Carton, *Sur un Manuscrit de l'abbaye des Dunes*, Notice de M. Kervyn de Lettenhove, correspondant de l'Académie. Bulletins, T. XVII, N° 40.
- e. Rapport de M. l'abbé Carton sur trois Mémoires envoyés en réponse à la cinquième question de la classe des lettres, ainsi conçue: *Exposer les causes du paupérisme dans les Flandres et indiquer les moyens d'y remédier*. Bulletins, tome XVII, N° 5.
- f. Rapport de M. Carton sur un mémoire envoyé au Concours de 1851, en réponse à la question suivante: *Quelles ont été, jusqu'à l'avènement de Charles-Quint, les relations politiques et commerciales des Belges avec l'Angleterre?* — Bulletins, Tome XVIII, N° 5.
- g. Prix quinquennal d'Histoire. Rapport sur une proposition du jury. (Commissaires MM. Borgnet, Grandgagnage et l'abbé Carton). Bulletins, tome XVIII, N° 9.
- h. Rapport de M. l'abbé Carton sur trois mémoires envoyés au concours de 1852, en réponse à la question suivante: *Quelle est, dans l'organisation de l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la société, la part légitime de la charité privée et de la bienfaisance publique?* Bulletins, tome XIX, N° 5.
- i. *Projet d'un concours pour l'histoire de la ville d'Ypres, soumis à l'examen de l'Académie*. Rapport imprimé dans la 2^e série, t. IX, N° 2, de l'Académie.

- k. Études sur le VIII^e siècle*, mémoire de M. Kervyn de Lettenhove. Rapport de M. Carton, imprimé dans les Bulletins, t. XX, N^o 5.
64. Établissement des Karls saxons en Flandre. Bruges, 1848, chez Vandecasteele-Werbrouck, in 8^o de pp. 14.
65. Appel en faveur des écoles gardiennes et discours d'installation de la commission. Bruges, 1844, in-8^o.
66. La triomphante entrée de Charles V à Bruges, in-4^o avec 32 figures. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1850.
Réimpression pour la société d'Émulation d'un ouvrage publié par Remy Du Puys, à Paris, 1515, chez Gilles de Gourmont.
67. Oratio in laudem urbis Brugensis, auctore G. Cassandro. Gandavi, Annoot-Braeckman, 1847, in-4^o, avec préface de M. Carton, pp. 30.
68. Excidium Morini oppidi quondam bellicosissimi, carmine elegiaco, auctore Balduino Sylvio flandro. Ypris, excudebat Judocus Destresius. Bruges, 1847, in-4^o de 27 pages. Réimpression d'un ouvrage très-rare.
69. Elegiæ Jacobi Papæ hyprensis. Bruges, 1847, in-4^o de 24 pages. Cette réimpression, d'un petit livre édité par Josse Destrée, en 1553, et appartenant à Mgr. Malou, est due à M. Carton.
70. Il publica, en 1842, in-4^o, chez Vandecasteele-Werbrouck à Bruges, la Biographie de Jacques De Meyere, à laquelle il ajouta: Opera poetica Jacobi Meyeri, XXVI—42 pp. in-4^o.
71. Rerum flandricarum tomi X, auctore Jacobo Meyero balliolano. Avec la biographie de Meyere et ses Opera poetica. Bruges, chez Vandecasteele-Werbrouck, 1842, in-4^o de 145 pages.
72. Lettres à M. l'abbé Carton sur les Généalogies des comtes de Flandres, considérées comme source de notre histoire, par M. Bethmann. Publié avec préface par M. Carton, chez Vandecasteele-Werbrouck, à Bruges, en 1849, in-4^o, pp. 45.

73. Mémoires de Jean de Dadizeele, souverain-bailli de Flandre etc. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1850, in-4°, pp. 198, avec Préface.
74. Chronique de l'abbaye de Ter Doest, par F. V. et C. C. Bruges, 1845, in-4° de 82 pages.
75. Chronicon abbatiae Warnestoniensis etc. Cura et studio duorum diœc. Brug. sacerdotum. Bruges, 1851, in-4°, pp. 38.
76. Historia episcopatus Iprensis, etc. collecta cura et studio duorum diœc. Brug. sacerdotum, Bruges, 1852, in-4°. pp. 180.
77. Chronicon monasterii Evershamensis etc. collecta cura et studio duorum diœc. Brug. sacerdotum. Bruges, 1852, in-4°. pp. 79.
78. Chronicon Vormeselense, par F. V. et C. C. Bruges, 1847, in-4°. pp. 63, suivi du Cartularium Formoselense.
79. Chronicon et cartularium abbatiae sancti Nicolai Furnensis et chronicon Bethaniæ scu domus S. Joseph furnensis, ediderunt F. V. et C. C. Bruges, 1849, in-4°, pages XVIII—268—12.
80. Chronique et Cartulaire de l'abbaye de 's Hemelsdaele, publiés par C. C. et F. V. Bruges, 1858, in-4°. pp. 164.
- Ces sept dernières publications virent le jour par les soins de MM. Carton et Van de Putte.
81. Furor bellicus etc. Bruges, 1860, in-40 pp. 40. Cette publication est la reproduction d'un petit ouvrage imprimé, en 1639, chez Nicolas Breygel, à Bruges, par les soins du Norbertin A. Destrompes. Il contient deux poèmes de Richard Francke, intitulés: Descriptio sacrilegii duorum militum, et Descriptio obsidionis urbis Furnanæ.
82. Statuts, discours et publications de la Société des bibliophiles campagnards, trois brochures in 8°. Gand, Annot-Braeckman, 1841—42, in-8°. pp. 4—18 et 14.

Ouvrages publiés pour la Société des bibliophiles flamands.

1. Oudvlaemsche liederen der xiv^e en xv^e eeuwen. Gent, Annot-Braeckman, 1349, in-8° de VIII—540—31 pages.
2. Het boeck van al 'tgene datter geschiedt is binnen Brughe sichtent jaer 1477, 14 Februarii, tot 1491. Gent, 1859, in-8° de III—468 pages.
3. Lamentatie van Zegher Van Male, Gent, 1859, in-8°. IV—130 pages.
4. Il avait édité à sa mort quelques feuilles de: Nederlandsche historie van Augustin Van Hermelghem. 1573—1583. In-8°. Gent, 1864.

L'ABBÉ F. VAN DE PUTTE.

FONDATION D'UN ANNIVERSAIRE

DANS L'ÉGLISE DE

SAINT-GILLES A BRUGES,

EN MÉMOIRE

**De la Victoire remportée sur les Liégeois,
le 23 Septembre 1408.**

Jean de Bavière, évêque-élu de Liège, était assiégé dans la ville de Maestricht par les Liégeois, qui refusèrent de le reconnaître, sous prétexte qu'il ne voulait pas recevoir l'ordre de la prêtrise. Jean dit sans-peur, comte de Flandre, quitta la France pour venir au secours de Jean-de-Bavière, son oncle. Guillaume IV, comte de Hollande et de Hainaut, et le comte de Namur unirent leurs troupes à celles de Jean-sans-peur. Le 23 Septembre 1408, une bataille se livra à Othée, près de Tongres; les Liégeois furent entièrement défaits et laissèrent plus de 13,000 hommes sur le champ de bataille avec leur Mambour, le sire de Perweiz, et deux de ses fils. Dans la charte que nous publions ici, Jean-sans-peur permet au curé de Saint-Gilles à Bruges d'acheter une rente perpétuelle de

50 livres parisis par an, et le comte l'amortit, pour fonder une messe annuelle le jour anniversaire de la dite bataille.

Jehan duc de Bourgoingne, conte de Flandres, Dartois et de Bourgoingne, palatin, seigneur de Salines et de Malines, savoir faisons à tous présens et avenir nous avons este expose de la partie de nostre bien aimé messeigneur Bertholomieu Met (1), prestre, curé de l'église parochiale Saint-Gillis en nostre ville de Bruges, que comme ou tamps quy nous pleut daler en voyage que nous fymes au pays de Liege, procession generale eust estee portee en nostre ville de Bruges por la bonne prosperite de nous et de toute nostre compagnie; et ledit exposant comme ayant parfait desir de tout son cœur a la dite prosperité eust lors enconvent et promis de bon ceur à Dieu et a la benoite Vierge Marie de faire faire une ymage de la annōciation dicelle Vierge Marie et dicelle mettre en ladite église de Saint-Gilles, afin que Dieu par sa grâce luy ottroyast oir bonnes nouvelles de nostre dite prosperite, laquelle ymage ayt este faicte et mise ainsy que par ledit exposant promis fut, et devant ycelle ymage ledit exposant ayt ainsi fait mettre les représentations des personnes de feux nos treschier seigneur et père et dame et mere, cui Dieu pardoint, et semblablement de nous eust ainsi ycelluy exposant alors encoires promis et enconvente à Dieu et à la Vierge Marie, de faire celebrer tous les ans le jour de la notable victoire que ensuivit contre les Liegeois solempnelement a diacre et

(1) *Zegelacre van den hove van Brugge.*

a soubdiacre une messe du saint [Espryt en sa dicte eglise a son dorgheues et des cloches por lamour et memoire de nostre dicte notable victoire, et avent che ait ledit exposant ordonne et propose de tous les ans de faire faire en son église devandicte ung solempnel anniversaire, c'est a savoir le lendemain dudit jour dicelle nostre victoire vigiles a neuf lechons, commendaces et messe de requiem au grant autel de ladicte eglise por les ames des dessusdictes nos pere et au jour dudit anniversaire faire faire ung lit couvrit dung drap dor devant ledit autel et mettre au chacun des quatre cars dudit lit une grant torche de cire et que por offrir len distribuera par deux des varlets de nostre dicte ville treise notables chandailles de chire et a ycelluy jour les proviseurs des pources de ladite paroche ordonneront trente trois provendes de pain, vin, pois ou outre chose au jour convenable de la valeur chaque dicelle trente provendes de quatre gros monnoye de nostre pays de Flandres por lesdictes provendes estre destribuees a trente troix pources en la manniere que sensuit, cest assavoir que deux desdicts proviseurs des pources porteront le samedi devant le jour que on dira ladicte messe et que on fera ledict anniversaire, en la chambres des bourgmestre et escebins de nostre dicte ville de Bruges treyze enseingnes por par eulz estre donnez a traize pources ou bon leur semblera, auxquels pources seront donnees treyze des provendes dessusdictes et les aultres vingt seront donnees et destribuees par les dicts proviseurs et lors ycheulz proviseurs intimeront aux dictes bourgmaistres et eschebins que ledict messe et anniversaire se feront afin que eulz y puissent venir ou envoyer, se y leur plaist, les quelles messe et anniversaire ledict exposant a fait faire et continue chaqun

an par la maniere dicte depuis ledict jour dicelle nostre victoire et est en volente comme promis de la dicte faire continuer perpetuellement de an en an et dacquerir rentes et revenus convenables por se acomplir et en oultre tout che que dict est encoires volentiers ordonneront ledict exposant que une chandelle de chire fu mise devant le saint Sacrement et devant ladicte ymage de lannonciation qui la feust a toujours mais nuyt et jour et y soit ainsi que ledit exposant, qui a tresbonne volence de chose dessusdictes accomplir des biens que Dieu luy a prestiez, afin premierement que Dieu et sa benoite Mere en soient honnoez, le service divin en ladite eglise et le salut des ames de nosdits feu père et mère et de nous augmentez et avanchies, che que faire ne puisse ne ne pouroit bonnement, senon qui nous pleust luy octroyer de aequerir par achat ou autrement, deuement en nostre dicte ville de Bruges ou en nostre terroir du Franc pour che la somme cinquante ~~fr~~ parisis de nostre monnoye de Flandres par an rente heritable et ycelle aqise de nostre grace admortir dont attendu che que dict est, et afin que les choses avandictes puissent par la maniere que dessus avoir et sortir leur plain effect, y nous a tres humblement fait supplier pour elle, est il que nous ces choses considereez, louans et aians tresagreable les bons et devotieux promesses et proposit dudict exposant et desirans adez en ensuiant les pas et erres de nos predecesseurs la manutention du service divin, [dausmones et de toute aultres bienfais à la louange de nostre Seigneur Jesus-Christ, de sa benoite glorieuse Mère et de court celeste du paradis et pour le salut et remede des ames des feaulx catholiques et mesmement de nos dict fu pere et mere et de nous, en inclinant à la dicte supplication a nous

de nostre certaine science et grace speciale, affin aussi que nostre treschiere et bien amee compagne la duchesse et nous enfans soient avec nous es orations, prieres, bienfaits et bonnes euvres dessusdictes acompaignez et participans pour nous et nos hoirs et successeurs, ottroye et ottroyons par ces presentes au dessus nomme messieurs Bertholomieu Met, exposant quil puist, ou les proviseurs des pources en ladicte eglise de Saint Gilles presens et avenir, pour et ou nom de lui ou eus que de son vivant faire et accomplir ne le pouroit, en tout ou en partie acquerir par achat ou aultrement en nos dicte ville de Bruges et terroir du Franc, jusques a la somme de cinquante livres parisis de nostre monnoye de Flandres de rente heritable pour chaqun an, hors fief, arriere-fief et justice, et ycelle par ledict exposant ou yceulz proviseurs ainsi acquis, dont les parties et leur loyal valeur voulons estre envoyees pour bonne declaration en la chambre et pardevant nos amees et feaulx les gens de nos comptes à Lille, entierement ceder, donner et transporter et delaisser a tousioursmais et perpetuellement aladicte eglise de Saint Gilles, et en jouir et posséder par ledict exposant et ses successeurs curez de la dicte eglise, pour et ou nom dicelle, pour ou parmy faire ou faire faire et continuer de lorsnavant chasquun an a perpetuite en icelle mesme eglise de Saint Gilles le service divin, prieres, orations, amousnes et aultres euvres et devociuses choses cy dessus promises, proposes et ordonnes par ledict exposant entierement et selon et par la forme et manniere que coutumees, expressees et declarees y sont, comme de leur propre chose et rente admortie sans chaque jamais il soyent tenues ne permissent par nous ou nos dis successeurs estre contrains a les vendre, alier, transporter,

ou mestre hors de leurs mains, lesquelles cinquante livres de rente monnoye dicte en justice pris estimation et valeur pour nous et nosdicts successeurs a nous, des maintenant pour lors et incontinent que acquises seront et a icelle eglise transportees comme dit est et pour lors des maintenant admorties et admortissons par la teneur de ces mesme presentes par lesquelles en icelle nostre grâce ampliant a nous en oultre audict exposant donnee et quietee et pour consideration des choses demandees, donnons et quictons toute la finanche qui nous peut ou pouroit estre duee pour et a cause de che nostre present amortissement. Si donnons en mandement a nous amez et feaulx les gens de nostre conseil en nostre chambre de Flandres au present seant à Gand, a nosdicts gens des comptes a Lille, a nostre bailli de Bruges, a nostre receveur general en Flandres et a tous nous aultres justiciers et officiers presens et avenir de nosdict pays et conte de Flandres ou a leurs lieutenans et a chaquun deulx en droit soy et sy comme a lui appartenant, que de nostre presente grace admortissement et aultre choses dessus dictes facent, seufrent et lessent ledict suppliant exposant ou lesdicts proviseurs des pources en son nom et sesdicts successeurs curez de ladicte eglise de Saint Gilles, pour et ou nom dicelle plainement, paisiblement et perpetuellement et par la manière avant dicte joyr et user, sans leur fere ne donner ne souffrir estre fait ne donnees a aulqun deulx ores ne pour le temps avenir contre la teneur de ses dictes presentes aucunes molestacion, destoubier ou empesement, car ainsi nous plaist yl et voulons estre fait, non obstant quelsquonques ordinnances, mandemens ou deffenses en tant que touche ladicte finance entierement par nous donnee et quittee ou outremint faictes ou a

faire au contraire. Et afin que se soit ferme chose et estable a tousiours, nous avons fait mestre nostre seel a ces presentes, sauf en aultre nostre droit et lautruy en toutes donnes. Donne en nostre ville de Bruges, le vintuytime jour du mois de Julet lan de grace mil quatrechens et unze.

P. D. S.

QUAND PUBLIERA-T-ON
L'INVENTAIRE DES ARCHIVES
DE LA VILLE DE BRUGES?

Par arrêté du 23 Décembre 1826, le Roi des Pays-Bas ordonna de classer et d'inventorier les archives publiques du Royaume, afin de faciliter les explorations de ceux qui s'adonnent aux études historiques.

Quelques années s'écoulèrent avant de voir le commencement de la réalisation des mesures stipulées dans l'arrêté royal.

Cependant l'exécution de l'arrêté devait éclaircir et rectifier beaucoup de points historiques, en tirant de la poussière des dépôts d'archives tant de pièces curieuses, enfouies, depuis des siècles, dans des taudis, où elles périssaient par l'incurie et l'oubli des administrations.

Un homme très-modeste et inconnu pendant bien longtemps, fut le premier à réaliser les désirs du Gouvernement. Cet homme, feu M. J.-J. Lambin, occupait le poste de secrétaire des hospices de la ville

d'Ypres et, dans ses moments de loisir, il passa son temps à classer les archives de sa ville natale. En 1829, il lança la première publication de l'Inventaire des archives confiées à ses soins, persuadé qu'il était que la publicité seule pouvait faire connaître la richesse des archives et épargner le déplacement et le séjour aux personnes qui voudraient les consulter.

Ce premier essai, publié aux frais de l'auteur, est intitulé: *Tydrekenkundige lyst van onuitgegevene handvesten, opene brieven en andere bescheeden, rustende onder de archiven der stad Ypre, Westvlaenderen, en die belangryk zyn voor de plaetselyke Geschiedenis en voor degene van verscheidene andere steden van het ryk, door J.J. Lambin, etc.* Imprimé in-8° de 54 pp. plus 10 pp. de table. Le travail de M. Lambin comprend 254 numéros, ou sommaires de chartes dont 12 du xii^e siècle, 57 du xiii^e, 83 du xiv^e, 42 du xv^e, 41 du xvi^e, 43 du xvii^e, 6 du xviii^e. Ce premier opuscule fut suivi d'un second intitulé: *Nalezingen of vervolg van de tydrekenkundige lyst*, in-8° de pp. 36 et 10 pp. de table. Il contient le résumé de 164 chartes, qui datent de 1101 à 1792.

M. l'archiviste I. Diegerick, qui a succédé à M. Lambin, a déjà publié six volumes in-8°, formant l'Inventaire des archives d'Ypres. Il continue son travail, dont on attend impatiemment le complément.

Sans vouloir nous occuper des Inventaires des archives du Royaume, publiés sous la direction de M. Gachard, sans parler des Inventaires des autres provinces de la Belgique, nous tenons à constater que les Flandres ont marché en tête du mouvement diplomatique par la publication des inventaires d'archives.

M. Delepierre et son successeur M. Priem, publièrent le *Précis analytique des documents que renferme le dépôt des archives de la Flandre-occidentale, à Bruges*, en 12 volumes in-8°.

M. Mussely a publié une partie de l'Inventaire des archives communales de Courtray.

L'Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre, autrefois au Château de Rupelmonde et conservées aujourd'hui aux archives de la Flandre-orientale, a vu le jour, par les soins de M. le Baron Jules de Saint-Genois. Feu M. Van Duyse, archiviste de la ville de Gand, a publié l'Inventaire des chartes etc. conservées dans le dépôt confié à ses soins.

Audenaerde possède son Recueil intitulé: *Audenaerdsche mengelingen*. D'autres villes moins importantes, des villages en grand nombre, ont leurs inventaires imprimés ou manuscrits. Bruges seule, dont le dépôt d'archives est un des plus riches connus, ne publie rien!

Bruges n'a pas de Musée d'antiquités! Bruges, fière de son passé, ne songe pas à en perpétuer la mémoire; quelle incurie!

Il y a bien longtemps, il y a bientôt un quart de siècle, M. Delepierre écrivait, en 1822, dans le 4^e volume de ces *Annales*, page 314: « Nous formons des vœux pour que, dans tous les cas, la publication ne se fasse pas longtemps attendre. » Nous attendons encore, nous attendons avec autant plus d'impatience, que presque chaque année on nous promet pompeusement, dans les Rapports de la ville de Bruges et de la Province, l'impression du catalogue tant désiré.

Nous consultations, il y a vingt-cinq ans, les archives de Bruges et nous prenions des Notes dont voici quelques sommaires, tirés des cartulaires si nombreux

dans ce dépôt. Ils ont rapport au xv^e siècle et à la première moitié du xvi^e siècle, et traitent de matières de diverse nature. Elles exciteront l'appétit des archéologues et des historiens et feront voir que la publication de l'Inventaire général des archives de Bruges est indispensable pour l'histoire de la ville et même pour l'histoire générale.

F. V.

LIVRE BLANC. — WITTENBOEK A, n° 1.

FOLIO.	ANNÉE.
23.	1435. Ordonnantie gegeven door Philips den Goeden, te Brussel 9 Febrii 1435, betrekkelijk de <i>Hanze</i> met de Portugeezen, Biscayers enz.
29 v° AD	
42 INCL.	1441. Id. door den zelve te Hesdin 5 ⁿ 9 ^{bre} 1441, betrekkelijk verscheyde <i>Hanzen</i> en den <i>Stapele</i> Brugge, met de Privilegien daer op gegeven de annis 1323 den 18 Maerte; 1384, 1387, 1388 en 1399, en wegens de geschillen met die van Sluis.
42 RECTO.	
43 VERSO.	1441. Id. door den zelve gegeven te Hesdin 6 ⁿ 9 ^{bre} 1441, betrekkelijk den stapel te Brugge als vooren.

ANCIEN LIVRE BLANC. — OUDEN WITTENBOEK.

206 RECTO.	1495. Gecorssenteerd door de Wet van Brugge aen de Broeders van der Ordene van Mynheere S ^t -Franchois geheeten ten
------------	--

FOLIO.

ANNÉE.

Staelysere, voort te gaen met de bouw-
wing en verlenging van hunne kerk,
hoewel zy zonder consent reeds op de
erve van de stad langs de straet tot
drie voeten den muur van de kerk ge-
maekt hadden. In erkentenis moesten zy
ten eeuwigen dage, jaerlyks den 2^{den}
als de wet vernieuwd word, eene
solemneele Misse van den H. Geest in
hunne kerk zingen tot welvaren van
de stad.

132 VERSO.

1421. Volgens acte van 10 April 1421
blykt dat de wet van Brugge op nieuws
erkend en goedgekeurd heeft den oorlof,
te vooren door hunne voorzaten gegeven
en waer af geene brieven afgeleverd
waren aen de goede lieden die hem
geploogen hebben ende pleghen ter
grooter Eechout Brugge te geneerne ende
haerlieden brood te winnen (arbeyders)
met den cordewagen te crudene; dat
zy aen 't uysterste eynde van der voor-
seyde brugge zouden mogen doen maken
ende fonderen uyt den watere een
vierkanten steenen huyzekin in manieren
van een Capellekine, daer zy devotie
hadden in te doen stellene een crucifix
ter gedenkenisse van ons Heeren Jesu-
Christi passien, ende aldaer te houdene
eene ghilde ende broederschap van haeren
gezelschepe, zonder van den voorzeyden
huyzekine alzoo lange als 't staen zoud
der voorzeyde stedē te geldene of betalene
eenigen landcheyns en al hetgene door
de wet ter eere van God hem toege-
staen en geapprobeerd is.

LIVRE NOIR. — ZWARTENBOEK.

- | FOLIO. | ANNÉE. |
|--------------------------|--|
| 42 RECTO ET
43 VERSO. | 1477. Een abolitie ende vergevenisse door
vrauw Marie van Bourgogne, 17 April
1477 naer paesschen, dat de ambachten
ende neeringen op huerlieden huizen
waren ende dat zy ook gewapend ter
markt stonden. |
| 47 RECTO. | 1477. Noch een lettere van pardoene van
dezelve, in date 2 Wedemaend 1477,
dat de ambachten ende neeringen ander-
mael ter markt stonden. |

LIVRE JAUNE. — GELUWENBOEK.

- | | |
|-------------|---|
| 26 VERSO. | 1452. Une lettre du duc Philippe-le-bon en
date du 25 7 ^{bre} 1452, par laquelle il est
défendu à tout habitant de Bruges de
quitter la ville sans la connaissance et
permission dudit Duc. Donnée à Lille. |
| ID. | 1452. Autre lettre dudit Duc du 7 Mars
1452 donnée à Bruxelles: par laquelle
il est ordonné à tous ses feaulx et nobles
chevaliers et escuiers qui sont bourgeois
de la ville de Bruges de se rendre dans
la dite ville pour y prendre leur habi-
tation et résidence, sans s'en départir,
éloigner ou absenter. |
| 53 ET SUIV. | 1436. Lettre van pardoene gegeven door
hertog Philips van Bourgogne te Gent
7 8 ^{bre} 1436 aen die van Brugge ende
zommige van de smalle steden ende
ambachten van den Vryen, van dat zy
ter markt gestaen hadden naer de reyze
van Calais (5 à 6 pages). |

FOLIO.	ANNÉE.	
54 VERSO.	1436.	Eenen Lettre van nonprejudicie gegeven te Brugge 23 X ^{bre} 1436 door den hertog Philips aen die van Brugge, van dat wederroepen hadden ter begeerte van gezeyden hertog het bannissement door 't gemeente uytgesproken (te tyde zy den 22 8 ^{bre} ll. in de wapenen stonden) op verscheyde personen (3 <i>pages</i>).
188 RECTO.	1520.	Acte van die van den Vryen nopende 't verstoffen van eene venster aen 't portael van den steger van den H. Bloede, 16 Wedemaend 1520.
55 RECTO.	1500.	Memorie nieuw gedelf van den gendschen vaert; 2 schepen steenen daer uyt naer Brugge en eenige straetjens daer mede gecalseyd.
100.		Wegens delving van de vaert van Brugge langs Coolkerke naer zee.
103 à 126.	1331.	Rekening van kosten van 't nieuw gedelf gezeyd de Leye ofte gendschen vaert, A°. 1331.
220 v°.	1503.	Appointement tusschen d'Archiers van Brugge ende d'Archiers van den Proosche (te S ^{te} -Kruys) 7 7 ^{bre} 1503.
222 R°.	1533.	Vonnis verkregen by den Archiers van Brugge anno 1533, 8 9 ^{bre} , ten laste van den Archiers van den Prooschen.
ID.		Executie van 't voornoemde vonnis.
223.		Lettre van obedientie en aquiessements van den voornoemden Archiers van den Prooschen.
225 v°.	1534.	Octroy van den grooten schietspele van d'Archiers der stede van Brugge, 22 7 ^{bre} 1534.

FOLIO.	ANNÉE.
308 v°.	1443. Appointement gemaakt by den afgaenden en aenkomende Scherprechter ter causen van de profyten en andere zaken 't officie aengaende. 1° Heeft alle de brulochten die binder kerken van O. L. V. en St-Salvators komen. 2° 'T recht van alle de eyeren die in stad gebracht worden. 3° Over zyn recht van der Kegelbaene, die men jaerlyks ter Brugge markt houden zal, 20 schel. grooten. 4° 'T recht van al het hout en stroo dat ter Bouverie poort inkomen zal. (26 ougst 1443).
316 v°.	1454. Dat de kaeyen aen 't Frere brugschken moeten onderhouden worden ten laste van de huizen daer over staende, 20 7 ^{br} 1454.
327 r°.	1458. Pointen en artikelen uitgegeven by de wet in Brugge op 't vechten ende schole houden by eenige ministers en proosten met de lange en korte zweerden en andere konsten daer aen klevende ende van den Broederschepe dat zy houden ter eere van St-Michiel in 't klooster van d'Augustinen, 28 Ougst 1458.
328 r°.	1456. Dat de fransche kroonen by bevel van onzen geduchten Heeren gesteld waren op 4 schel. grooten. 13 7 ^{br} 1456.
196 r°.	1430. Van de vremde Menestrelen. 9 Febyr 1430.
236 v°.	Dat de Wielwerkers gescheiden zyn van den gezelschepe van buyten den zelve ambachte, gehouden hebbende de gilde van S. Franchois aen den altaer van S. Franchois ten Bogaerde.

- 265 n°. 1441. Van zeker zitsel aengenomen te maken by eenen Poorters van Brugge voor het kloostere van Melros (in Schotland), naer 't fatsoen van 't zitsel van de kloosters van Dune en Doest. 7ⁿ 8^{me} 1441.
- 306 v°. 1453. Different tusschen de Pater Noster-makers ende de foelleslagers, ter cause van den hammere ende andere stoffen daer of men vernisse placht te ziedene. 12 Janv. 1453.
- 297 n°. 1446. Ordonnantie van de wet van Brugge up 't volgen ende gaen van de ambachten de processiedach van den H. Bloede. 22 April 1446.
- 164 n°. 1437. Lettres de recepissé de la ville de Bruges des lettres de la rémission que leur a faite de leurs rebellions et désobéissances faictes allencontre de luy, depuis leur retour de Galais, esquelles lettres de remission est faicte déclaration de plusieurs privilèges touchans les villes de Bruges, Dam, l'Escluse et le Franc, tant à cause de l'Estable comme autrement, données l'an 1437 au mois de Mars. (*Environ 50 à 60 pages*).

NOTA: Dans un autre registre, dit *Groenenboek*, se trouve une copie de la pièce précédente écrite sur papier probablement au xvii^e siècle. On lit en marge de la 2^{me} page:

« Les lettres originales qui étaient au
 » trésor des chartres estans au chatel
 » de Lille tantost apres le trepas de feu
 » Monsieur le Ducq Charles, furent de-
 » mandées ravoir par les métiers et com-
 » munes de Bruges lors estans en armes

» sur le marché illecq et après que par
 » mille autres manières l'on ne les pou-
 » vait, ne scavait appaiser, ne faire de-
 » partir dudit marché et délaisser leurs
 » armes, Mademoiselle duchesse seule
 » héritière de mon dit feu S^r le Ducq
 » Charles, après conseil et advis en sus,
 » et pour éviter plus grand meschef ap-
 » paravant et comme par contrainte fit
 » tirer et les apporter à Gand devers
 » elle et après les fit délivrer au S^r de
 » la Gruthuse, son chevalier d'honneur,
 » pour au grand déplaisir et regret les
 » porter et rendre aux dicts metiers et
 » communes et ainsi fut faict et après
 » qu'elle furent délivrées, ils les déchi-
 » rèrent et moult de pièces violement
 » et par dérision desquelles lettres copie
 » tabellionnée est demeurée audit trésor.

LE TITRE DU GROENEN BOEK, COTTÉ C, EST :

« In dezen boek staen geschreven ende
 » gecopiert vele ende diversche lettren van
 » privilegien, confirmatien van privilegien,
 » tractaten van paeyse, ende andere brie-
 » ven der stede van Brugghe aengaende,
 » die gemaect, gecregen ende verleent
 » geweest zyn, zichtent den jaere anno
 » M. D^o. LXXXJ huerewaerts, daerof voor elke
 » lettre gescreven staet huer intitlatie
 » also in deze tafle verhaelt es, ende
 » 't getal van den blade daer men die
 » vinden zal, in der manieren hier vol-
 » gende. »

LIVRE VERT. — GROENEN BOEK.

- 100 r°. 1494. Lettre van gifte van den huysse geheeten den *Gapaert*, staende tusschen St-Jans brugge en de Craenebrugge, vander stede wege gegeven de Biscayen ten fine dat zy hun residentie ende staple houden binnen Brugge. 17 Hooymaend 1494.
- 101 r°. 1494. Ghifte van een ander huis daer naest geheeten *Doornyke*, de voorzeyde Biscayen gegeven ter cause als boven. 24 Hooymaend 1494.

LIVRE VERT. — GROENEN BOEK, COTTÉ A.

- 173 r°. 1426. Van de boekschryvers die plachten te zitten in den ommevang van S^t-Donaes ende de beeldmakers ofte verlichters. 1^a April 1426. (Belangryk.)
- 305 r°. 1447. Van de rechten ende vryheden van de schilders, ende wie in 't voornoemde ambacht niet bevryd wezende, werken mag met waterverwe. 14 Ougst 1447. (Zeer belangryk.)
- 335 v°. 1457. Beeldmakers ende zadelmakers jegens librairiers, boekschryvers, binders en verlichters, ende of de Neering die elk doen mag als Poortere en op de Poorterlyke Rechten, en hoe zy houden eene gilde van Sint Jan Evangelist in 't klooster van den Eeckhoutte. 17 Wedemaend 1457.
190. 1429. De tractatu matrimonii inter Philippum ducem Burgondiaë, comitem Flandriaë etc. et Elisabeth ejus conjugem. A°. 1429 (11 à 12 pages).
- 257 v°. 1440. Verklaer van de commissarissen ons

- FOLIO. ANNÉE. geduchts heeren, 'nopens schaeden door de Engelschen gedaen by de Vlamingen sedert 't tractaet van Athrecht. 20 Wedemaend 1440.
326. 1455. Dat de Prins geconsenteerd heeft dat men de dagelyksche Misse, die de stede by vonnisse ende condemnatie van den Prince moest doen doen by de Bouverie poort, zoude mogen doen doen in S. Luucx Capelle, mits dat voornoemde poort by gratie van den Prins wederom geopend wierd, en betalen die van Brugge voornoemde capelle, voor 't gebruyk van ornamenten en wasch, 2 ponden grooten 's jaers. 9 Mey 1455.
- LIVRE VERT. — GROENEN BOEK, COTTÉ A.
- 337 v°. 1457. Acquit van 200,000 Ryders die de stede van Brugge onze Geduchte Heere schuldig was ter causen van de condemnatie van Atrecht. 27 Hooymaend 1457.
- 124 v°. 1488. Vidimus van eene bulle van absolutie gegeven door Innocentius VIII, daer by te niete gedaen zyn de censuren en verwatenissen op en jegens Gent, Brugge, Ypre en haere adherenten. 27 9^{bre} 1488.
- 126 v°. 1487. Abolitie gegeven door Maximiliaen, van dat volk wapening gemaakt en met zyne bannieren ter markt gekomen was. Sporcle 1487.
- 127 r°. 1488. Abolitie gegeven door Philips artsh. van Oostenryk, Grave van Vlaenderen, van de wapening gemaakt by die van Brugge, van dat zy ter markt kwaemen ende aantasten den Koning der Romeynen ende eenige van zyne dienaers. Gent in 8^{bre} 1488.

- 218 v°. 1503. 'T secrete comptoir op d'halle geopend tot nazien der Privilegien. 4 Mey 1503.
- 188 R°. 1500. Octrooy van den verbode van tavernen, brouwerien en cabaretten ontrent Brugge te houden op eene alve uer nae. Er is mæer toegelaten eene herberg te houden omtrent elk kerk, te weten by S^t-Cruys, kerk S^c-Catharina kerk, St-Michiels, S^t-Baefs, Coolkerke en ter plaets gezeid den Gapaerd, tusschen Brugge en Damme.

REGISTRE AUX PRIVILÈGES DE LA PRÉVOTÉ. — REGISTER PRIVILEGIEN
PROOSCHE. ETC.

- 45 v°. 1294. Vonnis van eenen gracht strekkende langs de zuidpoort van d'ahdy den Eeckhoutte tot de Frère mineuren, verklaerende dat voorseyden gracht de stede van Brugge toebehoord. 9 Ougst 1294.
- 47 v°. 1473. Octrooy en Privilegie van institutie van den Archiers (Handboge) ende schotters, opgesteld op de heerlykheid van den Prooschen van S^t-Donaes. 22 Febrii 1473.

LIVRE JAUNE. — GELUWEN BOEK.

- 220 v°. 1503. Appointement tusschen d'Archiers van Brugge en die van den Proosche (te S^t-Cruys). 7 7^{bre} 1503.
- 222 R°. 1533. Vonnis verkregen by d'Archiers van Brugge ten laste van die van den Prooschen. 8 9^{bre} 1533.
223. Lettre van obediencie en acquissement van den voornoemden archiers van den Prooschen.
- 225 v°. 1534. Octroy van den grooten schietspele van d'Archiers van Brugge. 22 7^{bre} 1534.

LIVRE VERT. — GROENEN BOEK. COTTÉ A.

- 158 v° 1425. Rechten, vryheden ende keuren by de wet van Brugge, gegeven aen die van de handboog-gilde van S^t-Sebastiaen. 23 July 1425.
- 229 v°. 1435. Pensioen geaugmenteerd de gilde van S. Sebastiaen. 22 April 1435.

LIVRE VERT. — GROENEN BOEK.

- 120 v°. 1475. Octroy van institutie van d'Archiers van den Proosschen. 14 Febrii 1475.
- 81 r°. 1492. Commissie aengaende den Hoofdman-schepe van de gilde van S. Joris op M. Jan De Tinteville. 4 Febrii 1492.

LIVRE JAUNE. — GELUWEN BOEK.

- 179 r°. 1518. Accoord tusschen den Bisschop van Doornyk en die van Brugge, nopens de residentie van den geestelyken hove binnen Brugge. 1 Maert 1518.

ARCHIVES DU MÉTIER DES CORDONNIERS.

1436. Ordonnantie van hertog Philips, waer by hy beveelt aen Burgemeesters en Schepenen van Brugge van in het toekomende de poorters der zelve stad voor het regt te dagen door eenen officier van het Goevernement, als ook van de penningen te bewaren die beschikt waren voor het beleg van Calais.
1438. Naemlyst der personen die binnen Brugge onthoofd zyn geweest, als ook van degene uit die stad zyn gebannen geweest, uit kragte van den vrede gesloten tusschen Bruggelingen en Hertog van Bourgogne.

1476. Bemerkingen gedaen door de leden van de ambachten binnen Brugge, op de alliance die de Hertogin Marie stond te maken met den zoon van den Koning van Frankryk.
1487. Acte waer by Roeland Van Poucke verklaerd aen Burgemeester en Schepen in Brugge, dat hy door bevel van Burgemeester en Schepen van den Vryen eenige brieven gedeposeerd heeft in handen van den Heere Van Loodyk in Zeeland, welke brieven verscheyde artikelen inhouden tegen het regt dat Philips Hertog van Bourgogne had tot het gouvernement in Vlaenderen.
1487. Verbond gemaekt tusschen Burgemeester en Schepenen van Brugge en leden van de ambachten der zelve stad, waer by zy en hunne naercommers verpligten van met alle kracht den vyand te beletten van binnen Brugge te komen. Dit verbond wierd gemaekt toen Maximiliaen te Brugge gevangen was.
1487. Acte waer by Jacob Van Ghistele, poortier in Brugge, beschuldigd van verradery bedreven te hebben in de inkomst van Koning Maximiliaen binnen Brugge, zich verdedigd tegen dezelve beschuldiging.
1487. Acte van verbond tusschen Gent, Yper en Brugge, als ook de leden der ambachten binnen Brugge, waer by zy zich verpligten van den vyand te beletten in Vlaenderen te komen, als ook van jaerlyks op 14^{en}, 15^{en} en 16^{en} 8^{bre}, om

6 uren 's avonds, eene processie te doen binnen Brugge met hunne wapens en vaendels.

1487. Verbond gemaakt tusschen Gent, Brugge en Yper wegens het breken van vrede met Frankryk. Hier in ziet men op welke maniere Koning Maximiliaen binnen Brügge gevangen wierd.

1488. Punten en artikelen gemaakt door de negen leden (ambachten) der stad Brugge tot het vaststellen de vrede tusschen Vlaenderen, Frankryk en Maximiliaen Koning der Romeynen.

1488. Id. gemaakt door de gedeputeerde der negen leden wegens de reformatie der regering der zelve stad; als ook voor de ambachten en koophandel die binnen Brugge gedaen word. Deze punten zyn gemaakt ten tyde van het gevang van Maximiliaen.



ANALECTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES

TROUBLES DE LA FLANDRE-OCCIDENTALE

AU XVI^e SIÈCLE.

La Société d'Émulation a déjà publié, dans ses Annales et dans la collection de ses Chroniques, toute une série d'histoires et de documents sur les troubles et les guerres de religion du XVI^e siècle, dont Ypres, Poperinghe et, en général, l'ancienne Flandre-occidentale furent le théâtre.

La Société a publié successivement: le *Récit de ce qui arriva à Ypres depuis le mois de Juin 1566 jusqu'en Août 1567*; le *Geusianismus Flandriæ-occidentalis*; une partie de l'*Historia episcopatus iprensis*; l'*Histoire véritable des choses les plus signalées et mémorables qui se sont passées en la ville de Bruges*, et enfin l'*Histoire de la Flandre depuis 1566 jusqu'à la paix de Munster*, écrite en flamand par Van Male. Ce sont là des sources contemporaines des plus fécondes sur cette affligeante époque de notre histoire.

Les bibliophiles flamands ont publié récemment le premier volume d'une chronique inédite d'Augustin Van Hermelghem, s'étendant de

XII, 18

1572 à 1583, et M. C. De la Roière, ancien Maire de Bergues, a édité, à Bruxelles, un ouvrage des plus intéressants, portant pour titre: *Histoire des troubles religieux au xvi^e siècle dans le Nord de la France et particulièrement dans la Flandre maritime.*

Les matériaux ne manquent donc pas pour écrire une histoire complète de cette triste époque; cependant nous voulons ajouter encore quelques pierres à l'édifice, en publiant successivement d'autres documents sur la même matière, qui ne pourront que compléter ce qui existe déjà.

Nous commençons par la publication d'une Chronique contemporaine, écrite par Jacques Epinoy, qui s'intitule du nom de campagnard, et d'habitant d'Elverdinghe, commune de la Flandre-occidentale, à une lieue et $\frac{1}{4}$ d'Ypres. Elle s'étend de 1555 à la fin de 1579 et renferme en outre des données statistiques sur les prix des denrées alimentaires et sur la météorologie de cette époque.

Les points historiques, qui y sont traités avec lucidité, sont conformes à ce que les autres chroniqueurs contemporains ont écrit; ils sont souvent plus détaillés.

Nous faisons suivre cette Chronique d'un fragment écrit par Michel Forret, qui paraît avoir habité aussi dans les environs d'Ypres.

Ces pièces sont écrites en flamand, langue généralement connue de nos lecteurs. Une traduction française aurait fait perdre l'originalité et la naïveté du récit.

P.

CHRONIKE VAN ELVERDINGHE

DOOR JACOBUS EPINOY,

LANDSMAN.

In het jaer 1555 kreegen wy te Paesschen den eersten vloet en het bleef zoo continueren den heelen somer lang. In July stroomde het hooy al uit de meirsschen en in Augustus vlotteden alle de visschen uyt de rivieren. In September sag men alle de broeklanden' overstromen van het water, maer niet sonder groote benauwtheyd van veele lieden; want alle de vrugten der aerden waren zeere bedorven ende in schaersheyd opgedaen.

Die dit jaer in September konde zaeyen,
Sag men in Oest goed koorn maeyen
En die het in October heeft gedaen,
Vond ten Oeste zyn landen slegt bestaen.

Agtien vloeten kwamen dit jaer,
Soo seg ik u in 't openbaer:
Voor Sint-Jansdag ses en voor Oest nog drie,
Die waren grooteliks onse partie.

En op S. Laurensdag den meesten van al
 Waer van het koorn had het meeste misval.
 Dit jaer, hoor myne devise,
 Waren wy niet gekwolen met den yse.

Dit jaer konde men geen koorn saeyen uyt oorsaeke van te groote natte; maer in tleste saysoen was het te drooge geweest; want van Paesschen tot Sinxen sag men gecnen regen; dat gong den landsman seer tegen.

Desen somer regneerden groote siekten en kwaede korssen sonder cessen.

Deze rasende natte verdorven hebbende den oest van 1555 en ook dien van 1556, door 't beletten van niet te kunnen zaeyen, den volgenden herft heeft eene dicste en hongersnood voortsgebracht, den welken drie jaeren gedeurd heeft.

Siet hier den prys der graenen van dit jaer 1555:

Omtrent Sint-Jansdag gold het koorn 8 pond parisis de rasiere: de boonen en het sucroen 4 pond parisis de rasiere, maer de dierste vermeerderde van dag tot dag. In September gold het koorn 14 pond parisis; geerste, sucroen, boonen, 6 pond parisis de rasiere. Men betaelde dit jaer tienden penning.

Omtrent Ligtmisse 1556 was het koorn niet te diere, want het gold t'Yper om vier pond de rasiere, de boter om ses groote het pond; maer agter den oest gold het koorn 16 pond parisis de rasiere en de boonen 11 pond. Daer was groote benauwdheid onder de ambagten want er geen winnige in den lande en was.

1557. Saterdags van Sinxen gold het koorn ofte terwe 26 pond parisis de rasiere en daer was eenen grooten oproer, want de Gemeenten wilden tegen de Heeren

opstaen, wilden andere middels gesogt hebben, of wilden het haelen daer het was.

In de Sinxen weke trok uyt den bailliu der Saele op de kasselrie, om visite te doen en dede gedeurig terwe iubringen, waerom de landslieden toornig waeren. 'T was dagelyks terwemarkt tot Yper om te versoeten.

Saterdags naer Sinxen (12 Junii) voor den noene wierd er t'Yper een hallegebod gedaen; zoo wie terwe van doene hadde, datter te Nieuwpoort genoeg gekomen was, daermede was zy zoo diere niet, want het gold om 4 pond en 15 stuyvers het spind (20 pond 15 stuyvers de rasiere) en men liet weten dat die terwe soude t'Yper arriveren voor den woensdag, en men trooste de Gemeente dat men het koopen zoude om 20 pond de rasiere.

Dan wierd nog een hallegebod gedaen, dat soo wie met eene Rasiere koorn te markt zoude staen tot Yper, hy zoude 10 stuyvers hebben voor zyn salaris van de stad, om het Gemeente te stillen dat riep vrake op den koorenbyter, wiens name was Malin De Groote; men zwoer zyne dood en men zeyde dat het door hem kwam de dierste.

Den 19 Juny, waren t'Yper op de leet 400 zakken koorn ingekomen en het gold te schepe om 16 ponden de rasiere en nochtans waren nog wel 500 menschen die daer zonder moesten huysewaert trekken.

Op dien dag, zoo waerender nog wel 200 rasieren te markt; maer het gold 28 pond parisis aldaer de rasiere en het sucrioen en de boonen 12 pond de rasiere. Men hoorde een groot geween onder de arme lieden, want men nooyt van meerderen dieren tyd geweten hadde. Zy hadden anders niet te eten als sucrioen, geerste, boonen en erweten. De menschen stierven van

hongersnood, tgene te vooren nooyt gehoord en was.

Die van Duynkerke trokken uyt om te visschen met twee booten: hun is tegen gekomen een fransch oorlogschip twelke de Vlamingen meenden te rooven, maer sy hebben tselve gevangen en gebragt tot Duynkerke. Een weinig tyd te vooren hadden zy nog 3 schepen van de Francoisen genomen, soo sy bezig waren met visschen, die geladen waren met koorn en ander goed, die zy te vooren van ons volk genomen hadden, waer op de Engelschen ook lonkten, want 't was oorloge tusschen hun beyde.

Den 24 July gold het koorn tot Yper 32 en het sucroen 16 pond parisis de rasiere. Tot Poperinge om 36 pond parisis de rasiere.

Den 26 Juny gold het koorn tot Yper om 7 pond 10 schel. parisis het avot (60 pond parisis de rasiere). Ten dien tyde sag men te Brugge veel kwellinge, want een hoed terwe gold daer 26 schel. groote. Een weke waren die van Nieupoort zeer gekweld, want zy en konden geen koorn krygen voor geld, zy moesten brood bakken van alderhande graenen.

Ten selven jaere 1557 gold het koorn tot Hondschote 74 schellingen groote de rasiere.

Den 3 July kwam onsen Prince over en hy brogte met hem eene groote menigte van silver en goud, om daer af te Brugge munte te slaen en de soldaeten te betalen, die men ten agteren was in alle kwartieren en die groot verlangen daerna hadden, want zy langen tyd geen geld gesien hadden.

In dit jaer hadden wy een volle jaer van koorn en andere graenen, waer mede de dierte zeer begon te minderen.

Den Koning Philippus uyt Engeland gekomen zynde, verzamelde een groot leger, waerin waren veel Prin-

cen en graven: alvooren den hertog van Savooyen, de graven van Egmont en van Hornes, met veel andere treffelyke edellieden en veel vroomen Nederlanders. Deze armeye wierd gesteld onder het bevel van den hertoge van Savoyen en is getrokken op de frontieren van Champagne, alwaer dat sy verscheyde sloten en kasteelen hebbende ingenomen, zyn met geheel de magt gevallen voor de stad van Sinte-Quintens en hebben die rondom beleyd den 3 Augusty.

Den Koning van Frankryk dit verstaende, heeft met haest een magtig heyr vergaderd en dat gesteld onder den Connestabel Annas De Montmorency, omse te bringen by Sinte-Quintens en des Konings van Spangnen leger te verrassen, want daer was Frankryk veel aengelegen aen die stad, om dat sy zeer diep in de kroone gelegen is en aldaer veel rykdom was.

Den Connestabel is gearriveerd op het gebergte boven de stad, met zyn leger, sterk zynde 30,000 mannen en 5000 ruyters, op St-Laurentius-dag vroeg en is de riviere de Somme overgegaen. Dan hebben den hertoge van Savooyen en den heere van Egmont hun op de been gesteld en zyn de Franschen toegetrokken, dewelke dit bemerkende zyn terug gckeerd hunnen selven weg; maer door den raed van den Graeve van Egmont, heeft men hun met het peerdevolk agtervolgt, maer, om den grooten omloop die men moeste doen, waren de vyanden alree de twee mylen verre. Niet te min heeft men hem den weg onderloopen met de ruytery. Daer ontstont een vreeselyk gevegt, tot dat middelentyd het gansche leger is aengekomen. Alsdan wierden de Fransche teenemael verslagen en verstrooyd, verliesende omtrent 3000 mannen en blyvende veel van den edeldom gevangen.

Daerna hebben de winnaers de stad van Sint-Quintens gaen beschieten, ten tyd van 5 dagen en hebben deselve, den 27 Augusti, stormender hand ingenomen en geplunderd. Alwaer -den Koning syne sorgvuldigheyt heeft bewesen aen de vrouwen dewelke hy heeft ver- saemt rontom zyn paviljoen met alle de kinderen en heeft verboden op lyfstraffe dat men hun geene oneere soude doen; heeft hun spyse gegeven en hun met een bende ruyters gesonden tot by de stad Guise, opdat sy in bewaerder hand souden komen. Daerna hebben de winnaers nog drie sterke plaetsen ingenomen, hebbende hun leger opgebroken. Weinige dagen daerna heeft men eene menigte van pionieren uyt Veurneambacht doen optrekken, om Sinte-Quintens te versterken tegen de Fransoysen.

In april moest men groote leveringen doen en veel geld opbrengen om den Prince den kryg te beginnen. Den tienden penning was nog niet vergeten. Men moest dit jaer groote en onverdraegelyke lasten dragen.

Dit jaer was zeer drooge, van Augusti tot Ligtmisse en hadden wy kwalyk regen of sneeuw. Gedurende dese droogte stierven de menschen soo zeer, dat het in langen tyd te vooren niet gezien en was en nogtans was er geen vangende ziekte.

Den Koning van Frankryk verstaende dat de fortificatien van Cales zeer vervallen waren en dat maer 600 in garnisoen en waren, luttel ervaren in den oorloge, nam voor hem die stad in te nemen, dewelke nu den tyd van 211 jaren aen de engelschen hadde toebehoort en die zy altyd met groote zorgvuldigheyt bewaerd hadden. Maer hun nu verlatende dat sy meester waren van de zee en dat zy die stad konden bystand geven uyt Engeland als het hun beliefd en

ook dat den Koning van Spanje, den welken getrouwd was met hunne Koninginne, groote magt had in die Nederlanden, waeren daerom te onagtsaemer van die te voorsien van volk. Terwylen dan dat M. Cassaro, als Ambassadeur van Frankryk te Brussel bezig was met te tracteren van peys, kwam den Hertoge van Guise, die naer huis geropen was om het verlies van Sint-Quintens, in 't herte van den winter uyt Ytalien, daer hy den Paus geholpen hadde, en passeerende door Frankryk, arriveerde aen den zee kant van Boulogne en van daer leyde hy syne armée langs de zeeduynen en kwam den 1 Januarius voor Gales.

Men houd voor waerachtig dat deze stad aen de Fransche verkocht was van eenen engelschen kapiteyn, die daer binnen lag en ten ware niet te verwonderen, want het kasteel, genaemd den Rysbank wierd huij in handen geleverd zonder slag of stoot. De Engelsche dit gehoord hebbende, sonden eenige schepen met volk en andere noodzakelykheden, dewelke door de stormen en groote winden niet konden aenkomen, en alear den Koning van Spanjen zyne Nederlandsche troepen had vergaderd, wierd de voorzeyde stad aen de Fransche, den 8 van dezelve maend, overgegeven.

Hier door kreegen de Franschen alle de steden en de kasteelen, die op deze syde van het water onder de commande der Engelschen waren, hoewel dat het stedeken van Guisne hun veel gekost heeft, want sy daer vooren lieten wel 7000 mannen, in verscheyde assauten, eer sy het konden krygen. Sy namen in het slot van Ham en geheel het land van Guisne. Midder-tyd was de cardinael Caraffa te Brussel, niet sonder kwaed vermoeden en groote murmuratie van vele lieden, dewelke hun lieten voorenstaen dat hy, onder het dek-

sel van syne legatie, den Koning de oogen kwam verblinden, terwyl men alsulke verradery kwam volbrengen.

Als nu de Fransche Cales hadden, hebben sy verscheyde sprongreysen gedaen op Westvlaenderen, waerom gemaekt wierden verscheyde bolwerken rontom de stad van Grevelinge tot desselfs versterkinge.

Den 11 Februarius was op zee zoo eenen grooten wind en tempeest, dat desgelyks nooyt gesien en was. De huysen en stallen vlogen om verre, daer was kwalik een hofstede te vinden of wierd grootelyks beschadigd; de kerken zelve wierden ter aerde gesmeten, sommige de naelden afgebroken, menigte van boomen en meulens wierden geveld. Het scheen dat de wereld wilde vergaen.

Ontrent vasten-avond kwam eenen grooten hoop volk in Vlaenderen en zy seyden hun Duytschen te syn, maer sy waren van 5 tot 6 differente natien. Deze bende was soo boos en soo snood, dat den landsman hun nievers mede paeyen konde. Sy gingen van stad tot stad en van prochie tot prochie en deden den landsman zeer groote slaverny aen, want sy deden hun fournieren 8 of 12 dagen, op 2 of 3 prochien te samen, en deden hun opendoen al de tresooren en schatten en daer men het niet doen wilde, braken zy die open en sagen alsoo wat dat den landsman of huysman bezat. Men hiet desen hoop de Hinne-eters, want terwyl sy in Vlaenderen gecantonneerd waren, trokken sy uyt met groote benden van 20 of meer naer andere prochien als daer sy lagen, en beroofden de landslieden van alle hunne hinnen, die sy by groot getal, by honderden of meer, tsamen inbragten.

Als de Fransche Duynkerke wonnen, dat zelve volk was daer mede met de Franschen, want sy hier alsoo

geleefd hebbende, trokken naer Vrankryk en zyn alsoo met het leger van die natie in Vlaenderen gekomen, en twaren die dewelke de meeste schaede deden.

In de maend van Mey sag men in 't noordwesten eene comete of sterre met eeneu steert, rood opstaende, somwylen strekkende naer den zuidwesten.

Int begin van Juny moest men convooy peerden leveren uyt Veurenambacht, dewelke trokken naer Cortryk.

Geduerende dezen somer 1558, vond men zoovele muysen in Veurneambacht, dat zy alle de weyden bedierven, zoodanig dat de beesten geen term hadden, want sy waren magerder als sy uyt kwamen, dan dat zy waren in het uytgaen. Die muysen waren in zulke menigte, dat wie in een van die weyden ging, omtrent 50 roeden verre, hy had er wel 150 gezien. En als den winter aenkwam en het water op de weyden, zyn sy alle naer de huysen gevlugt, alwaer sy soo groote schade deden, dat het nooit gezien en was.

Den Marechal de Termes Duynkerke ingenomen hebbende, deed de stad versterken en vertrok van daer met syn leger naer Bergeh-St-Winox. Hy dede terstond eenen assaut daer op doen, maer 's nagts zyn de inwooners uyt stad gevloten met hun beste goed. Die van Cassel dat verstaende, zyn met eene groote menigte van volk in den zelven nagt daer binnen gekomen. Den volgenden nagt hebben de Franschen wederom eenen storm gedaen, maer wierden van de Casselaers afgeslagen. De Franschen siende dat sy met stormen niet profiteerden, hebben gereedschap gemaakt om Bergen te beschieten, maer die van Cassel en Casselambacht, die binnen de stad waren, zyn er uytgetrokken, mede nemende aldat sy dragen konden van

de beste goederen en syn alsoo uyt de stad heymelyk getrokken. De vyanden, den volgenden dag het stormen ernemende, maer geen resistentie vindende, zyn Bergen ingelooopen en wonden het met gemak. Niemand daer binnen vindende, wierden sy toornig en gram, en hebben hun ten meesten deel dronke gedronken in het verlaten bier en wyn, hebben de stad geplunderd en verbrand en alsoo t'heel land afgelooopen tot Nieuwpoort toe.

Naer deze vrede verwoesting, dede den Marechal de Thermes geheel Bergambagt afloopen en plunderen. Hy sond eenige troepen naer Hondschote, dewelke dat ryk en weldig dorp verbrand hebben. De inwoonders hadden ook hunne huysen verlaten en waren te velde gevlugt, alwaer zy van de Fransche wierden beroofd en mishandeld.

1558, in October, gold het koorn tot Poperinghe, 18 pond parisis de rasiere; korts daerna, gold het tot Yper 52 pond de rasiere, alle etelyke ware was alsdan diere.

1559. In den somer was het kooren niet te diere, want het gold om 44 pond parisis de rasiere. En van dit jaer tot 1565 gingen alle etelyke waren om eenen redelyken prys, en daer en viel in dese gewesten niet veel notabels voor.

1565. Tot Yper, in October, gold het koorn of terwe, om 47 pond parisis een schelle de rasiere, de boonen 7 pond parisis; alle granen waren dan seer diere. De arme lieden hadden zeer grooten nood om te geraken aen hun brood.

In X^{ber} gold het koorn tot Yper 28 pond par. de rasiere, de boonen 8 pond parisis, men hoorde de kleine gemeenten bitter klagen, sy seyden, hoe zullen wy dezen

winter doorwagen? want de neiringe verminderde, en de dierste vermeerderde.

Men dede visite op het land, om te sien hoe veel dat men hadde opgedaen en ook hoeveel dat den huysman moeste hebben voor syn slete, en dat meer gevonden was, dede men verkoopen tot een gemeen welvaeren.

Men dede ook den ryken geld opbrengen om den armen te helpen en men dede, by gebode en by Konings plaacete, verbieden datter geen arme lieden en souden om Gods wille gaen, buyten syn stad of zyne prochie, maer wat men dede of niet, men konde dat niet beletten.

1566. Seer sagten winter, want voor April en had men geen ys gezien, het en dede niet anders dan regenen, hagelen en sneeuwen en 't was den geheelen winter vloed. In Maerte en kon men in het land niet werken om de groote natte.

Men begonst ten platten lande te prediken van ontrent Sinxen (2 Junii 1566) namentlyk by Armen-tiers, Nieuwkerke, Belle, Meessen, Kimmel, Steenwerk en geheel Belle-ambacht door. Den predikant was in de wandeling geheeten Anteunus, synde uyt het predikheeren-order van Yper; er vergaderde volk met groote meenigte tot 5, 6 en 7000 menschen in elke predicatie, waervan dat er altoos waeren 400 of 500 in de wapens om den predicant te bewaren van vreesse van de justitie.

In dien tyd kwam over uyt Sandwyk, in Engeland, eenen pater Jacobus, uyt het Augustynen clooster van Yper, en predikte te Poperinge, in July 1566, en hadde veel toehoorders.

Op den Tuyn dag (4 Augusti) predikte den augustyn Jacobus, t'Yper op eenen bilk, voor Sint-Clares klooster, alwaer wel dertig duysend menschen tegenwoor-

dig waeren en wel drie duysend in de wapens om den predikant te bewaeren. Dese predicatie handelde zeer veele op het H. Schrift, altyd versmaedende al wat de priesters in de kerke gepredikt hadden van over duysend jaeren en meer, en zeyden dat valsche te wesen.

Op den O. L. Vrouwe dag avond, 14 Augusti, predikte men tot Poperinge op O. L. V. kerkhof en zoo haest als de predicatie gedaen was, zoo trok eene groote bende van die geusgesinde waren, in alle de kerken van Poperinghe: sy staken alle de santen (beelden) van boven neder, braken alle de tresooen en garderoben, en namen alle de ornamenten, kleederen, boeken, ciborien, kelken. De Sacramenten vertreden sy met de voeten en al dat hun niet en diende hebben zy verbrand, en doende als dulle rasende menschen, sloegen en smecten de priesters, verjaegdense en namen hun geld en goed. Sy en hebben niet geheel gelaeten van al waer aen sy konden geraeken in de kerken of kloosters. Als dit boos volk eenige crucifixen om verre smecten, zoo riepen sy: *Vive les gueux*.

Dien selven O. L. V. Hemelvaerd-dag, den 15 Augusti, kwamen die van 't Pays d'Alleu met 5 of 600 sterk, pilieerden, plunderden en beroofden geheel het klooster van Sint-Anteunus, geheel Belle en Belle aubagt, alsook geheel Cassel-ambacht. Sy toonden eene valsche commissie et seyden dat sy zulken last hadden van den hove en, om te beter en te geruster te wesen in hun feyten, zoo stelden sy altyd over hun die sy noemden hunnen roermeesters ofte corporalen. Sy vergaerden soo grooten roof dat het onuytsprekelyk was en nog wilden sy schrifts gerekend worden en voor regtveerdig gehouden syn.

Op O. L. V. Hemelvaerd destrueerden de geusen, of den heiligen volke, soo sy hun noemden, de kerken van Vlamertinghe en Elverdinghe.

Den 16 Augusti, predikte een weyreluk man, Yperling van geboorte, in de Brielenkerke, die was Basten Matte.

Tot Yper waren gemaekt twee galgen, daer terstond twee van den boosen volke wierden aengehangen om hunne dieveryes wille.

Op den 14 7^{ber} kwam den Grave van Egmont weder t'Yper met grooten edeldom om de geusen te doen ophouden van te prediken in de roomsche kerken en hun accorderende te mogen tempels maeken te velde.

Hy verbood aen beyde partyen van malkanderen te injurieren met den naem van Pape of Geus, op peine van arbitrairyk gecorrigierd te worden. Den 24^a vertrok hy naer Brugge.

Den selven 14^a 7^{ber} kwaemen tot Yper drie hondert ruyters. Sy waren van de bende van ordonnantie en waren in die stad wel drie maenden. Den 21 der selve maend, voegden er hun nog by 150 voetgangers. Deze waren al Waelen en Artoisenaers, den meesten deel hagebuyters; sy logierden den 1^{stem} nagt te Brielen in de Veustraete. Den 24^a derzelve maend daer trokken nog binnen Yper 400 voetgangers, 't waren ook Artoisenaers.

Te half Oest, was het wel een maend dat er maer eene poorte open ging tot Yper en tot Ryssel, en in de 1^{ste} stad, van Tuyndag tot den 11 7^{ber} wierden er maer twee geopend, den 23 X^{ber} maekte men de Elverdingpoorte toe.

Den 4 8^{ber} 's nagts, kwamen te Vlamertinghe ontrent dertig soldaeten en vangden aldaer een ryken man, die

geus was en namen al zyn goed en plunderden nog eenen anderen ryken die geusgesind was, maer hy ontliep het.

Den 8 8^{de} kwam deselve bende soldaeten 's nagts ten 11 uren te Elverdinge en pilieerden daer wel 18 huysen van alle hun goed en cateelen. Men klopte de klokken wel een ure lang en daer kwam volk genoeg, maer als sy den hoop van de soldaeten sagen, dewelke wel voorsien waren van wapens, met twee trommels en een vendel, en dewelke altoos schooten met hun bussen, elk vloot, een deel liep in de kerke, die sluytende agter hun, maer de Waelen of soldaeten liepen de deuren op. Men vlugte dan op den torre, maer de soldaeten wonnen den torre en namen het inzynde volk gevangen, blyvende eenen Elverdingnaere dood en een syne oog uytgesteken; ses van die prochie waren gevangen, waer onder was eenen man genaemd Maliaert Onger, die een geuspredikant was, want hy hadde diversche sermoenen gedaen; waerom dat hy 'tYper gehangen wierd. Jan Denys, gebooren van Woesten en inwooner van Rousbrugge, was gesteld als kapiteyn en oppersten krygsman van dit geweste, hy heeft geweest den 1^{en} onder alle de heretiken van Vlaenderen die soldaten opgenomen heeft, hy dede overal den trommel uytslaen, uytroepende dese woorden: « Alle degone die van goeden « wille syn en van een goeden iever om de wapenen « aen te nemen voor het evangelie, dat zy hun laten « opschryven in de evangelische militie, onder het beled « van Jan Denys, zy sullen goeden loon ontvangen.» Hy dede tot Rousbrugge, Poperinge en Hondschote den trommel slaen en hy gaf aen elk die hem dede opschryven een daelder in de hand en er deden hun opschryven ontrent 400 of meer.

Jan Denys, een grooten hoop volks aengenomen hebbende, ontving een bevel van den heer Van Brederode, dat hy met zyn volk soude trekken naer Valencyn, welke stad zeer toegedaen was tot de heresie. Jan Denys volgde dit bevel, bereyde hem om Valencyn te helpen ontsetten, vertrekt op kersdag 1566, naer Tourcoing, aldaer verwagende andere militie van ontrent de Leye en 't land d'Alleu en waer hy passeerde begon hy synen oorloge tegen de pastooren en geestelyke persoonen, hun beroovende van al dat hy vond.

Den 27^a derzelve maend X^{ber} trok hy met de soldaten van ontrent de Leye naer het geweste van Doornyk, om sig te voegen by het nieuw aengenomen volk van aldaer, maer over wege wierd hy aengetast van een detachement van 50 mannen, van 't garnisoen van Ryssel; hy verweerde zich vromelyk, daer bleeven van elke zyde ses. Maer korts daerna wierd hy aengetast van geheel het garnisoen van Ryssel te Watrelos, alwaer hy verslegen wierd en vlugte in de kerke van die prochie, aldaer hem sterk houdende met zyn overgebleven volk en niettegenstaende de Rysse-laers 't vier daer in staken, is hy het ontkomen en wedergekeerd naer Rousbrugge.

1567. Van den 1^a Augusti tot den 15^a regende het alle dagen, zoo dat men geen terwe in .en dede, en sy schoot dat er geen brood en konde afgebakken zyn.

Tot Yper kwam den grave van Egmont in persooene, den 29 January en liet een gebod uytgaen binnen de stad dat alle de poorters hunne wapens souden opbrengen, te weten: bussen, pistolen, pyken, hellebarden, arsen en diergelyke wapens, gereserveerd degens en rapieren, poignaerden en sprinkstokken, die

sy mogten behouden. De seven kasselleryen moesten van gelyke al hare wapens indragen in hun stadhuys. Dit gedaen zynde, heeft den Grave ontboden de gemeenten van de nieuwe religie tot Yper, die van Belle en Belle-ambagt, Kassel en Kassel-ambagt, Bergen en Bergen-ambagt, Veurne en Veurne-ambagt, 't Vrye-ambagt, Hondschote en voorts uyt alle andere gemeenten 10 of 12 mannen, gedeputeerde van de nieuwe religie en heeft begeirt cessement van de predicatie der nieuwe religie tot S. Jansdag naestkomende. De nieuwgesinde vraegden tyd om met hun gemeente te spreken over die begeerte, aengezien die van Armentiers, Belle en Belle-ambagt Kassel en Kassel-ambagt, Bergen en Bergen-ambagt, Veurne en Veurne-ambagt, eenigelyk in 't besonder by den Grave plaetse verleent ende geconsenteerd was, om daer eenen tempel te mogen bauwen om die van de nieuwe religie te prediken het Evangelie naer hun maniere. Met mal-kanderen geadviseerd hebbende, hebben sommige geconsenteerd, maer andere wilden resisteeren; dog uyt vreese, indien sy de predication niet lieten, dat men hun ten dien eynde garnisoen soude beschikken, zoo hebben sy die opgeschort en van elk gemeente hebben 5 of 6 hun handteeken gegeven, beloovende de predicatie te laeten. Jan Denys, capitein van het geusch krygsvolk van dit geweste, dede gedeurende desen winter, in Veurne-ambagt zeer den oorloge aen de geestelyke persoonen en goede katholyken; hy liep van prochie tot prochie en bedwong hun met pynigen en geweld om geld te geven en beroofde hun huysen van alwat hy daer in vond. 'Tgonne hy aen syne soldaten was toelaetende voor hun onderhoud, waerom alle de straetschenders en vreemd volk sig onder hem begaven

omdat sy overal grooten buyt vonden. Ondertusschen de geconfedereerde, onder den heere van Toulouse, eenen aanslag hebbende gedaen op Antwerpen, wierd Jan Denys met syn volk heymelyk ontboden, daer hy hem liet vinden met 500 zyner mannen, maer het volk der geconfedereerde komende tot Oostrewel, eene kleine halve myle van Antwerpen, wierden onvoorsiens geslagen van de heeren van Beauvais en Lamotte, op den 13 Maerte, en korts daerna wierd gehangen Jan Denys, die by Leuven gevangen wierd. Dit was het eynde van den eersten geusschen capitein van Vlaenderen, die dese kasselerie en andere landen zeer lastig geweest is en op wie de geusen van Westvlaenderen hun waren betrouwende, want hy een stout en ondernemende man was.

Hy bekende voor syne dood, dat hy al dese oproeringen niet gedaen had ter eeren Gods, maer hoopte daer door te geraken tot groote fortune, want hy van kleene afkomste was en voor oproer geheel bystier. De geusen van dit geweste begonnen dan moed te verliesen, daer het verlies van dit gevegt en namentlyk om de dood van Jan Denys, hunnen beschermer.

Den 5 April, wierd tot Yper wederom een placet uytgeropen dat de geusen niet meer prediken mogten, nog geen conversaties meer houden, 't sy in 't openbaer, 't zy in 't verborgen, nog geen psalmen meer singen op peine van de galge, en den tempel was toegemaekt 's wetswege.

Den 10 April trok het garnisoen van Yper uyt naer de geussche kerke en hebben ze gants afgebroken en geruineerd, de steenen en het hout met het ander gereetschap hebben sy verkogt t'hunnen profyte en hebben dat werk afgebroken in twee dagen dat wel gekost hadde 150 ponden grooten vlaemsch.

En op den 12 April, trok uyt Yper den heer Simon Uyttenhove naer Poperinge, daer ook een geussche kerke stond, gemaekt van roode bryken en braken die ook af den meerderen deel en verkogten de materialen t'hunnen profyte.

Sy sloegen ook een schip aen dat was geladen met vlugtende geusen, dat weerd was ontrent 5 of 6 honderd ponden grooten vlaemsch.

Den 16 April was t'Yper eenen geuschen predikant gehangen, met name Mailliaerd de Onger, die te Elverdinghe gevangen was geweest, en zoo men besig was met de justitie te doen, zoo was er zoo groot gedroom dat den ring gebroken wierd die de justitie bewaerde. Dien was van de bende van Monsieur Deval: sy waren daerom toornig en schooten te markte-waert in door het pleyen van den volke en schooten wel 12 menschen dood en wel 70 waren er gekwetst, hetwelke een groot jammer was.

Na dat dese schelmen in verscheyde plaetsen hun quaed hadden uytgevrogt, onder ander Jacobus Heule en Joos Michiels, genaemt den predikant, een zeer boos en goddeloos opset, ontrent Poperinge, in eene plaetse genaemt Spangnaertsdale, niet hebbende kunnen uytwerken, zyn zy den aenkomenden nagt, met hunne bende, bestaende in 40 personen, vertrokken naer den kant van Reninghelst. Langs den weg vertoevende en vernagende in eene herberge genaemt *Nachtegael*, in de welke zy hun by het vier gedroogt hebben, geheel nat zynde door den regen van den voorgaenden dag.

Ontrent den dag, verstaen hebbende door de bespieders die sy voorgezonden hadden, dat den pastor aldaer t'huys was, vyf of ses van hun zyn gegaen in de

kerke, en de andere naer het huys van den pastor, en van den capellaen. Den pastor wedergekeerd synde van Vormeseele alwaer hy vernagt hadde, was besig met syn officie te lesen en bereyde sig tot het celebreren der Hoogmisse (want het was verkoren maendag); als dese landlopers of geusen hem benefens den capellaen en den derden priester aengevat hadden, hebben zy hun eenigen tyd vast blyven houden, tot dat zy al de schilderien der kerke, de boeken, het gewaet, en diergelyke gescheurd ofte verbrand hadden: dit gedaen synde, hebben sy den pastor (eenen man van groote deugdsaemheyd ende geleertheyd, die eertyds president geweest hadde der latynsche schoole tot Ypre) met de twee andere priesters weggeleyd, hunnen weg nemende naer Lokeren, van daer naer Dranoutre, Kimmel, Nieuwkerke en Nipkerke, onder-tusschen dese priesters altyd nugteren blyvende; op den weg bedreven dese geusen even groote, ja meerdere vreedheyd in de kerken, die sy voorby gingen, als sy gebruikt hadden in de beeldstormery van de maend Augusti van 'tjaer 1566. Den pastor van Dranoutre grooten tegenstand biedende, wierd grootelyks gequetst in het hoofd en eindinge gepraemt met hun te gaen. Voor 't lest, op den selven dag de kerke van Nipkerke geplunderd hebbende, syn sy voor den nacht gekomen in het bosch van het Westhof, gelegen tusschen Belle, Nieuwkerke en Nipkerke, niet verre van den Zwartenberg; aldaer zyn de dry priesters door Heule, Joos Michiels en nog twee andere raedsmannen geoordeeld geweest de dood verdiend te hebben, terwyl dat uyt de H. Schifture genoegsaem bleek, dat hunne dood regtveerdig was. Den inhoud der sententie tegen hun uytgesproken, door Jacobus Heule was: Om

dat sy hun door eene vrede tyrannie gesteld hadden tegen de belyders der suyvere leeringe, en omdat sy vele van dese by de magistraeten beklapt hebbende, ter dood gebragt hadden, daer en boven omdat sy hertekkegige papisten waren, ende leeraers der afgoderien, sullen sy onthoofd worden.

Een der drie priesters, die de andere in grootheyd en ouderdom overtrefte, ondervraegd synde of hy bereyd was de misse af te zweeren, en te beloven van nooyt meer misse te doen, antwoorde dat hy liever hadde te sterven als dit te doen; al degene die dese priesters gekent hebben, houden staen dat desen geweest heeft meester Judocus, den pastor. Naer dese antwoorde heeft men hun geleyd van den berg in een nabygelegen bosch, in hetwelke sy op den selven dag dat sy hadden gevangen geweest, zeer vreedelyk zyn ter dood gebragt, s'nagts ten 11 uren; en alhoewel de sententie uytprak dat sy moesten onthoofd worden, nogtans door de oorsaeke van de waekers, door dewelke sy verrast waeren, syn sy nog op eene vreedere maniere omgebragt geweest; en onder ander meester Judocus, veel slagen en doodelyke wonden ontfangen hebbende, en ten lesten met het zweerd grootelyks gequets zynde, heeft zynen geest aen God synen Schepper gegeven, tot den lesten oogenblik uytroepende met den publicaen, Heere weest my zondaer genaedig. Den capellaen, behalven andere wonden, dry besondere in de kele ontfangen hebbende, wierd versmägt. Den derden, naer dat syne onderste lippe afgesneden was, wierd doodelyk gewond in 't midden van syn lichaem, waer hy korts daer naer is gestorven. Alhoewel den goddeloosen raed der voorseyde moordenaeren, vastgesteld hadde den pastor van Dranoutre op de selve wyse te doen

sterven, nogtans, vele voor hem ten besten sprekende, en door andere middels aen God bekend, is hy de dood ontkomen. Hunne lichaemen wierden eerstmael gevonden op den 19 January en op den volgenden dag wierden sy, volgens het gebruyk der roomsche kerke, seer eerbiedelyk begraven in de kerke van Reninghelst. Ten lesten, op den 24 van de selve maend, heeft den deken van Poperinghe hunnen solemnelen uytvaard gedaen, twee honderd of meer aensienelyke personen daer tegenwoordig zynde. Dese priesters, alsoo ter dood gebracht zynde, hebben de bloeddorstige geuzen geheel den volgenden dag geschuyt in een bygelegen huys, en dat omdat er verkondigt was, op den volgenden nacht, door Joannes Michiels, hunnen predikant, een sermoen te sullen gedaen worden op eenen bygelegen berg genaemt den *Monteberg*, tot hetwelke de andere van hunne bende soo van Nieuwkerke als van Steenwerk, Meessen en ander aengelegen plaetsen, verwacht waren; nogtans dit sermoen wierd naergelaeten, omdat er hun door seker tydinge aengebragt wierd dat Simon Ryhovius nyt Yper aenquam met een groot getal soldaeten om hun te vangen. Insgelyks wierden al degene die daer naer toequamen, door de schaepwagters, die ontrent desen berg weyden, verwittigt, dewelke de aenkomste van den voorseyden Simon aen hun te kennen gaeven. Ondertusschen, de moordenaeren vertrekkende naer Reninghelst, hebben aldaer hunnen roof gedeelt en van malkanderen gescheyden; Jacobus Heule is vertrokken naer Vrankryk, terwyl dat Joannes Camerlinck sig begaf naer Berg-ambagt. Wanneer dan dat Simon Ryhovius tot den geseiden berg is aengekomen, heeft zeer neerstelyk ten allen kante de geusen gesogt, maer niemant gevonden.

HET GRAFSCHRIFT DER GESEYDE PRIESTERS LUYD ALDUS:

Meester Jacobus Heugesooone, pastor van Reninghelst, diocese van Ypre, in de bloeye syns levens is van de geussche moordenaeren seer vreedelyk gedood geweest in 'tjaer 1568, op den 11 January, volgens den Roomschen almanach. Op dat de bitterheyd der dood aen dese priesters gedaen ten alle tyde aen de naekomelingen soude bekent wesen, zyn dese volgende woorden op hun grafschrift geschreven in 'tjaer ons Heeren 1569, den 13 January:

De verwoede beeldstormers, naer eene schrikkelijke onteeringe deser kerke, en alles dat er heylig was, hebben door geweld met hun geleyd de dry priesters van dese kerke: Meester JUDOCUS HEUGESOONE, pastor, Mynheer ROBERTUS RYSPOORT, Capellaen, Mynheer JACOBUS PANEEL, Koster, en naer dat sy hun seer schandelyk den geheelen dag hadden rondgeleyt, hebben sy hun den volgenden nacht, ontrent 11 uren, in het klaer maeneschyn, om hunne standvastigheyd in het catholyk geloove, op de prochie van Nieuwkerk, in eene leegte een weynig afgelegene van den weg, vreedelyk gedood, aewaer hunne lichaemen eenige dagen daer naer, door de groote koude vervrosen gevonden zynde, op dese plaetse met vele eere zyn begraven geweest, aen de welke onse gebeden niet soo noodig en zyn als wy de hunne moeten verwagten.

R. I. P.

De wilde geusen vertrokken met omtrent 50 mannen naer Bambeke, Oetezeele, Wynnezeele, Herzeele, en Wormhout en andere parochien, overal vallende op de beelden en kerkelyke goederen. Zy zouden de pries-

ters van de voorseyde parochien ook vermoord hebben , hadden sy hun konnen krygen. Ondertusschen is den pastor van Soxs , by Bergen , van hun gevangen genomen geweest. Daer mede niet tē vreden , hebben sy hun begehven naer Eeke en aldaer de kerke beroofd en onteerd hebbende , zyn langs het bosch van Steenvoorde wedergekeerd naer Hondschote en van daer naer het klooster van Rousbrugge , alwaer sy de nonnen kwalyk handelden , aten en dronken hetgene sy vonden en weg droegen al hetgene verporrelyk was.

Den 18 Febrii , is tot Yper regt gedaen over de wilde geusen , gevangen by Poperinge den 11^a Januarii te vooren , door den Amman , waer van 5 syn opgehangen , den sesden verbrand , nogtans eerst verworgd zynde. Den 7^a , met name Jacobus Visage , bellenaar , is levende in 't vier gesmeten , te vooren op eene slede geslept synde rond de markt en op de vier hoeken gegeesseld geweest zynde. Desen heeft het vreedste regt onderstaen , omdat by uytgesteken had in schelmery. Hy was tegenwoordig te Santwyck , alwaer den raed geslagen wierd van alle de priesters en catholyken te dooden. Hy was met eenen verlooren hoop Vlamingen , van wel 3000 sterk , uyt Engeland gekomen naer Vlaenderen en op 't land geset te Mardyke , by de kerke , met kruyd en lood om den predikant te bewaeren ; om geweest te hebben in Spanjaersdaele ; om geld , door heyligschendery verkregen , gedregen te hebben aen eenige schuygende by den Cats-berg , zoo wel als kruyd en lood ; om tegenwoordig geweest te hebben in 't vermoorden van eenige priesters. De gehangen , 't was omdat sy geusche predication bygewoond hadden , tegen het koninglyk verbod. Drie wierden verwesen tot de galeyen.

Men dede dan in alle steden van Vlaenderen strenge justitie over degene die kerken en kloosters beroofd en beelden gebroken hadden en over degene die te Watrelos geweest hadden, of die hun gesouteneerd hadden.

Binnen dese maend bragt M. Delamotte nog 5 persoonen binnen Yper, die hy gevangen had in Bergambagt, die meenden eene kwaede bende in Vlaenderen te brengen; zynde van den kapiteyn Condees volk, waer van den eene heet Launistraen. Dewelke wierden gesonden naer Ryssel en van daer naer Brussel.

1568. Ten desen tyde waren alle dorpen als: Meenen, Wervyk, Comen, Waesten, Meessen, Belle, enz. vol van garnisoen, die den huysman zoo grooten last aendeden, dat desgelyks nooyt gesien was, in geen 200 jaren. 'T waren meest al Walen en sy kwamen als vriend. Vlaenderen wierd soo uytgeput, dat de inwoonders al arm wierden.

Den 17 July, synde eenen saterdag, 's avonds ontrent 10 uren, kwamen te Kimmel, ontrent 4 of 5 honderd wilde geusen op den Dries, en branden de kerk en een huys, daer eenen kuyper en eenen bakker inwoonden; zy vertrokken zonder meer kwaed te bedryven.

In dit jaer (1568) regneerden de Ooresnyders sonder vaer of vreese. In de prochie van Caester zyn 12 van dit geboef gevangen en tot Yper gesteld in de gevangnisse en daer naer gejustificeerd; d'een gehangen en d'ander gerabraekt.

1574. De wegen waren van Oest agterwaerts altyd drooge en het vroos van drie dagen naer Baefmisse alle nagte, zoo dat het op St-Lucsdag, (18 8^{ten}) soo styf gevrosen was, dat men over wallen konde ryden met peerden en wagens, daer kwam eenen seer grooten vloed in de medewinter.

Men vond veel koorn op den akker. Aengaende het beschot, luttel in 't avot. Daer was veel hommelmel en zeer veel fruyt.

De hommelmel ging om 10 pond par. het henderd; daarna tusschen 11 en 12 pond.

Men kogte het koorn 11 pond 2 stuyvers par. de rasiere. De erweten 17 stuyvers het spind, de boter 5 grootte 't pond, kaes 12 pond par. Daer kwam eene groote dierste in de beesten; want men kogte een gemeen peerd om 20 pond grooten, eene gemeene melk-koe 5 of 6 pond grooten, een middel mager zwyn 2 pond gr. een drinkeling 10, 11 of 12 pond par.

In 't jaer 1575, gold de terwe 36 pond par. de rasiere, maer het duerde maer 14 dagen.

1576. Den 1 8^{br}, hadden wy nog eenen vloet, waer door alle de broecklanden wederom onder gingen en de lenten, die nog buyten waren, moesten vergaen.

Den 25 8^{br}, was het soo gevrosen, dat men niet zaeyen konde.

Den 9 9^{br}, was de vast zoo straf dat men reed waer men wilde.

Den 4 9^{br}, vielen de Spanjaerds uit het kasteel van Antwerpen en plunderden die stad, in welke zooveel schat sig bevond, als er in geheel Europa niet te vinden was. Sy hebben ook een deel van die ryke stad verbrand. Den 6 9^{br}, synde St-Winnocs dag, ten 10 ure 's avonds, rees uyt den westen eenen storm en bleef aenhouden tot den 3 uren in den nacht. Nooyt heeft men desgelyks gesien, want 't geleek te wesen eene aardbeving, boomen, huysen, kerken, hebben zoo groote schade geleden als het nooyt gebeurde had in 200 jaren. Daer syn wel 500 meulens in Vlaenderen nedergesmeten, veel huysen en steden en dorpen

zyn gescheurd en ommegevallen, de timmerlieden en dekkers van tegels en schallien hadden zoo een werk dat men hun niet konde krygen voor geld. Sy wonen byna dat sy wilden tot 10, 12, 13 stuyvers, ja tot een gulden daegs.

Men gaf van berd te sagen 12 en 14 stuyvers van het honderd. Voor 100 Ypers clauweur te maken 40 of 50 groote, voor 100 gley van 10 palmen dik 12 pond par.

1577. In January, gingen alle steden, dorpen, heerlykheden te rade en staken 't hoofd te gaer om den oorlog te voeren tegen de Spanjaers en om die te wederstaen.

Den 10 April, kwam nog den meesten vloed als men nog in 20 jaer gehad hadde. Hy kwam uyt den Noorden, waermede de terwe zeer smolt.

De troepen ruymden het kasteel van Antwerpen, den 25 Maerte, met grooten en ongrondelyken buyt. Men moest hun nog volgen, by wisselbrieven, 500,000 guldens, behalve de sommen hun door de Staeten en door Juan van Oostenryk uyt eygen borse opgeleyd. Alle dese vreemde troepen trokken naer Maestricht, met hun dragende zoo veel schat, als dat een landschap weerd was. Van daer syn sy door den Grave van Mansfeld geleyd geweest door Loreinen, Bourgogne en Savooyen door het Milanais. Men reket dat er, met vrouwen en kinders, 50,000 uytgetrokken zyn.

In Mey 1577, is er nog eene nieuwe vrage gedaen, want men moest geven van eene tonne goed bier, boven den ouden impost op het platte land, 4 pond 7 schel. par. De terwe ipermaete, gaf den veertienden penning, rogge, naer advenante. De uytlandsche bieren gaven 6 ponden van de tonne, boven den ouden impost.

Wolle lakens van 3 pond d'elle, 4 groote parisis van d'elle en van daer opwaerts en dat boven de ses pond gold, gaf 8 schel. par. van de elle. Een osse of stier van 3 jaren oud, gaf boven den ouden impost 20 schel. par. Van eene koe 12 schel. par. Een kalf, schaep of lam 2 schellen par. een zwyn 4 schellen par. Alles boven het ordinaire.

Omtrent July hebben die van Antwerpen, Gent, Ryssel en meer andere steden, hunne kasteelen afgebroken en geheel geraserd. God geve dat het niet kwalyk afgenomen en worde.

Men gaf alsnu den dubbelen impost en dobbele tien-den penning, en 't was dieren tyd, want men kon geen geld krygen in rente, al had men willen geven den penning agte. Het geld was raer.

Op Allerheyligen dag was er een wonderlyken grooten vloed; korts daerna had men nog eenen zeer grooten.

Men kon kwalyk zaeyen van de groote natte en de menigte vlooden, want van 8^{ber} tot uytgang 9^{ber} regende het den meesten tyd.

Men sag, op 14 9^{ber}, eene sterre met eenen steert; den steert was bleek, strekkende naer den Oosten.

Wonderlyke groote beroerten van oorloge in vele steden van Vlaenderen, te weten, te Brugge, Gent, Yper; alle de steden versterkt en dat door list der Gentenaers.

Te Paesschen gold het kooren 14 pond 8 gr. de rasiere, de boter 3 schel. het pond, de haver 6 pond par. de rasiere, de boonen 6 pond par. erweten 10 pond par. de rasiere.

In den zaeytyd gold het kooren 10 pond pars. de rasiere tot Yper, de erweten 3 pond par., de beste boonen 4 pond par., het sucrioen 5 pond 11 scel. de rasiere, de boter om 5 groote het pond.

1578. Alsoo de geusen overal groote moedwilligheden bedreeven tegen de Roomsch-catholyken en beletten de oeffeningen van hunne religie, wierd er een accoord gemaakt tusschen de twee partijen tot Antwerpen, den 22^a July, waerby toegestaen wierd de liberteyt van conscientie, namentlyk dat elk syne religie soude oeffenen sonder daer in elkanderen het minste te beletten, met veel andere artikelen rakende de oeffening van beyde religien, welk accoord genaemt wierd de *Religions-vrede*. Vele goede steden en wilden in 't eerste dese Religions-vrede niet aenveerden, omdat sy was strydende tegen de pacificatie van Gent, maer hy wierd daerna allengskens ingebracht.

Die van Veurne en Veurne-ambacht dedenze uytroepen in 7^{br}, door het slaen van alle de trommels der stad. De goede catholyken verhoopten daer door gerust te wesen in het doen der oeffening van hunnen Godsdienst, want voordien wierden sy geduriglyk belet door de soldaten van hun garnisoen, die al Geusen waren en wierden daer toe opgestookt door eenige van de treffelykste borgers der stad die ook met de heresie besmet waren.

Tot Yper wierd de liberteyt van religie gepubliceerd den 25 July, en men moest die onderhouden op lyfstraffe. St-Pieters en St-Nicolays kerken wierden gegeven aen de geusen, om aldaer hunne ceremonien te doen. St-Maertens en St-Jacobs wierden gelaten aen de catholyken om misse te lesen en te hooren voor die het beliefte.

1578. Den 22 Augusti, hebben die van Gent en Cortryk alle hunne geestelyke persoonen verjaegd en beroofd, als ook al de kerken geplunderd.

Die van Yper vreesden dat de soldaten, die t'Yper

lagen, hetselve souden doen, hebben al wat in hunne kerken was gevlugt in de halle en die toegemaekt. In desen tyd begon men in alle landkerken de Calvinusleere te prediken by apostille op requeste by Myneheere Van Assche en andere, als dat men moeste hunne predicatien gedooogen, maer onse geestelyke souden nog mogen continueren in hunnen dienst.

Den 12 maerte 1579, kwamen te Elverdinghe een honderd Walen peerdevolk. Sy waren aldaer vier dagen en men moest hun geven twee schellingen daegs, voor elk mans gagie. Sy trokken naer Rousselaere van waer sy gekomen waren. Die van 't Brugsche Vrye wilden geen Walen in hun land hebben, want sy wederstonden se met geweld en vogten dikmaels tegen malkanderen.

Op desen tyd, lag te Vlamertinge een vendel Walens danof den capiteyn heete Laparast, een wreeden tyran; sy hadden by hun een vaendel pionieren. Op den 19 Maerte, 's nagts ontrent de 12 uren, is uyt Yper gekomen capitein Ooster, met een vendel Gentenaren en een vendel Yperlingen, en hebben afgesmeten het bolwerk der Walen te Lombaert-brugge en hun brandwagt geforceert, dewelke haestelyk de Gentenaers te gemoet getrokken syn, tot den voorseyden Lombaert, alwaer sy hun van beyde kanten in slagorde gesteld hebben, alsoo malkanderen vreeselyk aanvallende. Een groot getal van Waelen, meest al hunne pioniers, met den capiteyn wierden dood gesmeten. De overgeblevene syn gevlugt in de kerke, alwaer sy van vooren hun sterk hielen, vermits die zeer versterkt was met veel schietgaten. Maer de Gentenaers hebben de kerk niet kunnen winnen, overmits sy daer niet lange en konden blyven, uyt vreesse van de Walen die te Pope-

ringhe lagen. In 't vertrek staken sy 't vier in de plaetse en brandense gants af van de Kruysstraete tot de Poperingstraete, zoodanig dat er geen huysen en bleeven.

Den 8 April, arriveerden veel Schotten en Francoysen met elk hunnen capiteyn ten klooster ten Duyne, en men moeste hun leveren van de kasselerie van Veurne met de agt prochien, honderd hoornbeesten, met een gelyk getal schapen. Sy syn daarna getrokken naer Grevelinge en van daer naer Linken. Ontrent desen tyd, kwamen de Walen van het kasteel van Boesinghe te Vlamertinge en vangden volk en peerden, maer sy lieten se 's anderdags los gaen, mits dat men aen hun soude leveren pionieren om hun te versterken.

Den 20 April, kwam 't garnisoen van Yper naer Boesinghe en sy meenden het kasteel te bestormen, maer siende dat sy daer niet aen en mogten, staken het in vier, en branden de kerke en de plaetse.

Den 24 daarna wierd het garnisoen van het kasteel versterkt en daer kwam onder ander een capiteyn genaemd Antone Labulestrein met ontrent 23 peerden.

Op den 5 Mey, kwamen de Walen van het kasteel van Boesinghe tot Elverdinghe, en haelden ses koeyen, schaepen en kooen, en sy fortifieerden hun kasteel zeer sterk met aerden meuren, en hebben hun voorsien van proviande genoeg om een half jaer te leven.

Het geheele leger van Linken is komen liggen te Poperinghe, waer door dat de omliggende prochien jammerlyk geïnfecteerd waren. Het lag daer omtrent de 10 dagen, en den 16 Mey is het opgetrokken naer het kasteel van Boesinghe, hun artillerie en canon plantende om die sterkte te beschieten; maer die van binnen hebben hetselve niet verwagt en hebben hun

opgegeven en zyn uytgetrokken met hun geweir naer Meenen. Daer gekomen zynde, is hunnen capiteyn gearquebuseerd. Daerna is dit leger van Boesinghe vertrokken, na eerst die prochie gants verbrand te hebben rontom de plaetse, gaende langs Thourout naer Staen, alwaer sy logierden en van daer wederom naer Thourout, alwaer sy alle de omliggende prochien ruineerden, doende overal grauwelyke schade, alwaer zy passeerden.

Den 30 Mey, de Waelen van Meessen vertrokken zynde, hebben die van Yper die stad verbrand.

Op den 1^a Juny, verbranden die van Yper de kerke van Merckem.

De geusen niet konnende verdragen dat er ergens op het platte land eenige roomsche kerkediensten gedaen wierden, heeft den hoogbailliu van Yper een hoop volk uyt syne stad gesonden, naer 't klooster van Eversam, op den 4^a July, en heeft de selve abdy geheel beroofd en de religieusen kwalyk gehandeld, mitsgaders hebben daerna het klooster en de kerk geheel verbrand, dreygende nog veel andere kerken en plaetsen in vier te steken.

Van daer trokken de Yperlingen naer de prochie van Noordschote, alwaer den pastor ook nog somtyds den roomschen Godsdienst dede, tot gerieve van syne catholyke parochianen. Sy hebben hem beroofd van alle syne meubelen en, na dat sy ook uyt de kerke genomen hadden 't gonne hun aenstond, hebben die insgelyks geheel verbrand.

Den 4 Juny, haelden de Waelen van Cassel eenen grooten roof van beesten, koeyen en schapen te Wormhout en Ekelsbeke.

Den 7 Juny, keerden de Walen weder te Meessen

en kwamen koeyen rooven te Brielen, Boesinghe en Vlamertinghe.

Den 16 Juny, wierd Vlamertinghe en Elverdinghe geransoneerd van de Walen van Meessen, en de eerste prochie moeste geven, voor brandschat, 20 pond par. daegs en de tweede 14 pond par. en dat deurde tot dat Meenen gewonnen was. Sy waren daer mede vry van desen last en ook vry van rooverij en brandschat.

Jan Van Acker, capiteyn van de vrybuyters, lag t'Elverdinghe geforiet vier dagen. Sy deden den landsman soo groote slaverny aen als de Walen.

De rekeninghe der agt prochien wierd t'Yper gedaen, ten huuse van Joos Robais, ten oorsaeke dat men niet en dierf vergaderen op het platte land, om de Walen en vrybuyters.

Den 18 July, hebben de Walen het kasteel van Massiron overgegeven.

Den 19 July, waren ten noorden van de boere-wagt van Noordschote, Zuydschote en Reninghe, 5 of 6 van de harste vrybuyters in de vaerd gesmeten en vermoord.

Den 22 July, is Meessen wederom gebrand door de Gentenaers. Drie dagen daerna syn de Walen wederom daer ingekomen en hebben dat stedcken nog eens gaen versterken.

Den 30 July, zyn de vrybuyters dood gesmeten te Vlamertinghe, by het Branderken en een partie gevangen.

Daer wierden diversche prochien ontrent der stede van Yper ontboden voor den krygsraed, om te hooren of sy goeden toesigt namen, met haerlieden wagten, tegen de vrybuyters, waer mede dat de vrybuyters wat opgehouden hebben van hunne rooverien.

De soldaten van Yper, verstaende dat te Poperinghe

de paeye was der Walen van Rousbrugge, syn naer Poperinghe getrokken en hebben deselve genomen.

De Walen van Rousbrugge, dit verstaen hebbende, zyn sy met 500 ruyters naer Yper getrokken en hebben hun verborgen in het Noordhof en hun vertoond tot by de Boesinghe-poorte, met kleene benden, om het garnisoen uyt de stad te lokken en alsoo eens en weder gereden van de stad naer het Noordhof. Die van Yper dit siende, soo zyn sy met eene quantiteyt van voetvolk uytgetrokken naer het peerdevolk, en hebben wat jegens malkanderen geschermutseid, en daer bleeven 5 Walen dood en 5 of 6 Yperlingen waren gekwetst, en hunnen capiteyn Croey gevangen en geleyd naer Grevelinge, alwaer hy ontrent 6 weken was en wierd geransonneerd. In 't vertrek brandden de Waelen drie van de meeste overdragten van Yper, ofte op den Ypervaert, en syn alsoo vertrokken naer Rousbrugge.

Den 14 8^{ber} vergaderden de Waelen van Rousbrugge, Cassel, Ekelsbeke en Meenen, en roofden in Veurne-ambacht wel 1700 koeyen, 200 peerden en al wat sy verdragen konden van alle soorten van meubels.

Die van Yper, nog indagtig synde dat de Walen van Rousbrugge hunne overdragten gebrand hadden, en denkende dat die van Poperinghe sustineerders waren, soo syn vertrokken naer den Poperinghe, vaert en hebben verbrand het West-overdragt en dat van Coppenolle.

Den 23 8^{ber}, de Walen, die te Meenen lagen, syn in den nagt vertrokken naer Kortryk, en meenende alsoo die stad te krygen; maer die van Yper en de Schotten van Rousselaere, hoorende dat die van Meenen hun sterkte verlaten hadden, soo syn sy naer die stad getrokken en hebben se ingenomen, tot spyt van de Walen; waerom dat sy begekt wierden en liepen

alsoo weg en swommen door de Leye, waer door dat er nog eenige verdronken.

Die van Yper, nog nydig zynde op die van Poperinghe, om dat de Walen altoos vry door hunne stad passeerden, als sy kwamen rooven op Vlamertinghe, Elverdinghe, Dickebusch en elders, en nog te meer om dat die van Poperinghe altyd bier leverden aen de Waelen van Rousbrugge, zoo syn sy gekomen naer die stad, syn gegaen in alle de brouwerien, hebben alle de brouwketels aen stukken geslagen en bedorven en dit gedaen synde, hebben sy de Poperingnaers nog genootsaekt van naer Yper te gaen, om te accordceren met den hoogbailliu, om hunne ketels te mogen vermaken, gelyk sy gedaen hebben voor eene groote somme gelds, met belofte van geen bier meer te leveren aen de Waelen van Rousbrugge.

Den 15 9^{ber} is Wervick van de Schotten, Françoisen en Yperlingen gewonnen en voor het grootste deel verbrand. Den 17^a daerna hebben de selve Comen genomen, maer de Waelen behielen het kasteel. De Schotten hebben deselve stad zeer versterkt en het platte land zeer verwoest. De landslieden syn al gevlugt.

Den 3 X^{ber} vergaederde den staet der Walen te Ryssel, als den graeve van Mansfelt, M^r De la Motte en M^r De Montigny, met meer andere. Sy kwamen langs de Leye naer Comen en victalieerden het kasteel tot twee reyzen.

In dien tyd lagen te Langemarck veel Françoysen en ook te Rousselaere, en sy deden den landsman zoo groote schaede als den vyand selve.

Den 12 X^{ber} lagen de Waelen met den Grave van Mansveld en den heere van Montigny, met nog meer andere, en eenen hoop te Wamberchies. Sy naemen

in het kasteel van Quesnoy en smecten de Gentenaers die daer oplagen alle dood; en syn van daer gekomen naer Comen. De Schotten, Franschen en Yperlingen die daer lagen zyn in den nagt weggelooopen.

Den 22 X^{ber} syn de Yperlingen gekomen naer Vlamertinghe, Elverdinghe en Zillebeke en hebben alle drie dese kerken verbrand.

• Ik Jacobus Pladys, was tot Elverdinghe gekomen
 • op den 28 X^{ber} 1579, en wierd aldaer gevangen en
 • geleyd te Kassel op 't kasteel, daer ik wierd] geran-
 • soeneerd voor negen ponden grooten vlaemsch voor
 • myn ransoen. •



II.

CRONYK VAN MICHIEL FORRET.

Memorie dat, in 'tjaer 1551, geschiede den felsten wind die men ooyt sag, den 13 en 14 January, dynsdags en 's woensdags by nagte, zoo datter vele schepen, liggende in de zee, verdronken, en t'Oostende kwam aengedreven menigte van menschen verdronken.

De terwe gold, ten jaere 1552, tot Loo op de markt, 40 schellen parisis het spind.

In 'tjaer 1554, was het soo wonderlyken droogen somer, dat er kwalyk hooy krygelyk was.

En in 't jaer 1555, was het zoo enen natten somer, dat het kwalyk 40 dagen naer een schoon weder was in het geheele jaer. Zoo dat het zulken vloet was, dat men kwalyk den Veurenambagtschen dyk konde bewaeren en daer bleef een menigte van landen te sacyen om de natte, zoo dat het koorn gold, ten jaere 1556, drie pond groote de rasiere. In 't laetste van 't voornoemde jaer gold de terwe te Veurne 6 pond. 40 schel. 't spind en weinig naer dien tyd, wast 't dagelyks t'Yper koornmarkt. Een ieder had voor de rasiere, alleenlyk voor dat zy de stad fournierden, zoo dat er wonderlyk jammer was onder 't volk, besonderlyk de arme.

En saterdags, 19 Mey, ten selven jaere, gold 't kooren 7 pond 10 schel. 't spind. Daer was dan zulk een jammer onder het gemeente, dat niemand van desgelyke en wist te spreken, nogte ooyt gehoord en hadde.

In 't laetste van Maerte en was er nog brood, nog kooren te vinden in de stede van Yper. Het volk droomde malkander in de Leet om schipkooren te hebben, en was 's anderdags geboden door het hallegebod, dat geen landslieden van buyten kooren en mogten koopen voor ten twee uren naer noene, zoo datter menig menschen moesten naer huys reysen sonder koorn of brood, die nogtans 's nughtens uyttrekkende nog brood, nog koorn t'huys gelaten hadde.

Op de prochie van Reninghe waren drie bakkerien en daer en was niet voor eenen stuyver brood te krygen.

Den 22 Weymaend 1557, zoo kogte Jooren Victor den Decker, een agtendeel terwe jegens Michiel Forret, voor de somme van 12 pond parisis.

Daegs te vooren gold het te Dixmude 11 pond, en 't was verboden aen de molenaers, bakkers en buytenlieden van geen te koopen voor ten 2 uren, op de boete van 6 pond, en 't kooren verbeurd, en niemand en mogte meer dan twee brooden uytdragen op de peine van gelyke boete.

De boonen golden 16 pond den sak, 't sukrioen van gelyke, en saterdags den 17 Hooymaend, de nieuwe rogge gold tot Yper om 16 schel. het agtendeel, en 't sucrioen dat de vooren gold 44 schellen, kogt men nu om 14 schelle het agtendeel.

Item ten voorschreven jaere, 's maendags den tienden Lauwe, was het eenen zoo schroomelyken stormwind, dat er meulens, huysen, boomen, aen stukken vlogen en de torre van de kerke van Adinkerke; zoo dat er,

naer 't seggen, wel 500 ponden groote schade was aen de voorseyde kerke.

Ten jaere 1558, kwamen de Franschen in Bergambagt, verdestrueerden, plunderden en verbranden den meesten deel, en wonnen Bergen.

De menschen en beesten, en het goed was zoo overvloedig dat uyt Veurnambagt kwam gevlugt te Peereboombrugge over tot Reninghe, dat het wonder was om sien. En naer den selven kwaden loop, kwamen soo veel muysen, dat sy 't gras schier al af aten, dat de koeyen en beesten voor Baefmisse moesten hooy en fouragie eten. De oorsacke dat de muysen zoo genereerden, was dat geen groote katten uyt Veurnambagt kwamen, want de kleene katten en kondense niet wederstaen. Waer door dat jaer het gras te niet gedaen wierd en 't volgende jaer was het veele slegter.

Dit navolgende zyn eenige geschiedenissen vooreengevallen ten tyde van Michiel Forret.

Memorie datter, ten jaere 1576, was gesien eene sterre met eenen steert, wesende fatsoen van eene roede; welke was gesien van Baefmisse tot ontrent Nieuwjaerdag. 'T gonne namaels heeft gebleken wat het dreygde. Welk was eerst gesien in het suydweste en allen avond hoe langst hoe hooger; rysende suyd-oostwaerts gaende, contrarie alle andere sterren.

En ten jare daer naer, 1577, waren alle de kerken afgeset, de autaren gebroken, de santen (beelden) gedestruueerd en alle het missegewaed. 'T gonne was in Oestmaend; welke was de tweede kerkbrekinge en,

naer korten tyd , rees eenen grooten oorloge op, dat een beginsel was van veele droefheyd in Vlaenderen , zoo dat de Walen Vlaenderen kwamen beroven om de kerkebrake wille: waer van die van Gent cause waren en voerden oorloge tegen de Waelen ; welke Waelen met eene groote suood dikwils Vlaenderen kwamen berooven en vermoorden al dat sy vonden. Sommige mannen stelden sy te rantsoene en de vrouwen en dogters schoffierden sy jammerlyk en somtyds vermoorden sy die nog. Zoo dat er een groot jammer gebeurde.

Ten selven jaere was den prince van Oranje regimenteur over Vlaenderen , en die van Gent deden alle priesters uyt Vlaenderen jaegen en uyt alle steden daer sy gebied hadden ; want alle de garnisoenen van Vlaenderen hieten Gentenaers , omdat die van Gend hunlieden opschreeven en den overhand van Vlaenderen hadden. En van den jaere 1577 tot 1583 en dede men geen misse in geheel Vlaenderen , in geen steden , en men dede predication van calvynsche leeringe ; 'tgonne geschiede by laste van die van Gent en door den priuce van Oranje , en de soldaeten die Gent , of Vlaenderen , of den prince van Oranje dienden , waren Schotten , Engelschen of Vlamingen ; want Schotland , Engeland , Zeeland , Holland , waren al accoord met den prince van Vlaenderen , want alle die landen waren Calvyns of geusgesind , en 't land van Artois was vyand tegen Vlaenderen , mits sy waren catholyk en hunlieden gouverneur was gesonden van den koning van Spanjen en was genaemd den prince van Parma: den welken hadde een groot leger met hem en dat waeren Waelen , Spaenschen , Duytschen. En Vlaenderen bleef Calvyns of geus 7 jaren , te weten : van den jaere 1577 tot den jacre 1583.

Dan kwamen de Waelen liggen voor Duynkerke, te weten: den prince van Parma, met 's konings leger van Spanjen, want den prince uyt 's konings name kwam om Vlaenderen te winnen, mits het den koning toebehoorde. Zoo wonnen sy ontrent Hooymaend Duynkerke, Niewpoort, Veurne, Dixmude, in den tyd van twee maenden, niet sonder groot jammer, want sy gants Vlaenderen destrueerden en vermoorden al het landvolk dat sy krygen konden: die geen groot ransoen en hadden te geven, die moesten het met de dood jammerlyk bekoopen, zoo dat al het volk vlogtede in de naeste steden, want 't legervolk nam al het goed dat sy konden krygen. Zoo wel beesten als anders, welke beesten sy dreeven naer het waelsche land en de Waelen kogten se, zoo dat de Waelen Vlaenderen geheel te niet bragten, menschen en beesten: want de legersche Waelen, met sommige Spanjaerden, doschen alle de vrugten op den akker en verkogten 't graen in de naeste steden. Want eer het koorn rype was, was Duynkerke, Veurne, Dixmude en Nicupoort by appointemente gekomen by den prince van Parma, en sy verkogten hunlieden koorn, zoo hadden de arme landslieden, die nu in de steden gevlugt waren, niet om te leven. Zoo staken se hun alomme ten steden uyt gelyk honden, en moesten alsoo by de steden blyven liggen en vergaen van hongersnood. Want van honger stiervender 700 menschen op eenen nagt en sy en mogten zelfs in de stad niet gaen om hun behoef te koopen, al hadden er veel graen genoeg om by te leven, de stélieden hielden 't selve. Daer rees eene groote peste uyt in alle het land van Vlaenderen, dat men er 40 of 50 t'saemen in cenen put wierp: ja, al dat zy niet en konden begraven krygen, waren van de

houden opgeëten. 'T was zulk eenen jammerlyken tyd, dat het niet om schryven is en dit geschiede in 't jaer 1583.

Daerna trokken sy van Dixmude naer Yper. Het leger lag daer vooren van Oest 1583, tot Paesschen 1584, eer sy wilden overkomen, en kwamen ten lesten over van armoede, by accoord. Daer was zulk een armoede binnen Yper, dat sy al het peerdevleesch, dat zy krygen konden, aten. Daer was zulk eene groote benauwdheyd van spyse, dat eene katte gold eenen gulden. En daer naer Brugge, Gent, Antwerpen en Brussel, en wonnense al in korten tyd.

Na dat Yper gewonnen was, te Meye 1583, zoo begonnen de landslieden wat t'huys te komen op sommige prochien en dorpen, zoo dat van 20 prochien, synde al op eene prochie, nog niet eene halve bewoond en was; want als d'oorloge gedaen was, ten jaere 1583, den hondersten mensch en leefde niet meer, die ten jaere te vooren nog leefde, zoo was 't volk vermoord en van armoede en honger gestorven; want voor de poorten van Yper waren kinderen die mal-kanderen aten, 't welk waren landslieden kinderen, ryke van goed en hadden binnen Yper goed genoeg om hun by te leven, maer d'Yperlingen stakense uyt de stad, zoo 2 a 300 op eenen nagt en lietense vergaen by duyzenden. Som waren vermoord van de Waelen van het leger, som van de peste; zoo datter in en ontrent de steden zooveel stierven, dat het onsommeerlyk was en den meesten deel onbegraven waeren van de honden opgeëten, 't welk zulk een jammer om zien en hooren was, dat het scheen dat de weereld verging.



Vandermeulen, historien de Rousbrugge, cite
le passage suivant d'une autre chronique :

De Cronyke van Reninghe spreekt aldus van den
inval der Oostendenaers :

« De Oostendenaers kwamen weder, in 't jaer 1597,
» sondays 18 October, 's nughtens ten 4 uren, met
» groote magt te Reninghe en branden byna de geheele
» plaetse en nog 7 of 8 pagthoven; maer de kerk-
» wagers schooten soo fel op den vyand, dat er vele
» gedood en gekwetst wierden en moesten met kleenen
» buyt vertrekken, hebbende maer twee gevangene. De
» prochianen van die prochie durfden 't sedert dien niet
» meer t'huys slaepen, maer passeerden den nagt met
» wyf en kinders in de kerke; sommige in bosschen,
» hagen en dyken. De kerke van Reninghe was soo vol
» bedden en koetsen, dat er nauwelyks van boven op de
» torre tot beneden eenige plaetse over was, om nog
» andere te stellen, en dit gebeurde ten jaere 1597,
» 1598 en 1599.



III.

PRÊCHE TENU A BOESCHEPE,

LE 12 JUILLET,

PAR GHISLAIN DAMMAN.



Dans l'inventaire chronologique et analytique de deux recueils de pièces intitulés: *Troubles des Pays-Bas*, marqués T. 48 et T. 49, il est fait mention d'une lettre de Marguerite d'Autriche, au conseil de Flandre, du 31 Juillet 1562, touchant l'avertissement qu'elle a reçu de l'inquisiteur Titelmanus et du lieutenant du seigneur de Glajou, que, le 12 Juillet, jour de dimanche, un nommé Ghislain Damman, *homme indoct et laïc*, aurait, à Boeschepe, châtellenie d'Ypres, prêché publiquement sur le cimetièrre, en présence d'un grand concours de peuple des environs, *embastonné* (armé), pour le défendre. Elle ordonne au conseil d'envoyer des commissaires sur les lieux, de faire saisir les coupables et d'en faire incontinent justice.

Le livre noir (*Zwartenboek*) des archives d'Ypres contient une charte de Philippe II, qui donne suite au délit commis par Damman.

« Philippe, par la grâce de Dieu, roy de Castille et archiduc d'Autriche, comte de Flandre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Comme nous soyons esté adverti que puis naguère, presche publique

et de jour seroit esté faicte en la paroisse de Boeschepe, sur la chimentière, illecq Westquartier de nostre pays et conté de Flandres, par ung Ghislain Damman, dogmatiseur des nouvelles dampnables et séditieuses sectes, à laquelle presche se soient trouvez bien jusques à deux cens personnes ou environ, les alcuins armez et embastonez y arrivans d'aultres lieux et places circumvoisines, chose non seulement contre nostre foy et religion catholique, repos et tranquillité publique, mais directement en vilipendance de nos ordonnances et placart et qui pourrait amener avecq soy dangereuse conséquence, n'est que promptement y soit rémédié, scavoir faisons que ce considéré, et n'ayans riens plus à cœur et que la conservation et maintenantement de nostre dicte religion catholique et extirpation de telles malheureuses sectes et conservation de la tranquillité publique pour la connaissance qu'avons de personnes de nos chers et feaulx M^{rs} Robert de Cellier et Jehan de Blazere, conseillers de nostre chambre du conseil en Flandres, nous iceulx confiance à plain de leurs sens, prudence, dexterité et diligence avons par l'advis et délibération de nostre tres chiere et tres amée sœur la duchesse de Parma, de Plaisance etc. pour nous regente et gouvernante générale en nos payx de pardeça, commies et ordonne, commettons et ordonnons par ces presentes, leur donnant plein pouvoir, autorité et puissance absolute et de se transporter incontinent en toute diligence audict westquartier de Flandres, et illecq en telle lieu, ou lieux qu'ils trouveront convenable, prendre information, cognoissance et judicature de celluy ayant faict la ditte presche, ceulx se y estans trouvez et de tous aultres qu'ils trouveront attaintz et entachez desdictes sectes et hérésies,

et iceulx faire pugnir selon leurs mérites, prenant à leur assistance nos chiers et feaulx Messire Fernande de la Bare, chevalier, seigneur de Mouscron, souverain bailly de nostre dicte conté de Flandres et M^e Jacques De Brune, conseiller et procureur de nostre conseil illecq, pour se trouver au diet quartier et par eulx respectivement estre procédé avecq la diligence requise à lencontre des dictz heretiques, par appréhensions, calangne, exécutions et tout autres voyes deues et raisonnables et ce sens avoir égard de quel territoire, jurisdiction, ou seigneurie dudict westquartier ils puissent estre, les autorisant pour ceste fois, et sans prejudice des privilèges qu'aucuns de nos vassaulx ou justice pourraient avoir de contraire, de les pouvoir faire transporter en tous telz lieux que bon leur semblera et que, pour la plus seure garde d'iceulx, trouveront convenir, ordonnant et commandant au surplus bien expressément à tous gens de loy de nostre dicte conté de Flandres, que si pour l'exécution de ceste nostre ordonnance et commission nos dictz conseillers les requissent de les assister, à la judicature de dictz hérétiques que ainsi le facent et semblablement à tous nos officiers et de nos vassaulx que, à la requisition de nos dictz souverain-bailly et procureur-général ils leur donnent toute faveur et assistance à l'apprehension, exécution, ou garde desdicts hereticques, car ainsi nous plait-il. En tesmoing de ce, nous avons fait mestre nostre scel à ces presentes. Donné en nostre ville de Bruxelles, le xii jour de Septembre, l'an de grâce 1562, de nos regnes assavoir d'Espagne, Sicile etc. le vii^e et de Naples le xv^e. Soubz escript, Par le Roy et signé: Vander Aa, et scellé d'ung grand scel en cyre rouge. »

□

Il est dit, dans le *Geusianismus Flandriæ occidentalis*, que Ghislain Damman parvint à se réfugier en Hollande.

Les auteurs et les auditeurs n'échappèrent pas à la vindicte des lois. Deux habitants d'Ypres furent condamnés, le 14 Novembre, à avoir la tête tranchée; leurs biens furent confisqués.

Le 20 Janvier suivant, trois autres furent condamnés à cinq années de galères. Le 24 du même mois, trois hommes furent décapités à Ypres et le 27, deux autres et une femme subirent la condamnation de l'exposition publique.

Le 6 Février, quatre coupables furent flagellés publiquement, à Ypres, et envoyés en exil: dix-neuf autres furent exilés, et un Castillan, complice de Damman, fut brûlé après avoir été étranglé.

La procédure concernant le premier prêche tenu en Flandre, dura longtemps; elle coûta un argent considérable et les sectaires, intimidés par la sévérité des édits de Philippe II, n'osèrent recommencer leurs tentatives jusqu'en 1565.

IV.

PIERRE DATHEN (DATHENUS).



Dans le tome XI, deuxième série de ces Annales, M. l'archiviste Diegerick a publié des notes, prouvant que le sectaire Dathen était originaire de Cassel et qu'il était moine apostat du couvent des carmes à Ypres.

Nous avons trouvé quelques autres renseignements devant servir à compléter la biographie de ce fougueux hérétique. Ces données sont tirées du Registre A des statuts et résolutions de l'administration de Poperinghe, à l'époque des guerres de religion et de l'iconoclastie du seizième siècle.

La moisson n'ayant pas réussi en 1563, on résolut d'envoyer, à Amsterdam ou ailleurs, le Pensionnaire de la ville de Poperinghe et un des échevins, JEAN DATHEN, pour y acheter une provision de froment et de seigle, afin d'approvisionner la ville (*de ghemeente*). La somme à dépenser de ce chef pouvait monter à douze cents livres de gros.

Cette résolution porte la date du 17 Septembre 1563. *Jean Dathen*, l'un des deux délégués, fut successivement échevin, trésorier et ensuite préposé à la halle aux grains (*coornhuysse*) de la ville de Poperinghe. Il était probablement parent de Pierre Dathen, auquel il s'adressa pour l'achat des grains en question.

La résolution qui suit, émanée de la régence de Poperinghe et datée du 21 Décembre 1566, prouve que Pierre Dathen était, en 1563, ministre protestant à Franckentale, qu'il obtint du comte Palatin de pouvoir enlever de ses greniers, moyenant de payer, environ 800 mesures de blé pour la ville de Poperinghe, laquelle lui offrit, en reconnaissance des services rendus, six cannettes de vin et du draps pour un manteau, valant trente-deux livres parisis.

« De voornoemde Heere, wetten ende Raden gheinformeerd synde van de zonderlinghe assistentie, vriendschap, ende adresse huerlieden voorzaten in wetten, in den voorleden dieren ende benauweden jare **LXV**, by *M^r Pieter Daten*, als by den zelve gheadverteerd gheweest hebbende van goeden ghewasse ende pryze coorne, in den kurfurstelyken Pals, daer dezelve *Daten*, der ghemeente van Franckentale dienende was ende voorts zyne addressche ghetempteerd hebbende van den Palsgrave te moghen lichten uut zyne eyghene spykers ontrent de 8 honderd mulderen coorne, niet jeghenstaende der interdictie dat gheen vreemdelinghen eenigh coorne aldaer lichten zouden: *ende ander behulpsaemheyden den ghecommiteerden van den stede ghedaen hebbende*: hebben gheraemd ende gheresolveerd dat men denzelven *Daten*, in bekentnisse van zyne voornoemde vriendschap ende assistentie, ghedaen ten profyte van den schamelen, hongherigen ghemeente, te beschinken van zes kannen wys ende een mantellaken weirdich 32 ponden parisis. Last ghevende den Pensionnaris dezelve presentatie te doene in adjonctie van schepenen. Actum ut supra (21 December **LXVJ**). »

Les biographes de Pierre Dathen disent qu'il se rendit à Anvers le 1 Janvier 1567. La date du 21 Décembre 1566, que porte la résolution de la régence de Poperinghe, fait supposer qu'il était à cette époque dans cette ville, où on lui offre le vin d'honneur.

V.

PUBLICATIONS FAITES A POPERINGHE

AU MOIS DE SEPTEMBRE 1566 (VIEUX STYLE).

Extrait d'un ancien livre aux délibérations, reposant aux archives de cette ville.

« Is geordonneerd by Burgemeester en Schepenen dat voordan uutten 4 pavilloenen (*corps de garde*), naer costumen, acht en veertich mannen ghecoren ende vermaend werden, om de nachtswake te doene ende werden ghedeelt in vyf partyen oft deelen, te weten: 8 mannen metten hooftman ter maerct; zullen bewaeren de Maerct, Ghervelgatstrate, Werfstrate ende de Caselstrate tot Onzen Vrouwe kercke. Thiene van onse Vrouwe kercke totter Wellynckstrate, omme de Belstrate ende de Nieustrate, metsgaders de Elsenbrugstrate; thiene van de groote Steenbrugge naer de Yperstrate, Meessenstrate en Reckhof. Ende de laetste

thiene van de Steenbrugghe naer den Yperdam, de Coutere, de corte Coutere ende 't Streckstraetken. Ende zullen dezelve vermaende ter wake volghen de laetste publicatie daeraf ghedaen, ghehouden zynde zelve in persooone te commen, ten ware up zulcke excusen als in het zelve statuut verclaerst is, ende dat oock op de penen daer by verhaelt, blyvende ter wake, zonder hemlieden eerst of laetst van daer t'absenteren tot dat zy ter clocken drye, ende nyet daer vooren by den hooftman ofghedanckt werden. Actum ende ghepubliceert den xii in September 1566.

» Naerdien dat, den iiii^{da} Aprilis 1563, voor Paeschē, by eenighe gheconfedereerde edelmannen deses lande van herrewaerts overe, zeker requeste ghepresenteerd is gheweist aen mevrouwe de Hertoghinne van Parme, gouvernante van voornoemde lande, ten fyne zy modereren zoude de peynen op t'fact van de inquisitie ghestelt ende ooc wederroepen ende abolieren zoude de verzwaeringhe van peynen op de voornoemde inquisitie gheintroduceerd, op den voet ende maniere van de inquisitie onderhouden in Spaighen, omme te wederhouden den oproer ende groote zware inconvenienten, die andersins onder den ghemeenten in corten tyden stonden te geschieden, zoo hebben hemlieden vervoordeert in allen quartieren van den lande predication van confessie van Jehan Calvin allincxkens voet nemende, uut den voorstelle van voornoemden edelmannen, te commen prediken, eerst by nachte, daer naer in den morgenstond, ende voorder int openbaer, winnende dagelycx groote quantiteyt van volcke, zulcx dat de zaken zo verre ghecommen is dat, ontrent half Ougst, tallen quartieren uute, die van zelve confessie hemlieden verstout hebben met wapenen den

kercken in te nemen, zo in vele besloten steden als onbesloten vleckten ende ooc den cloosteren ten platte lande staende ende daer inne te breken alle bilden ende imaigen ende alle dat totten ghewonelyken dienst vonden ghebruyct geweest thebbene. Houdende zoo veele kercken in huerlieden gewelt ende huerlieden predicanten doende daer inne predyken, zonder dat den priesteren huerlieden ghewoonelycken exercice willen, of durfsten doen, uut vrese van oproere ende commotie van den volcke. Omme waerinne te remedieren ende een yeghelyk van beede zyden in vrede te setten, mids den priesteren ende die van den voornoemden confessie tzelve ontnemende, hemlieden niet min te bewaren met eenighe vryheyd, daertoe sy zonderlinghe waren tenderende, zo heift myn heere den Prince van Gavere, grave van Egmonde, gheconcipeerd de naervolghende artikelen, willende dezelve in alle plaetsen gheaggreerd ende gheadmitteerd te syne van den gemeenten van beede ghesintheden ende dezelve ghepubliceerd ende strictelyk onderhouden de peynen daer inne verclaerst. Welcken, volghens de voornoemde van de confessie, met den Heere ende wet in de voorseide artikelen gheaccordeerd synde, zyn deselve openbaerlyk ghepubliceerd, den 22 September 1566, als hier naer volgt, ende gheconfirmeerd naer den inhouden van dien, by den solempnelen eed met t'opheffen van den handen ende onderteeckeninghe van ontrent 400 personen. »

L'accord conclu entre les sectaires et les magistrats de la ville de Poperinghe, le 22 Septembre 1566, suit cette partie de la délibération. Il est entièrement conforme à pareil accord publié dans ces *Annales*, volume xi, 2^e série, page 21, auquel nous renvoyons.

L'accord fut signé à Ypres par 191 adhérents à la réforme : à Poperinghe le nombre de signataires était de près de 400.

Le magistrat termine ainsi cette délibération :

« **Tvoors. zo ghelesen zynde in de kerke van Sinte-Bertins, ende gheaggreerd by die van de voornoemde religie, by upheffen van huerlieden handen ende gheteekent by de notabelste van hemlieden, in vorme van statuten tzelve ghepubliceerd de naervolghende artikelen, insgelyks als de voornoemde, by zynder Excellentie de voornoemde Heere ende wet overghegeven.** »

Le même jour le magistrat de la ville de Poperinghe proclama, à la halle, une autre résolution, par laquelle il fit connaître aux habitants et surtout aux ouvriers les peines qu'ils encourraient, s'ils ne se conformaient pas aux statuts jurés par les chefs des sectaires, dans l'église de Saint-Bertin.

Voici cette seconde proclamation, qui fait voir clairement la misère, qui regnait alors, par suite de la cessation du commerce et de l'industrie, tristes effets d'une division religieuse, qui prenait de plus en plus consistance dans le peuple.

« **Bailly, Burgmeesters ende Schepenen deser stede van Poperinghe, considereerende, dat by den jeghenwoordighen troublen tyd, grootelicx failgieren alle negotiatien, coopmanschepen ende neiringhen, by faulte van den welcken de ghemeene insetenen deser stede geschepen zouden zyn in desolatie ende armoede te vallen, zo ist dat omme daer inne te voorziene ende verhoeden jeghens alle inconvenienten, die naermals zouden moghen**

upcommen ende dat den inzetenen dezer stede zouden voortan met elkanderen leven ende converseren in alle vrede, payse en stillichede, hebben, by laste ende advyse van mynheere den prince van Gavere, grave van Egmond, gouverneur ende kapiteyn generael van den landen ende graefschepen van Vlaenderen ende Arthois, naer voorgaende convocatie metten ghenen van de nieuwe religie daer up ghehadt, ghestatueerd ende gheordonneerd, statueren ende ordonneren, by maniere van provisie ende tot andersins by de Con. Majesteyt by advyse van den generale staten van herrewaers-overe geordonneerd sal syn, tghene dat hier naer volgt:

• In den eersten dat die van de nieuwe religie gheensins en zullen moghen beletten den goddelicken dienst, prekingen en andere exercicien van den catholycque religie van allen ouden tyden gheobserveerd, up peyne van lyfvelyk ghepunierd te werden.

• Ende naerdien dat de voornoemde van der religie toeghelaten is, by maniere van provisie, te moghen onderhouden heurlieden prekingen, buiten dese stede, zo ist dat hemlieden gheinterdiceerd werd eenighe prekinghen te houden binnen den stede, metghaders ooc in eenighe kercken daer buuten ende generalick ooc een yeghelick zo wel den ghenen van der oude catholycque religie, als der nieuwe, eenighe onbehorelycke vergaderinghen te maken ende houden, noch in 't secrete, noch in 't openbare, up peyne van den ghenen die contrarieerden lyfvelyck ende in huerlieden goedinghen ghepunierd ende ghestraft te werden. Ende ten eynde dat er gheen meerder desorde en ghebuere, zo en zullen de voorn. van de nieuwe religie te gheenderhande plaetsen mogen huerlieden prekingen houden, dan daer

dezelve van den Heere ende wet wegghen ghedesigneerd werden.

» Ende ooc omme gheene oorzake te gheven den ghemeenen man zyn werck te verletten, zo en zullen zy huerlieden prekinghen maer moghen houden up zondaghen en ander heyligdaghen ende up gheen andere, met interdictie expresse ooc dat zulcke niet en zullen moghen ghaen noch commen dragen eenighe wapenen.

» Interdiceeren eenen yeghelyken van wat secte, qualiteyt of conditie hy sy, zo wel van de oude katholicque religie als deghene van de nieuwe, elckanderen ter cause van dien eenighe molestatie, injurie of reprochen te doene, of eenigsins elckanderen daer over te beschimpen, up peyne van in lyfve ende goede gestraft te werden, naer discretie van de wet.

» Item dat deghene van de nieuwe religie sullen in alles obedientich zyn den magistraet, omme te helpen draghen de ghemeene lasten ende impositien ghelyc alle andere poorters ende inwooners. Ende ooc, indien tnoot sy, Heere ende wet by te stane, met lyfve ende goede, ter bewaernisse ende ruste van den ghemeenen republicque. »

Gepubliceerd ter Halle, in de presentie ende by laste van den Heere ende wet, naer de submissie onderlinghe gheaccordeert ende by die van nieuwe religie gheconfirmeerd, so by huerlieden handteekenen of opheffinghen van handen, den 22 September 1566.

VI.

ORDONNANCES ET DÉCISIONS

**DU COMTE D'EGMONT ET DU MAGISTRAT DE POPE-
RINGHE POUR EMPÊCHER LES TROUBLES EN 1565
ET 1566.**

Les innovations religieuses fermentaient depuis plusieurs années dans l'esprit des populations flamandes ; les sectateurs de Calvin et de Luther avaient publié des ouvrages pour propager leurs doctrines, et leurs fauteurs n'épargnaient aucune peine pour les inculquer dans les têtes des ouvriers.

Déjà, en 1562, un prêche avait eu lieu à Boeschepe, par un tisserand, Ghislain Van Damme. La police empêcha les réunions, qui se tenaient secrètement et auxquelles on se rendait en armes, pour se défendre, en cas d'attaque, contre les agents du gouvernement. La première ordonnance rendue par le magistrat de Poperinghe, pour empêcher le port-d'armes, date du dernier Janvier 1565. Elle contient qu'on ne peut porter aucune arme, ni la nuit ni le jour, sous peine d'une amende de trois livres parisis. Celui, qui se servira d'une arme, payera pareille amende et, s'il blesse quelqu'un, l'amende sera de douze livres parisis.

On organisa aussi des patrouilles de nuit, afin d'empêcher les malveillants d'attenter aux personnes et aux propriétés.

L'effervescence des esprits s'accrut considérablement au commencement de Janvier 1566 (vieux style). On constitua une garde, composée de 48 hommes, commandés par deux capitaines ou chefs, qui devaient patrouiller après la cloche de retraite, sonnée à 9 heures du soir, jusqu'à 5 heures du matin.

Au mois de Janvier, on décida, pour satisfaire aux ordres, contenus dans les lettres closes de Son Excellence le comte d'Egmont, que 42 chefs, nommés par l'administration de la ville, auraient chacun sous ses ordres douze autres hommes, afin de monter la garde et de préserver la ville de toute commotion ou révolte.

Ces lettres closes portaient la date du 7 Janvier, et le porteur de cette pièce était chargé, par Son Excellence, de notifier verbalement qu'on devait appréhender au corps et punir certain Jean Denys, qui s'était permis d'enrôler des recrues, et était accusé de s'être trouvé dans une réunion près de Tournai. Il est parlé de Jean Denys dans la chronique de Jacques Epinoy.

Le 2 Février, on renouvela la défense de porter des armes.

Le guet fut recomposé par délibération du 16 Décembre 1566. Il était composé de 22 hommes et commençait à circuler dès neuf heures du soir. On résolut, le 10 Janvier 1566, en vertu des lettres du comte d'Egmont, de constituer des chefs-hommes chargés de la police. Ces chefs, au nombre de 42, commandaient les pa-

trouilles, qui circulaient, tant pour l'exercice de la police que pour faire le guet la nuit.

Le comte d'Égmont avait ordonné par lettres closes, en date du 7 Janvier, d'arrêter Jean Denys. La délibération du conseil de la ville dit: « Om te vanghen, apprehenderen ende punieren eenen Jan Denys, hem vervoordert hebbende, zonder eenighe bestelbrief, knechten van oorloghe an te scrivene, metgaders ooc de zelve knechten ende andere hen ghevonden hebbende in de vergaderinghen ontrent Doornicke, alreede ghebroken ende ghedissipeerd. Beloven in tvoors. malcanderen by te staen met lyfve ende goede ende te communiceren onder anderen al dat dien aengaende de stede prejudiciable synde yeghelyck zoude moghen vernomen hebben, ende voorts al te doene volghens den accordaete onderlinghe ghemact by Zyner Excellencie. Ten welcken syne denominatie van de voornoemde persone ghedaen is ende gheordonneert te publiceren ende doen onderhouden.

« Den xxviii Lauwe, de Heere ende wet overzien hebbende zeker besloten briefven van Zynder Excellencie, uut Bethune ghezonden, metgaders daer toe zeker ordonnantie van 't overbringhen van alle soorte van gheweire in 's Heeren handen, ghedateert van den xxviij der zelve maend, hebben dezelve ghecommuniqueerd metten Raden ende een deel van den gecoren notable mannen ter wachte, ende onderhoudinghe van ghemeene ruste deser stede, volghens zeker concept danof ghemact, in date van ix deses maends, omme daer naer dezelve ordonnance by wete van een yeder te publiceren tot vulcomminghe van diere. De welke ordonnance de voornoemde mannen gehoord hebbende ende lettende up zeker clause int voorhoofft der selve

ghespecificceerd, waerby gheseyt is dat wel te presumeren is, dat de voorghenoemde ende vermelde nieuwigheyd niet soude ghebeurd zyn sonder consentement ende participatie van die van de nieuwe religie: hebben verclaerst ende verzocht gheteekent t'hebben dat zy so verre henlieden aengaet, hen niet konnen beschuldighen van de beroerten dieder zoude moghen binnen deser stede ghebeurd syn: als noch raed, nochte daet daertoe ghegheven thebben, verzouckende overzulcx als tander tyden daerof ghehouden te syne voor gheexcuseerd: welck verclaeren de voornoemde Burgemeester, Schepenen ende Raden, hebben den voornoemde mannen gheconstitueerd gheteekent ter fyne tot huerlieden excuse. Actum ten daeghe als vooren.

» Ende zo verre annegaet het laetste vertooghd van de voorn. mannen, aenroepende dat sy behoorden exempt te syne van over te bringhen huerlieden wapenen, volgens dien dat by de voornoemde ordonnantie gheexempteerd syn die ghecoren syn omme de Heere ende wet by te staene ende den gemeente te helpen bewaren ende conserveren in goede eendrachtigheyde ende ruste, Burgemeester, Schepenen ende Raden hebben verclaerst dat sy niet en verstaen dat zylieden danof exemptie zouden connen pretenderen volgens den teneure van de zelve ordonnantie, ghemerct sy gheenen specialen eed ter stedewaert ghedaen hebben. Ordonneren dienvolghens dat voortan dordinaire waecke van de stede onderhouden syn soude, onder tregiment van twee hooftmannen, alleene wyzende van den collegien van Wetten ende Raden: blyvende de voorn. mannen in zulcken laste van te waecken tende den hooftmannen ghchoorzaemende te betoghen als andere huerlieden mede inghezetene dezer stede. Actum ut suprâ. »

La résolution suivante, datée du 3 Février 1566, donne des détails sur la réunion, convoquée à Ypres, par le comte d'Egmont, afin d'empêcher l'exercice de la religion réformée. Cette pièce indique clairement que l'administration de la ville de Poperinghe abondait dans le sens du comte d'Egmont, qui, n'osant employer des mesures sévères, par crainte de voir éclater une révolte ouverte, tâchait de calmer le peuple, en envoyant des troupes pour contenir l'émeute excitée par les réformés.

Le compte-rendu de ce qui se passa à Ypres, dans l'entrevue du comte d'Egmont et des députés de la réforme, prouve en faveur du comte, qui déploie tout à la fois de la bonté, pour faire surseoir aux exercices du nouveau culte, et de l'énergie, en déployant des forces militaires dans les places qui ne voulaient pas écouter ses conseils.

« Den 11^{en} Sporcle, de Heere, Wetten ende Raden, vergadert synde in Camere, is aldaer by den Pensionaris, van weghen den Heere ende beide de Burge-meesters, dewelke up thescriven van Zynder Excellentie, den lesten Lauwe, hemlieden als ghedeputeerden t Ypre ghevonden hadden met vyf of ses van den ghecommiteerde by die van de nieuwe religie, omme t'anhoo-ren zulcx als dezelve Zyne Excellentie zoude belieffen te proponeren, rapport ghedaen hoe de voorn. ghe-deputeerde van de stede weghen, naer dat zy by Zyner Excellentie ghevraegd syn gheweest van den Gouvernemente van de stede ende zonderlinghe of die van de nieuwe religie boven hueren predicatien eenighe exercitien van deselve religie deden ende voorts consistorie hilden ende collectie ghedaen hadden, grootelick mis-

noegt gheweest hebben dat zy dezelve exercitien toeghelaten hadden ; niet jeghenstaende de voorn. ghedeputeerde verclaerst hebben dat zy gheen briefven van interdictie van dien ontsaen hadden ende dat dezelve exercitien van den beginne af gheweest waren in alle circumvoisine steden ende plaetsen : verclaersende Zyne Excellentie dat zy van dezelve exercitien niet en wilde meer gheuseert hebben ende begheirende dat de voorn. ghedeputeerde by dien van der nieuwe religie zo veel doen zouden waert mogelyk, als dat zy zouden willen vrywilligh afstaen van breeder predicatien te doene, totter tyd toe dat daer inne andersins by een generale remedie zoude voorsien worden ; willende ten dien eynde hemlieden vertooghd hebben het exempel ende voorboet van die van Merreghem, die daer inne Zyne Excellentie ghelieft hadden tzelve vanzels ghepresenteerd hebben by requeste tachterlaten ende bovendien de groote inconvenienten, die andersins danof stonden te geschieden, so by laste van crygsliden, die andersins den Gemeente op den hals commen ende blyven zouden, als by der indignatie van Zyne Majesteyt, dewelcke allesins tzelve begeerd ghelaten thebben, of dies niet zoude, tzelve fortse weiren ende zo wreken by den ghendarmerye van Spaignen, die alreede up voet is, dat by dien niet alleene den ghebeelen ghemeente van der stede, maer ook het geheel land in perikele zoude commen van gheruineerd ende ghesubverteerd te syne, met meer andere redenen ter zelve zake dienende. Vertooghen het voorts hoe dat dezelve van der religie daer uppe hebben ghedaen verandwoorden Zynre Excellentie, hoe dat zy ghereedt waren Zynre Excellentie te obedieren in als dat dezelve zoude believen te ghebieden : nemaer omme zo vele te presenteren, als die

van Meerghem ghedaen hadden, als omme te desisteren van de voornoemde huerlieden predicatien, dat sy als stiptelick ghecommitteerde van wegghen alle die van de religie alleenlyk omme tanhooren de propositie van Zynre Excellentie ende danof rapport te doene, des gheen last en hadden ende overzulcx niet en zouden connen tghebeele ghemeente van die van de religie daer inne verbynden, begheerden daeromme ootmoedelyck dat Zyure Excellentie heurlieden zoude believen delay te gheven tot des anderen daeghs, omme tzelve huerlieden ghemeente t'advertieren ende daer uppe over te bringhen huerlieden resolutie, hopende in de verhandelinghe van dien zo vele te doene als henlieden moghelick werd, om een yghelick t'induceeren te willen condescenderen ter begheirte van den voornoemde Zyne Excellentie. Dwelck de voorn. Zyne Excellentie ghehoord hebbende, zonder vele andere woorden, niet jeghenstaende het supplieren ende voorbidden van de voornoemde ghedeputeerde van der wet weghe, heift terstond, ter presentie van dezelve ghedeputeerde, zynen secretaris last ghegheven te beschryven den capiteyn Salve, ligghende te Belle, dat hy hem met zynre bende des anderen daghs, zonder langher vertreck, zoude commen fourieren binnen deser stede, omme aldaer den Magistraet tassisteren in tghene dat concerneren zoude tsait van justicie ende de ghemeene ruste, zo dezelve Zyne Excellentie den Heere ende wet beschreve heift, by zekere briefve, in date van denzelven daghe ende tsanderdaghs de 4^{te} deser maends overgebracht by den fourier van den kapitein Van Mote. Daertoe doende de voornoemde Pensionnaris, dat zo met hem de Burghmeesters deser stede, den 13^{en} Sporcle henlieden ghevonden hadden by den voornoemde capiteyne omme

t'onderhooren of die van de stede ooc zouden ghehouden syn huerlieden ghefourierde soldaten talimenteren ende van montkosten tonderhouden , dies hy henlieden verclaerst hadde dat zo d'intentie was, volghens ooc tghene dat hy des gheen weigheringhe te Belle ghehad hadde, zy van zelve verstaen hebben dat hy ghereedt zyn zoude terstont te vertrecken, mette de voornoemde zyne bende, zo verre de voornoemde van de religie henlieden voughen wilden, omme de voornoemde Zyne Excellentie, in dies voorseit is, te geliefven, waer mede die van de stede zouden moghen ontgaen groote excessive costen ende die van de nieuwe religie eviteren d'indignatie van Zyne Excellentie ende andere groote perykelen ende lasten, die andersins stonden henlieden over te commen. Omme in al welke te voorsiene ende te verhoeden alle tweedracht ende onruste, die tusschen den gemeente van de stede, in toecommenden tyde apparent is te geschieden, ter oorzake van de voornoemde soldaeten ende vele andere inconvenienten up de voorseide zake loopende, hebben de voornoemde Heeren, Wetten ende Raden van advyse gheweest, zulcx als boven verhaeld is, te doen verclaersen met alderneerstigheit de notabelste persoonen van die van de nieuwe religie en van henlieden te requireren uut heurlieden officie, welcken dat zy annemercken het incumberende last upter stede ende erbaermende zo up henlieden als heurlieden medeingesetene van de stede zouden willen middel zoeken omme de voornoemde Zyne Excellentie in des, als boven gheproponeerd is, te complacieren. Alle twelke voorseid met vele andere redenen ende middelen valideren omme henlieden te inclineren tot de verzochte zake henlieden in 'tlanghe by den voornoemden Pensionnaris gherepeterd, die totten

ghetale van ontrent de xx ten dien fyne in camere voor bede collegien ontboden, ghecomen waren; zoo hebben dezelve voor breeder antwoorde verzocht, dat de voornoemde wetten en raeden belieffen zoude dezelve remonstrancie te doen verhalen by den voornoemden Pensionaris, gelykerwys als zy zeyden t'Ypre gebeurd synde voor 't gemeente van heurlieden religie, dat ten dien opziene vergaderd was in huren tempel ende dat tot huerlieder excuse die zoo verre heurlieden anneginck, schenen daeruppe ghenough ghedelibeereerd synde.

« Waerinne de voornoemde collegien consenterende, hebbende derrewaerts ghescict beede Burghmeesters, metgaders twee raden ende den Pensionaris, dewelke aldaer, by laste voor de voornoemde ghemeente, int langhe verclaerst heeft de propositie van Zynre Excellentie, metghaders redenen daertoe dienende ende iterative inculcatie van den inconvenienten, die andersins apparent waren t'augmenteren ten laste van der gantscher stede. Te meer dat heurlieden terstont by den capiteyne voornoemt verklaerst was dat by gheadverteert was dat capiteyn Caerlô met zyne bende op voet te zyne, omme van Ypere herrewaerts over te comen, ten laste van der inwoonende ghemeente, omme het langhe vertrek in de voornoemde zake ghedaen. Bidde daeromme dat zy, lettende up alle zaken, het ghereedste zouden willen te hande nemen ende daer up met andere communiceren, zy daeraf terstont zouden doen besceet bringhen an de voornoemde collegien, omme daer naer tot ontlastinghe van der stede ghedaen te zyn zo vele alst mogelyck zoude wesen. Welk by den voornoemde ghemeente ghehoord is tzelve, na eenighe debatten daer uppe ghemaect, by een

gheropen ende tzamen ghecommuniceerd hebbende, syn van weghe der zelve ghemeente an de voornoemde collegien ter camere corts daer naer ghesonden Aernoudt Borry, Jooris De Buikere, Jaques Oudegherste ende Jan Platevoet, dewelke verzochten, by laste ende uter name van de zelve ghemeente, iij daghen utstel omme, up tvertooghde alsboven, rypelyk met andere te moghen delibereren ende hen tinformereren van die geschiedenis in dommeliggheende plaetsen, daernaer zy henlieden begeerden te conformeren. Waeruppe de voornoemde van den collegien hebben ghedaen verclaersen, dat tghene zy ghedaen hadden, hadden ghedaen omme der ghemeente welvaeren ende quaet te waarschuwen ende dat zy danof wel begheirden absolute antwoorde, hoe eer hoe beter ende liever. Actum ut supra. »

Cette pièce prouve que les sectaires étaient peu disposés à cesser l'exercice de leur religion. Ils demandèrent un sursis de trois jours et envoyèrent, le 6 Février, leur délégué vers la régence, pour déclarer qu'ils n'étaient pas d'intention de cesser leurs prêches, attendu qu'à Ypres, à Bailleul et autres lieux circonvoisins, les prêches n'avaient pas été suspendus.

Entretemps, le capitaine De la Mote, voulant exécuter les ordres du comte d'Egmont, avait pris les dispositions nécessaires pour loger ses soldats chez les bourgeois de la ville; il annonça que, si les prêches ne cessaient immédiatement, les troupes entreraient pour les faire cesser par la force. Après cette intimation, quinze des principaux reformés signèrent la pièce suivante, qui se trouve transcrite dans le registre aux délibérations de l'administration communale:

« Nous soubsignez à la remonstrance que nous a fait Mons^r le capiteyne S^r De La Mote, de la part de Mons^r le très-illustre Prince de Gavre, comte d'Egmont, etc. Gouverneur de Flandres, etc. desirant nous entièrement conformer à la bonne volonté de Son Excellence, singulièrement au respect que ad ce pour occasion tres urgente icelle est esmeue: et nous confiant plainement sur la promesse de mon dict S^r De La Mote, avons promis et promettons par cestes, en tant qui nous touche de stater, surceoir et point frequenter le temps et espace de trois sepmaines, où jusque au premier jour de Mars prochain soixante-six, les presches et predications publiques, jusques à maintenant par ceux de la religion reformée, en la dicte ville estant accordées, pour le repos public observées. Et ce sous protestation expresse de ne faire aucun prejudice à la provision à ceulx de la dicte religion de ceste ville consentye par l'appoinctement de Septembre dernier sur ce fait, en conformité du reces et accord entre Madame la Duchesse de Parme, regente generale et les gentils hommes confederez, en date du xxv^e d'Aougst lxxvj. Et moyennant ce que les dictes de la religion demeure-ront en leur entier pour continuer les dictes presches, comme devant la date de cestes, dont le dict S^r De la Mote nous a fait promesses, comme il fait par cestes, nonobstant notre dict accord et sans que de ce revienne quelque prejudice, nous faire assurer dicelle liberte et joyssance de la dicte religion, comme avons usé paravant cestes, après l'expiration des dictes trois sepmaines, par lettres à celle fin données de sa dicte Excellence. Faict à Poperinghe le vj^e de Febvrier lxxvj, et subscriptz de xv personnes. »

Cette pièce fut communiquée au comte d'Egmont,

qui notifia à la régence de la ville, que le terme de trois semaines n'était pas suffisant et que le délai de convoquer les prêches devait être étendu à quatre mois, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une décision définitive fut prise par Sa Majesté le Roi.

Arnould Bourry déclara, comme délégué du consistoire réformé, qu'on n'adhérerait pas à cette invitation, sans une interdiction expresse.

L'administration de la ville décida en conséquence de consulter individuellement tous les adhérents à la réforme, dont le plus grand nombre étaient étrangers à la ville ou des gens pauvres.

Le 20 Février, l'administration constata que seulement 140 personnes opinèrent pour le délai de quatre mois et elle demanda au comte de pouvoir renvoyer de la ville ceux qui ne se soumettraient pas à son désir. Le bourgemestre Nicolas Langhermeersch et le pensionnaire de la ville furent délégués pour traiter directement cette affaire avec le comte.

Le 3 Mars, le Pensionnaire rendit compte de sa mission; le rapport qu'il en fit au conseil de régence est consignés dans le procès-verbal de la séance de ce jour, que nous donnons textuellement, comme renfermant des données intéressantes sur les moyens employés par d'Egmont, pour calmer le peuple et mettre les sectaires à la raison.

Den 11 Martii LXXV, heeft den Pensionaris, die Heere, wetten ende Raden rapoort ghedaen, hoe met hem den voorn: Burghemeester zo by Requeste als mondelinghe zy zyne Exellentie vertoogd hadden, zoo als boven henlieden ghelast is gheweest, ende dat zyne Exellentie verwonderende in de perseverantie na die van de religie deser stede, ghemerct die van deversche ste-

den Zyner Excellentie daer inne ghelieft hadden, verclaerst hadde dat hy wilde andermael de ghestaetste ende principaelste van de dilayanten gheinduceerd te zyne omme tvoornoemd consentement te doene, of in cas van refuse, zoude twee benden gendarmerye, ten laste van der stede zenden, verclaersende dat hy die bende van den Capiteyn Van der Mote hadde ghedaen intrekken, ten upziene dat die van de religie dry weken upschorsinghe gheconsenteerd hadden, verhopende dater by, dat zy henlieden zouden laten persuaderen tot de verzochte iij maenden zonder breeder of pertinentter antwoorde ghegheven te syne by Zyne Excellentie, op het vertoogh van den voornoemden commissarissen. Nemaer dat dezelve zyne Excellentie tzelve overdenkende, alleenlyk ghepersisteerd hadde op de persuasie van de voornoemde ghecalifieerde, die hy begheirde zulcx accoord te doene, als die van de religie van Armentieres ghedaen hadden, ghevende ten dien fyne de voornoemde gecommiteerde de copie van den accorde van dezelve van Armentiers, metghaders zeker besloten brief aen de voorn. Heere en wet, van date van xxvij^a Februarii, inhoudende zulckx als vooren. Omme op den voorn. accorde ende requeste van den Magistraet te doene interdictie van de predicatie in den verzochten termynen. Ende aengaende den wapenen dat Zyne Excellentie verclaerst hadde, dat men die al te male bescikken zoude te Gravelinghe, ghedesigneerde plaetse, utghesondert die wapenen van xxx catholycke mannen, die men restitueren zoude, mits doende zulcken eed als Zynre Excellentie van nieuws gheordonneerd ende henlieden overghegheven hadde. Welck rapport gehoord, de voorn. Heeren, wetten ende Raden hebben noch eens separatelyck voor henlieden ontboden de meeste ghe-

qualifieerde delayanten van die van de nieuwe religie ende dezelve met allen weghen ghetocht hebbende te persuaderen t'intermitteren heurlieden voors. predicatien, hebben daertoe zere luttel connen ghebringhen, by den welcken hebben gheadviseerd ten verzoucke van Zyne Excellentie te vuldoene met de nombre van de zelve gheconsenteerd hebbende ende daer te vooren henlieden ooc verdregghen hadden in de voorn. verzochte vier maenden. Zulcx dat up de certificatie ghemact van de voorn. consentemente ende requeste van den Heere ende wet, zy gheresolveerd hebben andermael by huere ghedepu- teerde te doen verzoucken an Zyne Excellentie expresse interdictie van de voornoemde predicatie den voorseyden tyd gheduerende, omme waerinne te besoignieren de voors: Burghmeester ende Pensionnaris hebben ander- mael voyage anghenomen. Actum 11^a, 11^a ende 1^a Martii LXXV. »

Le comte d'Egmont envoya, le 10 Mars suivant, des lettres closes, défendant expressément les prêches, dont nous trouvons une copie dans le même registre.

« Lamoral, Prince de Gavre, Comte d'Egmont, Sei- gneur Fiennes, d'Auxy, d'Armentières, de Gaesbeke etc. Chevalier de l'Ordre, Gouverneur et capitaine-général des pays et contés de Flandres et d'Artois.

Comme le 11^e de Mars 1567 seraient compa- rus personnellement devant les Bourghmestres et Eche- vins de la ville de Poperinghe grand nombre des bourgeois, marchans et aultres habitants d'icelle ville, faisans profession de la nouvelle religion, lesquels auraient déclaré que pour ne encourir plus grande indigna- tion de Sa Majesté et la notre et éviter que ne soyent

renvoyés à la plus grande charge de la dicte ville autres soldats et gendarmerye que Sa Majesté polroit envoyer pour remedier aux troubles et esmotions, que lon prevoit pouvoir sourdir des presches et assemblees qui se sont depuis quelque temps faictes en ladite ville.

« Et considérant que la dicte gendarmerye et signamment des estraingens polroit causer la rompture de lentreours de la marchandise et consignamment la totale ruine de la dicte ville et desolation du pauvre peuple y demeurant et vivant pour la négociation et manufacture de la draperye, ils estoient bien d'advys, et contens pour les raisons susdites et aultres par eulx alleguées, que la presche, à eulx accordée au mois de septembre dernier, soit mise en surceance et du tout intermise des lors en avant, jusques au jour de St. Jean-Baptiste prochainement venant, que l'on dira soixante sept.

« Sous condition que si endedans ledict temps nestoit par Sa Majesté et par l'avis des Estats-generaux, ou autrement pourvue dun remede general sur le faict de la religion, ils pourront retourner en la mesme liberté et oyr et continuer la dicte prêche comme auparavant ladicte declaration: par laquelle ils nentendent prejudicier audict appointement du mois de Septembre. Et pareillement que durant ledict temps lesdicts comparants polront demourer en leur entiere liberté de conscience et religion, comme ils sont maintenant, sans à cause dicelle pover estre reprins ny recherchés.

Nous desirants le bien de ladicte ville et repos et tranquillité des habitants dicelle et aussi que la bonne volonté desdicts bourgeois et habitants soit executée, selon la declaration quils en ont faict, avons defendu et prohibé, deffendons et prohibons lesdicts presches,

sur peine de punition corporelle, tant contre ceulx, qui se voldront ici apres ingerer et advancher de faire lesdicts presches, que contre ceulx qui se trouveront en icelles, jusques audict jour de St. Jean-Baptiste prochainement venant.

« Faict à Bruxelles, soubz notre nom et petit scel armoye de nos armes, le x^e jour de Mars xv^e LXVJ. Et soubz escrit: Lamoral d'Egmont. »

Les sectaires tinrent, malgré cette défense, des prêches dans leur temple et l'administration de la ville, toujours tardive à sévir, résolut, le 13 Avril suivant, de renouveler la défense faite par le comte. Le procès-verbal de cette séance contient quelques renseignements, qui méritent d'être conservés:

« Butendien dat niet jegenstaende de deffentie van de predicatie van de nieuwe religie, binnen dezer stede ghedaen den xvj Martii lestleden, van weghe den Grave van Egmonde, Gouverneur van den lande van Vlaenderen en Artois, die van de voorn. nieuwe religie alhier en henlieden vervoordert hebben zeker vergaderinghen en onder andere te houden in heuren temple of kercke; latende aldaer openbaerlyk die Scriture lesen ende den psalmen singhen in misverstande ende prejudicie van derzelve deffencie ende interdictie van de voorn. Zyner Excellentie, so ist dat die heere, wetten ende raden willende tzelve verhoeden, omme tevitieren die indignatie van Zyne Majesteyt ende Zyner Excellentie, interpreterende de voornoemde verghaderinghen te gheschieden in contraventie van de voornoemde interdictie by denwelken groote periculen ende inconvenienten zouden moghen commen over den gheheelen ghemeente

deser stede , hebben gheordonneerd ende wel scherplyk gheinterdiceerd een yeghelycken inwooner deser stede te frequenteren ende hem te vinden voortan in eenighe predication of derghelycke vergaderinghen of conventiculen , nochte in de voorseyde temple van die van de nieuwe religie , nochte elders in huysen , scheuren te velde , of andere platsen zo wel binnen als buuten der keure ende heerlichede deser stede. Op de peyne van straffelyck ghecorrigeerd te syne naer gheleghentheyde van zake.

• Actum den xiiiiⁿ in April, lviij naer Paesschen.

• Is insgelycx gheordonneerd by de voornoemde Heere , Wetten ende Raden ende wel expresselyck verboden eenen yeghelycke te vercopen ende in coope te presenteren eenighe boucken of liedekens , hoedanich die zyn , dan die ghedrukt zyn , by privilegie en accoorde van Zyne Majesteyt of zyn edele voorzaten up de peyne alsvooren.

• Item dat nyemant , wie hy zy , hem ingherere , of vervoordere voortan schole te houden ende te leeren aldaer cleyne kynderen of groote persoonen , zonder auctoriteyt ende expressen consente van den Heere ende Wet up de peyne alsvooren.

• Is insghelicx gheordonneerd ende ghestatueerd dat alle huysmeesters , voortan niemand van buuten der stede commen ende gheen keurbroeder of keurzustere synde , verheuren ende in pachte gheven sal huere huysen , zonder alvooren den Heere te informeren van den namen ende toenamen van de personen die dezelve zouden willen hueren over ghenachte , up de boete van 111 £ paris. Ende ooc dat gheen vreemdelingen henlieden vervoorderen zullen eenighe huysen te hueren , of in pachte te nemen binner deser stede ende daer inne te commen

wonen, ne sy dat sy by behoorlyke ende suffisante attestatie den Heere inkend doen van heurlieden qualiteyt, conditie ende voorgaende regimente, metghaders attestatie van henlieden gheloove, onder 't handteeken ende ghetughenesse van den pasteure daer sy ghewoont hebben. Voor interd te doene in de voornoemde huisen up peyne van uutgesteld te zyne buuten der stede, ende voorts arbitrairlyk ghecorrigeerd te syne.

« Dies werden de voorn. huysmeesters ghehouden van dien de voornoemde huerders te intimeren ten fyne zy daer omme gheen interest en moeten ghedoghen, op 't zelve interest up de voornoemde verheurders te verhalen.

« Lastende voorts ende bevelende eenen yeghelycke, die van buyten ghecommen synde, binnen deser stede, binnen eenen jare herrewaerts alhier eenighe huysen in huere houden, van heurlieden qualiteyt ende regimente als boven den voornoemden Heere te informeeren suffisantelyck binnen ghenoechte, up dezelve peyne van uuter stede gheset te syne, ende andersins ghecorrigeerd te syne arbitrairlyck. Actum ende ghepubliceerd den voorn. xiiij^{ma} aprilis lxxviij, naer Paesschen. »

Toutes ces résolutions de la régence de Poperinghe prouvent qu'on ne négligeait aucun moyen pour pacifier les esprits et pour empêcher le progrès de l'hérésie, qui était fomenté par les étrangers. A la suite de la dernière résolution, que nous venons de copier du Registre aux délibérations, se trouve une note qui dit que, le 13 Avril, Simon Uutenhove arriva d'Ypres, à la tête d'un corps de cavalerie et qu'il fit démolir le temple des hérétiques. Cette note est conçue en

ces termes: « Nota. Ten zelve daghe was afghedaen ende ghebroken die tempel van den Guysen (*gueux*) by eene bende gendarmerye van Ypere, beleyt by Simon Uutenhove, heurlieden capitayne. »

L'édifice étant démoli, Uutenhove fit publier de concert avec la régence la proclamation suivante, qui fait défense d'enlever les matériaux du temple protestant.

« Is van weghe den capiteyne Uutenhove ende die Heere ende Wet deser stede verboden ende geinterdicteerd wel expresselyk eene yeghelyck, van wat conditie of religie hy sy, te weeren tontdraghen eenighe stucken, of payellen tzy groot of cleyne van den ghebroken edifice of temple van die van de nieuwe religie, tot dat daer inne andersins voorsien werd, by expressen laste en auctoriteyt van Zyne Majesteit, op peyne van lyfstraffe of andere correctie arbitraire jehens deghene die hen vervoorderen zouden teghen deze interdictie te commen. Actum ende ghepubliceerd ter presentie van voornoemden capiteyne den XIII^a Aprilis LXVIJ, naer Paesschen. »

Il parait que la mesure énergique, prise par Uutenhove mit fin aux excès des sectaires. Cependant on voit, par la résolution prise le 1^r Septembre 1567, que des conciliabules avaient lieu en secret, surtout à la campagne. On ordonna de nouveau de monter la garde la nuit, et d'en confier le commandement à des personnes reconnues comme dévouées à la religion catholique romaine. La garde devait patrouiller jusqu'à Pâques.

Les gueux avaient dévalisé les églises, il fallait les réparer et les moyens manquaient. L'administration de la ville

de Poperinghe eut recours à un emprunt volontaire. Par sa résolution du 6 Avril 1568, avant Pâques, on convoqua les notables de la ville, d'après les ordres du Gouverneur de la Flandre.

« Es ooc gheordonneert ende ghestetueert dat men zal uproepen diversche insetenen deser stede, ter discretie van der wet, tot leeninghe van pennynghen omme de reparatie van de kercken deser stede, volghens den laste en beschryvinghe van Zynder Excellentie. Actum eodem. »

L'abbé Jean Sarrazin, dans la *Relation de son voyage* (1), dit que les églises furent réparées après les premiers troubles (1566): « Estant pitié dès à présent de veoir les églises, qui estoient belles et bien basties, pillées et dépouillées doiz les premiers troubles, mais depuis *diligemment réparées*, estre derecef gastées, avec apparence qu'il en ira bien, si pis ne leur advient. »

(1) *Annales de la société d'Emulation*, tome VIII, 2^e série, p. 100.

PRIVILÈGES

ACCORDÉS AUX FLAMANDS,

RÉSIDENT A VIENNE (AUTRICHE), EN 1208.

Léopold, duc d'Autriche et de Styrie, accorda en 1208, aux Flamands, résidant dans sa capitale, les mêmes privilèges qu'à ses propres sujets. Il leur accorda le droit de bourgeoisie et pour les faire régir par des lois, qui leur étaient propres, il les exempta de la juridiction ordinaire des tribunaux du pays, et les fit ressortir au tribunal spécial de son trésorier.

La charte que nous publions ici, d'après la copie qu'en fit M. Bethmann, qui voulut bien nous la confier pour être publiée dans ces Annales, renferme plusieurs stipulations très-curieuses. Il y est dit, entre autres choses, que personne ne pouvait trafiquer avec les Flamands, s'il n'était admis dans leur société et s'il ne consentait à observer leurs statuts et à contribuer aux frais communs.

Ces stipulations feraient supposer que les Flamands de Vienne avaient établi entre eux une espèce de *Hanse*. M. Warnkönig n'a pas parlé, dans ses *Flandrische-*

staats und rechts geschichte des relations commerciales des Flamands avec la capitale actuelle de l'Autriche. Les relations générales avec l'Allemagne, la Hanse teutonique, le commerce des villes hanséatiques ont été passés en revue par le savant historien, qui, nous le croyons du moins, n'a pas connu la pièce que nous publions ici :

HOC EST PRIVILEGIUM FLANDRENSIUM.

In nomine sancte est individue Trinitatis. Leopoldus Dei grata dux Austrie et Styrie imperpetuum. Labente tempore factum quodlibet a memoria labitur, nisi vetustati scriptorum perseverancia obvietur. Ne igitur antiquitas hanc nostram presentem processionem valeat abolere, tam presentibus quam futuris notum fieri volumus, quod burgenses nostros, qui apud nos FLANDRENSES nuncupantur, taliter in civitate nostra Vienna instituimus, ut ipsi in officio suo, jure fori nostri, in civitate et in terra nostra libertate et privilegio aliorum nostrorum burgensium omnimodis gaudeant et utantur. Preterea ipsos ab officio judicis nostri in Vienna ita eximimus, ut super quibuscumque querimoniis coram ipso non respondeant, sed coram camerario monele nostre trahantur in causas, speciali exceptione de omnibus responduri. Subjungimus insuper et confirmamus, ut in eorum officio negotiari nullus presumat nec audeat, nisi ab ipsis receptus in consortium, cum eis sub eodem jure in omni pensione et steura respondeat, sicut ipsi. Ut autem a nobis nec talis nostra traditio in posterum semper maneat inconvulsa, presenti cedula factum conscribi fecimus, et subscripto cuni nostri testimonio impressione nostri sigilli in tenacem memoriam roboramus.

Testes: Wegchardus dapifer. Rudolfus de Potendof. Marchardus de Hintperth. Ulricus Strimo. Imfridus filius Marchardi de Hintpesth. Ulricus Stuchso. Henricus dapifer de Prune. Henricus camerarius de Trebanswinchel. Ditmanis de Raetelperg. Rugerus de Zolire. Dytricus magister monete. Gotfridus camerarius. Marchardus judex. Cives wiennenses Pttrolfus, Palthra, mus frater ejus, Leupoldus Pippinch, Henricus Scheucho, Wierrito, Rugerus incysor, Henricus socius ejus, Albero de Pabistorf, Syfridus Schutwurfel, Marchardus monetarius. Albertus Chlebarius, Eberhardus Tanewaechsel, Griffio, Chunradus maritus domne Sigule, Chunradus Suevus, Trido. Actum anno Inc. Dom. M. CC. VIII. indictione autumpni undecima.

Ce privilège se trouve f. 49 d'un manuscrit de Wolfenbittel, coté Helmstad. 1007, et qui fut auparavant « Liber doctoris Johannis Alex. Bras-sicani. » Il est d'une écriture fort belle du xiv^e siècle et contient quantité de privilèges et statuts de la ville de Vienne et du monastère des Écossais à Vienne.

A la page 50 se trouve: « La confirmation dudit privilège, accordée aux « unser lieben burger die man nennet die FLÄMMINGE, » par le duc Albert, 1333, « an unser Frowentag zu der schiedung. »

BETHMANN.

NOTES

SUR QUELQUES CLOCHES DE LA FLANDRE.

On a beaucoup écrit sur l'origine et l'antiquité des cloches, et toutes les dissertations publiées sur cette matière ont fini par décider que l'usage des cloches est très-ancien, mais qu'on n'en connaît ni l'inventeur, ni l'époque, ni le lieu où l'on s'en est servi pour la première fois. Je suis loin de vouloir examiner à quelle époque cet usage a été introduit en Flandre; j'oserais presque dire que les clochers élégants de notre contrée ont vu grandir ces colosses d'airain, à mesure que la main des architectes a fait élever ces tours d'une dimension extraordinaire qu'on rencontre chez nous plus que dans d'autres pays de l'Europe.

Deux époques ont été également fatales à nos clochers; les guerres de religion du seizième siècle et les dernières années du dix-huitième, lorsque les novateurs en fait de religion ne voulurent plus entendre ces signes, dont le christianisme s'était servi dès sa naissance, et quand la main rapace de nos voisins du midi fit fondre ces harmonies aériennes pour en faire des pièces de deux sols. Les restes de nos anciennes cloches sont

donc bien rares, quelques-unes ne datent que du dix-septième siècle, lorsque la paix fut rendue au catholicisme après une commotion de plusieurs années; d'autres sont d'une date plus récente encore. La seule cloche que nous connaissons comme appartenant au XIV^e siècle, est celle de Lampernisse, elle porte pour inscription en lettres onciales de ce temps: « GODE SI BEQUAME. — MARIA ES MINE NAME. — HERMAN COENE MAKEDE MI — M. CCC. LII. »

Sa forme est beaucoup plus aplatie que celle de nos cloches modernes et le diamètre inférieur de son ouverture est très large. Nous avons publié un dessin de cette cloche dans le tome IX, 2^e série de ces Annales.

Lors de la confiscation des cloches, en 1579, il fut dressé deux inventaires de celles de la châtellenie d'Audenaerde, dont quelques-unes étaient restées dans cette ville et d'autres transportées à Anvers. D'après ce qu'on remarquera dans ces inventaires, le métal des cloches fut vendu à raison de 15 livres parisis les cent livres. Voici ces deux pièces:

« Dit naervolghende es tghebesoignierde dat ic Jan Ghyselyns, F. Jacobs, ghebesoigniert hebbe, ten ver-soucke van myne heeren de hoofpointers vander huever ende neder Casterlye van Audenaerde, binnen der stede van Handwerpen, ter inventorisatie van sekere clocken der voornoemde Castelrye anneclevende, aldaer com-mende ghearriveerd by laste van mynheere den Gou-verneur en Hooghbailliu van der stede voornoemt, dat den 12^e der maent Juny 1579, alwaer ic hebbe bevon-den de naebescrevenen clocken, beseghelt ende ghenu-mereert in der manieren naervolghende:

« Atrive. Eerst eene clocke weghende 1328 ponden, ghegoten anno 1548, danof dat de superscriptie was:

XII, 23

In honore beatissae Marie virginis jubilemus Domino et vocor Maria. Dierman, presbyter et curator de Altaripa.

« Noch eene andere clocke weghende 998 ponden, ghegoten anno 1556, met seer onleesbaere letteren, ghenaemt *Maria*.

« Noch eene andere clocke weghende 1452 ponden, ghegoten anno 1458, daer uppe stond: *Jacqueline es mynen name. Joncvrauwe van Schoorisse*.

« Noch eene andere clocke, met eene onvulgotene croone ende twee gaten in de croone van deselve, met seer antycxsche letteren, ghegoten anno 606, weghende 950 ponden.

« Noch eene andere weghende 1272 ponden, ghegoten in 1585, daer uppe stond: *Maria es mynen name*.

« Noch eene andere weghende 1874 ponden, ghegoten anno 1544, daer uppe stond: *Heer Joos Barbeel estans alors curé de Maerc. Hic properantes aures et corda aperite Christo Jesu et claudite diabolo. Sancta Maria*.

« Noch eene clocke toebehoorende die van Hysse, weghende 974 ponden, ghegoten anno 1454, daer uppe stond: *Pieter es myne name, myn gheluyt etc*.

« Noch eene andere clocke toebehoorende die van Hysse, weghende 804 ponden, waer uppe stond: *Urbaen es mynen name*. In daten 1454.

Noch eene andere clocke toebehoorende die van Avelghem, wegende 2173 ponden, geghoten anno 1565, daer uppe staet: *Maria vocor. Dedicata Marie Virgini. Fusa Dni Oliveri Degrave, pastor in Avelghem*. Met twee wapenen.

« Noch eene andere sonder eenich opschrift, binnen eenen voet en halven breed, rondomme afgebeelt, weghende 1050 ponden.

« Noch eene weghende 1436 ponden, ghegoten anno 1577, toebehoorende die van Nokere; daer uppe onder ander stond: *Antheunis Heere van Nokere ende Bevere. Arend Baerd dede my ghieten. Mette wapene. Ghenoomd Maria.*

« Noch eene andere weghende 1840 ponden, ghegoten anno 1543, daer uppe stond: *Vocor Johannes. Hic properantes aures et corda aperite Jesu-Christo et claudite diabolo.*

« Noch eene weghende 1738 ponden, ghegoten anno 1540: daer uppe staet: *Tu qui a Corneli etc.*

« Noch eene andere clocke, seer groot van vorme, eene schoone croone ende onder andere is seer quaed leselick gheschifte: *Maria vocor*; weghende 1836 ponden. Ghegoten anno 1376.

« Noch eene andere weghende 1314 ponden, ghegoten anno 1324, daer up staet: *Me fecit Egidius de Blecki. Vocor Maria anno Domini 1324.*

« Noch eene andere clocke, toeboorende die van Huisse, weghende 2282 ponden, daer uppe staet: *Ate Maria gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu.*

« Noch eene andere clocke toebehoorende die van Avelghem, met twee wapenen, deen wapen wesende eenen dobbelen arend ende dander wapen met vier sterren, weghende 1010 ponden, daer uppe onder andere staet: *Arnoldus Vander Crucen, Isabelle Ruwaerts, anno Domini 1549.*

« Noch twee clocken tsamen 918 ponden, deene ghegoten anno 1573, daer uppe stond: *Deze clocke es gheuaemt Jacob*, ende onder in een devise: *Espoir en tout*, met den naem: *Dionys, pasteur*, met zyn wapen, wezende drie claeverbladeren. Ende d'andere van ghelycke date, daer up stont: *Deze clocke es gheuaemt Vedastus.*

Metten devise: *Espoir en tout ende Taey en fraey.*

« Noch eene andere clocke weghende 832 ponden, ghegoten anno 1232. Daer up staet: *Fusa sum in honore beate Catharine Virginis.*

« Item noch twee andere clocken, tsamen weghende 648 ponden, en up de eene stont: *Je fus faict en l'an 1554*, ende up d'andere: 1418. *Heere God, sint Joos. Amen.*

« Noch vier andere clocxkens weghende tsamen 530 ponden, dan of beede de meeste waren onbeschreven ende onghedateerd, ende up d'een van de mindere stont: *Jesus es mynen name, Ghegoten anno 1450.* Ende up d'andere: *Anno Domini 1471.*

« Noch een ander clocxken van Ronse, weghende 512 ponden, daer up stond: *Franciscus vocor. Petrus Titelmans, hujus ecclesie decanus.* Sonder date.

« Noch een ander clocxken weghende 242 ponden daer up stond: *Johannes Baptista, hope Terrop De Max.* Gheghoten anno 1536.

» Noch een ander van Ronse, weghende 458 ponden, ghegoten anno 1536, daer up staet: *Petrus vocor. Petrus Titelmanus hujus ecclesie decanus.*

« Noch een ander weghende 616 ponden, ghegoten anno 1540, daer up stond: *Maximus es Simon Domini te sumere dignum.*

« Noch een ander weghende 732 ponden, zonder date, met een *Salvators vidimus*, dar uppe by stond onder andere: *hec vos vocat ad Dei cultum Rotnachenses.*

« Noch eene weghende 504 ponden, ghegoten anno 1562, seer onsuiver van letteren, daer men op las: *Jubilationes Johannis.*

« Noch eene andere weghende 916 ponden, ghegoten anno 1544, met een Onser liever Vrouwe in de

sonne, met noch een crucifex, daer up onder andere stond: *Maria ben ic, van Pieter van Ghein ghegoten.*

« Noch eene andere weghende 1228 ponden, ghegoten anno 1540. Daer up stond:

*Hec Cipriane tuo campana sacratur honori,
Tu facile suscipe dona manum.*

« Noch eene andere weghende 800 ponden, ghegoten anno 1540, met eenen Sint-Andries en daer up geschreven: *Semper ego celestini etc.*

« Noch eene andere clocke weghende 1410 ponden, toebehoorende die van Aughem, ghegoten anno 1547, met eenen sent Jan die Christum doopt, en de wapenen van de Triesten van Ghent, ende daer uppe geschreven:

*Jan Waghevens heeft my ghegoten,
Johannes Baptista is mynen name,
Myn gheluyt zy Ghode bequame,
Alsoo verre als men my hooren sal,
Wilt God bewaren van ongheval.*

« Noch eene weghende 1200 ponden. Ghegoten anno 1527, daer up staet: *Willem van den Ghein me fecit. Maria es mynen naem. Heer Adriaen Van der Strick ende Jan Vanden Vacken ende Pieter de Scheeder deden my maken.*

« Noch eene andere weghende 920 ponden, ghegoten anno 1458, daer up staet:

*Maria es mynen naem,
Myn gheluyt sy Gode bequaem.
Jan de Selstcam maecte my.*

« Noch eene weghende 1274 ponden. Ghegoten anno 1531, daer uppe stond: *Sente Blasius. Heer Loey de Baermakere ende Balthasar van den Weghen*

ende *Adriaen de Raeyere, als Meyere ende Lisbette Sbouvers.*

« Noch een clocke weghende 1866 ponden, ghegoten anno 1560, daer uppe staet:

*Maria es mynen name,
Myn gheluyt sy Gode bequame.
By ons M^r Pieter Cobbaerd.*

« Ende rondomme gedateerd in rollekens, beneden cherubinnen metter wapene van Lalain ende Bourgoignons cruce.

« Noch eene andere weghende 1640 ponden. Ghegoten anno 1469. Daer uppe stond: *Jacqueline es mynen name. Myn gheluyt sy Gode bequame.*

« Noch eene andere weghende 756 ponden. Ghegoten anno 1570. Daer up staende: *Marten.*

« Noch eene andere weghende 412 ponden. Ghegoten anno Domini 1464. Daer staed noch uppe: *Johanna vocor; facta sum anno ut suprâ.*

« Noch eene andere toebehoorende de prochie van Anseghem, weghende 3130 ponden, ende ghegoten anno 1512, ende daer up staed:

*Anna is mynen name, des seker syt,
So wie an my begheerd ter zielen profyt.*

« Daer up staende een jacht van hasen, zwynen, ende herten, mitsgaders St. Joos met den draeck.

« Dit naervolghende zyn de clocken van den castel-rye van Audenarde, noch wesende binnen deser stede, ende verkocht, den 21 Augusty 1579, aen Jan van Lede, F^r. Jans, ten pryse van zeven guldens ende 10 stuivers elc honderd pont.

« In den Bonten Ezel 10 clocken.

» Eene clocke daer up staet: *Magister Petrus Debois-
ses me fecit. Benedicta vocor. Xps vincit, Xps regnat,
imperat. Anno Dni 1233*, weegt 386 steenen.

» Noch eene clocke daer neffens, bycans zo groot,
zonder eenich opschrift, wezende van Ooteghem, 264
steenen en half.

« Noch een cleen clocxken van Eyne, daer up staet
Marie je suis nommée et fut faicte l'an 1533. 43 steenen.

« Noch een cloeke van Eyne daer up staet: *Bar-
bara vocata noviter quoque sum reformata anno 1589*.
126 steenen.

« Noch een clocke van Eyne zonder opschrift. 143
steenen.

« Noch een clocke van Eyne daer up staet: *Surgite
in nomine Domini. Anno 1516*. 771 steenen.

« Noch een cleen clocxken van Eyne daer up staet:
je fus faict en l'an 1255. 21 steenen.

« Een groote clocke van Ingoyghem, ghelegen ter
eerden, zo dat men maer op d'een zyde ghelesen conste
daer up stond: *Bidt Ghod ende eert Anthonius met
penitentie, zult bevryd zyn enz.* 469 steenen.

« Noch een groote clocke van Heestert, daer up
onder andere stont: *Arent van Schamelhout*, zonder
de reste te connen lesen, 293 steenen.

» Noch een clocxken van Heestert, dupschrift es :

*Maria es mynen name,
Myn gheluyt zy Gode bequame.
Int jaer 1434.*

125 steenen.

Tot Freremineuren.

• Cruushautem. Up een groote clocke stont:

*Alzo verre als men my hoort, vrienden vercoren,
Zo heeft de duivel zyn macht verloren.
Maria zo heilich Gods Moeder ter eeren,
Als ik lude wilt u ter kercken keeren.*

Gheteekent ende ghegraveerd boven met een C † H.
589 steenen.

• Noch up een schelle stont:

*Margareta es mynen naeme,
Myn geluut xi Gode bequaeme.*

89 steenen.

• Noch een clocke daer up stont:

*Maria es mynen name,
Myn luut zy Gode bequaeme.*

• Haerlebeke. van een zy: anno Dni 1402 (van Bevere).

523 steenen.

• Noch een clocke daer up stont:

*Maria es mynen name,
Myn gheluyt es Gode bequame.
Michiel de Leenvuecht heeft my gemaect
Int jaer ons Heeren 1400.*

203 steenen.

• Noch een clocke daer up stont:

*Magdalena es myne name,
Myn gheluyt zy Gode bequame.
M^r Simoen Waghenens gaf my den name,
Omdat ic voor zondaers bidden zoude.*

314 steenen.

Haerlebeke. van een zy, anno Dni (van Bevere).
314 steenen.

• Noch een clocke daer up stont :

*Margareta ben ick ghenamt,
Naer haer dies my wel betaemt,
Gheheeten van Steenhuyse ende Vrouwe
Van Huyshove in goede trauwe.
Ghegoten te Brugghe int jaer 1431 omme Gode theeren.*

356 steenen.

• Noch eene clocke daer up stond: *Deum laudo, populum congrego, pestem fugo, defunctum ploro, Maria vocor. Me fecit Jan Van Hoboken, anno Dni 1444. Petrus de Pulle, curatus de Worteghem.* 587 steenen.

• Noch een clocke daer up stont :

*Mynen luut zy Gode bequame,
Ghegoten in 'tjaer 1512,
Petrus es mynen name,
Maximilianus Keyser van Roome.*

105 steenen.

• Noch een clocke daer up stont :

*C. X. H. Mynen luut zy Gode bequame
Anno Dni 1403.
Mergriete es mynen name.*

109 steenen.

• Noch een clocke daer up stont :

*Maria es mynen name,
Myn ghelut zy Gode bequame.
Jan Van Hoboken maecte my int jaer 1453.*

145 steenen. (Bevere).

• In Exaerdenhuis stonden dees 3 klokken :

• Eerst een groote clocke geteekend met penninghen

rondomme de croone, zonder meer. Mooreghem. 578 steenen.

« Noch een clocke daer up staet: *Petronella anno Domini 1363. Sanctus Petrus, patronus ecclesie.* Van Caster. 215 steenen.

« Noch een schelle daer up staet: *Anno Dni 1403. Caterine es mynen name.* 86 steenen.

« Tot Joncvr. Spiere stonden de twee naervolgende clocken:

« Een groote clocke, van daten 1485, *mensis Septembris.* Van Waermaerde. 377 steenen.

« Een clocke minder, van daten 1361, met eene gebrokene croone. Van Kerkhove. 221 steenen.

« Ten huuse van den ontvangere stont eene groote clocke, wesende van Tieghem. 289 steenen.

« In S' Amands Capelle, twee clocken van Peteghem. Een groote clocke daer up staet: *Jacob Devenyn ende Gillis De Brune als Kercmeesters,* van daten 1496. 426 steenen.

« Noch een cleen clocke staende onder de groote, van daten 1480. 82 steenen.

« Komt tsamen 6,950 steenen 3 ponden.

« Deze voorgaende clocken, weghende tsamen zes duust neghen honderd vyftigh steenen en drie pont, compt ten advenante van vyftien ponden paresys ele hondert pont, de somme van vyf hondert een en twintig ponden, vyf schellingen ende negen grooten.

« Noch zoo heeft mynheere den hooghbailliu die clocken ghelevert, danof de eene was van Ghysselbrechteghem, ende eene van tclooster te Petheghem ende d'andere en weet ik niet waer hy die ghecreghen hadde, welcke clocken begrepen zyn in de obligatie, maer de penninghen zyn by mynen voornoemden heere

ontfaen. Danof het ghewichte van de voors. clocken hier naer volght, dewelcke hy hilt voor buut. Eerst een clocke, weghende 16 steen 3 pont. Eene clocke weghende 71 steenen. Eene clocke weghende 101 steenen. Tsamen 188 steenen 3 pont.

« Compt in ghelde ten advenante van 13 lib. par. elc honderd ponden, de somme van 167 lib. par.

« Alzo in den torre int huis van mynen heere Van Laerne ghebleven waren twee clocken, toebehoorende de prochie van Elseghem, ende metgaders dezelve met den anderen verkocht waren ende niet geleverd, om dieswille dat de voors. clocken met houte overtast waren, zyn ghelevert geweest den 27 van Meye 1580.

« Op de meeste clocke van Elseghem staet: *Dezer spayse den 25 dagh binnen den Mey waren wy ghegoten alle beede. Maurus.*

« Op de minste clocke van Elseghem: *Vocor Maurus, 1488.*

« Up teleen clocxkin van Wortheghem staet:

Johannes es mynen naem, elc zeyder toe van den zynen, Ic was ghegoten by toedoen van Jan Vanderwoestynen, anno 1549. De devise es: P. X. Z. onder de trompe. »

Ces inventaires sont curieux sous plus d'un rapport. Ils nous font connaitre la grandeur des cloches de plusieurs de nos églises, leur antiquité et par qui elles furent fondues. Il est question, dans la première de ces pièces, d'une cloche fondue en 606. Il est presque incroyable que cette date soit vraie; cependant, chose digne de remarque, un notaire d'Anvers, Corneille Vandenbeemde, qui fut chargé de la rédaction d'un contre-inventaire, parle de cette même cloche en ces termes: « Noch een clocke wesende onleesbaer,

weghende neghen hondert vyftich ponden, hebbende twee gaten in de kroone, wesende van der daten 606 jaren.» Il est à regretter que les deux fonctionnaires chargés de la rédaction de ces inventaires, ne nous aient pas transmis l'inscription de cette cloche; alors seulement nous aurions pu juger de la réalité de sa haute antiquité.

Ce qu'avaient exécuté les commissaires, chargés de dresser, en 1579, l'inventaire des cloches de la châtellenie d'Audenaerde, fut exécuté, le 6 Septembre 1578, par des commissaires envoyés par la ville de Gand, afin d'inventorier et d'enlever tous les objets en or et en argent, les *cloches* etc. appartenant aux églises de la châtellenie d'Ypres.

Les marguilliers des églises de Notre-Dame et de St-Jean en cette ville s'adressèrent à l'archiduc Mathias, pour qu'il défendit le transport des cloches réunies à Ypres. Février 1579 (1).

L'église de Damme avait conservé ses cloches; en 1797, elles furent enlevées par les Français. On lisait sur l'une, *Jhesus is minen naem. — Min luud zi Gode bequaem. Drie ghebroeders maekten mi. — Van Harelbeke waren zi. — M. CCC. LXX.*

P.

(1) Voir ces pièces, tome VII, 2^e série, p. 245 et suiv. de ces Annales.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans le Tome douzième de la deuxième Série.

PAGES

Obituaire de la Société de St-Luc, à Bruges, avec gravure représentant la pierre sépulcrale d'Adrien Van Pollinchove, chapelain de la Société Par feu le <i>Chanoine Carton</i> .	1
Les Hôtelleries de Bruges en 1482. Par M. le Baron <i>Kerwyn de Lettenhove</i>	37
Voyage de Saint-Omer à Bruges à la fin du xvi ^e siècle, par Simon Ogier. <i>A. Courtois</i> .	41
Sur un manuscrit sauvé du sac de Téroouane.	58
Collégiale de St ^e -Walburge à Furnes. — Visites et translations des reliques de sainte Walburge et de ses frères.	61
La Collégiale de St ^e -Walburge, à Furnes	67
Erection du Chapitre et institution des Prébendes	98
Relique et chapelle de la Sainte-Croix	119
Étude supplémentaire et rectifications, avec quatre gravures. — <i>C. C.</i> et <i>F. V.</i>	141
Biographie de M. Charles-Louis Carton, Chanoine-honoraire de la Cathédrale de Bruges etc. etc. Par M. l'abbé <i>F. Van de Putte</i> .	153
Fondation d'un anniversaire dans l'église de St-Gilles à Bruges, en mémoire de la victoire remportée sur les Liégeois, le 25 Septembre 1408. <i>P. D. S.</i>	234
Quand publiera-t-on l'Inventaire des archives de la ville de Bruges? <i>F. V.</i>	241

Analectes pour servir à l'histoire des troubles de la Flandre-Occi- dentale au xvi ^e siècle	P. 257
I. Cronike van Elverdinghe, door Jacobus Epinoy.	259
II. Cronyk van Michiel Forret.	294
III. Prêche tenu à Boeschepe, par Ghislain Damman.	301
IV. Pierre Dathen (Dathenus).	305
V. Publications faites à Poperinghe, au mois de Septembre 1566.	307
VI. Ordonnance et décisions du comte d'Egmont et du magistrat de Poperinghe, pour empêcher les troubles en 1565 et 1566.	315
Privilèges accordés aux Flamands, résidant à Vienne en 1208. Par M ^r Bethmann	333
Notes sur quelques cloches de la Flandre.	P. 356